UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

FACULTÉ DES LETTRES

UN SEIGNEUR ALSACIEN DE LA FIN DU MOYEN AGE

MAXIMIN OU SMASSMANN Ier DE RIBAUPIERRE

1398—1451

THÈSE

PRÉSENTÉE POUR LE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ
(MENTION LETTRES)
PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE STRASBOURG

PAR

LUCIEN SITTLER

STRASBOURG
IMPRIMERIE UNIVERSITAIRE HEITZ & CIE.
1933

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41548010_0015

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

FACULTÉ DES LETTRES

UN SEIGNEUR ALSACIEN DE LA FIN DU MOYEN AGE

MAXIMIN OU SMASSMANN Ier DE RIBAUPIERRE

1398—1451

THÈSE

PRÉSENTÉE POUR LE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ
(MENTION LETTRES)
PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE STRASBOURG

PAR

LUCIEN SITTLER

STRASBOURG
IMPRIMERIE UNIVERSITAIRE HEITZ & CIE.
1933

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

BIBLIOGRAPHIE

1) SOURCES IMPRIMEES

KARL ALBRECHT: Das Rappoltsteinische Urkundenbuch (759-1500), cinq volumes in-quarto, Colmar, 1892.

BASLER CHRONIKEN, éditées par la historische u. antiquarische Gesellschaft in Basel, six volumes, Leipzig, 1890 (le volume IV surtout est important).

SIGISMOND BILLING: Kleine Chronik der Stadt Colmra, éditée par A. Waltz, Colmar, 1891.

BERNHART HERTZOG: Chronicon Alsatiae — Edelsasser Chronik, Strasbourg, 1592.

JAKOB TWINGER VON KŒNIGSHOFFEN: Die Aelteste Teutsche so wol Allgemeine als insonderheit Elsassische u. Strassburgische Chronike, édité par Jean Schilter.

SUITE ANONYME DE KOENIGSHOFEN dans les Chroniques de Bâle, volume IV.

JOHANN JAKOB LUCK: Annales Rappoltsteinenses dans les Archives de Colmar, publiés en extraits dans Albrecht (Das Rappoltsteinische Urkundenbuch), dans Rathgeber (Die Herrschaft Rappoltstein), dans les Curiosités d'Alsace.

CASIMIR HENRI RADIUS: Dissertatio inauguralis de origine, dignitate, juribus et praerogativis quibusdam illustrissimae comitum Rappoltsteinensium domus. — Argentorati, 1745.

DEUTSCHE REICHSTAGSAKTEN UNTER KAISER SIGMUND, édités par Dietrich Kerler, volume 8 et 9, Gotha, 1883.

JEAN DANIEL SCHŒPFLIN: Alsatia Illustrata, 2 vol., Colmar, 1751, 1761. — Alsatia Diplomatica, 2 vol., Mannheim, 1772, 1775.

LES COLLECTANEES DE DANIEL SPECKLIN, recueillies par Rodolphe Reuss (Fragments des anciennes Chroniques dAlsace, vol. II), Strasbourg, 1890.

J.-G. STOFFEL: Weisthümer des Elsasses, Colmar, 1846, 1847, dans: J. Grimm: Weisthümer, vol. IV et V, Göttingen, 1861

DAS HABSBURGISCHE URBAR, édité par R. Maag, P. Schweizer, W. Glättli, dans: Quellen zur Schweizer Geschichte, 3 vol., Bâle, 1894-1904.

2) OUVRAGES ET ARTICLES CONSULTES

a) *Histoire des Ribeaupierre*

KARL ALBRECHT: Die ältere Linie der Rappoltsteiner, article dans la Landeszeitung für Elsass-Lothringen, Strasbourg, 1886.

Aus der elsässischen Adelsgeschichte: Egenolf von Urslingen, Stammvater der jüngeren Rappoltsteiner Linie, article au même journal, 1888.

Conférences faites à Ribeauvillé: Der Widerstreit zwischen Sage u. Forschung im Betreff der ältesten Generationen der Rappoltsteiner. — Bruno von Rappoltstein, Colmar, 1892.

ERNEST BARRE: Ueber die Bruderschaft der Pfeiffer im Elsass (conférence), Colmar, 1873.

BERNARD BERNHARD: Recherches sur l'histoire de la ville de Ribeauvillé, publiées par X. Mossmann, Colmar, Ribeauvillé, 1888.

ERNEST BLECH: Le château d'Echery, extrait du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, tome XX, Strasbourg, 1899.

RUDOLF BRIEGER: Die Herrschaft Rappoltstein, ihre Entstehung und Entwicklung, Gotha, 1916.

J. DIETRICH: La Chapelle du château de St-Ulric, extrait de la Revue dAlsace, 1860.

BODO EBHARDT: Deutsche Burgen, année 1903, 1904 (vol. IV et VII), Berlin.

LEONHARD FISCHER: Geschichte des Wallfahrtsortes Dusenbach nebst kurzer geschichtlicher Beschreibung der Herrschaft Rappoltstein, der drei Burgen und der Stadt Rappoltsweiler, Strasbourg, 1894.

ED. HERING: Schloss Spessburg (conférence), Strasbourg, 1879.

A. KAHL: Forstgeschichtliche Skizzen von Rappoltsweiler u. Reichenweiher (Beiträge zur Landes- u. Volkskunde Elsass-Lothringens, vol. 19), Strasbourg, 1896.

L. LEVRAULT: Guémar, Oberbergheim, Riheauvillé et leurs châteaux, Revue d'Alsace, Colmar, 1853.

Le château de Hohnack, Revue d'Alsace, 1860.

JOSEPH LEVY: Geschichte des Dorfes Zimmerbach, Rixheim, 1906.

M.-E. MEAUNE: Les Seigneurs de Ribeaupierre, famille de la chevalerie lorraine en Alsace et en Suisse (Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine), Nancy, 1873.

BLÆTTER FUER MUENZFREUNDE: Article de H. *Grote:* Die Münzen der Herren von Rappoltstein, année 1878, p. 577-581.

CHR. PFISTER: Pages Alsaciennes, Strasbourg, 1927.

JULIUS RATHGEBER: Die Herrschaft Rappoltstein, Strasbourg, 1874.

K. SCHORBACH: Parzival von Ch. Wisse u. Ph. Colin, Strasbourg, 1888, dans Elsässische Literaturdenkmäler, vol. V.

LOUIS SUESS: Geschichte der Reformation in der Herrschaft Rappoltstein, Bis 1648, Saverne, 1914.

b) *Histoire d'Alsace*

JACQUES BAQUOL: L'Alsace ancienne et moderne ou Dictionnaire géographique, historique et statistique du Haut- et du Bas-Rhin, Strasbourg, 1851.

JOSEPH BECKER: Geschichte der Reichslandvogtei im Elsass, Strasbourg, 1905.

WILHELM BEEMELMANS: Die Organisation der vorderösterreichischen Behörden in Ensisheim im 16. Jahrhundert, Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, vol. XXII et XXIII, 1907, 1908.

CURIOSITES D'ALSACE, revue trimestrielle, vol. I et II, Colmar, 1861-1862.

DAGOBERT FISCHER: Histoire de l'ancien comté de Saarwerden, Mulhouse, 1877.

Die Burgen Gross- und Klein-Geroldseck, Saverne, 1875.

J. FRITZ: Das Territorium des Bisthums Strassburg um die Mitte des 14 Jahrhunderts, Köthen, 1885.

Ch. GOUTZWILLER: Le comté de Ferrette, Altkirch, 1868.

L'ABBE GRANDIDIER: Vues pittoresques de l'Alsace, Strasbourg, 1785.

A. HANAUER: Les Constitutions de Campagnes de l'Alsace au Moyen Age, Strasbourg, Paris, 1865.

Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne, 2 vol., Paris, Strasbourg, 1878.

Les Paysans de l'Alsace au Moyen Age. Etude sur les cours colongères de l'Alsace, Paris, Strasbourg, 1865.

CHARLES HOFFMANN: L'Alsace au 18e siècle, 4 vol., Colmar, 1906.

La Haute-Alsace à la veille de la Révolution, vol. V: le comté de Ribeaupierre en 1789, Colmar, 1908.

STEPHAN INGLOT: Essai sur la vie rurale et les colonges d'Alsace (11e au 13e siècle), Strasbourg, 1932.

G. KERN: Bilder aus der Geschichte des Elsasses: Kienzheim, Strasbourg, 1900.

F. KIENER: Studien zur Verfassung des Territoriums der Bischöfe von Strassburg, Leipzig, 1912.

J. KINDLER VON KNOBLOCH: Oberbadisches Geschlechterbuch, Heidelberg, 1899.

Der alte Adel im Oberelsass, Berlin, 1882.

Das goldene Buch von Strassburg, Wien, 1885, 1886.

H.-W. KLEWITZ: Geschichte der Ministerialität im Elsass bis zum Ende des Interregnums, Frankfurt, 1929.

J.-G. LEHMANN: Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg, 2 vol., Mannheim, 1864.

ERNEST LEHR: L'Alsace Noble, 3 vol, Paris-Strasbourg, 1870.

Les Seigneurs de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs, Strasbourg, 1869.

ED. LEUPOLD: Berthold von Bucheck, Strasbourg, 1882.

AL. MEISTER: Die Hohenstaufen im Elsass, Mainz, 1890.

F.-W. MUELLER: Die elsässischen Landstände, Strasbourg, 1907.

ALFRED OVERMANN: Die Abtretung des Elsass an Frankreich im Westfälischen Frieden, Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, Karlsruhe, 1905.

Die Reichsritterschaft im Unter-Elsass bis zum Beginn des dreissigjährigen Krieges (dans la même revue), 1896-1897.

J. RATHGEBER: Die Herrschaft Hanau-Lichtenberg, Strasbourg, 1876.

DAS REICHSLAND ELSASS-LOTHRINGEN, 3 vol., Strasbourg, 1900 à 1903.

RODOLPHE REUSS: Histoire d'Alsace, 15e édition, Paris, 1920.

L'Alsace au 17e siècle, 2 vol., Paris, 1897.

De Scriptoribus Rerum Alsaticarum Historicis, Strasbourg, 1898.

CH. DE RIBBE: Les institutions rurales de l'Alsace au Moyen Age, dans: Bulletin de la Société d'économie sociale, Paris, 1866.

AUGUSTE SCHERLEN: Die Herren von von Hattstatt u. ihre Besitzungen, Strasbourg, 1908.

Perles d'Alsace, vol. I, Mulhouse, 1926.

JOSEPH SCHMIDLIN: Ursprung u. Entfaltung der habsburgischen Rechte im Oberelsass, Freiburg, 1902.

CHARLES SCHMIDT: Les Seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au Moyen Age, Paris, 1897.

J.-D. SCHŒPFLIN: Histoire selon Schöpflin, 4 vol., Colmar, 1825.

K. STENZEL: Die Politik der Stadt Strassburg am Ausgange des Mittelalters, Beiträge zur Landes- u. Volkskunde von Elsass-Lothringen, Strasbourg, 1915.

AUGUST STŒBER: Die ehemalige Grafschaft Pfirt, Bâle, 1844.

A.-W. STROBEL: Vaterländische Geschichte des Elsasses, 5 vol., Strasbourg, 1851.

DIE ALTEN TERRITORIEN DES ELSASSES nach dem Stande vom 1. Januar 1648, édité par le bureau statistique du ministère impérial d'Alsace-Lorraine, Strasbourg, 1896.

M. VERON-REVILLE: Essai sur les Anciennes Juridictions d'Alsace, Colmar, 1857.

TH. VULPINUS: Ritter Fr. Kappler: Ein elsässischer Feldhauptmann aus dem 15. Jahrhundert, Beiträge zur Landes- und Volkskunde von Elsass-Lothringen, vol. XXI, Strasbourg, 1896.

RUDOLF WACKERNAGEL: Geschichte des Elsasses, Bâle, 1918.

Geschichte der Stadt Basel, vol. I, Bâle, 1907.

FRANÇOIS WENDEL: Le mariage à Strasbourg à l'époque de la Réforme (1520-1692), Strasbourg, 1928.

HANS WITTE: Zur Geschichte des Deutschtums im Elsass u. im Vogesengebiet, Stuttgart, 1897.

HEINRICH WITTE: Genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens und des Westrich, Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte u. Altertumskunde, Metz, 1893, 1895.

Die armen Gecken oder Schinder u. ihr Einfall ins Elsass im Jahre 1439, Strasbourg, 1883.

Die Armagnaken im Elsass, 1439-1445, Strasbourg, 1890.

Zur Geschichte der Entstehung der Burgunderkriege. Herzog Sigismunds von Oesterreich Beziehungen zu den Eidgenossen u. zu Karl dem Kühnen von Burgund (1469-74), Haguenau, 1885.

Zur Geschichte der burgundischen Herrschaft am Oberrhein, Karlsruhe, 1887.

Zur Geschichte der Burgunderkriege: Die Konstanzer Richtung und das Kriegsjahr 1474, Karlsruhe, 1891.

Zur Geschichte der Burgunderkriege: Das Kriegsjahr 1475, Karlsruhe, 1892.

F. WOLFF: Elsässisches Burgenlexikon, Strasbourg, 1908.

G. WOLFRAM und WERNER GLEY: Elsass-lothringischer Atlas, Frankfurt, 1931.

c) *Ouvrages généraux*

MARC BLOCH: Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Oslo, 1931.

HEINRICH BRUNNER: Deutsche Rechtsgeschichte, I et II, Leipzig, 1887.

J. CALMETTE: La société féodale, Paris, 1923.

OTTO CARTELLIERI: Philipp der Kühne, Herzog von Burgund, Leipzig, 1910.

A. DIGOT: Histoire de Lorraine, 6 vol., Nancy, 1880.

OTTO FREIHERR VON DUNGERN: Der Herrenstand im Mittelalter, Papiermühle, 1908.

Die Entstehung der Landeshoheit in Oesterreich, Wien, Leipzig, 1910.

G. DUPONT-FERRIER: Les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen Age (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, vol. 145), Paris, 1902.

OTTO EBERBACH: Die deutsche Reichsritterschaft in ihrer staatsrechtlich-politischen Entwicklung bis 1422, Tübingen, 1912.

W. EBERHARD: Ludwig III, Kurfürst von der Pfalz u. das Reich 1410 bis 1427, Giessen, 1896.

V. ERNST: Die Entstehung des niederen Adels, Berlin, 1916.

A. ESMEIN: Le mariage en droit canonique, 2e édition, Paris, 1929.

RICHARD FESTER: Markgraf Bernhard I. u. die Anfänge des badischen Territariolstaates, dans: Barische Neujahrsblätter, vol. IV, Karlsruhe, 1896.

JULIUS FICKER: Vom Reichsfürstenstande, 2 vol., Innsbruck, 1861. Vom Heerschilde, Innsbruck, 1862.

WILH. FRANCK: Die Landgrafschaften des heiligen römischen Reichs, Braunschweig, 1873.

F. HARTUNG: Deutsche Verfassungsgeschichte vom 15. Jahrhundert bis zur Gegenwart, dans: A. Meister, Grundriss der Geschichtswissenschaft, série II, 4e partie, Leipzig, 1914.

LUDWIG HÆUSSER: Geschichte der rheinischen Pfalz, vol. I, Heidelberg, 1845.

A. HEUSLER: Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter, Bâle, 1860.

D. HINNESCHIEDT: König Wenzel, Kurfürst Rupprecht I. u. der Ständekampf in Südwestdeutschland von 1387-89, dans : Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, Neue Folge, vol. XIII, 1898.

Die Politik König Wenzels gegenüber Fürsten und Städten im Südwesten des Reiches. Von seiner Wahl bis zum Vertrag zu Heidelberg (1384), 1896.

A. HUBER: Geschichte der österreichischen Verwaltungsorganisation bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts, Innsbruck, 1884.

F. KERN: Die Anfänge der französischen Ausdehnungspolitik bis zum Jahre 1308 Tübingen, 1910.

F. KEUTGEN: Der deutsche Staat des Mittelalters, Jena, 1918.

A. KLEINCLAUSZ: Histoire de Bourgogne, Paris, 1909.

R. KŒTZSCHKE: Deutsche Wirtschaftsgeschichte bis zum 17. Jahrhundert, dans A. Meister, Grundriss der Geschichtswissenschaft, 2e vol., 1re partie, Leipzig, 1908.

E. LAMEERE: La Cour de Philippe le Bon, Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, Bruxelles, 1900.

L. LAVISSE: Histoire de France, tome IV (par Coville et Petit-Dutaillis), Paris, 1911.

A. LEROUX: Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1292-1373, Paris, 1882.

Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, Paris, 1892.

TH. LINDNER: Deutsche Geschichte unter den Habsburgern u. Luxemburgern (1273-1437), 2 vol., Tübingen, 1898.

ROBERT PARISOT: Histoire de Lorraine, tome I, Paris, 1919.

E. PETIT: Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean-sans-Peur, ducs de Bourgogne, Paris, 1888.

HENRI PIRENNE: Histoire de la Belgique, 2e vol., Bruxelles, 1902.

DOM URBAIN PLANCHER: Histoire générale et particulière de Bourgogne avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives, 4 vol., Dijon, 1748.

OSWALD REDLICH: Rudolf von Habsburg, Innsbruck, 1903.

E. ROSENTHAL: Geschichte des Gerichtswesens u. der Verwaltungsorganisation Baierns, Würzburg, 1889.

RICHARD SCHRŒDER: Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte, 6e édition, Leipzig, 1919, 1922.

A SCHULTE: Geschichte der Habsburger in den ersten drei Jahrhunderten, Innsbruck, 1887.

HENRI SEE: Esquisse d'une Histoire économique et sociale de la France, Paris, 1929.

H. SPANGENBERG: Vom Lehnstaat zum Ständestaat, München, Berlin, 1912.

LOUIS STOUFF: Le livre des fiefs alsaciens mouvants de l'Autriche, sous Catherine de Bourgogne, Paris, 1910.

Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, dans la Haute-Alsace (1424-1426), Paris, 1907.

Deux documents relatifs à Catherine de Bourgogne, dans Annales de l'Est et du Nord, Paris, 1907.

Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1468, Paris, 1901.

Les Possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire (1471), Paris, 1904.

La description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire, Paris, 1902.

Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne (1411-1426), Paris, 1913.

U. STUTZ: Das habsburgische Urbar u. die Anfänge der Landeshoheit, dans: Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte, tome XXV, Germanische Abteilung, Weimar, 1904.

GEORG WAITZ: Deutsche Verfassungsgeschichte, tome VIII, Kiel, 1878

WERNER WITTICH: Epochen der deutschen Agrargeschichte, dans: Grundriss der Sozialökonomik, Tübingen, 1914.

ABREVIATIONS:

R. U. = Rappoltsteinisches Urkundenbuch; les chiffres romains indiquent le volume, les chiffres arabes les numéros des documents (non les pages).

Rathgeber = J. Rathgeber: Die Herrschaft Rappoltstein.

GRIMM = J. Grimm: Weisthümer (J.-G. Stoffel, Weisthümer des Elsasses, Colmar, 1846-47, imprimés dans Grimm, Weisthümer).

Dans l'histoire d'Alsace certaines familles nobles ont joué un grand rôle, et on ne saurait étudier le passé alsacien sans les mentionner. Parmi ces familles, celle des seigneurs de Ribeaupierre est au premier plan, au même titre que les Ferrette, les Hanau-Lichtenberg, les Eguisheim-Dabo, les Fleckenstein et d'autres, car ensemble avec les puissants archiducs de Habsbourg, avec les évêques de Strasbourg et les villes, ces familles ont fait l'histoire de notre pays.

Au cours des siècles, la famille des Ribeaupierre s'est constitué un grand domaine qui avait comme centre Ribeauvillé et les trois châteaux des seigneurs, et qui s'étendait de la crête des Vosges vers le Rhin, de Sainte-Marie-aux-Mines jusqu'à la vallée de Munster. Les Ribeaupierre se trouvaient mêlés à tous les événements de l'histoire l'Alsace, non d'une façon extraordinaire et prédominante d'ordinaire, mais en proportion de leurs forces, et à plusieurs reprises leur action politique était remarquable. En outre ils se sont alliés par mariages à de nombreuses familles puissantes d'Alsace et des pays environnants, de la Suisse, de la Lorraine, de la Bourgogne, du pays de Bade, du Palatinat. Et c'est finalement par ces familles palatines que les Ribeaupierre sont devenus en partie les ancêtres des Wittelsbach, rois de Bavière jusqu'en 1918. Car après l'extinction masculine de la famille en 1673, les femmes ont transmis l'héritage à la famille de Birkenfeld et ensuite à celle de Palatinat-Deux-Ponts, qui a obtenu la dignité royale en 1806, et aujourd'hui encore les Wittelsbach portent dans leurs armoiries les armes des Ribeaupierre.

L'histoire de la lignée directe des Ribeaupierre s'étend de 1200 environ à 1673; la vie de Maximin ou Smassmann se place à peu près au milieu de cette histoire, dans la pre-

mière moitié du 15e siècle. L'activité de ce seigneur est capitale pour toute l'histoire de la famille. Avant lui vivaient et se battaient des seigneurs de Ribeaupierre au nom célèbre, mais leur action ne fut que momentanée, tandis que Smassmann par ses efforts formait définitivement le domaine familial, et ses descendants pouvaient profiter à travers les siècles des résultats obtenus par lui. En outre son action fut décisive pour l'organisation et l'administration du domaine, et ce sont là ses premiers mérites devant l'histoire.

En deuxième lieu Smassmann apparaît comme un homme de culture double. Son domaine est à cheval sur des pays de langue française et allemande; dans un tiers de son territoire environ on parlait et on parle encore la langue française. — Sa politique s'orientait pendant une partie de sa vie vers l'Ouest et vers le Sud-Ouest; la Bourgogne et la constitution de la puissance bourguignonne surtout ont exercé une grande attraction sur lui; ses rapports avec Catherine de Bourgogne sont remarquables et restent significatifs pour la politique d'un seigneur alsacien d'alors, qui était seigneur du Saint-Empire romain germanique, mais dont les intérêts et l'action étaient tournés en grande partie vers la France. Ce point de la culture double donne à la vie de Smassmann un caractère d'actualité et des couleurs toutes originales.

C'est ainsi que Smassmann se place au tournant de l'histoire pour les Ribeaupierre. Après une période de luttes et de gloire souvent peu fructueuses de ses prédécesseurs, il donna une orientation nouvelle à la famille. Sa tradition fut suivie par ses successeurs dont l'action cependant fut beaucoup moins décisive que la sienne.

Jusqu'à présent l'histoire de ce seigneur n'a été traitée qu'en notices assez brèves par les historiens; mais les points de vue exposés ci-dessus donnent un attrait spécial à cette étude; ils permettent en même temps de fixer la vie et l'action d'un seigneur du 15e siècle et de jeter un coup d'oeil d'ensemble sur l'histoire d'Alsace d'alors.

INTRODUCTION

LES SEIGNEURS DE RIBEAUPIERRE AVANT SMASSMANN Ier

CHAPITRE I

L'Historiographie de la Seigneurie de Ribeaupierre

Les chroniqueurs et les historiens alsaciens et allemands de tous les temps consacrent des notices plus ou moins longues aux seigneurs de Ribeaupierre. Longtemps ils ont surtout essayé de reconstituer les origines de la famille. Nommons Hemmerlin de Zurich, de son pseudonyme Félix Malleolus, mort entre 1457 et 1464 qui, dans son Dialogus de nobilitate (1446), consacre un passage aux Ribeaupierre (1), Pierre d'Andlau, mort vers 1480, vice-chancelier de l'Université de Bâle qui, dans son chronicon Alsatiae aujourd'hui perdu, traite de l'histoire des Ribeaupierre, dans un long extrait qui est conservé (2), un moine d'Ulm, Félix Fabri, qui dans son ouvrage Historia Suevorum, écrite vers 1489, copie Hemmerlin (3), Sébastien Munster enfin dans sa merveilleuse Cosmographey dont la première édition date de 1543 (4). Ces historiens cependant se sont éloignés de plus

(1) Voir R. U. I, p. 25, note 5. Dialogus de nobilitate, chap. XIV, fol. 50 b.

(2) Petrus de Andlo: De Imperio Romano, livre I, chapitre XV. Voir R. U. I, p. 26.

(3) Livre I, chapitre XIX, p. 213 (édition de 1605). Voir R. U. I, page 25.

(4) 2e édition allemande (1564), p. 656. Voir R. U. I, p. 28, 29.

en plus de la vérité historique en ce qui concerne les origines de la seigneurie de Ribeaupierre, et ils ont opéré avec hardiesse dans les champs de l'hypothétique et du doute. Munster trouve à son tour des adeptes: Pantaléon dans sa Prosographia (1565) (5), de même que Hertzog dans son Edelsasser Chronick (1592) (6). Dès 1555 Wolfgang Lazius dans son ouvrage De gentium aliquot migrationibus est en plein mythe (7).

Nous ne sommes donc pas étonnés de ce que les historiens du 17e et du 18e siècle nous rapportent les mêmes légendes. Leurs écrits cependant sont pour nous très précieux, quoique beaucoup d'erreurs s'y soient glissées. Car les chroniqueurs des siècles précédents s'étaient avant tout intéressés à l'origine de la seigneurie, et ils ne nous ont laissé que des indications sommaires sur l'histoire ultérieure. Les historiens du 17e et du 18e siècles comblent en partie cette lacune. Le plus important d'entre eux est Jean-Jacques Luck, né en 1574, d'une vieille famille de Haguenau, citoyen de Strasbourg, archiviste des seigneurs de Ribeaupierre. Il a laissé surtout les Annales Rappoltsteinenses (8) qui comprennent toute la période de 1200-1623: en se basant sur des documents aujourd'hui perdus, il a pu établir beaucoup de faits concernant l'histoire des Ribeaupierre que, faute de documents, nous ne connaissons plus par ailleurs. En général ses indications paraissent sûres, parce que basées sur des documents qu'il copie ou résume. Il a commis pourtant des erreurs et des inexactitudes; sa Généalogie du seigneur Eberhard de Ribeaupierre (1617) surtout doit être écartée complètement (9).

Après Jean-Jacques Luck, le célèbre Philippe-Jacques Spener, le fondateur du Piétisme, né en 1735 à Ribeauvillé, a écrit en vers le « Heldenbaum des Hauses Rappoltstein », l'arbre généalogique de la maison de Ribeaupierre (10). En

---

(5) 2e partie, p. 184. Voir R. U. I, p. 29.
(6) Strasbourg, 1592. Livre III, fol. 9.
(7) Bâle, 1557, p. 141.
(8) Elles se trouvent dans les archives de Colmar. Des extraits nombreux ont été publiés par Albrecht dans R. U. et par Rathgeber, Die Herrschaft Rappoltstein, p. 158-162, p. 165-174.
(9) Genealogia, Stammbaum und Herkommen Des Hochwohlgeborenen Herren, Herren Eberhard, Herrn zu Rappoltstein, Hohenackh und Geroltzeckh am Wassichin... Dans: Rathgeber, p. 165-174.
(10) Dans: Rathgeber, p. 178-190.

1745, Casimir Henri Radius a composé sa Dissertation « de origine, dignitate, juribus et praerogativis quibusdam comitum Rappoltsteinensium » (11). Le pasteur et professeur Sigismond Billing de Colmar (1742-1796), à côté de ses autres ouvrages a laissé un grand nombre de manuscrits, de copies de documents dans des cartons, surtout les Varia Rappoltsteinensia qui concernent l'histoire des Ribeaupierre du 17e *siècle* (12).

En ce moment-là, un des plus grands historiens de l'Alsace, Daniel Schöpflin, renouvela et approfondit les recherches historiques. Dans son Alsatia Diplomatica (Mannheim 1772, 1775), et son Alsatia Illustrata (Colmar 1751, 1761), il a recueilli beaucoup de documents sur l'histoire des Ribeaupierre, quoiqu'il ait été induit en erreur en ce qui concerne les origines. Mais il a exercé l'influence la plus profonde sur les méthodes historiques, il a posé les bases, et jusqu'à nos jours les historiens se reportent à lui, profitent de ses publications et de ses recueils.

La première moitié du 19e siècle n'enrichit guère l'histoire des Ribeaupierre. Après 1870 Rathgeber, s'inspirant de la méthode de Schöpflin, publia un petit ouvrage « Die Herrschaft Rappoltstein », la seigneurie de Ribeaupierre (13), dans lequel il fit imprimer quelques pièces nouvelles et intéressantes, extraites de la Chronique de Pierre d'Andlau, l'histoire du soulèvement des paysans en 1525, écrite par Ulric de Ribeaupierre, des documents concernant la réforme dans la maison de Ribeaupierre et l'histoire des Ribeaupierre au 17e siècle.

Peu de temps après le Dr Karl Albrecht, professeur au lycée de Colmar, entreprit de recueillir tous les documents concernant l'histoire des Ribeaupierre des origines jusqu'en 1500. Il a fait des recherches dans de nombreux fonds d'archives, en Alsace, à Colmar et à Ribeauvillé surtout, à Bâle, en France, en Allemagne, en Autriche; il a copié tous les documents conservés pour publier finalement le « Rappoltsteinische Urkundenbuch » en cinq magnifiques volumes in-quarto, oeuvre d'érudition remarquable (Colmar, 1892).

---

(11) Strasbourg, 1745.
(12) Aux archives de Colmar; dans Rathgeber, p. 29-38, p. 178-190.
(13) *J. Rathgeber:* Die Herrschaft Rappoltstein, Strasbourg, 1874.

L'étude des documents l'a amené à étudier d'une façon approfondie l'histoire des Ribeaupierre surtout les origines. D'une main de maître il a déchiré tout le tissu de fables et de légendes établi depuis le 15 *siècle* (14), et il fait faire les progrès décisifs à l'histoire des Ribeaupierre. Depuis lors, plusieurs historiens, en se basant sur le « Urkundenbuch » d'Albrecht, ont publié des ouvrages concernant l'histoire de cette seigneurie: Albrecht lui-même a consacré un article à Brunon de Ribeaupierre, père de Smassmann, Rodolphe Brieger a étudié la seigneurie de Ribeaupierre, son origine et son développement (15), Louis Süss l'histoire de la Réforme dans la seigneurie de Ribeaupierre jusqu'en 1648 (16).

CHAPITRE II

Les Seigneurs de Ribeaupierre

1. LES ORIGINES

Les origines de la seigneurie de Ribeaupierre sont obscures. Longtemps on a admis d'une façon générale l'hypothèse fort ancienne que les seigneurs de Ribeaupierre descendaient des ducs de Spolète, chassés de leur ville et venus en Alsace. Les historiens anciens depuis Félix Hemmerlin jusqu'à J.-J. Luck en passant par Sébastien Munster et ses adeptes, parlent, d'une façon tout arbitraire, des ancêtres d'Egenolphe, ce prétendu exilé italien; ils établissent une généa-

---

(14) *Dr K. Albrecht:* Die ältere Linie der Rappoltsteiner, Strasbourg, 1886.
— Aus der elsässischen Adelsgeschichte, Egenolf von Urslingen, Stammvater der jüngeren Rappoltsteinischen Linie, Strasb., 1888.
— Widerstreit zwischen Sage und Forschung in Betreff der ältesten Generationen der Rappoltsteiner, Colmar, 1892.

(15) *R. Brieger:* Die Herrschaft Rappoltstein, ihre Entstehung und Entwicklung, Gotha, 1906.

(16) *L. Süss:* Geschichte der Reformation in der Herrschaft Rappoltstein bis 1648. Saverne, 1914.

logie qui relie un ancêtre légendaire, Rochus, constructeur du château des Ribeaupierre, à Egenolphe.

Albrecht a détruit ces légendes. Il a recherché les documents qui existaient encore, et il a su tirer des textes existants des conclusions remarquables.

Un premier document de l'année 1022 mentionne une « dame Bilitrud, mère du seigneur Réginbold de Ribeaupierre », femme d'un seigneur de Ribeaupierre qui a dû vivre vers l'an 1000 (17).

Sur les seigneurs antérieurs, fondateurs de la seigneurie, nous ne savons ni d'où ils étaient, ni quand ils ont fondé leur puissance, ni ce qu'ils ont fait. On peut pourtant supposer que l'origine de la seigneurie reste liée à l'origine de Ribeauvillé. Or la localité est mentionnée pour la première fois sous le nom de Ratbaldovillare en 759 (18). Du point de vue ethymologique il est impossible de séparer Ribeauvillé de Ribeaupierre, Rappoltsweiler et Rappoltstein.

Rathgeber avance, sans preuves, que l'ancêtre Ratbold a donné le nom au village (19). Aucun document ne nous permet de l'affirmer. La question se pose donc de savoir si les Ribeaupierre ont tiré leur nom du village ou au contraire, le village de l'ancêtre Ratbold.

D'après V. Ernst (20), les noms des localités sont importants à ce sujet-là. Un très grand nombre de localités en — ingen, — heim, — hausen, — dorf, — weiler, etc., contient un nom de personne, et ceci indique qu'au moment de la fondation de la localité, il y avait un personnage qui y occupait un rang exceptionnel et qui avait une grande puissance; il avait non seulement la propriété du sol, mais surtout la possession de droits souverains, surtout « Zwing u. Bann » (21). On peut affirmer que les personnes dont le nom est lié à la localité ou qui donnent leur nom à la localité sont les premiers possesseurs de « Zwing u. Bann », les premiers « Zwing-

---

(17) R. U. I, 5: « Bilidruth, mater Reginboldi de Rapoltstein dedit praedium Obern Basla », voir la note dans R. U.

(18) R. U. I, 1.

(19) *Rathgeber,* ouvr. cité, p. 2.

(20) *Viktor Ernst:* Die Entstehung des niederen Adels, Berlin, 1916.

(21) C'est l'autorité judiciaire qui en même temps donna la domination de la localité. Voir 4e partie, p. 192.

und Bannherren ». Dans la suite le château et la famille noble portent le nom de cette localité; ce nom se termine surtout en — burg, — eck ou — stein.

A l'époque carolingienne, en effet, il y a une noblesse; ce sont les « principes » ou « optimates » (22). Et comme les Ribeaupierre apparaissent dans les siècles ultérieurs comme des « Freie Herren », « Edelfreie » ou « Edelherren » (23) on peut admettre qu'ils étaient les premiers propriétaires des droits à Ribeauvillé, qu'au 7e ou 8e siècle ils en sont les maîtres, que la localité prend leur nom, et que, peu après, dans ces temps d'insécurité, ils construisent le château de Ribeaupierre, Rappoltstein.

La région pourtant avait appartenu, selon toute vraisemblance, aux riches comtes d'Eguisheim; puis elle est devenue bien impérial, et, d'après un document de 1084, l'empereur Henri IV en donna la moitié à l'évêque de Bâle dont les Ribeaupierre la tenaient plus tard en fief (24).

Revenons à notre texte de 1022; le seigneur Reginbold de Ribeaupierre qui y est mentionné est connu par plusieurs documents. D'après la chronique de Moyenmoutier de Jean de Bayon, il a fait plusieurs razzias et tué en 1038, dans une querelle, le comte Gérard d'Eguisheim, frère du pape alsacien, Léon IX (25).

Après Reginbold la nuit tombe sur l'histoire de la seigneurie. Les documents, qui la mentionnent, négligent pendant plus d'un siècle de parler de ses maîtres. Cependant il est permis de présumer que la famille qui apparaît après ce long laps de temps est encore la même.

A partir de 1142 un Reginhard de Ribeaupierre est nommé (26), puis le document important date de l'année 1156

---

(22) *J. Ficker*, Vom Kurfürstenstande, I, p. 33, 34 et p. 48.

(23) D'après *J. Ficker*, c'est le 4e degré de la noblesse (vierter Heerschild); voir plus loin p. 28.
Julius Ficker: Vom Heerschilde, Innsbruck, 1862.

(24) R. U. I, 7.

(25) R. U. I, 6. La chronique de Moyenmoutier, écrite en 1326, est perdue. Des extraits en sont conservés cependant: Humbertus Belhomme, Historia Mediani in Monte Vosago monasterii, Strasbourg, 1724, publié dans Dom Calmet sous le nom de Chronicon monasterii authore Joanne de Bayon ordinis fratrum praedicatorum, vol. III, col. 213-246.

(26) R. U. I, 10-19.

environ. C'est une donation pour le couvent de Beinwyl, en Suisse, établie par l'évêque de Bâle, qui nous fait connaître trois générations: la mère Adelheid, ses deux fils Adalbert et le clerc Reginhard ou Reinhard et les enfants d'Adalbert, Reinbold, Bertholf, Reinhard et Emma (27).

Nous ne savons rien de plus sur eux. Reinhard, le clerc, renouvela seul la donation de 1156. Aucun des autres membres de la famille n'est nommé dans ce nouveau document: il est probable, comme le dit Albrecht, qu'ils étaient déjà morts à ce moment. D'ailleurs Reinhard lui-même n'est plus mentionné dans la suite; sa charge de prévôt du chapitre de Strasbourg est aux mains de Berthold von Merburg à partir de 1157 (28). Les trois fils d'Adalbert ont disparu sans qu'il soit possible de préciser la date, peut-être à la deuxième croisade (1147-1149). En tout cas une catastrophe paraît s'être produite.

Et alors la seigneurie a changé de maître.

2. EGENOLPHE D'URSLINGEN

D'après l'hypothèse généralement admise, ce fut Egenolphe d'Urslingen qui apparut peu après en possession de la seigneurie de Ribeaupierre.

Cet Egenolphe n'est jamais mentionné comme seigneur de Ribeaupierre. Des documents sur l'acquisition de la seigneurie manquent. Mais depuis 1163 cet étranger a sa place dans les documents concernant les affaires alsaciennes.

Les historiens nous en parlent; Félix Hemmerlin écrit à son sujet: à l'époque de l'empereur Conrad II, deux frères,

---

(27) R. U. I, 20: L'évêque de Bâle fait savoir que « Adelbertus nobilis homo quidam de Rapolsten et filii sui Reinboldus, Bertholfus, Reinhardus et filia sua Hemma germanusque eius religiosus clericus Reinhardus Argentinensis ecclesie sancte Marie prepositus et mater eorum Adelhet predium quod iure hereditatis in villa, que dicitur Nugerol possederant, cum omnibus mancipiis suis ecclesie de Beinwilare... donaverunt...

(28) Voir R. U. I, page 15, remarque 3 avec indication des sources.

ducs de Spolète, de la famille romaine des Ursini, chassés par les Romains sont venus en Allemagne. L'un a construit son château en Souabe près de Rottweil, mais « l'autre frère s'est tourné vers l'Alsace, et près de la Gaule il a acquis d'une façon prudente une certaine seigneurie de Ribeaupierre» (29). Il y avait en effet un Conrad d'Urslingen qui de 1177-1198 était duc de Spolète, il était d'une famille de Souabe, inféodée aux Hohenstaufen qui s'en étaient servis en Italie; Conrad fut forcé par le pape Innocent III de renoncer à son duché et de retourner en Allemagne. L'autre que Hemmerlin appelle son frère, Egenolphe, était en 1162 podestat de Piacenza (30), puis, à partir de 1163, il était à la cour de l'empereur Frédéric Barberousse. Nous le trouvons comme témoin dans beaucoup d'actes impériaux concernant l'Alsace (31). En 1178 il lutta — nous ignorons dans quelle circonstance — à Dürrenlogelheim près de Colmar contre un seigneur alsacien, Cuno de Horburg (32).

Mêlé d'une façon si intense aux affaires alsaciennes, il n'est pas improbable qu'il ait acquis la seigneurie de Ribeaupierre, et qu'au prix de batailles et de luttes, il l'ait défendue contre l'envie des seigneurs du pays. Mais dans quelle forme, sous quel titre juridique l'a-t-il acquise? Hemmerlin dit: « d'une façon prudente. »

Albrecht suppose que c'était en épousant la dernière représentante de la vieille famille de Ribeaupierre qui lui aurait apporté en dot les possessions des Ribeaupierre (33). C'est probable. En tout cas, quoiqu'Egenolphe ne soit jamais nommé comme seigneur de Ribeaupierre, on peut admettre qu'il est l'ancêtre d'une nouvelle lignée de seigneurs de Ribeaupierre, car ses petits-fils prennent ce nom.

---

(29) Dialogus de nobilitate, chapitre XV, reproduit dans R. U., page 25: « alter autem frater Alsaciam appliavit et prope Galliam quondam baroniam de Rappoltzstein solerter acquisivit ».

(30) R. U. I, 25.

(31) R. U. I, 26, 27, etc.

(32) R. U. I, 33.

(33) Cette Emma est mentionnée dans le document de 1156. Voir page 7.

3. DE LA MORT D'EGENOLPHE A BRUNON 1188-1361

Egenolphe d'Urslingen mourut vers 1188 sans doute; à partir de ce moment les documents ne mentionnent plus que son fils Ulric, qui n'a pas joué un grand rôle et dont le titre n'est pas mentionné, puis bientôt ses petits-fils, Egenolphe II et Anselme I^er^. Ceux-ci se nommaient « fratres de Rappoltstein milites » (1219) (34); ils prenaient donc le titre de seigneurs de Ribeaupierre.

Plusieurs générations de seigneurs se succédèrent sans éclat vers la fin de l'époque des Hohenstaufen et pendant le Grand Interrègne. Rarement les seigneurs de Ribeaupierre étaient impliqués dans une querelle ou prenaient part à une expédition. Mais ils étaient occupés à augmenter les possessions de la seigneurie et à se mettre sur le même plan que les seigneurs voisins.

Sous le règne de Rodolphe de Habsbourg seulement, l'un d'eux, Anselme II le Hardi, joua un rôle important, quoique souvent peu glorieux. Un grand nombre de documents et de nombreux chroniqueurs parlent avec terreur de ce batailleur indiscipliné. En 1280 un « dominus de Rapolzstein » (35) — c'était sans doute lui — faisait une incursion dans le territoire de l'évêché de Bâle; en même temps il était en querelle avec les Colmariens. En 1281, l'évêque de Strasbourg guerroyait contre lui (36). En 1287 Anseme II attaque Saint-Hippolyte, brûle la localité et ravage les alentours; il pénètre en France où il brûle et pille 120 « villae » (villages) (37); il lutte contre le seigneur de Horburg (38) et même contre le roi Rodolphe de Habsbourg (39). Enfermé dans son château de Haut-Ribeaupierre, il résiste victorieusement aux assauts de ce prince. Poursuivant ses pillages, il entre en lutte avec les Strasbourgeois (40).

---

(34) R. U. I, 54.
(35) R. U. I, 138.
(36) R. U. I, 146.
(37) R. U. I, 159: « Cum exercitu terram Gallicorum intravit et centum et viginti villas excussit et eorum res fuit totaliter depredatus » (Annales Colmarienses).
(38) R. U. I, 161.
(39) R. U. I, 162.
(40) R. U. I, 175.

Mais à partir de 1291 la fortune l'abandonne. Cette année-là, il est battu par Cuno de Bergheim et ne doit son salut qu'à la fuite (41). Pris par les Strasbourgeois en 1292 il doit s'accorder avec eux (42). En 1293 il est encore moins heureux. Le prévôt de Colmar, Rösselmann, lui avait nuitamment livré la ville (43); le roi Adolphe de Nassau accourt, et Colmar se rend après plusieurs semaines de siège; les deux meneurs sont faits prisonniers (44). Et enfermé pendant trois ans, dans le château d'Achalm, Anselme II eut le loisir de réfléchir à sa vie, à ses coups de tête et à son avenir (45). Il paraît qu'il en retira un enseignement notoire: il s'était calmé.

Anselme II avait plusieurs frères, l'un, Hermann, s'empara en 1288 d'une façon tout obscure du château de Hohnack et des possessions qui en dépendaient (46). C'était un accroissement considérable de la force des Ribeaupierre.

Anselme II, la terreur de tous, mourut en 1311. Ses fils étant morts jeunes, son neveu Jean III (1309-1361) assura la continuité de la famille. Seigneur paisible, soumis à son souverain, travailleur uniquement occupé d'accroître ses domaines, Jean III à force de constance et de sang-froid, réalisa plus de profits que son oncle.

A ses fils, surtout à Brunon. Jean III laissa une force agrandie et considérable.

4. BRUNON, LE PERE DE SMASSMANN 1361-1398

Brunon (47), semblait être un nouvel Anselme II. Comme son grand-oncle, il menait une vie mouvementée. En premières noces, il épousa la riche héritière de Blamont-Magnières, Jeanne; de ce fait ses intérêts furent d'abord à l'Ouest

(41) R. U. I, 193.
(42) R. U. I, 196, 197.
(43) R. U. I, 201.
(44) R. U. I, 202, 205, 206.
(45) R. U. I, 211.
(46) R. U. I, 176.
(47) Voir l'article d'Albrecht: Bruno von Rappoltstein, Colmar, 1892.

des Vosges, en Lorraine, en Champagne et en Bourgogne, où il eut des terres nombreuses. Aussi le voyons-nous au service de princes français: il accompagna Philippe le Hardi, duc de Bourgogne à Gand, où il assista au mariage du duc avec Marguerite de Flandre (48); avec lui, il prit part sous Charles V à la guerre de Cent-Ans, mais il fut fait prisonnier par les Anglais à Abbeville; traîné à Calais, il dut payer une forte rançon (1370). Après un court séjour en Alsace, nous le retrouvons à Avignon auprès du pape Grégoire XI qui accorda aux trois filles nées de son mariage avec Jeanne de Blamont le droit de succession aux fiefs bâlois à défaut d'héritier mâle (1372) (49).

Avec le roi d'Allemagne, Wenceslas, Brunon avait des rapports tendus, à partir de 1384 surtout. Pendant la guerre franco-anglaise un chevalier anglais John Harleston avait pillé les terres des Ribeaupierre-Blamont en France (50). En pleine paix Brunon le fit prisonnier et malgré les réclamations et les instances du pape Urbain VI, du roi d'Angleterre, du duc Jean de Luxembourg et de Wenceslas il ne le lâcha pas: Harleston resta pendant de longues années son prisonnier. Désabusé, Wenceslas mit en 1384 Brunon au ban de l'Empire, de même que la ville de Strasbourg dont Brunon était le citoyen (31).

Cette conduite s'explique par les rapports de Brunon avec le roi de France. De plus en plus les rois de France avaient une politique d'expansion vers l'Est. Dès 1294 Philippe le Bel gagna le comte Henri de Lützelbourg pour 6.000 livres: ce seigneur devait le servir contre les Anglais (52). Le duc de Lorraine s'éloignait de l'empereur bien qu'il fût son vassal, et se rapprochait du roi de France. En 1360 enfin, Philippe le Hardi s'établit en Bourgogne et peu après en Flandre. De

---

(48) R. U. II, 63.

(49) Le 17 juin 1371 l'évêque de Bâle Jean accorda aux frères Ulric et Brunon le droit qu'à défaut d'héritiers mâles, les filles pourront hériter des fiefs bâlois. Le 7 mai 1372 le pape confirma cette permission de l'évêque.

(50) R. U. II, 234.

(51) Le premier seigneur de Ribeaupierre mentionné comme citoyen de Strasbourg était Jean III, le père de Brunon (1358) (R. U. I, 719).

(52) Voir F. Kern: Die Anfänge der französischen Ausdehnungspolitik bis zum Jahre 1308. Tübingen, 1910, p. 168 et Acta 66, n° 92.

même le roi de France se tourna vers l'Est et chercha des alliés contre l'Angleterre et contre l'Empereur. Le seigneur de Ribeaupierre, était le vassal du roi pour des terres en Champagne. Charles VI négocia avec Brunon et signa avec lui l'accord de 1386 (53): pour 8000 francs-or Brunon s'engagea à ouvrir au roi de France tous ses châteaux et forteresses, à lui porter secours contre tous les ennemis, même contre le roi d'Allemagne.

Finalement ayant reçu une forte rançon, Brunon relâcha Harleston (54), et il fut rayé du livre du ban de l'Empire. Dès lors l'attitude du roi Wenceslas changea à son égard: on a l'impression très nette que Wenceslas voulut gagner Brunon. Pour annuler l'alliance de Brunon avec le roi de France, il signa avec lui un traité d'alliance (1er avril 1391) (55), il le combla de faveurs, lui accorda ainsi qu'à ses fils des fonctions, des libertés et des droits nombreux (56).

Déjà Brunon avait trouvé un autre adversaire: la ville de Strasbourg. Il avait contracté des dettes nombreuses avec des citoyens de cette ville, et il n'arrivait pas à payer les intérêts. Comme il s'était engagé à leur donner en gage la basse ville de Ribeauvillé (57), les Strasbourgeois s'en rendirent maître en 1389 (58). Brunon réussit à les en chasser en 1391.

Ce fut la guerre entre les deux puissances. Une grande coalition dans laquelle entrèrent aux côtés de Brunon, l'évêque de Strasbourg, le grand-bailli impérial, le margrave de Bade, le comte Eberhard de Würtemberg, le seigneur de Lichtenberg et beaucoup d'autres seigneurs se forma contre la ville (59). Les environs de Strasbourg furent dévastés, la ville assiégée, mais en vain (septembre 1392 à février 1393). Enfin le roi Wenceslas s'interposa.

Mais la ville de Strasbourg était toujours mécontente de Brunon; en 1396 elle recommença la guerre. Les Strasbour-

---

(53) R. U. II, 263.
(54) R. U. II, 337.
(55) R. U. II, 340.
(56) Voir plus loin, p. 26.
(57) R. U. II, 295.
(58) R. U. II, 308.
(59) R. U. II, 346-348. Voir R. Fester: Bernhard I. von Baden (voir Bibliographie).

geois s'emparèrent de Bergheim et bombardèrent Guémar. Brunon dut traiter et s'engager à payer ses dettes, l'archiduc d'Autriche, Léopold IV, lui fournit sa caution (60). Trop tard, Brunon reconnaissait qu'il s'était engagé dans une mauvaise voie, et que sa politique aventureuse l'avait mené au bord de la ruine.

Désormais il se retira sur ses terres, où il vécut paisiblement, ne se souciant plus que de mettre de l'ordre dans ses finances et de payer ses dettes. La mort qui survint en 1398 ne le lui permit pas (61). A-t-il donné aux fils qu'il eut de son second mariage avec Anne ou Agnès de Granson, et surtout à Smassmann I, des leçons de prudence politique et d'économie, il serait osé de trop l'affirmer.

CHAPITRE III

Le Domaine des Ribeaupierre jusqu'à Smassmann

Pendant la période qui s'étend des origines à l'avènement de Smassmann, l'histoire des possessions des Ribeaupierre se dégage peu à peu des ombres qui l'enveloppent. Les parties qui apparaissent les premières sont les trois châteaux de Ribeaupierre et la ville de Ribeauvillé.

1) LES TROIS CHATEAUX DE RIBEAUPIERRE

Ils se dressent derrière la ville de Ribeauvillé sur cette montagne de roches anciennes, conique et abrupte, qui barre l'horizon vers l'Ouest. Dans ce coin d'Alsace d'un charme exceptionnel, les trois châteaux sont les témoins fiers et poétiques d'un passé glorieux.

---

(60) R. U. II, 568.
(61) R. U. II, 612.

La première mention d'un château des Ribeaupierre date de l'année 1084, mais le « castellum » ne portait pas d'autre nom que celui de « Rappoltstein » (62), de sorte que nous ne savons pas à quel château nous avons affaire. Jusqu'au partage de 1298, il est difficile d'établir lequel des trois châteaux est mentionné.

Le Haut-Ribeaupierre, qui couronne le sommet de la montagne est sans doute un des plus anciens châteaux-forts des Vosges. Les parties qui en subsistent, surtout la base du donjon, indiquent comme date de construction la fin du 12e ou le début du 13e siècle (63). Au 13e siècle, le château porte le nom de « Altenkastel » par déformation de « altum castellum ». Ce château était un fief de l'évêché de Bâle (64), et les seigneurs de Ribeaupierre le donnèrent en arrière-fief à une famille qui prit le nom d'Altenkastel et qui garda le château de 1254 à 1427 environ (65).

A cent mètres en dessous de Haut-Ribeaupierre se trouvent les deux autres châteaux, sensiblement à la même altitude. Guirsberg, construit après 1250, était appelé originairement le « Stein », la Pierre; sous ce nom il apparaît dans les documents jusqu'au 14e siècle. En 1316, les seigneurs de Ribeaupierre le donnèrent en fief aux nobles de Guirsberg dont il a pris le nom. Ces derniers le conservent jusqu'à l'époque de Smassmann.

Le château de Saint-Ulric, portait primitivement le nom de Grand-Ribeaupierre ou encore par opposition avec Haut-Ribeaupierre la « Niederburg », le château bas. Certains restes du château remontent au 11e siècle, même on a cru reconnaître des vestiges d'une construction romaine. C'est le château le plus ancien et le plus important des Ribeaupierre, le plus grand aussi ; les seigneurs y résidaient. Smassmann y passa la plus grande partie de sa vie, dominant de là ses possessions étendues.

---

(62) R. U. I, 7.

(63) Voir: Wolff, Burgenlexikon, les articles concernant les trois châteaux.

(64) R. U. I, 7.

(65) R. U. I, 87, et III, 536.

2) RIBEAUVILLE

Ribeauvillé est mentionnée dans les documents depuis 759, sous les appellations de Ratbaldovillare, Ratbertovillare, Rapperschwihr, Ropolzwihr, etc....; elle n'était peut-être à l'origine qu'une ferme construite par les ancêtres de la famille; elle est nommée pour la première fois comme domaine des Ribeaupierre en 1162; cette année-là l'empereur Frédéric Barberousse fit don de la moitié de la « villa Rapolswilre » à l'évêque de Bâle (66). Jusqu'en 1256 Ribeauvillé est toujours mentionné comme village. Entre 1284 et 1287 la localité reçut des murailles, et elle est citée pour la première fois comme ville en 1290 (67).

Les Ribeaupierre en possédaient une moitié comme bien alleu, ils avaient l'autre moitié à titre de fief de l'évêque de Bâle. En 1268 les Ribeaupierre donnèrent à ce dernier la partie qui leur appartenait, puis reçurent de nouveau toute la ville en fief (68). Ils la gardent jusqu'en 1789.

La ville comprenait deux quartiers, la vieille ville ou ville basse (« Alte Stadt » ou « Niedere Stadt ») et la ville neuve ou ville supérieure (« Neue Stadt » ou « Obere Stadt »). Ces noms se trouvent dans des documents nombreux (69). A certains moments la ville était divisée en deux quartiers supérieurs (« die zwo obern stett ») et deux quartiers inférieurs (« die zwo nidern stette ») qui, par suite des partages étaient souvent dans des mains différentes (70).

3) LES POSSESSIONS DES RIBEAUPIERRE

De même que nous ignorons l'origine de la seigneurie, celles du domaine également restent fort obscures.

Le domaine s'est formé et développé lentement. Le premier document est de 1084 (71). L'empereur Henri IV, dispo-

(66) R. U. I, 24.
(67) R. U. I, 185.
(68) R. U. I, 108.
(69) R. U. I, 223, etc.
(70) R. U. I, 521. Voir également le plan de la ville de Ribeauvillé dans Wolfram u. Gley, Elsass-lothringischer Atlas, p. 31 ab, n° 5.
(71) R. U. I, 7.

sant comme bien familial (72) de la seigneurie de Ribeaupierre en fit donation à l'évêque de Bâle: « predium nomine Rapoldestein..., item castellum cum universis appendiciis... », avec tous les champs, prés, vignes, forêts, chasse, eaux, etc. Mais les détails ne sont pas donnés; les Ribeaupierre n'y sont pas mentionnés.

Près d'un siècle et demi passe (aucun document d'Egenolphe d'Urslingen ne mentionne la seigneurie). En 1219, Anselme I de Ribeaupierre conclut une alliance avec le duc de Lorraine (73); sa puissance a dû être assez grande à ce moment-là, et forcément le domaine assez étendu.

En 1298 enfin, nous pouvons dresser une carte à peu près exacte du domaine. Car cette année-là, Anselme II le Hardi, son frère Henri IV et leur neveu Henri V opéraient le partage de leur domaine (74); chaque part est spécifiée dans le document; les trois châteaux y sont nommés pour la première fois, et nous sommes en face d'une seigneurie forte et d'une étendue considérable.

Après 1298 les documents sont plus nombreux; en 1373 un autre partage entre Ulric et le père de Smassmann Brunon I[er] nous fournit un nouvel inventaire du domaine (75) qui nous permet en outre de constater différents agrandissements.

D'après tous ces documents le domaine des Ribeaupierre se composait, à côté de Ribeauvillé et des trois châteaux avec leurs champs, prés, vignes et droits, des localités suivantes:

Guémar accordé en 1337 aux Ribeaupierre par le landgrave de Haute-Alsace (76). En 1350 le seigneur de Ribeaupierre donna la suzeraineté à l'évêque de Strasbourg (77) et reçut de lui la localité de nouveau comme fief.

Bergheim: la possession de Bergheim, de *Rodern* et *Rohrsehwihr* avec vignes et champs est indiquée dans l'acte de

---

(72) « predium... hereditario jure ex parte patris nostri imperatoris Heinrici ad nos pertineus... ». Schöpflin et Albrecht supposent que ce « predium » appartenait d'abord aux comtes d'Eguisheim et parvint comme dot d'Adelheid d'Eguisheim dans la maison des comtes de Franconie, plus tard empereurs.

(73) R. U. I, 51.

(74) R. U. I, 223.

(75) R. U. II, 111.

(76) R. U. I, 478.

(77) R. U. I, 622.

1298; en 1312 le roi Henri VII donna Bergheim en fief à Henri de Ribeaupierre (78). Mais en 1313 les enfants de Henri vendaient la petite ville à l'archiduc d'Autriche, de même que Rodern et Rohrschwihr (79). Ce n'est qu'au 17e siècle que ces localités seront réacquises. C'est donc là une diminution du domaine.

Ohnenheim et *Hausen* furent acquis après 1298 probablement, Ohnenheim est mentionné depuis 1301 (80), Hausen depuis 1315 comme gage impérial, puis devient propriété en 1389 (81).

Ellenwiller, village actuellement disparu, entre Ribeauvillé et Guémar, est nommé comme possession des Ribeaupierre au partage de 1298 déjà, mais sans précision; la possession du village est confirmée en 1373; c'est un fief impérial.

La *vallée de la Lièpvre* apparaît comme bien alleu des Ribeaupierre, mais une partie de la vallée est donnée en fief aux seigneurs d'Echery (82), dont la famille s'éteint en 1381.

La *seigneurie de Hohnack* était déjà une possession des Ribeaupierre au partage de 1298. Le château appartenait jadis aux comtes de Ferrette. Un document de 1279 nous dit subitement qu'un seigneur de Ribeaupierre — nous n'apprenons pas lequel — enleva le château à ses parents et en fit cession à la ville de Colmar (83). En 1288 un nouveau document nous apprend que Hermann de Ribeaupierre s'est emparé de Hohnack et qu'il a forcé la garnison du château de Meiwihr à se rendre (84). Après cet événement, la seigneurie faisait partie du domaine des Ribeaupierre comme fief autrichien. — Au traité de partage de 1373 nous constatons l'extension de la seigneurie de Hohnack; ce sont « die vier Kilchspiel in dem tal », les quatre paroisses dans la vallée de la Weiss, *Orbey, Lapoutroie, Fréland et Labaroche* avec tous les droits.

---

(78) R. U. I, 296.
(79) R. U. I, 303.
(80) R. U. I, 238.
(81) R. U. I, 317, II, 311.
(82) R. U. I, 576.
(83) R. U. I, 137.
(84) R. U. I, 176, Meiwihr = Minrewiller, Minnweiler, village disparu près d'Ammerschwihr.

Il faut y ajouter encore la *Judenburg*, près de *Bonhomme* et sans doute aussi cette localité, du moins en partie (85).

Heiteren était aux Ribeaupierre au 13e siècle déjà (86), mais la haute justice restait aux Habsbourg.

Wihr-au-Val était une possession des Ribeaupierre (87), nous ne savons pas depuis quelle époque, mais en 1346 la localité est donnée en fief à Eppe de Hattstatt (88).

Landsberg ou Hohlandsberg, à l'entrée de la vallée de Munster près de Winzenheim, figurait au partage de 1373. C'était un gage donné aux Ribeaupierre par la maison de Habsbourg.

Fiefs lorrains. Les Ribeaupierre étendaient leur influence sur le versant occidental des Vosges; depuis 1255 ils avaient la « hut », c'est-à-dire la protection et la surveillance de la banlieu de *Saulcy* (89), — ce qui leur permettait d'y lever des droits, — la moitié de la forteresse de *Belfroi*, disparue complètement (90), *Fraize* et *Plainfaing* dans les environs de Saint-Dié. Au traité de 1373 ces biens lorrains « au-delà de la crête des Vosges » revinrent à Ulric de Ribeaupierre, mais en 1342 déjà, Henri de Ribeaupierre s'est engagé à retourner après sa mort tous les fiefs lorrains à la maison de Lorraine (91). De fait on n'en parle plus après.

A côté de ce domaine dans lequel les Ribeaupierre jouissaient des droits souverains, ils acquéraient de nombreux *biens* et des *droits* dans des localités qui ne leur appartenaient pas. Ces biens se trouvent éparpillés en avant du domaine des Ribeaupierre, dans la région des collines sous-vosgiennes, depuis Ribeauvillé jusqu'à la vallée de la Fecht. Au partage de 1298, les Ribeaupierre possédaient des terres et des droits à Zellenberg, Riquewihr, Bebelnheim, Mittelwihr, Bennwihr, Ostheim, Katzenwangen, (village disparu près de Bennwihr),

---

(85) R. U. I, 337: Bonhomme, propriété des Ribeaupierre en 1317 est donné en gage en 1329 à la famille d'Awelin. Plus tard cette famille eut la moitié du village en fief (1372) et la garde jusqu'en 1441.

(86) R. U. I, 534.

(87) R. U. I, 206: « Dominus de Rappoltstein abigit in domicilium suum Wilre. »

(88) R. U. I, 578, 579.

(89) R. U. I, 140.

(90) R. U. I, 89, la forteresse de Belfroi se trouvait d'après Albrecht probablement dans le département actuel des Vosges.

(91) R. U. I, 534.

mais le document mentionne uniquement les localités sans autre indication des biens. Le même document mentionne encore la possession du pressoir à Ammerschwihr, des terres, gens et redevances dans la même localité, des propriétés à Sigolsheim, la dîme du vin et du blé à Kaysersberg, des serfs à Ober- ou Niedermorschwihr, des serfs et des biens à Willer, village disparu près d'Ammerschwihr.

L'acte de partage de 1373 répète ces indications en complétant la liste des biens et des droits des Ribeaupierre; il y ajoute la dîme à Hagenach (village disparu près de Riquewihr), le pressoir et des propriétés dans la même localité, l'étang de la « Sulze » dans la banlieue de Guémar, le droit de patronat à Brisach. Dans la part de Brunon de nombreux droits et propriétés ont nommés: la dîme du vin et des serfs à Minrewiller, la dîme du vin à Kientzheim, le droit de patronat à Riquewihr, les « gezöge » dans les possessions du comte de Würtemberg, à Hunawihr, Ostheim, Zellenberg, Mittelwihr, Bebelnheim (92).

Les Ribeaupierre avaient possédé encore d'autres localités et des droits, mais ils les avaient donnés en fief, tels Wihr-au-Val et la vallée de la Lièpvre; des biens à Sulzmatt, les villages de Saasenheim et de Linkenheim près de Sélestat, des biens à Fessenheim dans le Kochersberg et le village de Birlenbach près de Wissembourg (93).

Les biens des Ribeaupierre étaient donc nombreux et étendus dans la partie Nord de la Haute-Alsace et jusqu'en Basse-Alsace. Les documents cependant sont trop obscurs et trop brefs, pour nous permettre de savoir l'étendue exacte des biens et des droits seigneuriaux, ainsi que le montant des cens et des redevances.

Dans la deuxième moitié du 14e siècle Brunon, parvint à agrandir considérablement le domaine par son mariage avec Jeanne de Blamont qui lui apporta en dot des biens nombreux en Lorraine, en Champagne et en Bourgogne.

---

(92) Les « gezöge »: c'est le droit des seigneurs de Ribeaupierre de garder leurs droits judiciaires sur les habitants qui quittaient leur domaine et allaient habiter les localités sus-nommées, appartenant au comte de Würtemberg.

(93) Voir plus loin, p. 34.

Les seigneurs de Blamont possédaient sur le versant occidental des Vosges, un vaste territoire qu'ils avaient étendu par des mariages de plus en plus vers l'Ouest. Jeanne qui avait épousé en premières noces Henri de Faucogney (94), disposait de biens importants.

Jeanne et Brunon possédaient comme fiefs du duc de Lorraine, Romont, Saint-Maurice, Saint-Pierremont, Vallois, Bouxières-les-Gerbeviller et en gage la châtellenie de Dompaire (95); de plus la seigneurie de Magnières était un fief lorrain (96), et Jeanne porta le titre de dame de Magnières.

Les biens des Blamont s'étaient étendus jusqu'en Bourgogne; comme fiefs bourguignons il y avait Montenot-sur-Salins et le tiers de la Saulnerie de Salins dans le Jura (97).

Enfin, les fiefs relevant de la couronne de France et situés en Champagne étaient importants. Brunon les détailla en 1372; il se déclara vassal du roi de France pour « la ville d'Urville séant en la prevosté et chastellenie de Waissy (Vassy)..., item la ville d'Humbescourt... (même chastellenie), item la ville de Rouvre... » avec tous les droits (98).

---

(94) Seigneurie sur le rebord occidental des Vosges, près de Luxeuil.

(95) R. U. I, 745. Toutes ces localités sont situées dans les départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle. Voir les cartes dans Dom Calmet, vol. I, et Wolfram et Gley: Elsass-lothringischer Atlas, carte 9. — Comme ces biens n'ont appartenu à Brunon que pendant quelques années, il m'a paru inutile de les marquer sur la carte.

(96) Cette seigneurie est mentionnée comme bien des Blamont en 1311 déjà au partage de la seigneurie par Henri de Blamont. — Le 9 février 1353 Henri de Faucogney et Jeanne de Blamont concluent un traité avec Thiébaut de Blamont, par lequel ce dernier leur cède Magnières en échange de Deneuvre. Voir E. de Martimprey de Romécourt: Les Sires et Comtes de Blamont dans: Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine, Metz, 1890, 1891.

(97) Bien du côté de la mère de Jeanne de Blamont. Voir la Généalogie, page 21.

(98) R. U. II, 102. Ces localités sont situées en Champagne, Rouvre près de Bar-sur-Aube, Humbécourt au nord de Vassy, Urville dans le canton de Chevillon. — Les seigneuries de Saint-Dizier et de Vignory, dont la généalogie fait mention, se trouvent dans la même région, Saint-Dizier au nord de Bar-le-Duc, Vignory à l'est de Bar-sur-Aube sur la Marne. Voir les cartes dans Dom Calmet, vol. I, et A. Lognon, Atlas historique de la France, Paris, 1889, carte XV. — Comme la Champagne est possession de la couronne de France depuis la fin du XIII^{e} siècle, ces biens sont fiefs français. — Tableau généalogique:

Tous ces fiefs français, bourguignons, lorrains furent perdus avant l'avènement de Smassmann, car ils avaient été donnés en dot aux trois filles de Jeanne de Balmont et de Brunon, lorsqu'elles se marièrent.

Mais sous Brunon aussi la puissance des Ribeaupierre s'affaiblit considérablement. En 1373, Brunon et son frère Ulric VII avaient partagé la seigneurie. Ulric, devenu seigneur de Grand-Ribeaupierre et de Hohnack (98 bis), possédait la moitié Sud du domaine des Ribeaupierre. Il n'avait pas de descendants mâles. De son mariage avec la comtesse Herzlaude de Fürstenberg naquit une fille, Herzlaude. Celle-ci épousa le comte Henri de Saarwerden qui à la mort d'Ulric VII en 1377 devint seigneur de Grand-Ribeaupierre et de Hohnack. Il mourut en 1397, et en deuxièmes noces, Herzlaude épousa le seigneur Jean de Lupfen, landgrave de Stühlingen (99). Aussi en 1398 au moment où Smassmann prend la succession de son père, la seigneurie est coupée en deux, et une des moitiés semble perdue.

D'une autre façon encore Brunon affaiblit sa puissance. Il était fort endetté et la guerre contre Strasbourg qui durait

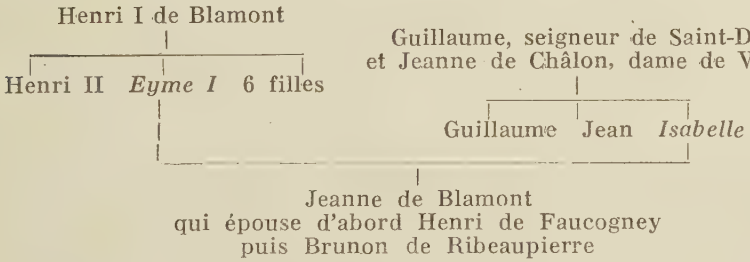

Isabelle, la mère de Jeanne, eut comme dot du côté de son père, seigneur de Saint-Dizier, Urville et Humbescourt, du côté de sa mère qui était d'une famille bourguignonne et en même temps dame de Vignory, Rouvre près de Bar-sur-Aube, Montenot-sur-Salins et le tiers de la Saulnerie de Salins dans le Jura. — Eyme I[er] de Blamont donne à sa fille les biens lorrains mentionnés. Voir E. de Martimprey de Romécourt, Les Sires et Comtes de Blamont.

(98bis) Le nom de cet Ulric ne doit pas être oublié par la postérité. Il s'intéressait au mouvement littéraire ; il a encouragé deux Strasbourgeois, Claus Wisse et Philippe Colin à achever et à compléter le Parsifal, la grande épopée commencée par Wolfram von Eschenbach. Il joue donc le rôle d'un mécène, et de cette façon la famille des Ribeaupierre se distingue dans le mouvement spirituel de l'Alsace du Moyen Age. Voir Karl Schorbach: Parzifal von Claus Wisse und Philipp Colin (1331-1336), Strasbourg, 1888.

(99) Pour Lupfen: voir plus loin: 1[re] partie, p. 44.

pendant des années avait ruiné complètement son trésor; or le traité de paix l'obligea à payer ses dettes. L'archiduc Léopold IV d'Autriche eut pitié de Brunon et se porta garant pour lui (100). Brunon promit à l'archiduc de lui donner en gage la ville inférieure de Ribeauvillé, Guémar, le gage de Landsberg, et d'autres biens et droits, au cas où il serait insolvable pour les 21.000 florins qu'il devait aux Strasbourgeois. Aucun document ne nous apprend si Brunon put payer ses dettes; probablement il sut se tirer d'affaire. De bien près cependant il avait frôlé la ruine.

Smassmann prend la succession de son père en 1398; les possessions des Ribeaupierre sont assez affaiblies dans leur rendement et dans leur étendue territoriale. Smassmann devra travailler longuement et durement pour reconstituer le domaine de ses aïeux et pour l'agrandir.

CHAPITRE IV

Les Ribeaupierre et les puissances voisines jusqu'à Smassmann

1) LE RANG POLITIQUE ET SOCIAL DES RIBEAUPIERRE

Dans les documents, les Ribeaupierre apparaissent avec tous les droits seigneuriaux; ils sont toujours appelés nobles « nobiles », « edel ». Mais ne peut-on pas préciser davantage leur rang?

La première lignée des Ribeaupierre comptait sans doute parmi les familles les plus anciennes de dynastes alsaciens. La nouvelle lignée fut commencée par Egenolphe d'Urslingen. Les Urslingen dont le domaine était un ancien bien royal dans la Forêt-Noire étaient au 12e siècle ministeriales d'Empire, et les Hohenstaufen les utilisaient en Italie. L'un d'eux Conrad eut une grande réputation et reçut pour ses mérites le titre de duc de Spolète (1177-1198); ce titre de duc donné à un ministerialis fut maintenu dans la famille. D'après Otto

---

(100) R. U. II, 568.

von Dungern (101), c'est un cas unique dans l'histoire du Saint Empire romain germanique.

Egenolphe d'Urslingen, par son mariage avec Emma de Ribeaupierre, a pu s'élever au rang d'un dynaste; ce passage d'ailleurs fut facilité par l'importance de la maison des Urslingen. Mais ce fut le bien des Ribeaupierre, domaine de dynastes, qui fut la base matérielle permettant à Egenolphe d'Urslingen de se créer une position de dynastes. Suivant le cas général il prenait aussi le nom du château où il résidait. C'était de cette façon qu'au 13e siècle la famille des Ribeaupierre apparaissait douée de tous les droits seigneuriaux; c'est une famille de « Freie Herren », de seigneurs libres, elle fait donc partie de la haute noblesse. D'après le système de la féodalité en Allemagne (102) nous devons ranger les Ribeaupierre dans le quatrième « Heerschild ».

Par le terme de « Heerschild » on entend le rang (à l'origine militaire) dans la hiérarchie féodale. Le premier rang était tenu par l'empereur ou le roi, le deuxième par les princes ecclésiastiques, le troisième par les princes laïques. Le quatrième rang comprenait les comtes, margraves, landgraves, comtes palatins, et les « freie Herren » ou « edle Herren ». C'est la haute noblesse. Nous n'avons aucun document précis rangeant les Ribeaupierre dans cette catégorie. Mais plusieurs faits nous le prouvent.

a) *Les fiefs.* Les Ribeaupierre avaient des biens alleux, des fiefs impériaux, des fiefs des princes, des ducs de Habsbourg, de Lorraine, des comtes de Würtemberg (103), des princes ecclésiastiques, des évêques de Strasbourg et de Bâle. Ils n'en avaient pas de seigneurs libres. En effet le règlement du « Heerschild » ne permettait pas d'avoir des fiefs d'un seigneur du même rang; à fortiori les Ribeaupierre n'avaient pas des fiefs de seigneurs qui étaient au-dessous d'eux.

---

(101) Otto Freiherr von Dungern: Der Herrenstand im Mittelalter, Papiermühle, 1908. Voir également: V. Ernst, Niederer Adel (v. Bibliographie).

(102) Voir Julius Ficker: Vom Heerschild, Insbruck, 1862.

(103) Les comtes de Würtemberg sont à ranger parmi les maisons princières; ils sont « Landesherren », très puissants et immédiats de l'Empire, et en 1495 ils obtiennent la dignité ducale.

b) *Les vassaux.* La vassalité était graduée dans le Saint-Empire suivant le rang du « Heerschild ». Vassaux des princes, les Ribeaupierre avaient eux-mêmes de nombreux vassaux. Comme il n'était pas admissible d'avoir des fiefs d'un seigneur égal, les vassaux des Ribeaupierre étaient d'un rang inférieur. Or comme vassaux des Ribeaupierre apparaissaient les seigneurs de Hattstatt et les seigneurs vom Huse dont les familles étaient parmi les plus importantes de la Haute-Alsace. Ils étaient rangés dans le cinquième « Heerschild » qui groupait les nobles moyens, les « Mittelfreien » (104), tandis que les Ribeaupierre faisaient nécessairement partie du quatrième rang du « Heerschild ». De plus les Ribeaupierre avaient des vassaux nombreux du sixième « Heerschild », c'est-à-dire les petits nobles, les chevaliers et des ministeriales. Remarquons encore que jusqu'à la fin des Hohenstaufen la séparation entre dynastes et ministeriales était assez nette; par la suite ce fut la confusion; dès la fin du 13e siècle et de plus en plus dans les siècles suivants, le « Heerschild » perdit de son importance, et les cadres furent brisés.

c) *Les mariages.* Nous ne connaissons pas les alliances matrimoniales des Ribeaupierre dans les premiers temps. Aux 13e et 14e siècles seulement elles ressortent plus nettement, et nous voyons que la famille des Ribeaupierre était toujours alliée aux familles de dynastes des pays voisins (105). C'est ainsi que le père de Brunon, Jean III, épousa Elisabeth, de la famille de Géroldseck-Lahr, dynastes qui dominaient la Ortenau, son frère Ulric d'abord la comtesse de Fürstenberg, d'une des familles princières les plus importantes du pays de Bade, puis la duchesse Marguerite de Lorraine; la fille d'Ulric épousa le comte Henri de Saarwerden, un des seigneurs les plus puissants entre Basse-Alsace et Lorraine, et après sa mort le landgrave de Stühlingen, Jean de Lupfen, dont les domaines comprenaient une partie du Würtemberg. Brunon lui-même épousa la riche héritière de Faucogney-Blamont, dont les terres se trouvaient dans le Sud de la Lorraine, sur les plateaux de la Haute-Saône, puis Anne ou Agnès de Granson, moins connue; mais c'étaient deux familles de dynastes.

---

(104) Voir A. Scherlen: Die Herren von Hattstatt, Strasbourg, 1908.
(150) Voir Tableaux généalogiques dans R. U. Appendices.

A ce moment d'ailleurs et déjà dès le 13e siècle le rang de « Heerschild » n'était plus respecté en ce qui concerne les mariages. Ainsi la fille de Brunon, Elsa, eut pour mari Jean Ulric vom Huse d'Isenheim, seigneur de la vallée de Guebwiller et vassal des Ribeaupierre. De semblables mariages n'étaient plus considérés comme des mésalliances et étaient conclus en grand nombre.

d) *Les droits.* Dans leur domaine les Ribeaupierre acqueraient des droits nombreux et importants. Ils avaient le droit de haute justice qui leur assurait l'indépendance judiciaire; ils ne dépendaient donc pour la juridiction dans leur domaine d'aucun tribunal « d'appel » princier, comme les autres maisons nobles de la Haute-Alsace. Les Ribeaupierre agissaient en maîtres dans leur domaine et au dehors, ils pouvaient faire librement la guerre, signer des traités, frapper monnaie.

e) *La situation vis-à-vis de l'Empire.* Les Ribeaupierre acquéraient des privilèges nombreux de l'Empire. Brunon obtenait le droit de frapper monnaie et de ne paraître en justice que devant le juge impérial (106). Les Ribeaupierre furent immédiats d'Empire sans que nous puissions en préciser la date. D'après les affirmations de presque tous les historiens de l'Alsace (107), c'est la seule maison noble de la Haute-Alsace qui a pu se maintenir jusqu'au 16e siècle comme puissance immédiate d'Empire a côté de l'Autriche. Nous nous réservons d'expliquer ce point en ce qui concerne Smassmann (108), mais dès maintenant le caractère spécial des Ribeaupierre se manifeste et affirme leur position de « freie Herren ».

La maison de Ribeaupierre avait dès le 13e siècle une place privilégiée en Alsace. C'était une des familles nobles les plus importantes du Nord de la Haute-Alsace; elle garda cette puissance pendant des siècles.

---

(106) Voir page 26, 27.

(107) Voir: Schöpflin, Schmidlin, Albrecht, Müller, etc., tous sauf Overmann.

(108) Voir: 4e partie, pages 159-163.

2) LES RAPPORTS AVEC L'EMPIRE

Les domaines des Ribeaupierre étaient situés dans le St Empire romain germanique, à l'exception des fiefs éphémères de Brunon en France. Par ce fait même l'empereur ou le roi romain était le suzerain des Ribeaupierre.

Par ailleurs les Ribeaupierre étaient vassaux directs de l'Empire. Plusieurs documents nous l'indiquent. Rodolphe de Habsbourg qui réorganisa le bien impérial établit partout en Rhénanie et en Alsace des « Reichsburgmannen » c'est-à-dire des serviteurs de l'Empire dans les châteaux impériaux; leur rôle essentiel était de protéger ces châteaux et de les défendre le cas échéant. De même qu'il y avait le comte de Linange comme « Burgmann » à Haguenau, Hartung de Wangen à Obernai, Werner de Hattstatt à Pflixburg, les frères Ulric, Hermann et Anselme II de Ribeaupierre furent nommés en 1280 « Reichsburgmannen » à Kaysersberg (109); ils étaient donc vassaux de l'Empire.

Peu de temps après, en 1315, le roi Frédéric engagea à Henri de Ribeaupierre le village de Hausen (110), qui devint fief impérial des Ribeaupierre en 1389 (111). De même Ellenwiller (112) et Ohnenheim (113) étaient fiefs directs de l'Empire.

Sous Brunon, les rapports entre le roi et le seigneur de Ribeaupierre étaient intéressants. Après l'alliance de Brunon avec le roi de France, le roi romain Wenceslas fit tous ses efforts pour attirer de nouveau Brunon de son côté. Après lui avoir donné Hausen en fief et la fonction de prévôt à Sélestat, il lui accorda des droits de douane; en retour Brunon et ses fils s'engageaient à servir le roi romain (114). L'alliance avec le roi de France sembla donc être sans effet. Wenceslas remercia encore Brunon: en 1394 il lui donna la moitié de l' « Ungeld » à Sélestat (115), en 1396 le droit de frapper

---

(109) R. U. I, 139. Voir: Oswald Redlich: Rudolf von Habsburg, Innsbruck, 1903.
(110) R. U. I, 317.
(111) R. U. II, 311.
(112) R. U. I, 498.
(113) R. U. I, 238.
(114) R. U. II, 338, 340, 389.
(115) R. U. II, 389.

des monnaies d'argent (116) et celui de ne paraître en justice que devant le grand-bailli impérial, représentant des intérêts de la couronne en Alsace et devant les ministeriales d'Empire (117).

De cette façon les Ribeaupierre apparaissent comme des seigneurs immédiats, et ils jouissent d'une faveur exceptionnelle auprès de l'Empereur.

3) LES RAPPORTS AVEC LES ARCHIDUCS D'AUTRICHE

Les débuts des rapports entre les Ribeaupierre et les archiducs d'Autriche sont inconnus. Après Rodolphe de Habsbourg seulement, en 1308 (118), nous apprenons qu'Anselme II devient le « burgmann » du duc Léopold à Ensisheim, donc son vassal. Aucun document antérieur ne mentionne des rapports entre les deux familles; mais ils ont dû exister. Car les Habsbourg, originaires de la Suisse du Nord, ayant acquis des biens très étendus dans la Haute-Alsace dès le 12e siècle, distribuaient beaucoup de fiefs aux seigneurs du pays; parmi eux se trouvaient les Ribeaupierre. D'après le partage de 1298, les Ribeaupierre avaient, comme fiefs relevant de la maison de Habsbourg, leurs possessions d'Ammerschwihr et de Sigolsheim, où la suzeraineté appartenait à l'Autriche, Hohnack, d'abord fief des comtes de Ferrette, puis de l'Autriche depuis le mariage de Jeanne de Ferrette avec Abert le Sage, duc d'Autriche (1324).

Après 1314 les Ribeaupierre reçurent encore plusieurs fiefs de la maison d'Autriche : le village de Heiteren en 1314 (119), le droit de patronage à Guémar (120), en 1337 la localité de Guémar (121), dont cependant la suzeraineté passa à l'évêque de Strasbourg, le droit de patronage à Brisach (122), trois paroisses (Fréland excepté) de la vallée de la Weiss à

---

(116) R. U. II, 451.
(117) R. U. II, 454.
(118) R. U. I, 267.
(119) R. U. I, 311, 312.
(120) R. U. I, 450.
(121) R. U. I, 487.
(122) R. U. I, 533.

partir de 1320 environ (123), de même la Judenburg et Bonhomme (124).

Les Ribeaupierre tenaient donc des fiefs nombreux et importants de la maison de Habsbourg. Par un accord de 1384 Brunon se soumit encore plus aux ducs (125). Il s'engagea pour trois ans à les servir, excepté contre les seigneurs dont il était le vassal et contre la ville de Strasbourg.

Brunon et sans doute aussi ses ancêtres étaient étroitement rattachés à la maison de Habsbourg. Pourtant les liens de vassalité et de dépendance ne sont pas bien connus. Quelle est l'étendue des droits des Habsbourg sur les Ribeaupierre? Est-ce que le seigneur de Ribeaupierre est médiat de l'Autriche ou est-il au contraire immédiat d'Empire? La question se posera de nouveau pour Smassmann.

4) LES RAPPORTS AVEC LES DUCS DE LORRAINE

Les relations avec les ducs de Lorraine se précisèrent plus tôt que celles nouées avec les archiducs d'Autriche. Dès 1219 Anselme I[er] de Ribeaupierre s'allia au duc de Lorraine et s'engagea à l'aider avec ses hommes contre tous ses adversaires (126). Cette alliance était peut-être un accord de vassalité, car en ce moment les Ribeaupierre paraissaient avoir déjà des droits du côté lorrain des Vosges (127).

Après une querelle inconnue du duc avec le seigneur de Ribeaupierre, la paix fut conclue en août 1247 (128): Ulric de Ribeaupierre s'engagea à servir le duc « à vint (vingt) francs ommes de fer à cheval seix (seize) semeinnes chacun au mieu entre Baile (Bâle) et Estrabourch (Strasbourg)... » Il est donc bien son vassal.

C'est alors aussi que peu à peu les Ribeaupierre acquirent plusieurs fiefs en Lorraine: en 1255, la moitié de la

(123) R. U. I, 628.
(124) R. U. I, 338, 400.
(125) R. U. II, 233.
(126) R. U. I, 51.
(127) R. U. I, 50 (sans précision).
(128) R. U. I, 78.

forteresse de Belfroi (129), en 1282 ils devinrent les avoués d'une ferme à Rohrschwihr, qui appartenait au duc (130), en 1290 ils avaient en gage Wisembach et une douane sur le chemin de Belfroi. Depuis une époque indéterminée les localités de Plainfaing, Fraize, Saulcy, étaient fiefs lorrains des Ribeaupierre. D'après un document de 1342 cependant ces dernières localités doivent à la mort de Henri de Ribeaupierre revenir au duc de Lorraine (131). Brunon les possédait encore. Nous ne savons pas à quel moment ils les perdit, et nous n'entendons plus parler d'elles.

Pendant ce temps il y a eu de nouveaux accords de vassalité. En 1289 Anselme II s'engagea à secourir le duc de Lorraine contre tout adversaire sauf contre le roi romain, l'évêque de Strasbourg et de Bâle, les seigneurs de Blamont (132). Par un accord important daté de 1344, les seigneurs Ulric et Jean le Jeune de Ribeaupierre établissaient qu'eux et leurs ancêtres n'avaient jamais cessé d'être les vassaux du duc de Lorraine, et qu'ils n'avaient jamais abandonné la propriété (133) à Ribeauvillé qu'ils tenaient en fief du duc de Lorraine, et pour laquelle ils lui devaient l'hommage (134). Un mois après les deux seigneurs par un nouvel accord se déclarèrent « hommes » du duc de Lorraine qui leur paya 600 petits livres tournois (135).

Brunon eut par suite de son mariage des fiefs nombreux du duc de Lorraine (136) : Romont, Saint-Pierremont, Vallois, Bouxières-les-Gerbeviller et Magnières. Il possédait en gage Dompaire qui fut racheté en 1379 (137). Son frère, Ulric, seigneur de Hohnack épousa en deuxièmes noces Marguerite de Lorraine, parente du duc de Lorraine qui lui engagea pour 16.000 florins les salines de Dieuze (138).

---

(129) R. U. I, 89.
(130) R. U. I, 148.
(131) R. U. I, 534.
(132) R. U. I, 178.
(133) En allemand: « hof » qui comprend une complexité de bâtiments.
(134) R. U. I, 588.
(135) R. U. I, 561.
(136) R. U. I, 745.
(137) R. U. I, 758.
(138) R. U. II, 118.

D'une façon générale les fiefs lorrains des Ribeaupierre étaient vers la fin de la vie de Brunon fort restreints — une maison à Ribeauvillé, des droits à Rohrschwihr et à Bergheim —, mais les Ribeaupierre restaient dans la vassalité des ducs

5) LES RAPPORTS AVEC LES EVEQUES DE BALE ET DE STRASBOURG.

Les évêques de Bâle apparaissent très tôt dans l'histoire des Ribeaupierre. Ces évêques reçurent les châteaux de Ribeaupierre et la moitié de Ribeauvillé de Henri IV en 1084 et de Frédéric I[er] en 1162. Quand les seigneurs de Ribeaupierre entrent nettement dans l'histoire, ils tiennent ces fiefs des évêques de Bâle (139).

D'après les Annales Rappoltsteinenses — le document manque — en 1268 les seigneurs de Ribeaupierre donnaient leurs biens alleux de même que Ribeauvillé à l'évêque de Bâle qui les leur rendit à titre de fief (140). En 1346 un événement analogue se produisit: Henri de Ribeaupierre donna à Jean, évêque de Bâle, le château et la ville de Wihr-au-Val, et peu après son cousin Jean de Ribeaupierre reçut de nouveau la localité en fief de l'évêque (141).

Les Ribeaupierre étaient donc les vassaux des évêques de Bâle pour les châteaux de Haut et de Grand Ribeaupierre, la ville de Ribeauvillé, Wihr-au-Val, et Fréland (142).

Les relations avec les évêques de Strasbourg commencèrent ultérieurement. En 1350 seulement Jean de Ribeaupierre donna le château de Guémar et tous les biens de la famille dans ladite localité — elle était depuis 1337 fief habsbourgeois des Ribeaupierre — à Berthold, évêque de Strasbourg (143) qui les lui rendit en tant que suzerain.

---

(139) Voir p. 14, 15.
(140) R. U. I, 108.
(141) R. U. I, 576, 578.
(142) R. U. I, 407.
(143) R. U. I, 622.

Peu après, en 1366, Jean, évêque de Strasbourg, vendait la forteresse et la ville de Zellenberg au chanoine Hugues de Ribeaupierre (144). Et par un nouvel acte de 1391, Burchard, évêque de Strasbourg, donna Zellenberg et Bennwihr au comte de Saarwerden, alors seigneur de Ribeaupierre et de Hohnack (145). Cependant ces possessions ne sont pas encore définitives.

6) LES RAPPORTS AVEC LE DUC DE BOURGOGNE ET LE ROI DE FRANCE

Les relations avec ces deux puissances ne remontent pas au-delà de Brunon. C'est à ce moment que la puissance bourguignonne se constitua. Brunon entra au service de Philippe le Hardi.

Par son mariage avec Jeanne de Blamont, il acquit des possessions du côté de la Bourgogne, Montenot-sur-Salins et le tiers de la Saulnerie de Salins dans le Jura (146); il devint ainsi le vassal du duc de Bourgogne. Le seigneur de Ribeaupierre conserve des droits en Bourgogne après la mort de sa première femme: en 1393 Philippe de Bourgogne ordonna à la trésorerie de Dijon de payer à Brunon la rente de 200 florins à laquelle il avait droit sur les salines de Salins (147).

Nous n'apprenons pourtant rien des rapports féodaux entre les deux seigneurs. Un document de 1399 seulement, sous Smassmann nous renseigne un peu. Dans ce diplôme, Brunon est appelé par Philippe le Hardi « nostre ame et feal chevalier et chambellan » qui a rendu au duc « des bons et agréables services » (148).

Par son deuxième mariage avec Anne ou Agnès de Granson, la mère de Smassmann, Brunon acquit de nouveaux biens en Bourgogne, des droits sur la seigneurie d'Authume

---

(144) R. U. II, 33.
(145) R. U. II, 386.
(146) Voir page 20.
(147) R. U. II, 378.
(148) R. U. II, 637.

dans le Jura et des rentes que nos documents précisent mal et à une époque postérieure, quand Smassmann réclame impérieusement le paiement de ces droits (149).

Le mariage de Brunon avec Jeanne de Blamont lui avait valu en Champagne des possessions qui relevaient de la couronne de France. Un état de 1372 nous en donne le détail (150) : ce sont les villes d'Urville et d'Humbescourt dans la châtellenie de Vassy et la ville de Rouvre dans la châtellenie de Bar-sur-Aube. Mais en 1381, après la mort de sa femme, ces biens furent perdus (151).

Brunon ne rompit pas ses relations avec le roi de France. Le 28 septembre 1386, à Arras, il signait un accord avec Charles VI, roi de France. Pour 8.000 francs or, il s'engagea au service du roi qui établit « que lui et ses successeurs perpétuellement seront nos hommes et vassaulx et aussi de nos successeurs roys de France ». Il promettait de l'aider contre le roi d'Angleterre, même contre son suzerain, le roi romain, contre tout autre adversaire, sauf contre les ducs de Bourgogne, de Lorraine, d'Autriche, contre les évêques de Bâle et de Strasbourg et contre la ville de Strasbourg. Au cas où le seigneur de Ribeaupierre manquerait à son engagement, il devrait restituer les sommes qui lui avaient été remises.

En retour le roi de France déclara: «... s'il avenoit, que pour notre faict ou de nos successeurs le roy des Romains ou autres feissent guerre au dit chevalier... nous et noz diz successeurs serons tenus de eulz aidier... »

Deux documents aussi nous attestent que le roi de France tint son engagement et paya partiellement la somme convenue (153). Ainsi Smassmann se trouvera dans une situation compliquée en face du roi romain et du roi de France.

---

(149) Voir 4e partie, p. 171-174.
(150) R. U. II, 102, voir page 20.
(151) R. U. II, 201.
(152) R. U. II, 263.
(153) R. U. II, 290.

7) LES RAPPORTS AVEC DIVERSES AUTRES PUISSANCES

Depuis la fin du 13e siècle, les Ribeaupierre entretenaient des relations avec les évêques de Metz: en 1293, Anselme II le Hardi devenait pour 500 petites livres tournois le serviteur de l'évêque (154); en 1359, Jean le Jeune de Ribeaupierre pour la même somme conclut un accord analogue (155).

En 1364, l'évêque Jean de Metz donna en fief et par moitié à Thiébaut de Blamont d'une part, à Jean, Ulric et Brunon de Ribeaupierre d'autre part, le château de « Steinsel » (156) dans l'arrondissement de Sarrebourg, de même qu'une partie de Marmoutier et sa partie du château de Géroldseck (157). Mais par la suite nous n'entendons plus parler de ces fiefs.

Les seigneurs de Ribeaupierre ont donc pu être à certains moment les vassaux de l'évêque de Metz, et l'aider pour quelque temps dans l'exécution de ses entreprises, mais ces accords ont été oubliés après.

Avec la puissante abbaye de Murbach les Ribeaupierre n'avaient probablement pas encore noué de relations à ce moment.

Les Ribeaupierre avaient des biens et des droits à Riquewihr et à Zellenberg qui faisaient partie de la seigneurie de Horbourg; or celle-ci passe en 1329 aux mains des comtes de Wurtemberg. Dans d'autres localités encore, appartenant aux comtes, les Ribeaupierre avaient, comme nous l'avons vu, les « gezöge ». De cette façon les Ribeaupierre sont les vassaux de la maison de Würtemberg, maison princière des plus importantes du Sud de l'Allemagne.

---

(154) R. U. I, 200.
(155) R. U. I, 723.
(156) Steinsel = Stinzel, au nord de Sarrebourg.
(157) R. U. II, 11.

8) LES VASSAUX DES RIBEAUPIERRE

Vers 1400 la famille des Ribeaupierre avait de nombreux et puissants vassaux: les seigneurs de Guirsberg qui, depuis 1304 habitent le « Stein » qui prendra leur nom (158); les seigneurs d'Altenkastel qui possédaient Haut-Ribeaupierre avec ses dépendances (159); la famille d'Aweline ou de Laveline, du côté occidental des Vosges qui, de 1329 à 1372, avait en fief la Judenburg, la douane du col du Bonhomme et jusqu'au 15e siècle, la moitié de Bonhomme (160). Une branche des Hattstatt devint vassale des Ribeaupierre pour le fief de Wihr-au-Val en 1346 (161), les seigneurs vom Huse pour le château et les biens de Soulzmatt (162), les seigneurs de Schönau pour les villages de Saasenheim et de Linkenheim en 1360 (163), les seigneurs d'Echery pour les possessions du val de Lièpvre (164), les Dahn pour le village de Birlenbach, près de Wissembourg (165).

Nous possédons encore la nomenclature des vassaux de la seigneurie pour les années 1300 à 1336 (166); elle mentionne notamment les seigneurs d'Andlau, de Ratsamhausen, de Landsberg, les nobles de Hattstatt, de Hunawihr, de Bergheim, de Hungerstein, d'Angreth, etc. Elle comprend deux listes, l'une énumère les 30 vassaux d'Anselme de Ribeaupierre, l'autre ceux de Jean de Ribeaupierre, comprenant en partie les mêmes maisons que la première, au total 58 familles seigneuriales (167).

---

(158) R. U. I, 256.
(159) R. U. I, 321.
(160) R. U. I, 400, II, 99.
(161) R. U. I, 579.
(162) R. U. I, 650. Les seigneurs vom Haus, de Domo, famille noble importante de la Haute-Alsace. Le château, dont il n'y a plus de traces, se trouvait dans la vallée supérieure de Guebwiller sur la Lauch. Voir Sitzmann, tome I, p. 720.
(163) R. U. I, 733; Schönau, village sur le Rhin, à l'est de Sélestat; Linkenheim a été détruit pendant la guerre de Trente Ans.
(164) R. U. I, 355.
(165) R. U. I, 226, 466.
(166) R. U. I, 466.
(167) Il m'a paru inutile d'en donner la liste ici, parce que beaucoup de ces vassaux ne sont mentionnés que dans ce document; l'indication de leur fief est tout à fait impossible. Voir plus loin, les vassaux de Smassmann, 4e partie, p. 181-190.

Cet aperçu montre qu'à l'avénement de Smassmann la puissance de la maison de Ribeaupierre a dû être grande: le grand nombre de vassaux, l'étendue du domaine, les mariages avec les grandes familles des pays voisins l'attestent.

CHAPITRE V

Tableau de l'Alsace à la fin du 14e siècle

Le 13e siècle a vu l'effondrement de la puissance des Hohenstauffen qui avaient établi l'ordre et la paix en Alsace et avaient réprimé sans répit brigands et chevaliers. Le Grand Interrègne a passé: c'était une tempête terrible, et le Saint Empire romain germanique ne s'en est plus relevé. En Alsace, les conséquences se faisaient encore vivement sentir aux siècles suivants; à la fin du 14e siècle, notre pays présentait le tableau d'une faiblesse lamentable.

Le peuple, certes, conserve une magnifique vitalité, mais la force centrale fait défaut. Les empereurs ou rois romains ont un grand prestige, mais ils n'ont plus beoucoup de pouvoir. Et ils sont loin de l'Alsace en ce moment. Le roi Wenceslas (1373-1400), de la famille de Luxembourg, est un faible, presque toujours retiré en Bohème, laissant le gouvernement à des favoris et ne s'occupant pas des troubles nombreux. Son incapacité est si grande qu'il est déposé par la majorité des Electeurs et remplacé par l'électeur palatin Rupprecht (1400-1410). Celui-ci ne parvient à s'imposer que dans une partie de l'Allemagne, et Wenceslas continue à régner également. Aussi le gouvernement est-il paralysé, et le désordre général. A la mort de Rupprecht, en 1410, le frère de Wenceslas, Sigismond, après de nouveaux troubles, est nommé roi (1410-1437). Mais il est rarement en Allemagne; il a fort à faire en Hongrie contre les Turcs, et en Bohème contre es Hussites qui mettent une grande partie du pays à feu et à sang.

Les rois sauf Rupprecht ne jouent pas un grand rôle dans l'histoire de l'Alsace. Ils laissent le champ libre aux autres

puissances. Mais aucune d'elles n'arrive à y imposer sa domination. Princes et seigneurs s'efforcent de se tailler un domaine de plus en plus grand et d'arrondir leurs possessions par des négociations et des conférences.

La première de ces puissances est la maison d'Autriche, qui possède tout le Sundgau et la plus grande partie de la Haute-Alsace jusqu'au Val de Villé, mais elle ne peut pas pousser plus loin. Au Nord de l'Alsace s'implante la maison palatine et elle étend de plus en plus son influence dans le pays. L'évêque de Strasbourg est le seigneur le plus puissant de la Basse-Alsace, mais, vaincu par les Strasbourgeois en 1267, sa puissance faiblit. Parmi les maisons seigneuriales, les Lichtenberg, les Fleckenstein, les Ribeaupierre sont les plus importantes. A côté d'elles, il y a un grand nombre d'autres seigneurs qui tous tâchent d'agrandir leurs possessions. — De cette façon, l'émiettement à l'infini du sol alsacien — miniature du Saint-Empire — véritable mosaïque, se maintient et augmente encore.

C'est toujours le temps du « Faustrecht », du droit du poing, où tous ceux qui ont la force nécessaire se rendent indépendants. Ceci complique la situation, et les maux du temps ne sont qu'augmentés. Dans la décadence des moeurs, les violences et les brigandages subsistent partout. C'est un temps de troubles continuels, de querelles, de décadence politique.

Sur les terres seigneuriales ou ecclésiastiques, le paysan assiste meurtri à ce spectacle sans grandeur. Serf ou paysan libre, il cultive ses champs et paie les droits nombreux à son maître, les cens et redevances, les impôts directs et indirects. Sa situation ne s'améliore pas pour autant. Au contraire, les guerres incessantes, accompagnées d'incendies, de dévastations, de destructions des moissons sont de nouvelles causes de mécontentement.

Les villes sont le seul élément de grandeur. Elles sont autonomes, prospères, bien administrées, protégées par leurs murailles. Ce sont elles aussi qui travaillent pour la sécurité et pour la paix. A leur impulsion sont dues les ligues pour la paix publique (« Landfriedensbündnisse ») qui datent de

la deuxième moitié du 14e siècle (168). Les ligues groupent les villes et les seigneurs du pays pour un temps déterminé afin de lutter contre un ennemi commun ou remédier à des difficultés communes. Elles interrompent, passagèrement du moins, les querelles entre les seigneurs et celles, fort nombreuses, entre les seigneurs et les villes. Au 15e siècle se forment plusieurs de ces ligues auxquelles Smassmann participe. C'est d'elles aussi que sortira à la fin du siècle l'institution des « Landesstände », des Etats du pays, qui seront le seul élément d'unité pour l'Alsace.

Pendant cette époque de décadence politique, plusieurs puissances regardent de plus en plus vers l'Alsace. A l'Est, le margrave Bernhard Ier de Bade jette ses yeux sur le pays et tâche de s'y tailler une principauté. D'un autre côté, les puissances de l'Ouest poussent vers l'Alsace. Dès le début du 13e siècle, les ducs de Lorraine se mêlent activement à la politique alsacienne et essaient d'agrandir leurs domaines alsaciens qui comprennent la rive gauche de la vallée de la Lièpvre et Saint-Hippolyte. — Le duc de Bourgogne cherche des alliés en Alsace, tel Brunon de Ribeaupierre ; le roi de France aussi dirige son attention vers la frontière du Rhin : ce n'est pas par extravagance que Charles VI a conclu, en 1386, son alliance avec le seigneur de Ribeaupierre.

C'est dans ce milieu affaibli par les guerres perpétuelles et l'anarchie politique que nous allons voir Smassmann jouer son rôle pendant la première moitié du 15e siècle. — Le seigneur alsacien n'est plus le maître comme jadis. Il doit s'opposer aux ducs, aux comtes et à tous les seigneurs puissants qui veulent mettre la main sur lui, il doit se méfier des villes dont la force et la fierté vont en augmentant constamment et qui le tiennent en échec. Entre ces deux puissances, le seigneur se débat. Il n'a pas une conception politique ; son patriotisme n'est ni allemand, ni autrichien, ni français, ni bourguignon ; il est local ; c'est celui qui lui inspire son bien familial. D'une façon générale, une seule chose compte pour lui, un seul mobile dirige ses actes: l'argent et le profit territorial. Le service est bon de quelque côté qu'il vienne, de la

---

(168) Voir F. W. Müller: Die Elsässischen Landstände (voir Bibliographie).

France ou de l'Allemagne, pourvu qu'il rapporte. Le seigneur conclut une alliance et la trahit pour de l'argent ; tour à tour, il s'allie aux princes ou aux villes, et les combat avec acharnement. Il frappe à droite et à gauche, pille, incendie et tue ; il se débat au milieu des pires difficultés, il gémit, demande grâce, toujours pour le même motif : le profit personnel. Le seigneur n'est plus un chevalier, il est déjà un condottière. Mais à ce marchand d'intérêts, le sens des affaires manque d'ordinaire. — La chevalerie du Moyen Age est sur le point de disparaître. Une lente évolution a commencé ; mais au 15ᵉ siècle, nous n'avons pas encore affaire au noble des temps modernes.

Smassmann sera-t-il un représentant fidèle de l'époque, ou la dépassera-t-il ? Tel est le problème.

PREMIÈRE PARTIE

LES DÉBUTS DE SMASSMANN Ier
1398—1410

CHAPITRE I

Smassmann — Généralités — Sa jeunesse

Brunon mourut le 14 mai 1398 (1). Il laissait plusieurs enfants (2): de son premier mariage avec Jeanne de Blamont il n'avait eu que trois filles: Elisabeth, Isabelle et Jeanne. Elise ou Elisabeth avait épousé un seigneur puissant de la Lorraine orientale, Burchard de Fénétrange; Isabelle un seigneur bourguignon, Guillaume de Vergy, qui joue un rôle important dans la suite du duc de Bourgogne; Jeanne d'abord Volmar de Geroldseck, puis Egon de Kybourg, de la maison comtale réputée du Nord de la Suisse. Ces trois filles quittent la seigneurie de Ribeaupierre; elles ne joueront plus aucun rôle dans l'histoire de la famille paternelle.

De son deuxième mariage avec Anne ou Agnès de Granson, Brunon eut encore plusieurs enfants: Smassmann Ier, Jean VI, Ulric VIII, Elsa et Adelheid. L'aîné, Smassmann était donc destiné à jouer le rôle principal et à prendre la succession de son père.

Il porte deux noms. Les documents allemands, qui sont de beaucoup les plus nombreux, l'appellent toujours Smass-

(1) R. U. II, 612.
(2) Voir la Généalogie des seigneurs de Ribeaupierre dans R. U., appendice.

mann ou Schmassmann, tandis que les documents latins et français qui sont assez rares l'appellent Maximinus et Maximin.

D'où vient le nom de Smassmann? A première vue il semble qu'il n'y a aucune ressemblance entre ce nom et celui de Maximin. Pourtant il faut l'admettre: à l'église de Guémar se trouve une statue en bois de Saint Maximin du 16e siècle ou du début du 17e siècle (3). Cette statue provient d'une chapelle consacrée à Saint Maximin qui était située sur les confins de la banlieue de Guémar et de Bergheim et qui dans la langue du peuple s'appela chapelle de Sanct Schmasmann. Le nom de Saint Maximin s'est d'ailleurs transformé en français en donnant Saint Mesmin. C'est une première indication, un premier rapprochement. Et si nous suivons l'évolution du mot, nous arrivons aux transformations suivantes: S(anctus) Maximinus — S Maxmin — S Masman — Smasmann ou Smassmann (4).

Ce St Maximin était né en Poitou ou en Aquitaine à la fin du 3e siècle; il devint évêque de Trèves en 332, lutta avec vigueur contre l'arianisme, hospitalisa Saint Athanase et mourut à Poitiers vers 350.

Comme le nom allemand Smassmann est donné au seigneur de Ribeaupierre par la presque totalité des documents, — ce qui prouve qu'il le portait effectivement, — nous avons préféré le maintenir plutôt que d'employer celui de Maximin.

Nous ne pouvons pas établir avec précision la date de naissance de Smassmann. Nous n'avons qu'une lettre de 1436 (15), dans laquelle Smassmann dit lui-même: ...« seloncq que je suy natif du pays de Bourgogne... ». En effet sa mère Anne ou Agnès de Granson — au sujet de laquelle nous ignorons tout, même le prénom exact — était originaire du comté de Neuchâtel, en Suisse, tout près de la frontière bourguignonne.

Smassmann est nommé pour la première fois en 1390.

---

(3) Kraus: Kunst u. Altertum im Oberelsass, article sur Guémar.

(4) Claus dans son Historisch topographisches Wörterbuch des Elsasses affirme la même chose: Saint Maximin est vulgairement appelé Sankt Schmassmann.

(5) R. U. III, 914.

Cette année-là, selon la chronique de Specklin (6), qui est une source suspecte, il y eut un grand tournois à Strasbourg. Specklin établit la liste des nombreux seigneurs qui y participèrent et parmi eux nomme Smassmann. Pour assister au tournois, Smassmann aurait dû avoir 16 ou 18 ans au moins.

Or, deux documents contredisent cette assertion. Après la mort de sa première femme en 1380 ou 1381, Brunon s'était remarié au courant de l'année 1381 au plus tôt (7). En 1390 par conséquent Smassmann n'a pas pu avoir plus de huit ans. — Le deuxième document reproduit dans les Annales Rappoltsteinenses de Luck éclaircit le même problème: Au lendemain de la mort de Brunon, des « vögte » furent imposés à ses fils. Ce sont Jean Ulric vom Huse, le chevalier Henri d'Andlau, le seigneur Jérothée de Ratsamhausen zum Stein. Luck précise un peu plus loin en les nommant « vögt undt vormunden » (8); ce sont donc bien les tuteurs; par conséquent les enfants de Brunon étaient mineurs à ce moment.

Ces tuteurs ne sont plus mentionnés après. Bientôt Smassmann signe lui-même les documents, agit par lui-même; il a donc atteint la majorité. En effet, au Moyen-Age les nobles étaient déclarés majeurs entre 13 et 18 ans. Si nous admettons que Smassmann est né en 1382 ou 1383 il a, au moment de la mort de son père, 15 ou 16 ans, et il peut prendre en main le gouvernement de la seigneurie.

Nous n'avons aucun document concernant la jeunesse de Smassmann. Luck seul nous dit que « dans sa jeunesse Smassmann est venu à la cour de France, et il s'est appliqué de toute vertu et chevalerie... ». Luck ajoute que le frère de Smassmann, Ulric, fut élevé à la cour de Bourgogne et que « peu après » — c'est-à-dire après la mort de Brunon — l'autre frère, Jean, s'est noyé dans le Rhin.

Nous ne pouvons donner aucune précision au sujet du séjour de Smassmann à la cour de France. Nous avons étudié les liens qui unissaient le seigneur de Ribeaupierre au roi de France et au duc de Bourgogne; il n'est donc pas impos-

---

(6) R. U. II, 325.

(7) R. U. II, 201: Le 17 mars 1381 Brunon partage l'héritage de sa première femme Jeanne de Blamont, donc elle est morte. — II, 204: Le 5 septembre 1381 Brunon donne à sa deuxième femme Anne de Granson un douaire à Guémar.

(8) R. U. II, 612.

sible que Smassmann vers sa douzième ou quatorzième année, autour des années 1394, 1396, ait séjourné à la cour de France. Cette cour avait été brillante, bruyante, étonnamment vivante et amusante avant la folie du jeune Charles VI (1380-1422); « depuis le début de 1389, dit A. Coville (9), c'était un tourbillon de fêtes ». Mais depuis les accès de folie du roi (à partir de 1392), la vie de la cour a changé; les conseillers du roi, les Marmousets, sont chassés, et les oncles du roi, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi (1363-1404), et le duc de Berri sont les maîtres; bientôt ce sera la rivalité contre le frère du roi, le duc d'Orléans. Il se peut que Smassmann ait été à Paris dans la suite de Philippe le Hardi, à la cour duquel, à Dijon, fut élevé le frère cadet de Smassmann, Ulric.

Les traits physiques de Smassmann nous échappent; nous n'avons de lui aucun portrait. L'homme moral ressort assez peu des documents trop secs, trop objectifs. Pourtant au fur et à mesure de l'étude des documents nous pourrons essayer de dégager certains traits de son caractère.

CHAPITRE II

Les Débuts de Smassmann — Les efforts de Smassmann dans ses propriétés 1398—1406

Les premiers documents émanant de Smassmann sont tous relatifs à des questions de propriété. En effet nous paraissons toucher de suite le point vital de l'activité de Smassmann dans ses années de début et d'apprentissage. Son père trop endetté, lui a laissé une succession très difficile. Smassmann a le désir de s'en tirer aussi bien que possible; il ne réussit pas toujours.

---

(9) *A. Coville:* Tome IV de l'Histoire de France d'E. Lavisse.

Par son premier document, le 19 septembre 1398 (10), Smassmann se reconnaît vassal de l'évêque de Bâle, un de ses suzerains les plus importants. — L'année suivante, le trésor étant vide, il doit vendre pour 12.000 florins la ville et le château de Guémar au chevalier alsacien Rodolphe de Hohenstein, mais il se réserve le droit de racheter la localité avant dix ans (11). Un mois après il cède pour 2.000 florins au même seigneur des cens et des droits dans la ville basse de Ribeauvillé, et il s'ingénie à obtenir le consentement de ses frères encore mineurs (12).

A ce moment l'héritage des seigneurs d'Echery dans le Val de Lièpvre, n'est pas encore réglé. Ces seigneurs étaient vassaux des ducs de Lorraine et des seigneurs de Ribeaupierre (13). Le dernier seigneur d'Echery meurt en 1381 (14). La succession revient donc au duc de Lorraine et au seigneur de Ribeaupierre qui se partagent les possessions et le château. Les ducs de Lorraine donnent la moitié du château qui leur revient en fief aux seigneurs de Hattstatt (15).

La succession devait soulever encore bien des contestations, puisqu'une commission d'arbitres, composée de Rodolphe de Hohenstein, de Jérothée de Ratsamhausen et de Hannemann am Graben, prévôt de Colmar, est chargée de régler le litige. Elle décide que Smassmann et le seigneur Frédéric de Hattstatt le Jeune se partageraient les possessions de la seigneurie d'Echery ainsi que le château dont chacun recevrait la moitié (16). Finalement, une paix de château est conclue, en décembre 1399, entre les deux seigneurs (17).

En 1400, Smassmann s'engage dans une première lutte. L'enjeu est la moitié de la seigneurie de Ribeaupierre. Comme nous l'avons déjà établi, la fille d'Ulric, Herzlaude, avait

(10) R. U. II, 619.
(11) R. U. II, 628. Le château de Hohenstein près de Oberhaslach dans l'arrondissement de Molsheim. Les seigneurs de Hohenstein, très fortunés, possèdent au 15e siècle la Hohkönigsburg.
(12) R. U. II, 630.
(13) R. U. I, 169 et l'article d'E. Blech: Le château d'Echery, dans Bulletin pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace, Strasbourg 1899.
(14) D. Schöpflin, Alsatia Illustrata, II page 642.
(15) Schöpflin-Ravenez: Histoire d'Alsace, IV, p. 290 et Grandidier, Vues pittoresques d'Alsace, Echery, p. 12.
(16) R. U. II, 632, 634.
(17) R. U. II, 636.

apporté les possessions de son père en dot au comte de Saarwerden, puis, à la mort de ce dernier, à Jean de Lupfen en 1398 (18). Les seigneurs de Lupfen sont originaires de la Souabe; leur château se trouve dans le Würtemberg actuel entre Rottweil et le Danube; ils y avaient des biens importants; ils portaient le titre de landgraves de Stühlingen, au Sud du Danube (19).

Naturellement Smassmann a voulu empêcher cet étranger de se mettre en possession des biens de ses ancêtres, d'autant plus que Herzlaude mourut, nous ne savons pas exactement quand, peut-être avant 1400 déjà. La guerre éclate; une longue liste des adversaires de Smassmann nous est conservée (20): citons seulement Jean de Lupfen, l'archiduc d'Autriche, le comte Hermann de Sulz, Rodolphe de Huneburg, le margrave Bernhard I[er] de Bade, les villes de Brisach et de Fribourg, l'abbé de Murbach, le grand-bailli Frédéric de Hattstatt. Comment, tout jeune, sans expérience, avec un héritage si lourd, résister à une ligue qui groupe toutes les puissances du cours supérieur du Rhin? Heureusement pour Smassmann la ville de Strasbourg intervient en février 1400 (21), sans doute parce que Brunon avait été citoyen de Strasbourg, et que la ville a des créances sur la seigneurie: le duc d'Autriche, Léopold IV, doit décider lequel des deux prétendants doit avoir les possessions de Herzlaude.

La sentence arbitrale est du 18 juin 1400; Hohnack et les quatre paroisses, Lapoutroie, Fréland, Orbey, Labaroche reviennent à Jean de Lupfen et à son fils aîné. Après la mort de ces deux seigneurs, toutes ces possessions doivent revenir à Smassmann et à ses descendants qui les auront en fief de la maison d'Autriche. Le gage de Landsberg doit rester aux seigneurs de Lupfen. Ce n'est qu'après l'extinction de la famille que les Ribeaupierre pourront l'acquérir de nouveau;

---

(18) R. U. II, 595: mort de Henri de Saarwerden (18 juillet 1397), II, 616: Herzlaude énumère ses fiefs autrichiens; II, 617: Jean de Lupfen promet de donner à sa femme Herzlaude de Ribeaupierre et de Hohnack le landgraviat de Stühlingen comme douaire (6 septembre 1398).

(19) Voir Spruner-Menke: Handatlas für die Geschichte des Mittelalters u. der Neueren Zeit, 3[e] édition, Gotha 1880. Carte n° 41, l'Allemagne de 1273-1492.

(20) R. U. II, 639.

(21) R. U. II, 640.

mais le duc d'Autriche se réserve le droit de rachat. Les autres biens, le château de Grand-Ribeaupierre, la ville haute de Ribeauvillé, le droit de patronat à Brisach, possessions qui depuis longtemps appartiennent aux Ribeaupierre, font retour à Smassmann (22).

C'est ainsi que cesse — pour l'instant du moins — la querelle entre le seigneur de Lupfen et Smassmann, qui n'est pas défavorablement traité. De plus, Léopold IV déclare prendre les frères de Ribeaupierre sous sa protection spéciale (23).

En 1403, Smassmann, qui a une vingtaine d'années, se lance dans une nouvelle guerre. Il veut reconquérir Guémar qu'il avait engagé à Rodolphe de Hohenstein. En novmbre 1400, l'évêque de Strasbourg et le seigneur Jean de Lichtenberg, s'étaient emparés de la localité et avaient fait prisonniers Rodolphe et ses fils. Mais le suzerain de Rodolphe, Bernhard I^er^, margrave de Bade, prince puissant et énergique, réclame: les prisonniers sont relâchés, et Rodolphe donne Guémar à Bernhard I^er^ dont il reçoit la localité de nouveau comme fief (24). Pour le margrave de Bade, Guémar a une grande importance, car le château doit le garantir de toute attaque sur le flanc de ses possessions badoises (25).

En 1403, une grande coalition se forme contre Bernhard I^er^: le roi romain Rupprecht, les villes de Bâle, de Sélestat et de Colmar se liguent contre ce prince et ses hommes, « parce qu'ils avaient commis toutes sortes de brigandages et avaient attaqué les seigneurs et les villes en Alsace » (26). Smassmann entre dans la ligue, d'autant plus volontiers que c'est une occasion pour regagner Guémar. La guerre éclate à la fin du mois de mars et, selon le continuateur de Königshoven (4), « ceux de Bâle et des villes supérieures, Colmar et

---

(22) R. U. II, 646.

(23) R. U. II, 647: Léopold confirme à Jean de Lupfen Landsberg et la seigneurie de Hohnack (18 juin); II, 649: Léopold confirme tout ce qui concerne les fiefs et gages habsbourgeois (19 juin); II, 650: Smassmann et Ulric promettent de ne pas faire la guerre aux Habsbourg, à moins d'avoir renoncé d'abord aux fiefs habsbourgeois (19 juin); II, 651: Léopold prend Smassmann et Ulric sous sa protection en qualité de « diener u. lehenslute » (20 juin).

(24) R. U. II, 652.

(25) D'après *R. Fester:* Markgraf Bernhard I. von Baden (v. Bibliographie).

(26) R. U. II, 685.

Sélestat et celui de Ribeaupierre marchent devant la petite ville de Guémar » et prennent le château et la ville.

Mais les alliés rencontrent une résistance acharnée dans le pays de Bade et ne peuvent prendre aucune ville. Le 11 novembre 1403, la paix est conclue entre Bernhard I^er^ et le roi Rupprecht à Worms. En ce qui concerne Guémar, il est stipulé qu'une paix de château sera conclue entre Bernhard I^er^ et Smassmann (27). La localité est partagée entre Bernhard I^er^ qui en possède une moitié, Smassmann et le roi Rupprecht qui ont l'autre moitié. Selon l'acte de partage du 6 décembre 1403 (28), les gens, les biens, les différentes redevances, les droits de douane, la bergerie, le colombier, la forêt, l'eau, les prés, le château, tout est partagé. Smassmann engage un quart de Guémar au roi Rupprecht et à Eberhard de Ramberg pour 1750 florins (29); il ne possède donc qu'un quart de Guémar.

Jusqu'au moment donc où Smassmann va sortir du cercle étroit de ses domaines (1406), il n'y a pas d'autres difficultés au sujet de la seigneurie.

En 1402, Smassmann aurait dû secourir avec ses hommes Wenceslas et le roi de Hongrie Sigismond (30). En octobre de la même année, le duc de Lorraine demande à Smassmann de l'assister dans la guerre contre le duc d'Orléans (31). Aucun document ne nous permet de dire si Smassmann a donné suite à ces requêtes. En 1404, Smassmann est en querelle avec le puissant seigneur Louis de Lichtenberg, de la Basse-Alsace, au sujet d'une dette de son père Brunon (32).

Dans ses premières années, Smassmann paraît s'occuper avant tout de ses domaines et du maintien de l'ordre. Avec courage et ténacité, il défend ses intérêts, et tâche de regagner le terrain perdu. En partie ses efforts sont couronnés de succès; peu à peu le jeune seigneur s'impose à l'attention de l'Alsace. Son intelligence et son activité vont le pousser à sortir du cadre trop restreint de son patrimoine.

---

(27) R. U. II, 689.
(28) R. U. IV, 1157.
(29) R. U. II, 691.
(30) R. U. II, 672.
(31) R. U. II, 677.
(32) R. U. II, 696.

CHAPITRE III

Smassmann grand-bailli autrichien 1406—1409

En mars 1406 déjà, la maison de Habsbourg se rapproche de Smassmann; en communauté avec Werner de Wiswiller, Smassmann reçoit en fief le château de Schafgiessen et les villages qui en dépendent, Wyhl, Wellingen et la moitié d'Amoltern; ces localités sont situées au sud du pays de Bade (33).

Le duc et la duchesse d'Autriche voient l'activité fraîche, jeune et énergique de Smassmann. Aussi le nomment-ils grand-bailli de leurs biens « en Alsace et dans le Sundgau » (34). — Les possessions autrichiennes en Alsace comprennent tout le Sundgau, c'est-à-dire les seigneuries de Landser et de Masevaux, le comté de Ferrette lui-même divisé en plusieurs seigneuries, seigneurie de Ferrette, d'Altkirch, de Thann, de Belfort, de Rougement; puis plus au Nord, en Haute Alsace, les seigneuries d'Ensisheim, de Cernay, de Bollwiller et de Landsberg (ces trois dernières données toujours en gage) et en Basse-Alsace le Val de Villé et la seigneurie de Hohkönigsburg. A côté de ces territoires, les Habsbourg sont en possession du landgraviat qui s'étend sur toute la Haute-Alsace jusqu'à l'Eckenbach au Nord et qui donne aux Habsbourg la suzeraineté sur toutes les eigneuries et localités, saufs les pays immédiats et les villes impériales. A partir de 1463, le grand-bailli exercera aussi son pouvoir sur le Brisgau autrichien, mais ce n'est pas encore le cas pour Smassmann (35). Le «landvogt » (grand-bailli) est le plus haut fonctionnaire des ducs d'Autriche dans leurs possessions d'Alsace. En l'absence du duc, il est à la tête du gouvernement en Alsace. Représentant du « Landesherr » le grand bailli doit être de vieille noblesse, être « freier Herr ». Il réside à Ensisheim; il a en mains toute

---

(33) R. U. II, 709, 710.
(34) R. U. II, 713.
(35) Voir W. Beemelmanns: Die Organisation der vorderösterreichischen Behörden in Ensisheim im 16. Jahrh. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, 1908.

l'administration et la juridiction; surveille les autres fonctionnaires, les prévôts et les avoués, préside le tribunal du pays, négocie avec les villes et commande la force armée en temps de guerre. Mais sa fonction principale est de faire rentrer les impôts et les redevances en argent ou en nature. Ce grand-bailli, simple fonctionnaire, payé et révoqué à la guise du maître, a une grande importance; c'est un personnage très en vue en Alsace. D'après le document du 27 mai 1406, daté de Fribourg-en-Brisgau: « Nous avons, disent le duc et la duchesse, confié le pays et la seigneurie d'Alsace et du Sundgau à notre cher et fidèle Smassmann... et nous l'y avons placé comme grand-bailli, et par cette lettre nous les lui confions et nous l'y plaçons, de telle manière qu'en notre nom et à notre place il doit gouverner et juger et être notre porte-parole et il doit fermement protéger partout toutes les localités contre tout adversaire, là où besoin il y a, et de la même manière... qu'avant ont fait les grands-baillis... (36). Comme rétribution il aura chaque année 700 « florins rhénans », mais il n'aura pas le droit de prendre pour lui l'impôt perçu dans les pays qu'il administre.

Smassmann accepte. Il s'engage à satisfaire les exigences du duc et à supporter tous les inconvénients et toutes les charges de ces importantes fonctions.

Peu de jours après déjà, Léopold IV envoie Smassmann « terrarum nostrarum Suntgoviae et Alsacie ballivum » (37) avec deux trésoriers à Dijon pour y percevoir 6.000 francs de revenus annuels que Jean-Sans-Peur doit payer comme dot de sa soeur Catherine. A 10 ans Catherine de Bourgogne avait été fiancée à Léopold IV d'Autriche (1387); le mariage n'eut lieu qu'en 1393. Par les traités de mariage de 1385 et de 1387 Philippe le Hardi avait attribué à sa fille une dot de 100.000 livres. Mais la somme n'était payée qu'en partie, et en 1406 Jean-sans-Peur, par un nouveau traité accorda à sa soeur une rente annuelle de 6.000 livres pour les 60.000 livres qui n'étaient pas encore versées (38).

---

(36) R. U. II, 713.

(37) R. U. II, 715.

(38) Voir Dom Plancher: Histoire générale et particulière de Bourgogne, Dijon, 1748, Tome III, p. 101-103.

Mais la charge de grand-bailli n'absorbe pas toute l'activité de Smassmann. Au mois de septembre 1406, le duc de Lorraine, se croyant menacé par le roi de France, écrit à Smassmann: « et à cause de cela nous avons besoin de toi et d'autres bons amis. Aussi nous te prions de venir à notre aide avec 30 hommes bien armés » (39). Probablement Smassmann est allé en Lorraine. Mais le duc se sert de lui dans un autre but, car il est également en guerre contre Metz. La lutte contre la ville reprend en 1406; l'évêque de Strasbourg et des nobles alsaciens y participent. Suivant les Collectanées de Specklin (40), source suspecte cependant, Smassmann est parmi eux; les Messins l'avaient même fait prisonnier.

Il a dû pourtant revenir peu de temps après. Car en décembre 1406 Smassmann conclut avec le roi Rupprecht et Bernhard I[er] de Bade une paix de château (Burgfriede) pour Guémar (41): si un des trois propriétaires vend son quartier, il devra réserver le droit d'achat à l'un des deux copropriétaires; en cas d'attaque de la localité les trois seigeurs devront se prêter secours; les querelles seront jugées par des arbitres, et les trois seigneurs s'y soumettront; toute contravention sera punie d'une amende de 1000 florins.

Mais à cette époque, Smassmann fait parler de lui surtout comme grand-bailli autrichien. En 1407, Catherine de Bourgogne élargit considérablement ses pouvoirs (42) en lui accordant le droit de nommer et de déposer les avoués et les fonctionnaires autrichiens en Alsace, Sundgau et Brisgau. — Peu après Jean-sans-Peur donne à son maréchal, Jean de Vergy, l'ordre de secourir Smassmann chaque fois que celui-ci le demande sans attendre des ordres spéciaux du duc (43): c'est une mesure de protection des biens que Catherine a acquis en Alsace par suite de son mariage avec Léopold IV d'Autriche. — La même année (1407), au mois de mai, Smassmann séjourne à Paris (44). Sans doute a-t-il été envoyé par l'archiduc d'Autriche ou par sa femme auprès du duc de

---

(39) R. U. II, 721.
(40) Les Collectanées de Daniel Specklin, fragments recueillis par Rod. Reuss, trasbourg, 1890 fol. 317 (p. 386).
(41) R. U. II, 728.
(42) R. U. II, 732.
(43) R. U. II, 734.
(44) R. U. II, 736.

Bourgogne. Celui-ci se trouve depuis des années à Paris où par suite de la folie du roi Charles VI il lutte contre le duc d'Orléans, pour s'emparer du gouvernement. Nous ignorons cependant le rôle que Smassmann a joué auprès du duc.

Tout à coup, au début de l'année 1408, Smassmann n'est plus grand-bailli. Un de ses subordonnés, le trésorier Conrad Martin, qui lui est hostile, a causé sa perte; tous les documents relatifs à cette révocation émanent de lui. Le 6 janvier 1408 (45), il reproche à Smassmann de ne pas tenir son engagement de bien administrer la « Landvogtei », comme il l'a juré en 1406. Catherine de Bourgogne avait chargé le trésorier de « beaucoup d'affaires » que Smassmann devait mener à bonne fin. Mais au dire de Conrad Martin, Smassmann les a exécutées mal ou pas du tout. Sur l'ordre de Conrad Martin, « Dietterich zu der Witten » montre à Smassmann les fautes qu'il a commises, et lui conseille d'écrire à Catherine de Bourgogne « qu'il ne s'appliquait pas à ses affaires ». Smassmann le fait et Catherine de Bourgogne qui est landgrave d'Alsace, lui ordonne d'abandonner sa charge. « Item et de cette façon, dit le document, le même de Ribeaupierre a été grand-bailli toute une année et après la Pentecôte jusqu'au douzième jour avant Noël. »

Smassmann a donc été révoqué dès le mois de décembre 1407. Jusque vers la fin de l'année 1408 nous n'entendons plus parler de l'affaire. Guillaume de Wasselonne, abbé de Murbach de 1393-1428 (46), lui succède. Nous ignorons l'activité de ce dernier pendant la plus grande partie de l'année.

Soudain, au mois d'octobre, Elsa, femme de Jean Ulric vom Huse, écrit à son frère Smassmann (47) qu'il y a de grands rassemblements de troupes autour d'Ensisheim et plus au sud encore, et le bruit court qu'elles veulent marcher contre lui. Elle le prie d'envoyer des ambassadeurs aux villes et pays du Sud « auxquels, écrit-elle, tu as rendu des services fidèles, comme tu peux le dire et que personne n'a pu encore

---

(45) R. U. II, 743.

(46) Guillaume de Wasselonne de la famille des « Vögte » de Wasselonne; voir Kindler von Knobloch, Das Goldene Buch der Stadt Strassburg, p. 402.

(47) R. U. II, 755.

dire autrement... Sache donc prendre des décisions et sois biens sur tes gardes. »

Il y avait vraiment, comme l'affirme un autre document, des menaces de guerre de la part de la maison d'Autriche et de ses innombrables vassaux contre Smassmann (48). Pourtant on n'en vint pas à la lutte ouverte.

Mais le 22 décembre 1408 Frédéric, duc d'Autriche et frère de Léopold IV, demande à Smassmann de venir aussi vite que possible auprès de lui; il veut lui parler d'affaires importantes (49).

Le procès de Smassmann au sujet de son administration du grand-bailliage commence. Son accusateur est Conrad Martin de Zofingen, dont émane toute une série de documents sans date précise (de la fin de l'année 1408) (50), qui donnent en même temps un aperçu de l'activité de Smassmann comme grand-bailli.

Conrad Martin a établi la liste des voyages du grand-bailli et des dépenses qu'ils ont nécessitées: le 25 juillet 1406 Smassmann a rassemblé « die vögte u. die stette », les baillis et les représentants des villes, à Altkirch, puis à Ferrette et à Bâle. De là il va à Neuchâtel, où il tient des journées avec les représentants de Bâle, de Fribourg, de Brisach, de Villingen pour la réforme de la monnaie. Puis... « en bateau il va à Brisach ». Le 15 août « il vient vers Masevaux, lorsqu'il voulait chevaucher en Bourgogne, et il tombait malade. » Ensuite on le retrouve à Landser « lorsque le comte Bernhard devait en secret venir chez lui », à Fribourg, où il parle au duc Frédéric. Peu après, il est de nouveau à Ferrette, puis à Ensisheim et à Bâle.

Il n'y a pas eu de discussions au sujet de ces voyages. Mais en se rendant à Rhinau, puis à Strasbourg, le trésorier refuse à Smassmann de lui payer les indemnités de voyage et de séjour. A Ribeauvillé le trésorier lui expose les intentions de Catherine de Bourgogne dont il ne parle pas, mais Smassmann n'exécute pas les ordres (51) de sorte que ma seigneurie, écrit

---

(48) R. U. III, 6 (voir le texte p. 65).
(49) R. U. II, 757.
(50) R. U. II, 760-767.
(51) Nous ne savons pas quels sont ces ordres. Conrad Martin ne précise pas davantage ses assertions.

Conrad Martin, en a eu de grands dommages et de grandes dépenses. » Plus loin il le répète: « il a causé à mon maître Léopold et à ma maîtresse des frais et des dommages sensibles, et il n'a pas tenu ce qu'il a promis... frais et dommages qu'on peut bien et savamment calculer, et qu'il doit, comme il est juste, payer et réparer. »

Conrad Martin publie encore une liste d'objets — cinq arbalètes, un sac de poudre, trois tonneaux de salpêtre, deux fusils — qui n'ont plus été trouvés dans le château d'Ensisheim après la déposition de Smassmann, qu'il aurait donc volés.

Conrad Martin formule donc des accusations assez nombreuses (quoique imprécises pour nous) contre Smassmann. Celui-ci riposte. Il ne veut pas seulement se justifier, mais encore avoir raison et se faire payer pour ses efforts.

A plusieurs reprises des négociations ont lieu, la première à Colmar. Smassmann réclame une somme de 3117 florins et une autre de 626 livres. Mais Conrad Martin s'oppose à toutes ces demandes. La journée n'aboutit à rien.

Une nouvelle négociation a lieu à Colmar. Smassmann s'y conduit étrangement, d'après la relation de Conrad Martin. C'est une assemblée importante: l'abbé de Murbach, comme grand-bailli, la préside; à côté des conseillers de Catherine de Bourgogne et du trésorier naturellement, il y a les délégations de Strasbourg, Bâle, Fribourg, et Neuchâtel. Smassmann vient.

Mais après le déjeuner, quand l'abbé de Murbach lui envoie quelqu'un pour le prier de paraître, le seigneur de Ribeaupierre monte à cheval et s'en va. Des cavaliers colmariens courent après lui et le prient de rester. Il refuse. L'abbé de Murbach déclare alors que Smassmann s'oppose à un accord amical et clôt la journée de Colmar. Il se peut que des bruits de guerre circulent après cet événement.

Le procès reprend en mars 1409 (52). Suivant les réclamations du duc Léopold et de Catherine de Bourgogne d'une part, de Smassmann d'autre part, la querelle est portée devant Louis III, comte palatin du Rhin; le 16 mars 1409, dans une séance à laquelle assiste Smassmann et à laquelle Jean de

---

(52) R. U. III, 3.

Lupfen, Jean de Friedingen et Conrad Martin représentent le duc d'Autriche, Louis III se prononce (53).

Les deux partis présentent la liste de leurs réclamations. Suit l'énumération des différentes sommes qu'on réclame à Smassmann: l'impôt qu'il a perçu mais dont il n'a pas versé le montant au trésorier, les sommes qu'il doit à la seigneurie et celles qu'il a dépensées sans droit en tant que grand-bailli. Louis III condamne Smassmann à plusieurs reprises à rendre cet argent.

Puis les représentants du duc d'Autriche réclament des indemnités pour les dommages faits par Smassmann dans les châteaux du duc, pour le mal causé « aux pauvres gens de Dessenheim » qu'il a surpris, maltraités et dont il a pillé les maisons, quoique Dessenheim soit un village autrichien. Le dommage est évalué à plus de 20.000 florins. Les délégués du duc demandent que Smassmann soit condamné à payer cette somme et de plus à retourner à la seigneurie d'Autriche tous les fiefs qu'il en tient.

Smassmann se justifie: à plusieurs reprises il a demandé au duc qu'on le paye, lui et ses gens. Mais comme ils ont éprouvé un grand dommage de n'être pas payés, ils ont osé prendre un « modeste » gage à Dessenheim. Mais les gens de Dessenheim ont poursuivi ses hommes, blessé une partie d'entre eux et tué un cheval. Naturellement ses soldats se sont défendus et quelques habitants de Dessenheim ont été blessés. Pour un tel motif, il ne pense pas avoir encouru la disgrâce du duc d'Autriche; il demande même qu'on lui rende les chevaux tués.

Les représentants de Léopold IV prétendent que les gens de Dessenheim n'avaient pas poursuivi les pillards, mais avaient couru vers Colmar pour se plaindre auprès de leur seigneur; Louis III prend cependant une autre décision.

Car la querelle entre le duc d'Autriche et Smassmann s'était compliquée d'un conflit entre Smassmann et Jean de Lupfen, qui est un des représentants du duc d'Autriche contre Smassmann. En 1407 une lettre de Bernhard I[er] de Bade (54)

---

(53) III, 6. Le document n'indique pas la localité de la négociation.

(54) R. U. IV, 1160.

nous annonce qu'un armistice a été conclu par les Strasbourgeois entre les deux adversaires jusqu'à Pentecôte. La lutte recommença, nous ignorons quand, et Jean de Lupfen attaqua Ribeauvillé et causa de grands dommages à Smassmann. Aussi Louis III juge-t-il qu'un pillage doit effacer l'autre, « das die beide namen u. schaden von Dessenheim u. Rapoltswilere gegen einander abe sin soellent »... en outre Smassmann gardera les fiefs autrichiens.

Puis, Smassmann recommence sa plainte: il énumère les sommes qu'on lui doit pour avoir été en Bourgogne, et séjourné pendant cinq semaines à Paris, pour avoir eu des chevaux tués devant Bergheim, subi des pertes au cours de l'exercice de ses fonctions; il réclame enfin 20.000 florins pour les préparatifs de guerre que les menaces d'hostilité lui ont coûté dans ses domaines.

Les délégués du duc ripostent: Smassmann a pris plus d'argent qu'on ne lui doit; on ne lui est donc redevable de rien. En outre la maison d'Autriche a dû dépenser au moins 20.000 florins pour enrôler des troupes pour la guerre; on est également quitte sous ce rapport.

Smassmann proteste. Il veut absolument qu'on le paie. Pourtant Louis III décide que « depuis qu'on a vu les comptes et trouvé que Smassmann a encaissé plus qu'on ne lui devait » ... il ne peut pas être question de le dédommager. La seigneurie d'Autriche ne lui doit rien. De son côté Smassmann n'a pas à payer non plus les 20.000 florins que les conseillers du duc d'Autriche lui réclament.

Cet accord rétablit la paix entre Smassmann et la maison d'Autriche dont il a été tour à tour le fonctionnaire et l'ennemi.

CONCLUSION

Quel est l'apprentissage qu'a dû faire Smassmann? Seigneur de Ribeaupierre, il a un rôle à remplir; il lui faut se tailler une place dans un milieu confus, bruyant et batailleur, contre des forces adverses nombreuses, tenir tête aux difficultés pour éviter l'écrasement.

Sa mission est large: agrandir sa seigneurie, s'imposer, égaler son père, devenir même plus grand que lui.Il s'y consacre avec courage. Les années de début pour devenir un des premiers seigneurs de l'Alsace sont une période de travail, d'activité vivante et jeune. L'héritage est lourd, les charges pesantes. Smassmann se préoccupe en premier lieu de garantir l'intégrité du domaine paternel, de lutter pour reprendre ce qui est perdu. Le système national comme aujourd'hui n'existe pas. Les frontières entre les Etats ne sont pas nettes et précises. Smassmann accepte tous les secours qui s'offrent; il est du côté des puissances alsaciennes comme du côté du duc de Lorraine ou du duc de Bourgogne.

Le jeune seigneur de Ribeaupierre ne manque pas de courage. Il est habile et actif. Déjà l'Autriche met la main sur lui pour l'avoir comme appui. En même temps la maison de Bourgogne par l'intermédiaire de Catherine, fille de Philippe le Hardi, tâche d'accaparer cette force.

Smassmann est le serviteur de l'Autriche. Il travaille pour elle, sans en retirer des profits personnels et sans gagner le renom d'un administrateur probe et consciencieux. Mais il défend son intérêt avec âpreté et ténacité.

Ce ne sont pas ses préférences pour la maison de Habsbourg qui l'ont poussé à accepter les fonctions de grand-bailli, mais l'importance considérable de cette famille dont il peut utiliser les forces et le prestige. Grand-bailli, son nom sera plus connu, sa force plus matérialisée en quelque sorte. Après dix années de luttes et d'efforts, il a réussi à devenir l'égal des grands seigneurs de l'Alsace, et il s'est imposé à leur considération.

DEUXIÈME PARTIE

LA PÉRIODE DES LUTTES ET DES DIFFICULTÉS 1410—1430

CHAPITRE I

Smassmann et Catherine de Bourgogne (1410—1421)

1) L'ALLIANCE DE SMASSMANN AVEC CATHERINE DE BOURGOGNE JUSQU'A LA RUPTURE AVEC FREDERIC IV D'AUTRICHE — LA QUERELLE AVEC JEAN DE LUPFEN 1410 — 1413

La mode du temps était aux querelles. C'est par là qu'on s'imposait. On comprend que le seigneur de Ribeaupierre, représentant fidèle de son époque, ne jouit pas longtemps de la paix.

L'imagination aime à se porter sur ces seigneurs du Moyen-Age qui ne peuvent supporter la moindre offense sans se battre. Les temps de bravoure et de hardiesse, où un Anselme II accomplissait d'audacieux exploits, sont passés. Avec la fin du Moyen-Age la féodalité décline. L'âge de la jeunesse s'est évanoui; le système se stabilise, vieillit. Déjà le citadin se mesure fièrement avec le seigneur.

Au 15e siècle on cherche presque vainement les coups d'épée. Certes pour les causes les plus futiles ce sont des conférences de grande envergure, des négociations ennuyeuses qui souvent n'offrent pour tout résultat que la perspective

d'une nouvelle journée de négociation; car souvent on est à court d'argent, on est donc économe et on ménage les troupes. Le conflit se borne d'ordinaire à un échange de correspondances volumineuses, à des réclamations, des protestations, des accusations, des appels de détresse. La vie de Smassmann est une illustration de cet état de choses.

En ce moment un personnage entre de façon décisive dans la vie de Smassmann et dirige pendant plusieurs années sa destinée: Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche.

Quelle est la situation politique après 1410? Dans le Saint Empire il y a trois grandes maisons princières. La maison de Luxembourg a vu se dresser contre elle la maison palatine. Mais Rupprecht I[er] n'a pas pu s'imposer, et après sa mort en 1410, son fils, Louis III, vicaire d'Empire, préfère se prononcer pour Sigismond de Luxembourg dont il est le soutien. Rupprecht I[er] au contraire s'était appuyé sur la maison puissante des Habsbourg.

La maison de Habsbourg se divise en deux branches après la mort d'Albrecht II (1358): les descendants d'Albrecht III (mort en 1395), qui possèdent l'Autriche, forment la branche albertienne; les fils de Léopold III (mort en 1386 à Sempach), la branche léopoldienne. Ces derniers possèdent les autres pays autrichiens avec la Haute-Alsace; ce sont Guillaume, mort en 1406, Léopold le Magnifique, le mari de Catherine de Bourgogne, mort en 1411, Ernest der Eiserne, mort en 1424, qui gouverne en Styrie, Carinthie et Carniole, et Frédéric IV à la bourse vide qui possède le Tyrol et, après la mort de Léopold IV, les pays habsbourgeois en Souabe et en Alsace. Tous ces princes ont une grande force, et le roi Rupprecht pense s'appuyer sur eux; il donne sa fille Elisabeth en mariage à Frédéric IV (1).

En même temps les Palatins s'étendent en Alsace. En 1408 le roi Rupprecht engage à son fils Louis III pour la durée de sa vie le grand bailliage d'Alsace, les villages impériaux de la Forêt Sainte de Haguenau et l'administration des dix villes impériales, de la Décapole. De cette façon les Palatins

---

(1) W. Eberhard: Ludwig III., Kurfürst von der Pfalz u. das Reich, Giessen, 1896, et Ludwig Häuser: Geschichte der rheinischen Pfalz, Tome I. Heidelberg, 1845.

prennent solidement pied dans l'Alsace du Nord, à Haguenau surtout; ils occupent également Selz. De plus, en 1409, Ruprecht donne à son fils le droit de reprendre toutes les forteresses, les villages, biens et droits qui dépendent de la « Landvogtei » et qui avaient été engagés auparavant. De cette façon, Louis III acquiert les localités de Barr, Heiligenstein, Gertwiller et Burgheim (2), il progresse donc avec succès dans l'Alsace moyenne. Les Palatins gardent le grand bailliage d'Alsace pendant tout le 15e siècle, jusqu'en 1504.

Louis III a une politique plus modeste, mais également plus prudente que son père. Vicaire d'Empire, il fait élire Sigismond comme roi romain, il est son collaborateur, son bras droit et le premier prince du Saint Empire. Mais il s'occupe surtout de ses domaines, il est « Reichslandvogt » et l'allié des villes, de Strasbourg, Bâle, Spire et de la Décapole. Allié au roi romain, il l'est encore au roi d'Angleterre par son mariage avec Blanche d'Angleterre; sa politique sera donc dirigée contre la France et la Bourgogne, encore alliées à ce moment. Par le mariage de sa soeur Marguerite avec le duc Charles de Lorraine, il est parent de cette dernière maison; par celui de son autre soeur Elisabeth, il est le beau-frère des princes habsbourgeois du Sud de l'Alsace.

Prédominance des Palatins dans l'Alsace du Nord, prédominance des Habsbourg dans l'Alsace du Sud, voilà le trait caractéristique de la situation politique de l'Alsace dans les premières années du 15e siècle. Mais une autre puissance y jette les yeux: la Bourgogne.

La maison de Bourgogne, relevant de l'Empire pour quelques-unes de ses possessions, la Franche-Comté, une partie de la Flandre septentrionale, la seigneurie de Malines, tourne ses regards de plus en plus vers l'Est: elle a une véritable politique allemande. Elle conçut des alliances: Jean-sans-Peur épouse Marguerite, fille d'Albert de Bavière; sa soeur Marguerite épouse Guillaume d'Ostrevant, fils de ce duc. C'est le duc de Bourgogne aussi qui fait épouser au jeune Charles VI Isabeau de Bavière (1385). Puis c'est le mariage de Catherine

---

(2) J. Becker: Geschichte der Reichslandvogtei im Elsass, p. 66 (Strasbourg, 1905).

de Bourgogne avec Léopold le Magnifique dont on a déjà parlé (3).

Par les traités de mariage conclus entre 1385 et 1393 il avait été stipulé que Catherine, fille de Philippe le Hardi, apporterait 100.000 francs de dot qui devaient être rendus si le mariage restait sans enfants. Pour en garantir la restitution — la maison d'Autriche était toujours tellement à court d'argent — on avait hypothéqué des terres autrichiennes en Alsace. En outre le duc d'Autriche avait dû attribuer à sa femme un douaire de 10.000 francs de rente par an, assigné sur le comté de Ferrette et les terres autrichiennes voisines.

C'est, selon la thèse établie par M. Stouff (4), l'essai bourguignon pour mettre la main sur l'Alsace.

Aussitôt après son mariage, Catherine joue un rôle de plus en plus important en Alsace; charitable, active, vaillante, instruite, elle gouverne les domaines autrichiens d'Alsace, surtout à partir de 1406, puisque son mari est occupé continuellement dans les autres domaines autrichiens. Elle porte le titre de landgrave d'Alsace et du Sundgau, de comtesse de Ferrette. Elle négocie, conclut des alliances, fait des guerres et a tout le gouvernement en main. Ensisheim est le centre de son administration.

Son mari meurt en juin 1411. Catherine a alors une position bien curieuse en Alsace. Suivant les conventions matrimoniales — le calcul bourguignon avait été juste — Catherine reste en Alsace avec le titre de duchesse d'Autriche, de comtesse de Ferrette et de landgrave, elle garde l'administration du comté de Ferrette, les châtellenies de Belfort, Rosemont, Delle, Altkirch, Masevaux et Thann. Mais en se considérant comme la souveraine de toutes les terres autrichiennes d'Alsace, elle outrepasse ses droits: elle n'a que des droits de jouissance et des hypothèques. Pourtant, comme la maison d'Autriche ne la paie pas, elle garde le pouvoir.

Le jeune frère de Léopold, Frédéric IV, « à la bourse vide », voit d'un mauvais oeil la Bourguignonne installée dans les possessions autrichiennes d'Alsace. Ne pouvant pas

---

(3) Voir page 48.
(4) Voir dans la Bibliographie les nombreux traités de Stouff à ce sujet-là.

la chasser, il se résout à signer avec elle la paix de Neuchâtel (10 août 1411) par laquelle il reconnaît ses droits en Alsace et lui cède la jouissance viagère du landgraviat. Elle devient donc la suzeraine de tous les territoires sur lesquels le landgraviat s'étend. Cependant le duc prend sous sa protection toutes les possessions de Catherine qui doivent faire retour à l'Autriche après la mort de la duchesse.

Catherine, faible femme, est attaquée à ce moment de divers côtés. Deux nobles surtout, Rodolphe de Neuenstein et Henri zu Rhein, pillent le Sundgau et prennent le château de Fürstenstein (5). Elle est sans appui. Frédéric IV se soucie peu de ses difficultés, et elle se méfie de lui; Jean-sans-Peur, frère de la duchesse, est dans ses domaines du Nord. Catherine se tourne vers Smassmann.

Elle a pu apprécier ses services depuis son jeune âge; elle l'estime pour sa bravoure, son intelligence, son énergie. Elle décide de s'appuyer sur lui et de conclure avec lui une alliance. De cette façon, Smassmann, allié déjà par le traité de son père au roi de France, lie son sort à celui de la Bourgogne contre la maison de Habsbourg, la maison palatine et le roi romain.

Précisément, Smassmann est en guerre avec Jean de Lupfen, seigneur de Hohnack. En septembre 1411 les hostilités recommencent à la suite de l'attaque de Ribeauvillé dont on a déjà parlé. L'accord établi par l'électeur palatin Louis III n'a pas duré, et la lutte reprend. C'est une des querelles caractéristiques du 15e siècle, de longue haleine, aux conférences interminables, aux journées de négociations toujours renouvelées, aux accords toujours rompus.

Catherine de Bourgogne et Smassmann concluent une alliance offensive et défensive (6). D'une part Smassmann, de concert avec les Bâlois, conquiert en décembre 1411 les forteresses de Neuenstein, Blauenstein et Fürstenstein près de Bâle (7). Avec une énergie et une rapidité remarquable les

---

(5) Le château de Neuenstein est situé près du château de Thierstein, dans le canton de Soleure, celui de Fürstenstein dans le canton de Bâle, en amont d'Ettingen, Blauenstein au Nord-Ouest de Laufen; les trois châteaux sont donc situés au Nord-Ouest de la Suisse, près de Bâle.

(6) R. U. III, 43.

(7) R. U. IV, 1160.

trois châteaux sont pris, brûlés et les troupes d'occupation exécutées, bien que Smassmann, humain et clément, ait voulu les sauver.

D'autre part, Catherine de Bourgogne déclare la guerre à Jean de Lupfen. La duchesse et Smassmann décident d'attaquer avec vigueur le seigneur de Lupfen (8). D'avance ils se partagent la peau de l'ours: Bergheim reviendra à Catherine, Hohnack à Smassmann, et Landsberg sera partagé entre les deux alliés.

Dès septembre 1411, les deux alliés prennent l'offensive: ils conquièrent en peu de jours le château de Kientzheim et celui d'Ammerschwihr, Sigolsheim, la vallée de Hohnack, et, d'après les Annales de Pairis, détruisent les vignes de Bergheim et assiègent le château de Hohnack. Mais l'électeur palatin Louis III, allié à Jean de Lupfen, survient, libère le château, et met de cette façon fin aux succès de Catherine et de Smassmann (9).

Le seigneur de Lupfen s'incline: dès le 21 octobre 1411, une paix qui doit durer jusqu'au 2 février 1412 est signée à Bergheim; Catherine et Smassmann gardent leurs conquêtes jusqu'à la paix définitive qui sera négociée le 25 novembre 1411 à Brisach (10).

Nous n'en entendons pas parler. Mais les délégués de Strasbourg, Colmar, Sélestat et Kaysersberg concluent le 27 décembre 1411 une nouvelle suspension d'armes qui doit durer jusqu'au 29 mai 1412 (11). Pendant ce temps Jean de Lupfen a acquis des alliés puissants, l'électeur palatin et l'évêque de Strasbourg (4). Déjà la balance s'incline en sa faveur. Les négociations doivent recommencer à Strasbourg, le 29 février 1412.

Cette journée a lieu, mais nous ignorons ce qui s'y passe. Depuis décembre 1411, tous les documents relatifs aux événements manquent. Soudain, le 8 mars 1412 Catherine de Bourgogne lance un appel de détresse à Smassmann (12). Elle parle des demandes insolentes de l'électeur palatin à la journée de

---

(8) R. U. III, 43.
(9) R. U. IV, 1160.
(10) R. U. III, 44.
(11) R. U. III, 47.
(12) R. U. III, 51.

Strasbourg, et elle continue: « maintenant nous écrivons à notre seigneur le roi (13) et à nos frères... tu raconteras et tu présenteras à notre seigneur le roi et à nos frères notre offre juste et tu diras que notre parti adverse l'a repoussée, et qu'ils font de nous, surtout le duc Louis, ce qu'ils veulent, si nous n'écrivons pas à notre seigneur le roi et à nos frères, et tu fais appel à eux et tu les pries qu'ils nous aident... Si ceci ne se fait pas, tu sais bien que nous ne pouvons pas rester dans notre pays, et que nous serons chassés. »

L'attaque principale paraît se diriger contre Catherine dont la situation devient très difficile. Comme elle nous l'apprend, Jean de Lupfen a essayé de corrompre Smassmann et de l'attirer de son côté (14) en lui faisant des offres tentantes. Smassmann n'a pas abandonné la duchesse. Même pas pour beaucoup d'avantages. Est-ce que pourtant cette fidélité est tout altruiste? Pas trop, comme l'avenir le montre.

Le duc d'Autriche, Frédéric IV se méfie de cette alliance de Catherine avec Smassmann, il lui fait des promesses et lui accorde plusieurs faveurs (15): il le prend avec toutes ses possessions sous sa protection, lui promet de nouveau la fonction de grand-bailli. Il se propose de l'aider à se mettre de nouveau en possession des châteaux qui lui reviennent par héritage paternel et que Jean de Lupfen occupe. Il permet à Smassmann de réacquérir le gage de Landsberg qui est également dans les mains de Lupfen (16). Il veut le mettre enfin en possession du château d'Oberbergheim (17). En effet, Frédéric IV, qui craint Smassmann, voudrait se servir de lui pour pousser la duchesse hors de l'Alsace. Aussi, après avoir établi en juin 1412 la paix entre l'électeur palatin et Jean de Lupfen d'une part, Smassmann et Catherine d'autre part (18), il envoie Smassmann auprès du duc de Bourgogne et du roi de France avec la mission de s'assurer les domaines de Catherine après la mort de la duchesse (19).

---

(13) Le roi de France.
(14) R. U. III, 53.
(15) R. U. III, 60.
(16) R. U. III, 64.
(17) R. U. III, 67, 68.
(18) R. U. III, 57.
(19) R. U. III, 60.

Mais de son côté, Catherine donne ses instructions à Smassmann (20). Pendant ce voyage, il doit lui procurer des alliés, comme l'évêque de Cologne et celui de Mayence, il doit conférer avec le duc de Bourgogne pour qu' « il écrive au comte de Wurtemberg de déclarer la guerre à nos ennemis et de prier le margrave de Bade de la déclarer également. » Elle continue: « Prie aussi le roi et notre frère qu'ils écrivent au roi de Hongrie (21), qu'ils déposent le duc Louis de tout pouvoir qu'il tient de l'Empire (22)... Prie aussi le roi et mon frère qu'ils écrivent au roi de Hongrie et de Bohème qu'ils écrivent à nos beaux-frères d'Autriche (à Frédéric IV surtout) qu'ils nous soient favorables dans toutes nos affaires... »

Smassmann reçoit donc deux missions, et de deux puissances qui s'opposent plus ou moins. Smassmann « joue-t-il double jeu »? se demande M. Stouff (23). Il joue son jeu à lui. L'archiduc d'Autriche ne peut pas le séduire; Smassmann nous apparaît avant tout comme l'homme de confiance, le diplomate, l'homme d'affaires de Catherine. Il tient entre ses mains le salut de la duchesse qui de plus en plus s'abandonne à lui.

Après le retour de sa mission en France au sujet de laquelle nous n'apprenons absolument rien, un accord est tenté le 9 avril 1413 (24) pour terminer la lutte avec le seigneur de Lupfen. Une nouvelle négociation aura lieu à Sélestat le 8 mai 1413.

Mais le 6 avril, Jean de Lupfen rompt l'armistice. Selon le rapport de Smassmann à Frédéric IV (25), « il a essayé pendant la nuit, une heure environ après minuit, de gagner mon château de Ribeauvillé... Mais comme ceci ne lui réussit pas, il m'a attaqué le lendemain vendredi et m'a causé de grands dommages à moi et aux miens en coupant et en brûlant les vignes... » En même temps Smassmann fait entendre

---

(20) R. U. III, 58.
(21) Le roi de Hongrie: Sigismond roi romain, plus tard empereur.
(22) Louis, l'électeur palatin, est à ce moment vicaire du Saint Empire.
(23) Voir: Stouff: Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne, p. 63.
(24) R. U. III, 71.
(25) R. U. III, 74.

à Frédéric IV qu'il le tient pour le complice du malfaiteur. Il est fort possible, en effet, que le duc d'Autriche ait fomenté les troubles. En tout cas peu après, Frédéric IV invective violemment la duchesse au château d'Ensisheim, et à la suite de cette scène, Catherine s'enfuit en Bourgogne (1413).

C'est la rupture entre Catherine et le duc d'Autriche. Frédéric IV cherche encore à gagner Smassmann. Pour y parvenir, il le favorise contre le seigneur de Lupfen. Il porte, comme il l'écrit au seigneur de Ribeaupierre (26), ses plaintes devant le roi, et lui demande de rester toujours son serviteur fidèle. Un autre document dans lequel le dommage causé à Smassmann est évalué à plus de 10.000 florins indique que Frédéric IV s'occupe toujours de son affaire (27). Mais Smassmann reste ferme.

La querelle avec le seigneur de Lupfen se perd. La journée de Sélestat du 8 mai est ajournée au 27 mai selon une lettre de Jean de Lupfen (28). Nous n'en entendons plus parler; pas plus que d'une autre négociation ou d'un accord ultérieur. Sans doute, les documents relatifs à la conclusion de la paix sont perdus. Par des documents de 1416 cependant nous apprenons que le seigneur de Ribeaupierre et Jean de Lupfen sont en relations correctes: Smassmann est appelé « frère » par le seigneur de Hohnack (29).

Cet arrêt subit de la querelle avec le seigneur de Hohnack est pourtant significatif. Elle n'est plus importante. La querelle avec le duc d'Autriche, au contraire, décisive pour la vie et l'avenir de Smassmann, est passée au premier plan.

2) UN BEAU PROJET: SMASSMANN FIANCE A CATHERINE DE BOURGOGNE (1414-1418).

Catherine de Bourgogne, chassée par Frédéric IV, qui occupe ses possessions alsaciennes, a confiance en Smassmann. Celui-ci se détourne de l'Autriche pour faire cause commune avec la Bourgogne.

---

(26) R. U. III, 76.
(27) R. U. III, 83.
(28) R. U. III, 75.
(29) R. U. III, 146.

Chose surprenante, à ce moment précisément, Smassmann est en désaccord avec la Bourgogne. Pour des services rendus par Brunon, le duc de Bourgogne doit payer chaque année une certaine somme à Smassmann (30). Comme le duc ne le paie pas, Smassmann s'en plaint. Ne lui fait-on pas constamment des promesses qu'on ne tient pas? C'est ainsi que la duchesse l'a invité à venir à Dijon où il sera payé (3 avril 1414) (31). Il y va, mais il ne réussit pas à se faire payer. Mécontent il part, menaçant de rompre tous les liens avec la Bourgogne et de sortir du service du duc. La duchesse de Bourgogne lui écrit en toute hâte, et à plusieurs reprises (32); elle le prie d'avoir de la patience et de rester l'ami du duc. Catherine aussi intervient pour que Smassmann n'abandonne pas le service du duc et le sien (33). Et c'est sans doute à cause de cette insistance que Smassmann se désiste de ses réclamations pour le moment.

Bien plus: Catherine l'entraîne contre l'Autriche. Elle a gardé Belfort et Rosemont. Elle met Belfort en état de siège. Smassmann qui est resté dans son domaine se prépare à la guerre qui est imminente en été 1414. Jean de Wolkenstein, dignitaire de la cour de Frédéric IV, écrit à la ville de Fribourg (34) qu'elle se prépare à participer à la campagne contre Smassmann, car on a averti Frédéric IV que le seigneur de Ribeaupierre a rassemblé 160 cavaliers pour s'emparer d'Ensisheim et chasser le duc de son pays (26 nov. 1414). C'est donc par la force des armes que Smassmann veut rétablir Catherine dans ses possessions alsaciennes. Peu après Catherine donne l'ordre à ses fonctionnaires, villes et sujets d'obéir à Smassmann en tout ce qu'il leur demande au nom de la duchesse (35). Quelle collaboration étroite et intime!

A la fin de l'année 1414 la guerre éclate: la ville de Fribourg d'abord, puis toute une foule de seigneurs et quelques villes (36) déclarent la guerre à Smassmann et à son frère

---

(30) Voir 4e Partie, le paragraphe: Rapports de Smassmann avec les ducs de Bourgogne, p. 171-174.
(31) R. U. III, 90.
(32) R. U. III, 92, 99, 103, 105.
(33) R. U. III, 96.
(34) R. U. III, 109.
(35) R. U. III, 110.
(36) R. U. III, 111, 112, 114.

Ulric. Heureusement pour Smassmann les hostilités sont évitées. Dès le 3 janvier 1415, le conseil de Bâle conclut une trêve entre les belligérants qui doit durer jusqu'au 24 juin 1415 (37). Pendant ce temps les deux partis négocieront une paix définitive.

Pendant ce temps aussi le duc de Bourgogne agit. En avril 1415, il envoie un dignitaire auprès de sa soeur. Il veut qu'elle lui livre Belfort et qu'elle vienne auprès de lui à Dijon. Après des hésitations, Catherine cède; elle nomme Smassmann son mandataire pour ses possessions alsaciennes (38), et le duc de Bourgogne nomme des officiers pour les forteresses alsaciennes de Catherine.

Mais dès le 15 février 1415, Frédéric IV avait envoyé au duc de Bourgogne une lettre surprenante (39). Soudain le voile tombe. L'énigme de la collaboration si intime de Catherine et de Smassmann se résoud. Nos documents sont tous d'ordre trop pratique, trop sec, trop objectif; aucun sentiment n'y est exprimé. C'est pour cette raison que la lettre de Frédéric IV nous étonne tellement. Car il écrit que Catherine a épousé Smassmann, et que de cette façon elle a souillé l'honneur de la maison de Habsbourg. Et pour éviter que les biens autrichiens ne viennent en des mains étrangères, c'est-à-dire dans celles de Smassmann, il a occupé les possessions de Catherine, et il prie le duc de Bourgogne d'excuser cette manière d'agir un peu brusque.

Cette lettre, d'une gravité exceptionnelle est mensongère. Aussi la réponse de Jean-sans-Peur (1er mars 1415) (40) est-elle d'un ton glacial: «... vous nous communiquez qu'après la mort de Léopold, son mari, notre soeur avait beaucoup de choses à faire... Et ensuite il y eut entre vous et elle une tension au sujet de laquelle vous craigniez d'être lésé dans vos intérêts s'il (Smassmann) intervenait, parce que vous prétendez que notre soeur, au grand scandale de la maison d'Autriche et de Bourgogne a épousé son serviteur Smassmann; ce Smassmann pourtant a dirigé des ligues et des confédérations contre certains princes »... « Mais (41) quant au dit mariage de notre

(37) R. U. III, 116.
(38) R. U. III, 122.
(39 et 40) R. U. III, 118.
(41) R. U. III, 120 (même date).

soeur, prétendu par vous, nous avons cherché des renseignements, et nous avons aussi à ce sujet une lettre de notre dite soeur, mais il ne nous fut pas notifié qu'elle s'est unie de quelque façon à un mari ».

Il n'est pas moins vrai que la liaison entre Smassmann et Catherine existe. Mais l'histoire en sait fort peu. Au lendemain de la mort de Léopold IV, Smassmann paraît s'être rapproché de Catherine. Pour lui c'est un parti magnifique: Catherine est la fille d'un des plus puissants ducs du royaume de France et de l'Occident, parente de la famille royale française, la veuve d'un des membres les plus importants du St Empire romain germanique dont les ancêtres avaient porté la couronne impériale; elle possède des biens étendus en Alsace et en Bourgogne: par cette liaison l'avenir ouvre à Smassmann des portes d'or qui donnent accès à une plus grande puissance et un plus grand prestige.

Pour une autre raison encore cette liaison de Smassmann nous intéresse. Catherine de Bourgogne est une princesse surtout française. Le seigneur de Ribeaupierre en se liant à elle marque nettement qu'il n'est pas uniquement un seigneur germanique, mais que sa situation intermédiaire entre pays de langue allemande et française fait de lui un homme de double culture. Il est né, comme il le dit lui-même, en Bourgogne; dans sa jeunesse il est allé à la cour du roi de France (42); maintenant il s'ouvre largement à l'influence bourguignonne et française. L'Alsace d'alors est allemande et de civilisation allemande, mais des courants civilisateurs viennent sans cesse de l'Ouest; l'Alsace n'est jamais un vase clos; pays de passage, ses portes sont toujours ouvertes. Le seigneur de Ribeaupierre nous fournit l'illustration de cet état de choses en acceptant les deux cultures. En considérant ce point de vue sa liaison avec Catherine de Bourgogne prend un aspect tout nouveau qui mérite de ne pas être laissé hors de vue.

A cette époque Smassmann est un des seigneurs les plus puissants de l'Alsace, agréable et élégant peut-être, beau de toute la force mâle de ses 32 ou 33 ans; avec raison Schöpflin

---

(42) Voir première partie, p. 40 et 41.

a pu écrire (43) que ce seigneur arriva à un tel degré de puissance qu'il fut sérieusement question de son mariage avec Catherine de Bourgogne. La duchesse qui a 36 ans et qui se sent abandonnée, à trouvé en lui le serviteur dévoué indispensable. Les intérêts communs et l'action commune ont rapproché les coeurs. Et de ce dévouement inlassable, mais peut-être calculé, naît la liaison que couronnent les fiançailles.

Jeanne de Ribeaupierre, comtesse de Kybourg, demi-soeur de Smassmann fit l'intermédiaire: « D'abord, dit une notice non datée (44), la dame de Ribeaupierre a parlé à madame d'Autriche... : Femme, voulez-vous mon frère pour mari? Alors ma dame dit: oui. Après, celle de Ribeaupierre parla à son frère: Frère, veux-tu ma dame comme épouse? Il dit: oui. Ceci s'est fait trois fois, et de leurs deux mains ils se sont promis mutuellement. »

Ce sont donc les fiançailles, déclaration de consentement qui lie les deux personnes en cause. Contractées en présence de la parenté, ces fiançailles sont presque indissolubles, souvent d'ailleurs elles sont immédiatement suivies du mariage. Une des deux parties ne peut pas arbitrairement se dégager de l'obligation du mariage (45). Cependant ce n'est encore qu'un contrat, non le sacrement, la bénédiction nuptiale, dont l'usage est imposé depuis le quatrième concile du Latran (1215). Mais à ce moment on confond souvent les notions de mariage et de fiançailles à cause de la survivance d'idées anciennes. C'est le cas pour nos documents dans lesquels on ne distingue pas les deux notions.

Nous ne pouvons guère préciser la date de ces fiançailles. Les textes se contredisent: deux lettres parlent du mariage — et non des fiançailles — de Smassmann avec Catherine au début de 1415: la lettre déjà expliquée de Frédéric IV et une lettre du conseil de Berne du 19 décembre 1414 (46). Ce dernier document parle de la querelle entre Frédéric IV et « la

---

(43) D. Schöpflin: Alsatia Illustrata, II, p. 614: « Maximinus in eo erat, ut Catharinam Burgundicam, Leopoldi Superbi, Austriae Ducis viduam... conjugem acciperet... »

(44) R. U. III, 129.

(45) Voir: A. Esmein: Le mariage en droit canonique, Tome I, Paris 1929 et Fr. Wendel: Le mariage à Strasbourg à l'époque de la Réforme, Strasbourg, 1928.

(46) R. U. III, 113.

dame de Ribeaupierre, née de Bourgogne. » D'après lui le mariage de Smassmann avec Catherine de Bourgogne se serait fait au courant de l'année 1414 déjà. La lettre du duc de Bourgogne du 1er mars 1415 nie pourtant le fait.

Les fiançailles ont été conclues peut-être en 1413, ou en 1414, certainement pas après le 4 novembre 1415. De ce jour date un document (47) par lequel Catherine donne à Smassmann plein et entier pouvoir « au sujet de notre pays, gens et biens en Haute-Alsace et en Sundgau qui nous ont été enlevés contre tout droit... Il peut et doit rechercher la justice et la défense des pays, biens et gens sus-nommés, y chercher notre profit de tout son pouvoir. » Catherine fait de Smassmann son associé. Elle lui donne sans contrôle tant de pouvoirs qu'à ce moment les fiançailles ont dû avoir lieu.

Est-ce que le mariage a été consommé? Nous ne pouvons pas le dire. Il serait cependant étonnant s'il n'y avait à ce sujet aucun acte officiel et aucune notice dans une chronique contemporaine. Mais deux documents déjà, comme nous l'avons vu, parlent de Catherine comme de la femme de Smassmann. Un troisième s'y ajoute. Dans une lettre du 8 mars 1416 (48), le comte de Kybourg, beau-frère de Smassmann, écrit: ...« et ma dit ma femme, vostre soeur, laffaire que vous aves pour le fait de ma dame vostre femme en l'encontre du duc de Bourgoingne et contre le jeune duc d'Osterriche don il me desplait de tout mon cuer... » Le beau-frère appelle-t-il Catherine femme de Smassmann quand elle n'est encore que sa fiancée? ce n'est pas impossible. Ou encore était-ce un mariage secret conclu à l'insu de la famille comme la lettre de Frédéric IV semble l'affirmer?

Malgré tous ces textes on peut admettre avec la plus grande probabilité que le mariage n'a pas eu lieu. La preuve nous est fournie par la rupture des fiançailles, tandis qu'un mariage religieux n'aurait pas pu être dissous. En effet les fiançailles ne sont qu'un contrat. Il y a différents empêchements du mariage, reconnus par l'Eglise, et alors la volonté des deux parties dissoud la liaison; c'est le « dissensus » (49).

---

(47) R. U. III, 130.
(48) R. U. III, 139.
(49) Voir A. Esmein, ouvrage cité et Fr. Wendel, p. 31.

3) L'EFFONDREMENT DU PROJET: LA RUPTURE DES FIANÇAILLES (1418-1421).

Nous n'avons pas de document officiel au sujet de cette rupture. Il ne nous reste qu'un brouillon de lettre sans date de Smassmann (50). Albrecht le place sans préciser, avant le 10 septembre 1419, jour de l'assassinat de Jean-sans-Peur sur le pont de Montereau. Il est évident qu'elle n'est pas antérieure aux négociations infructueuses qui ont eu lieu en mai 1418 entre Frédéric IV et Catherine de Bourgogne à Montbéliard. La rupture a donc eu lieu en 1418 ou en 1419.

Chose étonnante, depuis le mois de mars 1416 nous n'entendons plus parler des relations de Smassmann avec Catherine. La question paraît être reléguée au second plan. Smassmann est occupé à d'autres tâches.

Malgré cela, la question le tourmente. Peu à peu seulement il s'éloigne de Catherine. Toute relation avec elle a cessé depuis qu'elle est allée à Dijon, obéissant aux appels réitérés de son frère. La cause de Catherine en Alsace semble perdue. L'empereur Sigismond a ordonné aux villes, châteaux et bailliages d'Ensisheim qui avaient appartenu à Catherine de se soumettre à Frédéric IV. Ne serait-ce pas une entreprise téméraire, peut-être nuisible et désastreuse que de vouloir reconquérir les biens de Catherine? Celle-ci est privée de ses biens, étroitement surveillée par les hommes du duc de Bourgogne, et elle a des embarras d'argent: le parti n'est plus aussi brillant; le mariage serait coûteux, il marquerait une ère de difficultés sans fin, de défaites, de la ruine peut-être. Smassmann recule devant ce risque.

Il se heurte aussi à la résistance opiniâtre du duc d'Autriche et à l'opposition du duc de Bourgogne. Smassmann a une attitude très froide à l'égard de ce dernier qui ne le paie toujours pas et voit d'un mauvais oeil les fiançailles de sa soeur avec un seigneur trop simple à son idée, et qui voudrait se tailler, aux dépens de la Bourgogne aussi, une principauté indépendante. Mais Frédéric IV surtout s'oppose au mariage de Smassmann: il craint pour sa Maison. Smassmann maître

---

(50) R. U. III, 185.

d'une grande partie des terres autrichiennes en Alsace, ne risque-t-il pas de devenir son rival redoutable et peut-être un jour son vainqueur?

Finalement, par fierté, par dépit ou découragement, Smassmann cède. Dans le brouillon de sa lettre adressée à un Claus, peut-être Claus de Rosenfels, seigneur qui a joué un grand rôle dans les négociations entre Frédéric IV et Catherine de Bourgogne (51), il invite la duchesse à choisir un « juge ecclésiastique » devant lequel il veut comparaître avec elle; « je ferai mon possible, écrit-il, pour aider monseigneur et madame à réaliser leurs desseins... Aiment-ils mieux un dédit réciproque? Qu'ils fassent faire deux actes de désistement et qu'ils me les envoient pour y souscrire. De cette manière, si madame ou moi-même, nous voulons contracter un autre mariage, nos fiançailles n'y seront pas un empêchement » (52).

En 1421, après de nouvelles années de silence, causées par l'assassinat du duc de Bourgogne et par les difficultés dans lesquelles se débattait Philippe le Bon, le jeune duc renoue les pourparlers interrompus. Décidé à se débarrasser définitivement du seigneur de Ribeaupierre, en février 1421, il confie à quelques seigneurs le soin de négocier avec Smassmann (53). Il lui promet de le payer « à la charge, dit Dom Plancher dans son Histoire générale et particulière de Bourgogne (54), qu'il se désisterait des engagements de mariage qu'avait contractés avec lui la Duchesse d'Autriche, tante du duc de Bourgogne. »

L'entrevue a lieu à Baume-les-Dames, le 18 mars. D'après le document publié par les plénipotentiaires (55), Catherine n'a donné à Smassmann son oui que provisoirement; il devait dépendre du consentement de son frère et de son lignage. Or comme ils ne l'ont pas donné, Catherine est libre. En effet parmi les empêchements du mariage, les canonistes indiquent

---

(51) Claus, seigneur de Rosemont près de Belfort est un serviteur dévoué de Catherine de Bourgogne. Voir Dom Plancher, Histoire de Bourgogne, III, p. 492.

(52) R. U. III, 185.

(53) R. U. III, 210, IV, 1193.

(54) Tome IV, Dijon, 1748, p. 27.

(55) R. U. III, 214.

le vice de consentement (56). De plus, pour tranquilliser les consciences, Smassmann a choisi comme juge ecclésiastique Charles de Poitiers, évêque de Langres qui devra juger « si ledit mariage se fera, sera tenu et consommé ou non. » A ce sujet l'évêque délivrera à chaque partie une attestation permettant aux intéressés de se marier autre part.

Nous ne possédons pas la sentence de l'évêque, mais dès ce moment l'affaire semble définitivement réglée. Smassmann a enterré ses projets de mariage avec Catherine de Bourgogne.

Cet échec anéantit tout espoir en un avenir particulièrement brillant: la perspective d'un domaine agrandi de toutes les terres que Frédéric IV craignait de voir tomber « en des mains étrangères »; peut-être même la possibilité de se constituer une principauté puissante qui aurait permis à Smassmann de l'emporter sur les autres familles seigneuriales d'Alsace; sans compter que, attiré de plus en plus vers l'Ouest, Smassmann se fût trouvé dans la possibilité d'élargir le champ de son activité et de modifier complètement les tendances de son action.

Le rêve qu'avait bercé Smassmann était trop beau, ses projets trop hardis; il est resté un seigneur alsacien subordonné aux puissances princières.

Ajoutons que le duc de Bourgogne renoue les négociations avec le duc d'Autriche dès 1420 pour faire rentrer Catherine en possession de ses domaines. Frédéric IV voit toujours le spectre de Smassmann: pour éviter tout danger de ce côté, il fait décider que celui-ci ne pourrait plus revêtir aucune fonction dans les possessions de Catherine. Ce fait seul nous montre quelle importance les princes attribuent au seigneur de Ribeaupierre. Finalement les négociations aboutissent à Bâle à un traité humiliant, le 12 mars 1423: Catherine rentre en possession de ses biens, mais c'est le duc d'Autriche qui approuve la nomination de chaque officier et surveille de près les actes de la duchesse. Mais Catherine est lasse, sa situation financière est lamentable; elle désire la paix. Peut-être regrette-t-elle d'avoir refusé la main de Smassmann. Elle meurt bientôt, à 48 ans, en janvier 1426.

---

(56) Voir Fr. Wendel, p. 31.

Smassmann lui survit de longues années. Désormais, renonçant à regarder vers l'Ouest, il se tourne de nouveau vers la maison d'Autriche, dont il devient l'un des appuis en Alsace.

4) L'ACTIVITE DE SMASSMANN EN MARGE DE L'AFFAIRE BOURGUIGNONNE (1410-1421)

Pendant que la liaison avec Catherine de Bourgogne se noue et se dénoue de nouveau, bien des événements occupent Smassmann; ils ne lui permettent pas de rêver à sa noble amante, de se lamenter et de désespérer.

Chose étonnante d'abord, en 1414, Smassmann est mentionné à plusieurs reprises comme grand-bailli autrichien. Dans une lettre du conseil de Bâle à Catherine de Bourgogne, datée du 4 juillet 1414, Smassmann est nommé pour la première fois comme grand-bailli (57). En 1415 encore, d'après les Annales Rappoltsteinenses, Smassmann est auprès de l'empereur Sigismond, en qualité de grand-bailli autrichien (58).

Situation fort singulière, car à cette époque, Smassmann est en guerre avec Frédéric IV. Il se peut que Smassmann ait été appelé grand-bailli alors qu'il n'était en réalité que le fondé de pouvoirs de Catherine. En tout cas nous n'avons aucun document officiel, ni de nomination, ni de déposition. Le manque de documents et la situation anormale de Smassmann vis-à-vis du duc d'Autriche nous laissent convaincus que le seigneur de Ribeaupierre n'a pas pu être grand-bailli à ce moment.

Le duc d'Autriche montre son inimité à Smassmann. Etant à court d'argent, il engage certains biens (59) que Smassmann avait en fief de la maison d'Autriche: Amoltern, Wyhl et Wellingen et le château de Schafgiessen, sans demander le consentement de son vassal qui, naturellement, réclame, mais sans succès.

En mars 1416 le comte de Kybourg invite Smassmann à participer comme homme du roi de France et du dauphin à

(57) R. U. III, 104.
(58) R.U. III, 137.
(59) R. U. III, 134.

la guerre contre les Anglais, pour chasser le roi d'Angleterre Henri V qui est en train (60) de s'emparer de la Normandie. En ce moment, Smassmann, engagé dans le sillon bourguignon, ne peut pas participer à cette expédition, car déjà Jean-sans-Peur a conclu un traité secret avec les Anglais: Smassmann qui veut épouser Catherine de Bourgogne se garde bien de donner son appui au parti armagnac.

Mais il agit en Alsace. Si nous en croyons la chronique d'Appenwihr (61), le 6 juillet 1416 300 paysans se sont rassemblés à Riquewihr, ont massacré les Juifs et conclu un accord pour exterminer tous leurs coreligionnaires. Smassmann survient; 40 paysans sont faits prisonniers et transportés à Ribeauvillé; trois semaines après il en fait décapiter seize à Bebelnheim. Sur les instances de sa soeur il relâche les autres.

Smassmann et son frère Ulric sont à ce moment en querelle avec le seigneur Hartung von Wangen (62); la querelle est secondaire. En fin de compte, les seigneurs de Ribeaupierre accordent à leur adversaire un cens de vin à Ribeauvillé.

En automne 1416 une querelle plus importante éclate avec trois seigneurs puissants, Louis de Lichtenberg, Henri Bayer von Boppard et le comte de Mörs-Saarwerden.

C'est une querelle qui chemine depuis bien longtemps. En 1404 déjà, Smassmann est en lutte contre Louis de Lichtenberg, puissant seigneur de la Basse-Alsace, au sujet d'une dette de son père Brunon (64). En 1406 Smassmann émet des prétentions sur le comté de Saarwerden, et le duc de Lorraine, Charles II, lui promet de l'aider (65). Nous nous rappelons en effet que la cousine de Smassmann, Herzlaude, avait épousé le comte Henri de Saarwerden qui était mort en 1397 (66). Comme il n'y avait pas d'enfants issus de cette union, la succession fut réglée par Frédéric, archevêque de Cologne (67), frère du défunt, en faveur des comtes de Mörs (68); en effet, Walburge de Saarwerden avait épousé

---

(60) R. U. III, 139.
(61) Dans les Chroniques de Bâle, reproduit dans R. U. IV, 1164.
(62) R. U. III, 144.
(64) Voir plus haut, p. 46.
(65) R. U. II, 707.
(66) Voir plus haut, p. 21 et p. 44.
(67) R. U. II, 600.
(68) Les domaines de la famille de Mörs se trouvent sur la rive gauche du Rhin au Nord de Cologne.

Frédéric de Mörs. C'est donc le fils aîné de ce mariage, Frédéric, qui reçoit l'héritage dont les descendants forment la famille de Mörs-Saarwerden. Herzlaude ne reçoit rien du vaste domaine de son mari qui était situé sur les deux rives de la Sarre supérieure. Probablement Smassmann voulut défendre les intérêts d'Herzlaude; puis après sa mort (en 1398 probablement), il a fait valoir ses propres prétentions. Forcément c'est la lutte entre les deux maisons. — Le troisième adversaire de Smassmann est Bayer von Boppard dont la seigneurie se trouve sur le Rhin près de Coblence. Le 1er février 1398 Brunon, à court d'argent, a reçu de Conrad Bayer et de son fils Dietrich 2.400 florins rhénans, qu'il s'est engagé à rembourser en trois versements annuels de 800 florins. S'il ne tient pas l'engagement pris, le seigneur de Boppard pourra l'attaquer, prendre des gages et les vendre (69). En tout cas Henri Bayer réclame un droit de « 40 florins... sur la ville haute de Ribeauvillé » (70).

Ce sont donc des questions d'argent surtout qui sont la cause de la querelle. Le duc de Lorraine intervient d'abord (décembre 1416) (71). Mais après que Henri Bayer a envahi les possessions de Smassmann, dévastant le pays, brûlant et coupant les vignes, Smassmann s'adresse à l'empereur Sigismond (72). Celui-ci naturellement n'a pas le temps, malgré ses promesses, de régler le différend. La pacification complète est ajournée de trêve en trêve (1417-1421) (73). Les documents ne nous permettent pas de savoir lequel des deux partis a obtenu gain de cause. — L'histoire d'ailleurs de toute l'activité de Smassmann en ces années reste pour nous obscure. Sans doute le plus grand nombre de documents relatifs à cette époque a disparu.

Souvent nous n'avons pour nous guider que les notes dans les Annales Rappoltsteinenses. Elles seules nous racontent que Smassmann assiste au grand concile de Constance, depuis 1414 jusqu'à la fin de 1418 (74). Le fait paraît douteux,

---

(69) R. U. II, 607.
(70) R. U. III, 151.
(71) R. U. III, 150, 151.
(72) R. U. III, 153.
(73) R. U. III, 158, 163, 166, 220.
(74) R. U. III, 115, 170.

puisque, à cette époque, menacé dans ses biens, le seigneur de Ribeaupierre doit concentrer toute son activité en Alsace. Mais comme le chemin jusqu'à Constance n'est pas si long et difficile, on peut supposer que Smassmann a accompli plusieurs fois le voyage et a fait des séjours prolongés à Constance.

Le concile de Constance est une des plus grandes et des plus brillantes assemblées de l'Eglise catholique; l'exécution de Jean Huss et la condamnation de son hérésie, la fin du grand Schisme d'Occident et la Réforme générale de l'Eglise sont les affaires les plus passionnantes. Smassmann y assiste-t-il en simple curieux? Exerce-t-il des fonctions de police. ou le rôle de protecteur de certains dignitaires? Luck ne nous donne que des renseignements vagues. D'après lui, Smassmann y est en 1415 comme grand-bailli autrichien (ce qui est impossible) et « il avait beaucoup de choses à y faire » auprès de l'empereur Sigismond (75). Nous ne pouvons pas dire s'il agissait pour son propre compte ou pour celui de la maison d'Autriche, de Bourgogne, du Palatinat.

Le concile a comme protecteur Louis III, l'électeur palatin, qui procède à la déposition des trois papes et qui poursuit surtout Jean XXIII, protégé par Frédéric IV de Habsbourg. Mais comme celui-ci fournit à Jean XXIII l'occasion de s'enfuir, c'est la guerre générale proclamée par Sigismond contre Frédéric IV. Louis III cependant, beau-frère de Frédéric, la conduit lentement; il écrit à Smassmann le 27 avril 1415, pour lui annoncer qu'avec ses frères, les ducs Etienne et Otton et ses troupes, il est à Erstein; Smassmann doit le rejoindre le lundi suivant avec ses hommes à Colmar et marcher avec lui contre l'archiduc (76). Louis III dépose immédiatement les armes quand Frédéric IV se soumet (77).

Au mois de mai 1418 Smassmann rentre du concile (78). C'est alors que subitement le 18 juillet 1418, Sigismond, séjournant à Haguenau, met Smassmann et Ulric au ban de

---

(75) R. U. III, 137.

(76) R. U. III, 123.

(77) Voir W. Eberhard: Ludwig III., Kurfürat von der Pfalz u. das Reich 1410-1427. Giessen, 1896.

(78) R. U. III, 170.

l'Empire (79) « à cause de Jean, seigneur d'Ochsenstein, prévôt du Grand chapitre de Strasbourg, Volmar d'Ochsenstein et la dame Claire d'Ochsenstein, frères et soeurs ». La cause est assez futile. Les deux seigneurs de Ribeaupierre doivent une rente de 300 florins à Agnès d'Ochsenstein et à son mari Henri Bayer von Boppard; la querelle se relie donc à celle de Smassmann avec Louis de Lichtenberg, le comte de Mörs-Saarwerden et Bayer von Boppard. Mais la mise au ban est surtout prononcée à cause de Claire qui, par l'accord de 1417, conclu avec ses frères, a reçu à côté d'autres domaines, des droits et prétentions sur la seigneurie de Ribeaupierre, en particulier sur le quartier supérieur de Ribeauvillé, du fait du mariage de Rodolphe II d'Ochsenstein avec Sophie de Ribeaupierre (1366) (80). Mais nous n'apprenons rien d'autre au sujet de cette querelle.

En septembre de la même année Smassmann est mis au ban de l'Empire une deuxième fois (81) « à cause de Heintzen Oberndorf ». Nous n'avons aucun renseignement de plus. Nous ne savons même pas à quel moment Smassmann et son frère sont rayés du livre du ban. Ajoutons que cette mesure n'est plus efficace à ce moment: nous ignorons si cette condamnation a causé quelques difficultés à Smassmann.

La fin de ces années d'épreuves et de difficultés est marquée encore par un affaiblissement considérable de la puissance de Smassmann. Les frères de Ribeaupierre ne s'entendent pas. Le cadet, Ulric, dans la force de l'âge n'est pas satisfait d'être dans la dépendance de l'aîné; il voudrait gouverner une seigneurie à lui, faire des guerres à sa guise, bref être un grand seigneur indépendant. Discussions et conférences entre les deux frères aboutissent, le 22 février 1419, au partage de la seigneurie. Smassmann doit accorder au cadet la moitié environ du domaine (82). Comme son territoire se rétrécit, sa puissance s'amoindrit considérablement, sa force d'action est affaiblie. Mais le prestige qu'il a acquis lui reste.

---

(79) R. U. III, 174.

(80) Voir J.-G. Lehmann: Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg, premier volume, Mannheim, 1864.

(81) R. U. III, 175.

(82) R. U. III, 180.

En 1421 — peut-être pour oublier la rupture définitive avec Catherine de Bourgogne — Smassmann obéit à l'appel de l'Empereur Sigismond qui à la diète de Nuremberg a proclamé la croisade contre les Hussites. L'année précédente, en 1420, la révolte avait éclaté en Bohème, et Sigismond, battu devant Prague, avait dû quitter le pays. Une armée de 200.000 hommes, commandée par l'électeur palatin Louis III et les électeurs ecclésiastiques du Rhin, se rassemble et envahit la Bohème en 1421. Mais Sigismond avec son armée de Hongrie arrive trop tard. L'armée allemande seule avance sans obtenir un avantage décisif. Dans une lettre du 22 septembre 1421 (83), Smassmann décrit la guerre à son frère: en plusieurs corps sous le commandement des évêques de Trêves, de Cologne, de Liège, de Spire, de l'électeur palatin, Louis III, dans la suite duquel se trouve Smassmann, les croisés ont tourné la Forêt de Bohème, et brûlé le pays et les hérétiques. Maintenant ils sont devant la ville de Saatz qu'ils assiègent; ils souffrent beaucoup. L'approche de l'hiver a poussé un grand nombre de soldats à quitter l'armée.

Bientôt Smassmann imite leur exemple. L'hiver vient; les croisés ont des pertes. Smassmann retourne en Alsace où un document du 5 novembre 1421 atteste sa présence (84). Il n'a pas rapporté un riche butin, il ne s'est pas couvert de gloire. Cependant cette expédition lointaine lui est profitable. Son expérience s'est enrichie; il a appris à connaître le Saint Empire romain germanique, sa faiblesse et son anarchie: la volonté de devenir plus fort et plus grand a dû s'implanter profondément dans son esprit. Plus encore que dans le passé il luttera pour éviter à ses descendants d'être un jour écrasés comme tant d'autres nobles.

D'une façon générale, vers 1422 Smassmann est affaibli et déçu, mais non découragé. Ses forces matérielles et morales ont diminué par un concours de circonstances malheureuses. C'est un fait. Il va remonter la pente, et, avec toutes les forces qui lui restent, lutter pour consolider et raffermir sa position.

---

(83) R. U. III, 223.
(84) R. U. III, 226.

CHAPITRE II

Smassmann capitaine de la Ligue publique de la paix contre Bernhard I^er^, margrave de Bade (1422—1424).

Le 3 actobre 1422, Strasbourg, Sélestat, Bâle et les villes impériales de la Haute-Alsace, Colmar, Turckheim, Kaysersberg et Mulhouse se liguent pour cinq années avec les villes du Brisgau, Fribourg, Brisach, Neuchâtel, Endingen, pour réprimer les attaques contre les commerçants et pour établir la sécurité et la paix; elles forment donc une ligue pour la paix publique (85). Cette ligue est dirigée avant tout contre le margrave de Bade, Bernhard I^er^, qui cause beaucoup de dommages aux villes. En juillet 1423, Louis III, l'électeur palatin, ennemi de Bernhard I^er^, adhère à la ligue. Smassmann est appelé à y jouer un rôle important.

Depuis plusieurs années la situation politique a bien changé. Smassmann s'est écarté de la France et de la Bourgogne. En France c'est l'anarchie, le roi d'Angleterre est victorieux, et par le meurtre de Montereau le duc de Bourgogne est son allié.

L'électeur palatin est toujours l'allié de l'Angleterre, mais dans l'Empire même la situation politique est toute différente. Au concile de Constance déjà l'opposition entre Sigismond et Louis III s'était faite jour. Louis III, allié aux électeurs ecclésiastiques du Rhin, voit se dresser contre lui Sigismond qui veut reprendre les nombreux gages aux mains de Louis III, surtout le grand-bailliage d'Alsace. Louis III de son côté est fâché: en 1416 il avait conclu l'alliance entre le roi d'Angleterre et Sigismond; mais l'empereur n'entre pas en guerre contre la France comme il l'avait promis.

Dans l'entourage de l'empereur d'ailleurs on envenime la querelle, surtout le duc de Lorraine, Charles II, et Bernhard I^er^ de Bade. Sigismond promet à Charles de Lorraine de

---

(85) Voir Richard Fester: Markgraf Bernhard I. u. die Anfänge des badischen Territorialstaates. Karlsruhe 1896.

l'aider contre Louis III. Bientôt l'empereur prend l'offensive; en juillet 1418 il enlève à Louis, en pleine paix, les villes impériales d'Alsace, engagées depuis 1408, acte très grave contre un électeur (86). De suite il envoie Bernhard Ier de Bade s'emparer de Selz qui lui paraît particulièrement important. Mais Louis III se prépare à la défense, Bernhard Ier et les envoyés de l'empereur échouent. La guerre semble proche, mais Sigismond n'a pas d'argent.

L'alliance est étroite entre Bernhard Ier et Sigismond, tandis que Louis III forme avec les électeurs rhénans le « Rheinische Kurfürstenbund » (1419). La guerre est encore évitée, en 1422, Louis III participe à la croisade contre les Hussites.

Mais la situation est mauvaise. Dans le monde si bigarré du Rhin supérieur, Bernhard Ier représente avec une volonté sans pareille le principe du prince territorial, vis-à-vis des autres princes, des nobles et des villes. C'est une personnalité vigoureuse qui fait une grande impression sur ses contemporains, craint par les uns, admirés par les autres. Il n'est donc pas étonnant qu'il entre en rivalité avec les Palatins, car Bernhard Ier veut empêcher l'extension territoriale de cette famille.

C'est pour cela qu'il est l'allié de l'empereur; il resserre son alliance avec le duc de Lorraine: en 1422 Jacques, le fils aîné de Bernhard Ier, épouse Catherine, la fille de Charles de Lorraine. Les deux sont alliés à Sigismond, contre Louis III.

Celui-ci s'allie aux villes d'Alsace et du Brisgau, et ils gagneront le concours de Smassmann.

Dans cette lutte qui est sur le point de commencer, Frédéric IV n'intervient guère, mais il est plutôt défavorable à Smassmann, de même que le seigneur de Lupfen et le duc de Bourgogne qui, à ce moment est entièrement tourné vers les événements en France et qui agrandit son propre domaine par des acquisitions heureuses.

On ne peut d'ailleurs pas se cacher l'impression pénible d'un grand désordre qui règne à la fois dans le Saint Empire et en France. Partout c'est la guerre, l'anarchie, la confusion

---

(86) Deutsche Reichstagsakten, vol. VII, 237, art. 11. Voir pour toute cette question W. Eberhard, ouvrage cité.

du droit, et partout l'amour de la lutte; les querelles sont innombrables.

Pour commander les troupes de la ligue contre Bernhard Ier, les villes choisissent deux capitaines, Hermann von Sulz, un Badois, et Smassmann. Depuis le mois de juillet 1423, les documents parlent de cette nomination en termes voilés (87). Le 16 juillet, Smassmann renvoie au conseil de Colmar la copie d'un contrat auquel il a ajouté certains articles (88): il s'engage à servir les villes, sauf contre son frère, l'évêque de Strasbourg et Louis III; il met encore une clause spéciale relative à Guémar, pour que son bien paternel lui soit garanti (89).

Une grande coalition se forme donc contre Bernhard. Celui-ci ne reste pas oisif. Il cherche des alliés: le seigneur de Lichtenberg et Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, se mettent de son côté. Bien plus: le 24 août 1423 il a signé un traité d'alliance avec le frère de Smassmann, Ulric (90), mécontent de l'aîné trop exclusif qui ne lui laisse pas de place à côté de lui. Ulric promet à Bernhard Ier de l'aider avec ses hommes; en retour le margrave s'engage à le protéger, et, si dans une guerre Ulric perd un château à cause de Bernhard, il l'aidera à le recouvrer. C'est un coup de maître: la famille des Ribeaupierre est divisée; Smassmann sera paralysé dans ses efforts, menacé jusque dans son château paternel.

Au cours de l'année 1424 les négociations entre les villes et Smassmann aboutissent (91). Smassmann promet à la ligue des villes de la servir en qualité de capitaine avec douze hommes pour 600 florins rhénans. En campagne il doit recevoir quatre florins de plus par jour; les chevaux morts lui seront remplacés. Il s'engage à aider les villes de son conseil et de ses forces contre tous les ennemis sauf contre le roi, le duc d'Autriche, le duc de Lorraine, les évêques de Strasbourg et de Bâle et le comte de Würtemberg.

Ce document est sans date, mais Smassmann est mentionné pour la première fois comme capitaine de la ligue le 8 juin

(87) R. U. III, 251.
(88) R. U. III, 252.
(89) R. U. III, 253.
(90) R. U. III, 255.
(91) R. U. III, 275.

1424: ce jour-là il déclare la guerre à Bernhard Ier au nom de la Ligue et de Louis III (92).

Cette guerre commence par l'attaque de Guémar par Smassmann et les contingents des villes alsaciennes: la localité, probablement surprise, doit se rendre. Mais l'histoire de Guémar est assez compliquée. En 1403 le bourg fut partagé entre Bernhard Ier, Smassmann et le roi romain. Le 13 septembre 1420 Ulric reçoit la moitié appartenant aux Ribeaupierre (93). Le 9 février 1421, Bernhard Ier donne sa partie en fief au seigneur Reinholt von Urslingen (94). Mais deux années après, le 7 septembre 1423, Reinholt engage cette moitié de Guémar pour 5000 florins au duc de Lorraine, Charles II, avec l'assentiment de Bernhard Ier et sous la réserve que les Ribeaupierre pourraient la racheter à n'importe quel moment, car ils en sont propriétaires et ne l'ont abandonnée que comme gage (95).

Smassmann a donc pris Guémar qui n'appartient même plus à Bernard Ier; mais il s'en empare pour frapper Ulric, l'allié du margrave, auquel Guémar ne pourra plus servir de base d'opération.

De cette façon, sans doute aussi pour se mettre de nouveau en possession de son bien patrimonial, Smassmann s'est emparé également de la moitié appartenant au duc de Lorraine. Celui-ci proteste. (Juin 1424) (96).

Après cet exploit se termine l'activité de Smassmann comme capitaine de la Ligue de la paix. La guerre d'ailleurs cesse bientôt. Hermann von Sulz brûle, avec l'appui des villes du Brisgau, Emmendingen qui avait été élevé au rang d'une ville par Bernhard Ier, il avance dans les Etats du margrave, tandis que les alliés bourguignons de Bernhard Ier, Louis de Châlon, Tiébaut de Neuchâtel, le seigneur de Vienne et celui de Vergy menacent Bâle; à partir de ce moment le danger de l'Ouest est constant dans les pays du Rhin supérieur (77). Bientôt, le 2 juillet 1424, la paix est signée.

---

(92) R. U. III, 276.
(93) R. U. III, 206.
(94) R. U. III, 209.
(95) R. U. III, 256.
(96) R. U. III, 278.
(97) Voir: R. Wackernagel: Geschichte der Stadt Basel. Bâle, 1907. Tome I.

Pour Smassmann cette charge de capitaine n'a pas été d'un grand profit. Au contraire c'est à cause de Guémar qu'il s'engage dans une querelle compliquée et très longue avec le duc de Lorraine.

CHAPITRE III

La Querelle de Smassmann avec le duc de Lorraine (1424—1429)

1) LA QUERELLE AU SUJET DE GUEMAR. — COMPLICATION: QUERELLE DE SMASSMANN AVEC SON FRERE ULRIC — ECHEC DE TOUTES LES NEGOCIATIONS (1424-1428)

Dès le mois de juin 1424 le duc de Lorraine Charles II avait protesté énergiquement contre l'occupation de la moitié de Guémar, sa possession. A partir de ce moment commence une correspondance très véhémente entre Charles II d'une part, Smassmann et les villes d'Alsace d'autre part.

De suite les villes prennent peur: le 12 juin, le conseil de Colmar écrit à l'électeur palatin Louis III qu'il a peur qu' « à cause du château de Guémar beaucoup de mal et de soucis nous seront causés », et le conseil de Sélestat écrit à Charles II (28): Smassmann s'est emparé de Guémar « sans notre conseil et sans notre aide... A cause de cela, sire, vous comprenez bien que nous sommes innocents »; le 16 juin, les trois villes impériales d'Alsace qui s'occupent dorénavant exclusivement de cette querelle, Sélestat, Colmar et Kaysersberg, alliées fidèles de Smassmann dans la querelle contre Bernhard I[er] et qui maintenant ne l'abandonnent pas, expliquent encore une fois à Charles II, pourquoi Smassmann s'est emparé de Guémar, à savoir à cause d'Ulric, allié du margrave de Bade.

Mais dans plusieurs lettres, le duc demande catégoriquement qu'on lui rende la partie de Guémar qui lui appartient et qu'on n'essaie pas de prendre le château (99).

---

(98) R. U. III, 279 — III, 280 — III, 281.
(99) R. U. III, 283, 284.

Smassmann pourtant, le 20 juin 1424, conclut un accord avec la garnison de ce château (100) qui doit rester neutre pendant toute la durée de la guerre contre Bernhard Ier. Smassmann spécifie encore que l'occupation de la partie de Guémar appartenant à Ulric n'entraîne en rien l'occupation de l'autre moitié appartenant au duc de Lorraine. Nous apprenons aussi par ce document que Smassmann a fait prisonnier son frère; il promet de le libérer s'il jure de ne plus lui faire la guerre et de lui rendre la moitié de Guémar après la signature de la paix.

Le duc de Lorraine ne cesse cependant pas de réclamer; et non seulement pendant quelques jours, mais pendant des années.

Le 9 juillet 1424, Charles II envoie aux villes du Brisgau une lettre bourrée d'accusations contre Smassmann et les trois villes alsaciennes (101) : « nous vous faisons savoir, écrit le duc, que Smassmann qui est donc notre vassal et notre conseiller juré, sans veiller à son honneur, et sans me remettre ses fiefs..., avec l'aide des villes de Colmar, Sélestat, Kaysersberg et Turckheim, également sans veiller à leur honneur », a pris Guémar. Il les en accuse devant tous les princes, comtes et seigneurs et devant les villes. Il s'adresse aussi à Louis III auquel il demande son aide (102).

En août et septembre 1424 ont lieu, comme les notices du « Kaufhausbuch » de Colmar (103) nous l'indiquent, des négociations au sujet de Guémar avec Catherine de Bourgogne et Louis III l'électeur palatin (104). Mais on se heurte à des prétentions irréductibles des deux côtés: Smassmann ne veut pas rendre son bien patrimonial; le duc de Lorraine ne veut pas traiter avant qu'on ne lui livre sa partie de la ville.

Le duc devient de plus en plus violent: le 4 novembre 1424 il écrit à Louis III (105); il lui dévoile toute son animosité contre les villes, mais surtout contre Smassmann qu'il appelle un « malfaisant malfaiteur ».

---

(100) R. U. IV, 1173.
(101) R. U. III, 288.
(102) R. U. III, 294.
(103) « Kaufhausbuch » : le livre de la halle de commerce.
(104) R. U. III, 295, 296.
(105) R. U. III, 312.

Au même moment Ulric de Ribeaupierre qui a recouvré sa liberté, nous ne savons pas comment, promet à Charles II et au margrave de Bade qui l'ont pris sous leur protection, de leur ouvrir pour la durée de sa vie son château de Haut-Ribeaupierre, et de les aider contre tout adversaire, même contre son frère Smassmann (106).

Louis III veut réconcilier les adversaires; il essaie de calmer le duc de Lorraine: que le duc recherche donc d'abord avec ses conseillers les causes profondes de la conduite de Smassmann et des villes alsaciennes (10 novembre 1424) ! (107).

Mais Charles II n'entend pas de cette oreille: Smassmann et les villes lui ont causé délibérément du dommage; Smassmann, son vassal, a commis un « méfait qu'aucun autre homme ne nous ferait »; il refuse la médiation de Louis III, et il refuse de venir à une journée de négociations (11 décembre 1424) (108).

En janvier 1425, Smassmann se rend à Heidelberg auprès de Louis III pour lui parler de cette question de Guémar (109). Nous ignorons le résultat de cette conférence, mais Louis III fait toujours de son mieux en faveur de Smassmann.

Au même moment, le duc de Lorraine est allé plus loin: il a écrit à l'empereur Sigismond, son allié contre Louis III, et celui-ci, le 25 janvier 1425, écrit aux villes de Sélestat, Colmar, Kaysersberg et Turckheim qu'immédiatement on cède Guémar au duc de Lorraine. Si elles ont encore des réclamations qu'elles s'adressent à lui (110). L'empereur est loin, les villes ne paraissent pas se soucier de son ordre, et Smassmann garde Guémar. Louis III est pour lui, contre la Lorraine (111).

Les affaires ne s'arrangent donc pas. A la fin du mois de mai 1425 les bruits de guerre circulent: Colmar, Sélestat et Kaysersberg demandent aux Strasbourgeois de se tenir prêts, car le duc de Lorraine veut les attaquer (112). Le bruit se

---

(106) R. U. III, 313.
(107) R. U. III, 316.
(108) R. U. III, 322.
(109) R. U. III, 329.
(110) R. U. III, 330.
(111) R. U. III, 345.
(112) R. U. III, 357.

maintient: en juin, Colmar envoie une nouvelle lettre à Strasbourg (113).

C'est à cause de cela peut-être aussi que le 26 août 1425, Smassmann écrit au duc une humble lettre (114) dans laquelle il demande pardon: en attaquant la partie de Guémar qui appartenait à son frère, il n'avait pas l'intention de violer la possession du duc; il s'est attendu à ce que le duc le comprenne, surtout que, « mes ancêtres et moi aussi ont été toujours disposés à servir votre grâce, et que je le serais aujourd'hui encore ». Puis Smassmann déclare: « Comme j'aimerais bien être dans votre grâce, je veux aujourd'hui encore rendre la partie de Guémar qui vous appartient... »

La réponse du duc ne se fait pas attendre (115). Elle est claire, nette. C'est un refus: « nous avons compris le contenu de ta lettre: sache, que nous ne pouvons pas te donner une réponse... » Ne veut-il pas accepter l'offre de Smassmann, ou n'est-il pas plutôt convaincu de la mauvaise volonté du seigneur? En tout cas, Smassmann n'a pas livré Guémar.

C'est ainsi que la querelle continue; elle se complique au courant de l'année 1425 d'une autre entre Smassmann et son frère Ulric qui accuse l'aîné de l'avoir spolié de Guémar, et d'avoir proféré des paroles déshonorantes contre lui. A ce sujet il a écrit à plusieurs reprises à Smassmann (en mai 1425 déjà) (116). Il n'a pas reçu de réponse. En janvier 1426, Smassmann est prêt à se soumettre à un arbitrage (117) qui a lieu le même mois (118): le 24 janvier le comte Guillaume de Montfort et le comte Eberhard von Kirchberg, à la journée de Brisach, jugent la querelle entre les deux frères. Smassmann s'humilie: il promet de rendre la moitié de Guémar à son frère, l'autre moitié au duc de Lorraine et de les indemniser. Pourquoi Smassmann a-t-il accepté cet accord? Comme il l'écrit à Walther von Stein (119), il ne veut pas rendre Guémar, et par une autre lettre (120) nous apprenons qu'Ulric a

---

(113) R. U. III, 364.
(114) R. U. III, 371.
(115) R. U. III, 372.
(116) R. U. III, 354, 355.
(117) R. U. III, 393.
(118) R. U. III, 396.
(119) R. U. III, 400.
(120) R. U. III, 405.

porté plainte contre Smassmann et contre les trois villes devant le conseil de Strasbourg. La querelle entre les deux frères durera encore des années.

Avec le duc de Lorraine le différend continue avec violence. D'une lettre de Smassmann à Louis III nous apprenons (121), que le 5 mars 1426 Bechtold Krantz, peut-être sur l'ordre de Charles II ou enrôlé par lui, a attaqué le château de Guémar; il s'est emparé de 50 chevaux, et un certain nombre de gens du seigneur de Ribeaupierre ont été faits prisonniers. Smassmann prie Louis III de forcer Bechtold Krantz de le dédommager. En 1427 d'ailleurs nous entendons parler d'une guerre entre Smassmann et Bechtold Krantz (122) et de la paix conclue entre les deux le 1er avril 1427 (123), sans que ces documents nous renseignent de quelque façon à ce sujet.

Au même moment à peu près, Smassmann est allé, comme il le dit dans une lettre, adressée à Jean de Ratsamhausen (124), à Nancy, pour présenter ses excuses au duc. Celui-ci l'a écouté, et à la fin il lui a demandé de se déclarer par écrit responsable, par conséquent coupable. Smassmann refuse, en prétextant que c'est trop long. Mais comme il veut être dans la grâce du duc il prie le seigneur de Ratsamhausen, son vassal, de s'employer en sa faveur auprès du duc.

La querelle se complique de plus en plus: Reinhold d'Urslingen réclame une indemnité pour le dommage qui lui a été causé par la prise de Guémar. Si les villes la lui refusent, il les accusera ouvertement devant l'empereur Sigismond à la diète de Nuremberg (125). D'avril à juin 1426 Smassmann et Reinholt discutent (126) s'ils veulent prendre comme arbitre de leur querelle l'évêque de Strasbourg. Après ces mois de négociations et de correspondance, les villes veulent comme arbitre Etienne, comte palatin, frère de Louis III (127). Le résultat est nul.

---

(121) R. U. III, 410.
(122) R. U. III, 498.
(123) R. U. III, 499.
(124) R. U. III, 509.
(125) R. U. III, 414.
(126) R. U. III, 422, 426.
(127) R. U. III, 430, 431.

Le 6 septembre 1426 le duc de Lorraine vient à Sarrebourg. Les trois villes y envoient leurs ambassades. Nous en apprenons l'issue par une lettre que les trois villes adressent le 8 septembre aux Strasbourgeois (128). Après avoir raconté, comment se sont passées les négociations à Sarrebourg devant l'électeur palatin et son conseil, elles écrivent: « il nous semble qu'à Smassmann et à nous on fait du tort et qu'on veut de force et sans droit nous pousser et nous obliger ». — Les villes espèrent que les Strasbourgeois ne le souffriront pas: ils doivent se tenir prêts pour pouvoir accourir à l'aide.

Après la journée de Nancy, la journée de Sarrebourg est donc encore un échec. Des bruits de guerre courent de nouveau: non pas seulement Strasbourg, mais encore Fribourg, Brisach, Bâle et le comte Etienne sont priés de faire leurs préparatifs (129).

Jusqu'à présent donc toutes les tentatives pour conclure la paix ont échoué, toutes les médiations ont été vaines: les têtes des adversaires sont dures. A ce moment intervient l'évêque de Strasbourg, Guillaume von Diest, ce querelleur violent, cause de tant de troubles, allié d'ailleurs à Bernhard I[er] et favorable à cause de cela au duc de Lorraine. Aura-t-il plus de chances pour pacifier les esprits?

Le 24 septembre 1426 un premier accord est conclu grâce à lui à Bergheim (130): Guémar doit être rendu à Charles II; pour régler la question des dommages, on fixera de nouvelles journées. L'évêque préside une autre journée le 22 et le 23 novembre à Saverne (131) entre les conseillers de Charles II d'une part, Smassmann et les trois villes d'autre part. Comme l'évêque ne peut pas les accorder, il décide que les deux parties devront lui envoyer leurs réclamations réciproques par écrit (132). Le duc de Lorraine refuse d'accepter cette décision et écrit à l'évêque (133) que ses conseillers n'avaient pas le droit de se prononcer. Mécontentement dont la raison est très simple: Smassmann occupe toujours Guémar.

---

(128) R. U. III, 446.
(129) R. U. III, 447, 450, 542.
(130) R. U. III, 455.
(131) R. U. III, 470.
(132) R. U. III, 506.
(133) R. U. III, 494.

Les lettres des deux parties adressées à l'évêque de Strasbourg (134) n'ont pas de succès. Le 9 décembre 1426 l'évêque de Strasbourg, Smassmann et les délégués des trois villes, se rendent à Nancy pour négocier avec le duc, encore sans succès (135).

Dans les premiers mois de l'année 1427 de nouvelles journées de négociations sont fixées: chaque fois l'une des deux parties refuse d'y aller (136). L'évêque de Strasbourg résume lui-même la situation dans un document du 20 mai 1427 (137), après la journée de Saverne et celle de Nancy, toutes les tentatives de l'évêque ont échoué, parce que le duc de Lorraine n'a pas accepté la décision de Nancy: le duc avait demandé une journée de négociations; l'évêque fixait le 31 janvier et le 1er février 1427. Smassmann et les villes refusent pour la raison indiquée. L'évêque fixe une nouvelle journée, le 4 avril: pour la même raison les villes et Smassmann n'y vont pas. L'évêque lui aussi a échoué dans ses tentatives de réconcilier ces têtes carrées.

D'autres encore essaient de les accorder: en 1426 ou 1427 — le document est sans date — trois seigneurs alsaciens connus, Jean de Ratsamhausen, Antoine de Hattstatt et Conrad de Halfingen, bailli à Riquewihr, prennent en main le château et la ville de Guémar jusqu'à la paix définitive (138). Ils décident que Smassmann et la délégation des trois villes doivent se rendre à Nancy et faire leurs excuses au duc de Lorraine, pour que l'accord puisse se faire. L'accord établi, les trois seigneurs remettront Guémar à Charles II et à Ulric de Ribeaupierre. Si c'est un échec Smassmann et les trois villes l'auront de nouveau. Est-ce que Smassmann et les villes l'ont fait? Nous l'ignorons. Le résultat en tout cas est nul. — Au même moment sans doute — le document est également sans date — les mêmes seigneurs concluent entre Smassmann et Ulric un accord (139) qui ne les réconcilie non plus.

---

(134) Il m'a paru inutile de résumer ces lettres; elles n'apportent absolument rien de neuf sur la question.

(135) R. U. III, 473.

(136) R. U. III, 485.

(137) R. U. III, 506.

(138) R. U. III, 479.

(139) R. U. III, 480.

En 1427 on parle de nouveau d'une guerre entre Smassmann et le duc de Lorraine (140). Mais on craint la guerre. L'affaire en effet est trop peu importante. Le bouleversement serait trop grand. Car deux fortes coalitions s'opposent. Smassmann et les villes ont derrière eux l'électeur Louis III et toute la puissance de la maison palatine. Le duc de Lorraine peut compter sur Bernhard Ier et sur Ulric de Ribeaupierre, peut-être sur l'évêque de Strasbourg et sur l'empereur. Aussi on préfère éviter la guerre, au prix des plus pénibles négociations. C'est ainsi que s'écoule l'année 1427.

2) ACCORD DE SMASSMANN AVEC ULRIC (1428)

En 1428 de nouvelles tentatives de paix sont faites. Frédéric de Fleckenstein, bailli d'Alsace (141), poussé probablement par l'électeur palatin, se dévoue à cet effet. D'abord pour réconcilier Smassmann et son frère. Le 26 février les deux frères s'engagent à envoyer leurs réclamations à Frédéric de Fleckenstein (142); dans une nouvelle négociation, ce seigneur prononcera l'arbitrage auquel les deux frères devront se soumettre.

Mais le 14 août 1428 seulement l'accord définitif est établi par Frédéric de Fleckenstein (143) après une négociation à Sélestat le 4 juin: Smassmann demande qu'Ulric n'aliène pas le château de Haut-Ribeaupierre qu'en 1425 il avait donné, sur l'ordre de Charles II de Lorraine, à Reinholt d'Urslingen. Ulric en retour veut que Smassmann rachète le quart de Ribeauvillé engagé à l'électeur Louis III. Au sujet de Haut-Ribeaupierre, Ribeauvillé et Guémar l'un ne devra pas se mêler des affaires de l'autre jusqu'à ce que ces affaires soient

---

(140) R. U. III, 447, 450, 452.

(141) La « Reichslandvogtei » (Grand bailliage impérial) d'Alsace est engagée depuis 1408 à Louis III qui porte le titre de grand-bailli. Il nomme des « Unterlandvögte », c'est-à-dire des baillis qui administrent la circonscription à sa place. L'un d'eux est Frédéric de Fleckenstein, seigneur puissant de la Basse-Alsace (1427-29). Voir J. Becker, ouvrage cité.

(142) R. U. III, 551.

(143) R. U. III, 571.

réglées. Les réclamations réciproques seront jugées par des amis. De cette façon, les seigneurs de Ribeaupierre sont « jugés, accordés et réconciliés et complètement amis. »

3) ACCORD DE SMASSMANN AVEC LE DUC DE LORRAINE (1429)

Pendant une grande partie de l'année 1428, la querelle avec le duc de Lorraine n'est pas mentionnée. Mais en septembre les trois villes écrivent tout à coup à Louis III que le duc de Lorraine a marché contre Kaysersberg et qu'avec une grande troupe il est venu tout près de la ville (144). Elles prennent peur: Louis III doit inviter Frédéric de Fleckenstein de déclarer la guerre au duc de Lorraine; elles le prient d'écrire en personne au duc de Lorraine. Elles écrivent également à Frédéric de Fleckenstein et implorent son secours (145).

Le 10 octobre 1428, le bailli de Louis III leur répond (146), que le duc de Lorraine, qui probablement a voulu intimider les villes, est prêt à venir pour le 12 novembre à une journée à Ingwiller; il invite les villes à y envoyer leurs délégués.

Mais nous n'entendons pas parler de cette journée à Ingwiller. Pendant l'année 1429 l'affaire paraît s'endormir. A nos yeux sans doute seulement, parce que les documents manquent. Comment nous expliquer autrement que, soudain, en novembre 1429, Smassmann déclare la guerre au duc de Lorraine (4)? La querelle a dû s'envenimer extraordinairement, pour que Smassmann ait pu prendre cette décision. Le 28 novembre (147), il demande conseil aux villes. Naturellement elles répondent qu'il faut envoyer une ambassade aux ducs Etienne et Louis III pour qu'ils les conseillent: pour qu'on puisse recommencer cette politique de négociations sans fin...

Mais maintenant, brusquement, la paix se fait. Un mois à peine après la déclaration de guerre, le 17 décembre 1429, la paix est signée entre le duc de Lorraine et Smassmann (148).

---

(144) R. U. III, 580.
(145) R. U. III, 581.
(146) R. U. III, 584.
(147) R. U. IV, 1193.
(148) R. U. III, 627.

Nous ne savons pas dans quelles circonstances, ni par qui, ni dans quelle localité. Nous n'avons que le résultat: le duc pardonne à Smassmann, et celui-ci en retour lui promet de lui ouvrir pour toute sa vie ses châteaux, villes et forteresses, de l'aider contre tout adversaire, sauf contre Louis III et ses frères, le roi romain, la seigneurie d'Autriche, les évêques de Strasbourg et de Bâle, les seigneurs de Wurtemberg et son frère Ulric. Chose étonnante, Guémar, pour lequel les deux adversaires se sont querellés pendant de longues années, n'est pas mentionné. Nous verrons, qu'en 1431, seulement, les deux seigneurs s'accordent à ce sujet et partagent la localité.

Ajoutons encore que la paix entre le duc de Lorraine et les villes n'est conclue qu'en mai 1431, et que la lutte entre Reinhold d'Urslingen et les villes ne s'est terminée qu'en 1435.

4) LES AUTRES QUERELLES DE SMASSMANN PENDANT CE TEMPS (1423-1429)

Cette longue querelle contre le duc de Lorraine a dû ébranler les finances de Smassmann, car le 25 avril 1427, Smassmann se voit obligé d'engager un quart de Ribeauvillé pour 12.000 florins à Louis III (149). Smassmann se réserve le droit de racheter la ville. Dès ce moment aussi il s'engage à payer chaque année 600 florins au duc, qui ne lèvera aucune imposition sur les habitants. C'est pour cette raison que dans l'accord des deux frères en 1428, Ulric exige que Smassmann se mette de nouveau en possession de Ribeauvillé.

Pour rétablir l'équilibre budgétaire Smassmann réclame de nouveau à plusieurs reprises, en novembre 1423 (150), en février 1426 (151), en mars 1428 (152), au duc de Bourgogne la somme de 10.000 écus, mais, comme les fois précédentes, ses demandes restent sans résultats.

---

(149) R. U. III, 502.
(150) R. U. III, 260.
(151) R. U. III, 399.
(152) R. U. III, 557.

Smassmann est entraîné dans quelques autres petites querelles: en 1423 avec le chevalier Dietsche de Hungerstein qui a formé une société, peut-être secrète, appelée le « Lechbartt » c'est-à-dire le Léopard; Smassmann lui accorde la somme de 4 florins et un droit sur le vin dans la cour colongère de Kientzheim (153). En 1428 Smassmann est en désaccord avec son beau-frère Jean Ulric vom Huse de Isenheim, querelle que le grand-bailli autrichien, le comte de Thierstein termine (154). La même année aussi une autre querelle avec un seigneur badois, Pierre von Achern prend fin (155). Nous ne savons pas quelles étaient les causes de ces querelles ni comment elles se sont passées: sans doute n'étaient-elles que d'importance secondaire.

Pendant ce temps, Ulric, suivant le traité conclu avec son frère, est en négociations avec Reinholt d'Urslingen et avec le duc de Lorraine pour son château de Haut-Ribeaupierre. En 1425 sur l'ordre de Bernhard I[er] de Bade, il l'avait donné en fief à Reinholt d'Urslingen. Mais comme il doit réacquérir le château, il négocie avec le duc de Lorraine, car Reinholt d'Urslingen l'a donné à Charles II (156). Celui-ci refuse de le livrer à Ulric (157). L'affaire reste en suspens; Smassmann seulement arrivera à régler ce différend et à reprendre Haut-Ribeaupierre.

CONCLUSION

Vers 1410 Smassmann est déjà un seigneur puissant. Après les archiducs d'Autriche il apparaît comme un des premiers seigneurs de l'Alsace. Dans la Basse-Alsace, seuls les seigneurs de Lichtenberg et de Fleckenstein peuvent lui être comparés.

(153) R. U. III, 263: « gemeltter Hungerstein ein geselschafft an sich gehenckhet, so mann die geselschafft von Lechbartt geheissen. » Probablement il y a erreur de lecture: au lieu de « lechbartt », il faudrait lire « leohbartt ». Rathgeber indique cette façon de lire.
(154) R. U. III, 563.
(155) R. U. III, 582.
(156) R. U. IV, 1188, 1200.
(157) R. U. IV, 1189.

Smassmann veut aller en avant, monter plus haut, sortir du cercle trop étroit tracé par ses ancêtres. L'idée du mariage bourguignon met des couleurs toutes neuves dans sa vie. Mais ce sont des années de luttes et d'âpres difficultés. A la fin c'est un échec et une grande déception.

Et par ailleurs encore ce ne sont que des mésaventures, des entreprises inutiles, des pertes. De tous les côtés, il n'y a que des blessures à soigner et des faiblesses à surmonter. Ni les progrès matériels, ni le bonheur familial n'ont souri à Smassmann.

Les pertes ne le découragent pas. Il ne recule pas devant le duc de Lorraine et devant ses menaces, et malgré lui il garde Guémar. Le duc de Lorraine n'obtient pas gain de cause, et finalement Smassmann signe une paix honorable.

Le seigneur de Ribeaupierre est cependant bien de son temps. Certes, il est actif, dévoué, humain; il est brave et entreprenant suivant les circonstances. Mais le motif des projets de Smassmann, de ses grandes et de ses petites entreprises est toujours le même: le profit personnel, l'extension du domaine, l'augmentation de sa force. Et ceci aux dépens des ducs d'Autriche ou de Lorraine, des grands ou des petits seigneurs voisins. Smassmann est quelquefois l'ennemi des villes; par ailleurs il s'allie à elles contre les seigneurs. L'individualisme triomphe. Smassmann ne compte que sur lui-même et sur sa force propre. Il a des alliés, mais ils doivent servir ses desseins. Il commet des fautes, et il est affaibli: il faut recommencer la lutte jusqu'à la réussite.

Pendant ces vingt années, malgré tant d'efforts, Smassmann n'a pas obtenu l'agrandissement de son territoire, qui au contraire a été diminué par le partage de 1419. Cependant sa force, déjà grande en 1410, s'est concentrée, cristallisée. Il est solidement assis dans ses domaines; il sait que les puissances voisines ne peuvent pas l'écraser. L'âge, l'expérience, les luttes et les difficultés l'ont mûri.

TROISIÈME PARTIE

LES ANNÉES DE SUCCÈS 1430—1440

Introduction

A partir de 1430 la vie de Smassmann entre dans une nouvelle phase. Ce sont les années de succès. De toutes ses forces Smassmann travaille à des tâches multiples, et dans tous les domaines son action se manifeste. Aussi l'abondance des faits nous surprend.

La situation politique a changé considérablement en sa faveur. Tandis que vers 1420 Smassmann a comme seuls alliés l'électeur palatin et quelques villes d'Alsace, il se voit entouré d'alliés après 1430. — Les puissances de l'Ouest sont trop occupées dans leurs pays et absorbées par leurs projets; cependant le roi de France est favorable à Smassmann; le duc de Bourgogne, lancé dans sa politique d'expansion, lui est plutôt hostile à cause des réclamations incessantes du seigneur alsacien. — Le duc de Lorraine, allié à la maison de Valois après la mort de Charles II, favorise Smassmann et la longue inimitié est enterrée.

Du côté de l'Est nous n'apprenons plus rien d'une hostilité entre Smassmann et le margrave de Bade qui disparaît, on peut dire, de l'horizon politique des Ribeaupierre. Smassmann a maintenant ses alliés les plus dévoués en Alsace même, ce sont toujours les électeurs palatins, Louis III le Barbu et ses frères, sur lesquels Smassmann s'appuie surtout, les villes d'Alsace qui obéissent aux Palatins, et à partir de ce moment aussi l'évêque de Strasbourg. Smassmann s'est, en outre, rap-

proché de la maison de Habsboung dont il est de nouveau le serviteur; la bonne entente entre les deux puissances ne se rompra plus. — Ajoutons encore que les Wittelsbach et les Habsbourg ont leurs intérêts liés contre la maison de Luxembourg qui tient la couronne jusqu'en 1438.

Les Palatins et Frédéric IV de Habsbourg, surtout, sont utiles à Smassmann contre les deux maisons qui s'opposent à lui: les Lupfen et les Hattstatt. Grâce à eux il remportera l'avantage sur ses ennemis malgré l'appui que leur donne l'empereur Sigismond; mais ce dernier, lui-même, se tourne finalement vers Smassmann et lui donne le titre de protecteur du concile de Bâle.

Peu à peu les ennemis de Smassmann disparaissent. Après sa victoire sur les Lupfen et les Hattstatt, Smassmann, entouré d'alliés, vit en paix avec toutes les puissances et avec les maisons princières; sa politique évolue surtout dans le cadre de la politique habsbourgeoise et palatine.

L'époque est caractérisée par le mal du siècle, l'état général d'insécurité, de guerre, d'absence de justice. La fin du Moyen-Age a une mauvaise renommée. Le système a vieilli, est périmé, il se termine dans une confusion lamentable. Plongé dans ce milieu, il faut que chacun agisse pour lui-même, et qu'il se crée des alliances nombreuses. Smassmann dans cette période de sa vie y arrive, et il devient un des seigneurs les plus puissants du Rhin supérieur.

CHAPITRE I

L'Expédition de Smassmann en France (1430)

Nous n'avons pas de document relatif à cette expédition. Mais sans doute il y en avait jadis, car les historiens des Ribeaupierre du 18e siècle, Jean-Jacques Luck et Casimir Radius en parlent. D'après Luck, Smassmann part avec 336 hommes et participe à la guerre contre les Anglais du côté des armées

de Charles VII. Radius qui copie Luck dit la même chose: dans l'espoir de se couvrir de gloire dans la guerre entre les Français et les Anglais, Smassmann part avec 336 hommes et lutte avec bravoure contre les ennemis de Charles VII (1). Les deux historiens indiquent comme date l'année 1430. Albrecht, qui d'ordinaire, publie des Annales Rappoltsteinenses ne mentionne pas cette expédition.

Un document de 1467, émanant de Guillaume I^er^ de Ribeaupierre, en parle, mais apporte en même temps de la confusion (2). Dans une lettre au duc de Bourgogne, Guillaume I^er^ reprend les réclamations de son père, et en premier lieu il nomme l'expédition en France, où Smassmann apprenant que « monseigneur de Bourgogne... était en guerre contre le duc d'Orléans se rendit auprès de lui à Paris pour le servir, et il lui amena 336 chevaux [= soldats] parmi lesquels il y avait onze chevaliers, et il était absent pendant plus de trois mois, la solde s'éleva à 5.535 francs »; mais on ne lui en a payé que 400 francs.

L'expédition de Smassmann aurait donc eu lieu contre le duc d'Orléans. Mais — lacune capitale — Guillaume n'indique pas la date de cette expédition. Spener dans son « Heldenbaum » de l'année 1673 (3) raconte l'événement comme le document de Guillaume I^er^, mais en indiquant l'année 1430. Une expédition contre le duc d'Orléans était cependant impossible à ce moment, car Charles d'Orléans, un des chefs du parti armagnac, avait été fait prisonnier par les Anglais à Azincourt (1415) et ne revient en France qu'en 1440. Il faudrait donc replacer l'expédition de Smassmann dans les années de luttes entre Jean-sans-Peur et le père de Charles d'Orléans, Louis, assassiné en 1407, donc entre 1404 et 1407.

Est-ce que Guillaume I^er^ s'est trompé en indiquant l'expédition contre Louis d'Orléans ou est-ce qu'il la confond avec une autre expédition dont nous n'entendons pas parler? Ou bien est-ce J.-J. Luck qui se trompe en disant qu'elle a lieu

---

(1) « Schmasmannus I victoriae palmas reportaturus, turmis quibusdann 336 equitum omni belli apparatu optime instructorum contra Caroli hostes fortiter pugnavit. » Cas. H. Radius: Dissertatio... (v. Bibliographie).

(2) R. U. IV, 860.

(3) Voir Rathgeber, p. 182.

contre le roi d'Angleterre? Nous ne pouvons pas le discerner nettement, et nous n'avons aucune autre notice à ce sujet-là (4).

Peut-être le « Rappoltsteinische Urkundenbuch » vient-il à notre aide et confirme l'assertion de Luck: le 22 juillet 1430, Ulric de Ribeaupierre écrit à l'électeur palatin Louis III qu'il ne peut pas assister à la journée de Heidelberg qui a été fixée pour terminer la querelle entre lui et la ville de Colmar, parce que Smassmann « n'est pas dans le pays », et Ulric ne peut pas y aller sans lui (5). Autre chose encore nous surprend, l'absence de documents. Nous n'avons pas de documents émanant de Smassmann depuis le 17 décembre 1429 jusqu'au 27 juillet 1430. C'est assez étrange, car les autres années sont tellement chargées d'événements qu'on s'explique difficilement, comment pendant une demi-année Smassmann ait pu rester complètement inactif.

De cette façon nous pouvons admettre, malgré le document de Guillaume I[er], qui ne nous indique pas de date, que Smassmann a été en 1430 en France et qu'il a guerroyé contre les Anglais. — S'y est-il couvert de gloire et d'honneur? Nous ne le savons pas, mais je crois qu'on en parlerait plus si cela avait été le cas. Avec ses 336 cavaliers Smassmann a dû se battre en mercenaire, c'est-à-dire plutôt pour le profit personnel que pour le bien de la couronne de France. D'ailleurs la guerre s'endort à ce moment; Jeanne d'Arc est faite prisonnière par les Bourguignons en mai 1430, et Charles VII retombe dans son inertie. Aussi Smassmann revient bientôt, en juillet 1430, sans beaucoup de gloire et probablement aussi sans grand profit.

---

(4) Malgré de longues recherches dans des recueils de sources françaises et allemandes, il ne m'a pas été possible de trouver la moindre notice à ce sujet.

(5) R. U. III, 643.

CHAPITRE II

Smassmann de nouveau grand bailli autrichien (1430—1437)

Nos documents sont très fragmentaires et un très grand nombre en est perdu. Nous nous en apercevons en ce qui concerne la fonction de grand-bailli exercée par Smassmann. Il est une première fois grand-bailli de 1406 à 1409 (6). D'après J.-J. Luck et selon une lettre du conseil de Bâle (7), il est nommé comme détenant la même charge en 1414 et en 1415; mais tout acte officiel et toute indication manquent au sujet de l'activité de Smassmann comme grand-bailli à ce moment.

De nouveau Smassmann est nommé comme grand-bailli en 1430: le 16 avril 1430, Guillaume, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, dans une lettre à Smassmann se réjouit de ce que Frédéric d'Autriche lui ait attribué la charge de « landvogt » en Alsace (8). Mais nous n'avons pas encore un acte officiel de nomination.

Le 27 juillet 1430 — après le retour de Smassmann de son expédition en France — le duc Frédéric IV donne à Smassmann la garde de la forteresse de Delle en Franche-Comté (9). Mais c'est seulement le 9 avril 1432, presque deux ans après, que Frédéric IV publie un acte officiel (10) pour Smassmann: « nous accordons, écrit-il, et recommandons au noble Smassmann... notre grand-bailliage en Alsace, Sundgau et Brisgau, de même nos villes, Villingen, Waldshut, Lauffenburg, Säckingen dans la Forêt-Noire, et nous l'avons institué comme grand-bailli... Nous lui avons recommandé également notre forteresse à Ensisheim; il doit l'occuper et la ravitailler... Il doit aider également à protéger selon les besoins notre tribunal en Alsace... Et sa solde et traite-

(6) Voir première partie, pages 47-54.
(7) R. U. III, 104 et 137.
(8) R. U. III, 631.
(9) R. U. III, 644.
(10) R. U. III, 718.

ment annuels sont: 700 livres stebler (11), 500 poules et le cens des poissons à Reynungen (12) et à Ensisheim... »

A partir de ce moment nous voyons agir Smassmann comme grand-bailli. Il est nommé dans plusieurs affaires concernant l'administration des pays autrichiens. Le 14 juillet 1432, d'après les notices dans les Chroniques de Bâle (13) et dans les Annales Rappoltsteinenses (14), Smassmann en tant que grand-bailli conquiert la forteresse de Kastelberg en Bade, parce que son détenteur, le comte Rodolphe de Sulz et après lui, Jean Werner de Waldkirch, avaient fait des incursions en territoire autrichien. Smassmann garde le château pour lui et le tient occupé pendant de longues années. Le comte Alphonse d'Ourem, petit-ils de Jean I[er], roi de Portugal, s'adresse à Smassmann, pour qu'il lui donne la permission de passer à travers l'Alsace pour se rendre au concile de Bâle (mai 1433) (15). De même le légat du pape Julien demande à Smassmann un sauf-conduit pour ses serviteurs pour passer à travers les pays autrichiens (16). En mai 1434, Smassmann, au nom de la seigneurie d'Autriche déclare la guerre à Jean Kumpf, Jacques Vieler de Fribelsberg et à d'autres (17). La même année Frédéric IV donne à Smassmann l'ordre d'occuper les châteaux du couvent de Murbach jusqu'à ce que l'élection abbatiale soit réglée (18). En juin 1436 Frédéric IV invite son grand-bailli d'établir la paix entre le prieuré et la ville de Masevaux (19). En 1437, la ville d'Oberbergheim est attaquée violemment par une troupe importante, mais — selon une lettre des villes de Fribourg, de Brisach et de Neuchâtel à Frédéric IV (20) — « Smass-

---

(11) La livre « stebler » était la livre bâloise. Le mot « stebler » vient de Stab, la crosse, qui se trouvait dans les armoiries de la ville de Bâle (Hanauer, Etudes économiques, I, p. 20).

(12) Reynungen: Reyningen près de Mulhouse.

(13) R. U. IV, 1215.

(14) R. U. III, 773. A défaut de documents nous devons nous contenter de ces notices.

(15) R. U. III, 754.

(16) R. U. III, 774.

(17) R. U. III, 789.

(18) R. U. III, 832.

(19) R. U. III, 893.

(20) R. U. III, 958 « ein gross mechtig volck do mit in das land n... » Nous ne savons pas quelle est cette troupe, ni d'où elle

mann y a travaillé si bravement que par la grâce de Dieu, Oberbergheim bien gardée est restée dans les mains de votre Altesse. » Smassmann paraît avoir été populaire et aimé par ses administrés, à cause de sa bravoure et de son énergie, de même que pour sa façon d'administrer. Nous n'avons, il est vrai, qu'un seul document pour confirmer cette supposition: en 1436 la commune de Bergheim écrit à Frédéric IV (21) qu'elle a juré le serment de fidélité entre les mains de Smassmann « et ledit grand-bailli s'est conduit très favorablement et amicalement envers nous, et il s'est mis avec ses hommes de notre côté, et il s'est offert pour partager avec nous joie et tristesse... ».

Sans cesse Smassmann est tenu en haleine: des affaires nombreuses l'occupent; il les règle toutes; il est un fonctionnaire énergique, plein d'initiative, et il défend partout les intérêts de son maître.

Pourtant en été 1437 Smassmann doit abandonner sa charge. Pour la dernière fois Smassmann est nommé comme grand-bailli le 4 juillet 1437 (22). Par deux lettres sans date, Smassmann nous apprend qu'il cède sa charge au margrave Guillaume de Hochberg; dans la première (23), Smassmann lui cède la fonction avec tous les droits, de même que la forteresse et la ville d'Ensisheim. Mais il veut se garantir le paiement de son traitement et de ses soins pour la protection de Delle. Dans la deuxième lettre (24), adressée à Frédéric IV, Smassmann écrit, qu'il a cédé sa charge au margrave de Hochberg, et il se déclare prêt à aider le duc dans toutes ses affaires, de guider le margrave, à la condition d'être indemnisé pour tous les dommages qu'il a subis en exerçant sa fonction. Si on le paie il veut rester l'ennemi des ennemis du duc. Nous n'apprenons pas pourquoi Smassmann abandonne ou doit abandonner sa fonction.

En tout cas, le 5 septembre 1437, Smassmann n'est plus grand-bailli, comme un document nous le dit (25).

---

(21) R. U. III, 909.
(22) R. U. III, 964, 965.
(23) R. U. III, 980.
(24) R. U. III, 981.
(25) R. U. III, 982.

Est-ce qu'il a reçu sa rémunération? Nous n'en apprenons rien. Probablement pas. Dans sa lettre à Frédéric IV, Smassmann se plaint de ce qu'on lui a enlevé la protection de Delle. C'est un amer reproche; le sentiment d'avoir été exploité perce un peu, et le sentiment de ne pas jouir d'un merci mérité. Il a été cependant un fonctionnaire actif, loyal et dévoué; il a intercédé, jugé, parcouru le pays, établi la paix, il a combattu et exposé sa vie pour la seigneurie d'Autriche.

Smassmann passe outre: des questions importantes l'occupent; il sait que les Habsbourg sont pauvres et mesquins. La fonction de grand-bailli d'ailleurs lui a donné un surplus de force, et elle lui a assuré l'appui de la maison d'Autriche. Certes il a perdu du temps précieux. Mais il se rattrape ailleurs.

CHAPITRE III

Le Mariage de Smassmann - Sa famille

Faute de documents nous ne pouvons rien dire au sujet de la vie privée de Smassmann. Nous ne connaissons pas sa vie morale.

Nous avons étudié les rapports de Smassmann avec Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche. La liaison fut rompue en 1421. A partir de ce moment nous n'entendons plus parler d'une nouvelle liaison de Smassmann (26). A cause de cela nous sommes surpris de rencontrer subitement

---

(26) La vie privée de Smassmann est très obscure. Albrecht se demande s'il n'a pas épousé dans sa jeunesse une comtesse de Habsbourg, car en 1400 (R. U. II, 653) Smassmann nomme le comte Jean de Habsbourg son « Sweher », tandis que celui-ci l'appelle « liber sun u. dohtermann »; dans un autre document, il l'appelle frère (1402) (R. U. II, 672). Schöpflin en parlant des rapports de Smassmann avec Catherine de Bourgogne dit « ipse quoque viduus » (Als. Illustr., II. p. 614). Les titres de parenté sont confus et exagérés — cas général au Moyen-Age — et nous n'avons aucun document nous permettant de constater ce mariage habsbourgeois; je préfère m'en tenir à cette notice.

un document assez déconcertant émanant de l'empereur Sigismond et daté du 3 avril 1434 (27). Par cet acte Sigismond déclare officiellement que le mariage de Smassmann avec Else « qui descend de souche et de chevalerie honorable de ceux de Wezlynn » est un mariage juste et légitime « malgré quelque impureté ou faute de leur union ». Les enfants nés de cette union, Caspar, Guillaume, Stephanie, Béatrice, Emich et Verena, de même que les enfants à venir sont déclarés légitimes par l'empereur et peuvent hériter sans difficulté.

Smassmann avait donc contracté après la rupture avec Catherine de Bourgogne une union avec Else Wetzel.

Il y a quatre famille de Wetzel en Alsace: les Wetzel de Winzenheim, vassaux de l'abbaye de Murbach, les Wetzel d'Offenburg qui habitent Strasbourg, les Wetzel de Ribeauvillé, vassaux des Ribeaupierre, et finalement les Wetzel de Marsilio, vieille famille equestre de Strasbourg. Les deux dernières étaient en rapports avec les Ribeaupierre, les vassaux à cause de leur situation, les Wetzel de Marsilio par des liens d'amitié. Au 14e siècle déjà ces derniers avaient reçu des biens des Ribeaupierre en fief, et au 16e siècle encore, un des leurs, Philippe, est le parrain de Jean VII, fils d'Ulric de Ribeaupierre (1524).

On peut admettre qu'Else Wetzel est de cette famille de Marsilio, à cause des rapports ultérieurs d'amitié et également à cause de la mention dans le document impérial du rang équestre. Mais nous ne pouvons pas établir avec certitude à laquelle de ces quatre familles appartient Else ou Elisabeth, femme de Smassmann (28).

Nous ne savons pas non plus en quelle année eut lieu le mariage de Smassmann avec Else Wetzel. Les termes de la lettre de Sigismond « malgré quelque impureté ou faute de leur union » nous frappent. En effet, les Ribeaupierre

---

(27) R. U. III, 781.

(28) Une note d'Albrecht dans le Livre d'Or de la ville de Strasbourg par Kindler von Knobloch (Vienne, 1885-86), établit la même chose. Toutes les recherches à ce sujet-là ont été infructueuses. — Il faut écarter l'assertion de von Dungern dans son ouvrage « Der Herrenstand im Mittelalter » (p. 161) qui prétend qu'Else Wetzel est une fille de bourgeois. Cette opinion est en contradiction avec le document impérial de 1434 qui établit le rang équestre pour la famille d'Else Wetzel.

sont des « freie Herren », ils font partie de la haute noblesse; les Wetzel au contraire ne sont qu'une famille de chevaliers. Smassmann déroge donc et réalise un mariage qui n'est pas de sa condition. Cependant au 15e siècle la règle des mariages égaux est battue entièrement en brèche, et un mariage d'un descendant de la haute noblesse avec une fille de petit seigneur ou de vassal n'est pas considéré comme une mésalliance.

Il faut donc admettre que l'union de Smassmann avec Else Wetzel n'était pas régulière, que c'était un mariage secret ou une union libre et que leurs enfants étaient regardés comme des enfants naturels. Mais la légitimation n'est pas chose extraordinaire à la fin du Moyen Age. Depuis le 14e siècle, le roi donne des actes de légitimation des mariages, abolissant de cette façon leur impureté et leur donnant la valeur juridique, de sorte que les enfants peuvent hériter les biens de leurs parents. Smassmann aussi a voulu régulariser sa situation et celle de sa famille, et il s'est adressé à l'empereur. Celui-ci exauce la demande de Smassmann, légitime ses enfants et ajoute des faveurs considérables pour sa famille.

Par le document du 3 avril 1434, il déclare qu'Else Wetzel et ses enfants sont « reichsfrei », mot qui a la même signification que « reichsunmittelbar », c'est-à-dire ils sont immédiats d'Empire. De cette façon la situation d'Else Wetzel est relevée, elle peut prendre place avec ses enfants parmi la haute noblesse.

« Et, ajoute Sigismond, comme le noble Walther, seigneur « zu der Dicke » est mort il y a bien des années et comme pour cette raison les armoiries de ceux « von der Dicke » sont revenues à nous et à l'Empire, nous avons examiné la noblesse d'âme, le zèle, la loyauté et beaucoup d'autres vertus de Smassmann et les services fidèles et agréables que ses parents et lui ont rendu et rendent souvent et de plein coeur à nous et à l'Empire, et à cause de cela nous avons accordé les susdites armoiries de ceux « von der Dicke » avec écu et casque à la susdite Elsa pour elle et les susdits Caspar, Guillaume... etc. » Tous ceux qui s'opposent à cette décision seront dans la disgrâce royale et payeront une amende de 30 mark.

La famille « von der Dicke » était une ancienne famille de dynastes, issue des comtes de Stahleck; ils étaient avoués de l'abbaye d'Andlau et construisirent le château de Spesbourg dont ils prenaient le nom. Le dernier, Walter von der Dicke de Spesbourg, bailli autrichien dans le Brisgau, fut tué dans la bataille de Sempach (9 juillet 1386) sans laisser de successeur. Ses biens furent pris par les seigneurs d'Andlau et en 1434 l'empereur attribue les armoiries de la famille à Else Wetzel et à ses enfants en récompense des bons services des Ribeaupierre. La généalogie en vers, composée entre 1609 et 1637 par un auteur inconnu et conservé dans les Annales Rappoltsteinenses de Luck la mentionne sous ce titre:

« Schmassmann sein sohn mit grossem Glückh
Erwarb frauw Elsbeth von der dick
Frauw Cathrin hertzogin aus Bungund
Liebt'ihn zuvor aus hertzen grund... » (29).

A partir de ce moment Smassmann paraît être un bon père de famille qui n'a d'autre souci que de travailler pour la grandeur de sa famille et le bonheur de ses enfants.

Nous n'entendons d'ailleurs parler que très rarement de la famille de Smassmann. Ses demi-soeurs lointaines ne jouent plus de rôle dans l'histoire des Ribeaupierre. Ulric, le frère de Smassmann, est plus important. Depuis le partage des possessions des Ribeaupierre avec Smassmann il se débat sans grande prudence et sans grande utilité: il est en querelle avec Colmar, avec des nobles, avec des bourgeois, avec le duc de Lorraine aussi pour regagner son château de Haut-Ribeaupierre. Finalement il meurt au service du duc de Lorraine à la bataille de Bulgnéville, le 2 juillet 1431. En janvier 1431, le duc Charles II était mort, laissant son duché à son gendre, René, duc d'Anjou et de Bar. Mais le neveu de Charles II, Antoine, comte de Vaudémont, dispute la Lorraine à René I[er], prétendant que le duché ne pouvait pas

(29) « Smassmann, son fils (c'est-à-dire de Brunon dont il est question avant) avec beaucoup de chance
Acquit dame Elsbeth « von der Dicke »,
Dame Catherine, duchesse de Bourgogne
L'aima auparavant du fond de son coeur... »
imprimé dans Rathgeber: La Seigneurie de Ribeaupierre.

revenir aux femmes. La guerre s'en suit. Appuyé par le duc de Bourgogne, le comte de Vaudémont remporte sur René la victoire de Bulgnéville. René I[er] est fait prisonnier et emmené à Dijon, un grand nombre de ses seigneurs ont tués et parmi eux — les notices d'un anonyme dans les Chroniques de Bâle le nomment (30) — Ulric de Ribeaupierre; et Jacques de Jussey écrit à Smassmann le 5 juillet 1431 (21): «... Plaise vous savoir que mont damyzour Hory, voustre frère oit estee mor à la baitaille avec monseigneur de Bar et de Lorreugne... » Ulric meurt sans descendants, et Smassmann s'empare de ses biens, réunit donc de nouveau dans sa main tout le patrimoine.

Smassmann a-t-il eu d'autres frères? En 1439 nous avons la mention étonnante d'un Jean de Ribeaupierre (32). J.-J. Luck lui-même en est surpris, et il écrit: « A ce moment et en cette année on mentionne dans une vieille lettre Jean, seigneur de Ribeaupierre et de Hohnack qui a donné un fief à Jean de Fürdenheim... et dans les années passées on ne le mentionne pas depuis l'année 1399... sauf dans cette lettre...; écrit cependant Hermann Petri von Andlau (38) que ce même Jean s'est noyé dans le Rhin, mais l'année n'y est pas mentionnée. » Ne nous arrêtons pas à cette notice de Luck. Ce Jean, frère de Smassmann « est mort dans sa jeunesse » comme dit Pierre d'Andlau; il s'est peut-être noyé dans le Rhin en 1399 comme l'écrit Luck dans un autre passage (34). En tout cas, il est impossible qu'il y ait eu au 15[e] siècle un seigneur de Ribeaupierre et de Hohnack dont nous n'ayons pas un seul document.

Au sujet des soeurs de Smassmann nous sommes mal renseignés. En a-t-il eu deux ou seulement une? Un document de 1415 mentionne deux: Elsa et Adelheid. Un seigneur bourguignon, de Pesmes, écrit à Smassmann, et à la fin il dit: «... me recommande à ma dame ma suer Elisin et Ade-

---

(30) R. U. III, 691 bis et Chroniques de Bâle, IV, p. 437.
(31) R. U. III, 691.
(32) R. U. III, 1099.
(33) Pour P. d'Andlau, voir l'Introduction.
(34) R. U. II, 624.

lit et leur die que je les varoie voulontier » (35). C'est le seul document que nous ayons sur Adelheid. Elle n'a pas joué de rôle. Peut-être vivait-elle dans un couvent. Elsa est mieux connue. En 1408 elle avertit Smassmann qu'il doit se mettre en garde, parce qu'on veut l'attaquer (36). Elle a épousé un seigneur important de la Haute-Alsace, Jean-Ulric vom Huse von Isenheim. Smassmann peut profiter de cette union en recueillant l'héritage du seigneur qui meurt sans successeurs.

Les enfants de Smassmann entreront dans l'histoire à la fin de la vie de Smassmann seulement.

CHAPITRE IV

Les Possessions de Smassmann Agrandissements et Querelles.

1) LE DOMAINE DE SMASSMANN JUSQU'EN 1430

La puissance de Smassmann s'est agrandie considérablement de 1398 à 1430. Il n'en fut pas de même pour son domaine.

(35) R. U. III, 131. Nous ne pouvons pas bien comprendre pourquoi le seigneur de Pesmes (Pêmes) dit « ma soeur » et dans le même document « mon frère » en s'adressant à Smassmann. Une parenté lointaine existe de deux côtés (comparer la généalogie de la famille des Ribeaupierre dans R. U.):

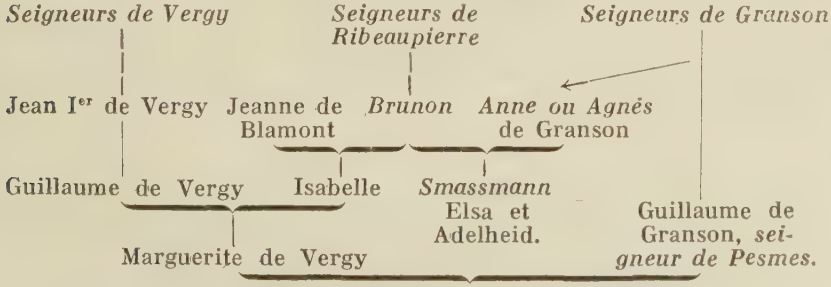

mentionnés en 1386: R. U. II, 260.
Voir dans Dom Plancher III, p. 219, 222.

(36) R. U. II, 755.

a) *Le domaine de* 1398-1419

D'abord Smassmann a dû laisser en 1400 la moitié des possessions de ses aïeux, la seigneurie de Hohnack avec toutes les dépendances, à Jean de Lupfen. Il abandonne définitivement le gage de Landsberg, mais il regagne du moins la moitié de Ribeauvillé et le château de Grand-Ribeaupierre.

En 1399 déjà Smassmann a dû vendre Guémar dont il ne peut reconquérir que la moitié de Bernhard I[er] de Bade (1403). Et encore il en engage un quart au roi Rupprecht et à Eberhard de Ramberg pour 1750 florins, gage dont nous n'entendons plus parler dans la suite.

Pendant de longues années Smassmann ne peut pas agrandir son domaine. La maison d'Autriche lui accorde le château de Schafgiessen (37) en fief, mais en 1115, Frédéric IV, à cour d'argent, le reprend et l'engage ailleurs, même sans en avertir Smassmann. En 1411 Götzemann de Heringheim donne à Smassmann la moitié du château et du village de Heringheim (37), mais Smassmann les lui rend comme fief des Ribeaupierre (38). En 1412, Frédéric IV écrit à son grand-bailli Burkhart von Mansberg (39) : Jean de Lupfen doit lui rendre le château d'Oberbergheim qu'il transmettra à Smassmann. Les documents ne parlent pas de l'exécution de l'ordre, et il est probable que Smassmann n'ait pas acquis le château.

De 1398-1419 il n'y a pour Smassmann que deux acquisitions effectives. En 1399 après l'extinction de la famille d'Echery, qui était dans la vassalité de la maison de Ribeaupierre, Smassmann partage ses biens avec le seigneur de Hattstatt (40) et acquiert de cette façon la moitié du château d'Echery sur la rive gauche et les biens de la famille sur la rive droite de la Lièpvre (41), possessions modestes et sans

---

(37) Château près de Wyhl au pays de Bade, dans la circonscription d'Emmendingen au Nord de Fribourg.

(37 bis) R. U. III, 39 Hergheim dans l'arrondissement de Guebviller au sud de Colmar.

(38) R. U. III, 42.

(39) R. U. III, 68.

(40) R. U. II, 634.

(41) Voir première partie, p. 43.

importance encore, mais où l'on découvrira à la fin du 15e siècle de riches gisements d'argent.

En 1410 le seigneur Jean-Guillaume de Guirsberg quitte le pays et engage ses biens à Smassmann « pour 1000 florins » (42). Ses biens sont: « la forteresse de Guirsberg » avec tous les champs et droits; « item les deux villages de Walbach et de Zimmerbach » dans la vallée de Munster avec les habitants, les tribunaux, les cens de toutes espèces, avec tous les droits et toutes les propriétés, « item la cour colongère (43) à Wihr dans la vallée de Munster » avec tous les droits; de même tous les cens, droits et biens dans la ville et dans la banlieue de Colmar, « item Durre logelnheim » (44) avec toutes les dépendances, « item les biens et cens à Turckheim et à Ingersheim », « item la cour colongère à Eguisheim », en outre encore des dîmes à Logelnheim et à Appenwihr, deux villages situés entre Colmar et Neuf-Brisach, Jean Guillaume de Guirsberg se réserve le droit de rachat de ses biens. Nous n'apprenons plus rien de lui jusqu'en 1422. C'est alors que Smassmann s'empare du château de Guirsberg (11 juin 1422). Les Annales Rappoltsteinenses, la Suite de la Chronique de Königshoven et les Annales de Pairis parlent de cet événement (45): Smassmann et Jean de Lupfen ensemble assiègent le château. Le seigneur Jean-Guillaume de Guirsberg est tué, le château incendié. Nous ne savons pas à quel moment ce seigneur est revenu dans son château. De même nous ignorons les causes précises de la destruction du château. D'après R. Wackernagel dans son Histoire de la Ville de Bâle, Jean Guillaume de Guirsberg qui était citoyen de Bâle et dont la femme était Jeanne de Thierstein avait commis de nombreuses rapines ce qui a provoqué la guerre et la mort du seigneur. Smassmann garde ses biens qui, à partir de ce moment restent aux mains des Ribeaupierre.

---

(42) R. U. III, 31.

(43) Voir les explications à ce sujet (et d'une façon générale pour tous les droits) plus loin: Quatrième Partie, Le domaine de Smassmann. Son organisation.

(44) Dürrelogelnheim, village détruit dans la guerre de Trente Ans, situé entre Colmar et Winzenheim.

(45) R. U. III, 235.

b) *Le partage de* 1419

Dans les vingt premières années de sa domination, Smassmann n'a guère agrandi sa seigneurie. En 1419, au contraire, il subit un affaiblissement considérable. Son frère Ulric, mécontent de n'être que l'ombre de l'aîné, demande sa partie de l'héritage paternel. Suivant la coutume, Smassmann et Ulric opèrent le partage de la seigneurie. De cette façon, Smassman perd, d'après le document de partage du 22 février 1419 (46) le château de Haut-Ribeaupierre, la moitié de Guémar, la seigneurie d'Authume dans le Jura dont nous n'avons pas encore entendu parler (47), le droit de patronat de l'église de Brisach, la dîme à Ammerschwihr et à Minnwiler, le droit de patronat et la dîme à Riquewihr et le « hof » dans la ville inférieure de Ribeauvillé. Ce partage diminue considérablement les revenus de Smassmann et en même temps affaiblit ses forces.

En outre pendant toutes ces années Smassmann accorde beaucoup de fiefs, donc aliène encore des biens, mais il gagne en échange des serviteurs, des vassaux. Très souvent les fiefs sont de peu d'importance, souvent les fiefs mêmes ne sont pas mentionnés et nous n'avons plus que les communications fort brèves de J.-J. Luck. C'est ainsi que Smassmann accorde des fiefs à Guillaume Schultheiss (48), à Paulus Morser de Fribourg (49), à Hannemann de Colmar (52),

---

(46) R. U. III, 180.

(47) Cette seigneurie vient de l'héritage d'Anne de Granson, mère de Smassmann. Mais Smassmann et son frère ne la possèdent pas vraiment; ils n'ont que des prétentions sur elle. Bien que dans un document du 14 sept. 1417 (R. U. III, 161), Smassmann donne à « nostre hien ame messire Guillaume Guyot, cure en nostre recepueur d'Authume » l'attestation qu'il lui a apporté à Ribeauvillé une petite somme d'argent du cens de cette seigneurie; il parle dans un autre document (IV, 1216 sans date; Albrecht le place en 1432) de cette seigneurie et du cens « das nu min muter, min vatter und ouch ich langenzit erfordert haben u. uns aber nie gelangen möchte », de même que d'un cens sur le village de « Noie » près d'Authume qui n'a pas été payé pendant près de 60 ans (voir Quatrième Partie, p. 171). Un autre document d'ailleurs de 1437 (R. U. III, 953) mentionne « N. Rolin, seigneur d'Authume, chancelier de monseigneur de Bourgogne », ce qui montre que la seigneurie n'appartient plus aux Ribeaupierre. Ils ne sont plus jamais arrivés à la reprendre.

(48) R. U. II, 693.

(49) R. U. II, 703.

(50) R. U. II, 739.

à Jean von Ludersdorff (51), à Hugues Pfaff de Ribeauvillé (52), à Guillaume Füll de Geispolsheim (53), etc. (54).

c) *Les premiers agrandissements*

En 1427, en querelle avec le duc de Lorraine et à court d'argent, Smassmann est obligé d'engager à l'électeur palatin Louis III un quart de Ribeauvillé pour 12.000 florins; il se réserve le droit de rachat de sa propriété. Mais à partir de 1427 aussi, Smassmann, favorisé par les circonstances, peut agrandir son domaine.

Cette année-là, Gerdrut Erbin, veuve de Werlin d'Altenkastel, dernier seigneur de cette famille, donne à Smassmann les cens du blé (55) «...100 vierteil (56) de seigle, 100 vierteil d'orge et 20 vierteil d'avoine » à Soulzbach, à Wihr près de Guirsberg dans la vallée de Munster, à Orbey, à Thannenkirch, à Bergheim, à Ellenwiller, à Mittelwiller, à Ingersheim, à Ostheim, à Bischwihr (près de Colmar), à Wihr près de Horbourg, à Rodern, à Andolsheim et à Colmar. Smassmann en retour lui accorde l'usufruit de tous les cens pour le reste de sa vie (57). Nous n'apprenons pas à quel moment cette Gerdrut Erbin meurt, et à partir de quel moment les cens susnommés sont perçus par la maison de Ribeaupierre (58).

En 1428 le beau-frère de Smassmann, Jean-Ulric vom Huse von Isenheim engage au seigneur de Ribeaupierre le

---

(51) R. U. II, 749.
(52) R. U. II, 758.
(53) R. U. III, 178.
(54) Pour les vassaux voir Quatrième Partie, à partir de la page 181.
(55) R. U. III, 536.
(56) le « vierteil »; « viertel » ou quartant; c'est le sac. Au 18e siècle (1747) le sac de seigle était de 150 livres, le sac d'orge de 138 livres, le sac d'avoine de 108 livres. (D'après Hanauer: Les paysans de l'Alsace au Moyen-Age).
(57) R. U. III, 537, 538.
(58) Cette famille d'Altenkastel n'habite probablement plus le château. En effet, nous avons vu qu'Ulric l'a reçu au partage de 1419, il l'ouvre à Bernhard Ier de Bade (1423), puis il le donne au duc de Lorraine Charles II (1425) et à Reinholt d'Urslingen. Smassmann et Ulric se disputent longuement à ce sujet (voir 2e Partie, p. 90), et Smassmann seulement réacquiert le château après la mort d'Ulric.

château de Wasserburg et la vallée qu'il domine avec toutes les dépendances, gens, droits de justice, cens, etc. (59). L'année après, le 3 novembre 1429 Jean de Palude, abbé du couvent de Payerne en Suisse, donne le château de Wasserburg avec la vallée et tous les droits à Smassmann en fief (60), mais Smassmann et ses héritiers doivent envoyer chaque année « zehen omen roten wins » (61) comme cens au couvent de Payerne. Le château était donc fief de ce couvent, et à ce moment sans doute Jean Ulric vom Huse était mort.

Voilà la situation des domaines de Smassmann vers 1430. Dans les trente premières années donc, malgré une politique conservatrice tenace, Smassmann n'a presque pas pu agrandir ses domaines, mais par ailleurs il a vu lui échapper — certes sans sa faute — une grande partie du domaine de ses aïeux. Il est cependant fermement résolu de faire de son mieux pour les reprendre.

2) LE DOMAINE DE SMASSMANN DE 1430-1440 (62)

Dans ces années de succès Smassmann s'occupe surtout de son domaine. Les circonstances lui sont favorables. Il en profite, il ne lâche pas prise; de cette façon il réacquiert tous les biens de ses ancêtres, et en plus il agrandit considérablement les biens des Ribeaupierre.

a) *Les Acquisitions de Smassmann de* 1430-1434

En juillet 1431, le frère de Smassmann, Ulric, est tué à la bataille de Bulgnéville. Comme il meurt sans enfants, Smassmann s'empresse de reprendre tous les biens qu'il n'a cédé à son frère qu'à contre-coeur. Ulric, comme nous l'avons vu, n'a pas pu réacquérir sa part de Guémar, ni le château de Haut-Ribeaupierre. Le 29 août 1431, Smassmann à la

(59) R. U. III, 469.
(60) R. U. III, 625.
(61) traduction: « 10 omen (=5 hl.) de vin rouge).
(62) Voir pour tout ce paragraphe la carte II, le domaine des Ribeaupierre à la mort de Smassmann.

journée de St-Dié, s'arrange avec Frédéric de Parroy, bailli du duc de Bar et de Lorraine (63): Smassmann reçoit Haut-Ribeaupierre et la moitié de Guémar; par contre il abandonne l'autre moitié au duc de Lorraine.

Cet accord est exécuté malgré le mécontentement de Jacques, margrave de Bade, qui aurait voulu avoir pour lui la moitié de Guémar, et qui en ce but, veut qu'à une nouvelle journée on s'accorde autrement (64). Sans doute cette journée n'a pas lieu.

Ce cette façon, Smassmann arrondit de nouveau ses domaines, et il leur donne l'extension qu'ils avaient en 1398, la moitié de Guémar exceptée.

Bientôt il songe à de nouveaux agrandissement. Il a dû jeter les yeux sur le domaine de Jean Ulric vom Huse, son beau-frère. Nous ne savons pas à quel moment précis ce seigneur est mort. Mais en 1430 l'empereur Sigismond établit un document que par la mort de Jean Ulric ses fiefs relevant de l'Empire ont été donnés au vice-chancelier de l'Empire, Caspar Schlick qui peut en faire ce qu'il veut (Nüremberg, le 21 juillet 1430) (65). Puisque Jean-Ulric, comme l'établit un document de 1434, « est mort sans enfants » (66), ses fiefs font retour à l'Empire.

Ces fiefs sont: le château de « Blicksberg » (67) avec tous les droits, le moulin, les eaux et prés qui en dépendent, les villages de Günsbach et de Griesbach situés dans la vallée de Munster, une ferme à Ammerschwihr, des vignes et des prés qui en dépendent, une maison à Bergheim et un cens à Morschwihr. Celui qui achètera les biens les aura comme fiefs impériaux (65).

En 1431 le chancelier Caspar Schlick donne à son « bon ami » Wenceslas de Weideneck le pouvoir de vendre en son nom les deux villages de Griesbach et de Günsbach (68).

Celui-ci ne s'en occupe pas. En novembre 1434 seulement Caspar Schlick lui-même vend avec l'assentiment de

---

(63) R. U. IV, 1210.
(64) R. U. IV, 1211.
(65) R. U. III, 642.
(66) R. U. III, 824.
(67) Blicksberg: Pflixbourg, près de Turckheim.
(68) R. U. III, 695.

l'empereur Sigismond les deux villages de Günsbach et de Griesbach et le château de Pflixbourg et d'autres biens — sans doute les autres fiefs impériaux des chevaliers vom Huse — à Smassmann (69). Il annonce cette vente aux habitants des deux villages, et il les libère du serment qu'ils lui ont prêté; il leur demande d'être dorénavant obéissants à Smassmann. Celui-ci lui paie 600 florins rhénans (70). Sigismond confirme l'acte de vente et donne à Smassmann et à ses héritiers les biens achetés comme fiefs impériaux (71).

Le même mois (novembre 1434), Smassmann acquiert Zellenberg et Bennwihr. Pour 800 florins rhénans le comte Frédéric de Linange lui vend les deux localités qu'il a eues en gage de l'évêque de Strasbourg. Pourtant le comte veut les racheter aussi vite que possible. Il ne le fait pourtant pas: en juillet 1437, il abandonne complètement le gage pour lequel Smassmann lui a payé la somme d'engagement, 2.720 florins; dorénavant Smassmann tient les deux villages comme gage de l'évêque et du Grand chapitre de Strasbourg (72), et les Ribeaupierre gardent les deux localités.

A ce même moment encore Smassmann aurait pu acquérir une autre localité: « Husen », Hausen au nord de Colmar. Smassmann l'avait engagé au seigneur d'Andlau. Le 24 novembre 1434 les trois frères Petermann, Henri et Jean d'Andlau vendent pour 960 florins le gage à un chevalier, Margwart vom Rust; ils se réservent le droit de rachat, mais le seigneur de Ribeaupierre peut le racheter également (73). Nous nous étonnons de ce que Smassmann qui, juste en ce moment, acquiert d'autres localités, ne rachète pas le village de Hausen qui ne reviendra aux mains des Ribeaupierre que beaucoup plus tard.

b) *La querelle de Smassmann avec les seigneurs de Hattstatt* (1434 — *septembre* 1436)

En ce moment Smassmann est impliqué dans une querelle très importante avec les seigneurs de Hattstatt dont le

(69) R. U. III, 819.
(70) R. U. III, 824.
(71) R. U. III, 825.
(72) R. U. III, 964.
(73) R. U. III, 823.

domaine s'étendait au sud-ouest de Colmar autour des trois châteaux d'Eguisheim. Les Hattstatt étaient à côté des Ribeaupierre une des maisons seigneuriales les plus importantes de la Haute-Alsace. Une certaine jalousie régnait entre les deux familles. Les Hattstatt cependant étaient, pour certains de leurs biens, vassaux des Ribeaupierre, pour le château et la ville de Wihr-au-Val (depuis 1346) et pour la moitié des possessions de la famille d'Echery (74).

En 1434 la querelle commence. Smassmann attaque Häusern (75) qui appartient aux Hattstatt, et il emmène des habitants comme prisonniers. Nous n'apprenons pas la cause de cette attaque, mais nous entendons les plaintes réitérées des seigneurs de Hattstatt, d'Antoine l'Aîné et de Jean-Ulric qui sont frères et de leur cousin Antoine (76). Ils s'accordent avec Smassmann de paraître devant l'évêque de Strasbourg qui est prêt à leur fixer une journée de négociations (77); mais nous n'en entendons plus parler.

En juin 1436 la lutte — qui jusqu'à cette date n'a peut-être pas cessé — recommence. Le 18 juin, Antoine l'Aîné annonce à Smassmann qu'il se relève du serment de vassalité qu'il lui a prêté; si le seigneur de Ribeaupierre juge qu'il le fait sans droit, il veut paraître avec lui devant l'empereur (78). Le même mois (le 29 juin) Antoine et son frère Ulric écrivent à Frédéric IV d'Autriche (79). D'après cette

---

(74 Voir Introduction p. 34 et Première Partie, p. 43.

(75) Häusern est situé entre les villages de Hattstatt et d'Eguisheim au pied des trois châteaux d'Eguisheim.

(76) Voir pour cette querelle: A Scherlen, Die Herren von Hattstatt u. ihre Besitzungen-Strasbourg 1908. Tableau généalogique des Hattstatt à ce moment:

Ligne de Wihr-au-Val:

Frédéric IV (mort en 1404)
Grand-bailli autrichien.
|
Thenige (Antoine) de
Wihr-au-Val
mort en 1440
sans descendants.

Ligne de Herlisheim:

Cuntz de Hattstatt
(mort en 1382).
|
Frédéric IV de Herlisheim
(mort en 1431)
Jean Ulric (1407-1461) et Antoine l'Aîné continuent la famille.

(77) R. U. III, 798-807.
(78) R. U. III, 894.
(79) R. U. III, 895.

lettre les seigneurs de Neuchâtel (80), avec l'aide d'autres seigneurs et de beaucoup de « Walch » (de Français donc), au nombre de 700 environ, sans déclaration de guerre « ont attaqué quatre villages situés près de l'Ill entre Sainte-Croix et Ensisheim, et ils ont pris des gens et du bien et les ont emmenés. » En même temps ils se plaignent auprès de Frédéric IV de ce qu'un serviteur du grand-bailli, de Smassmann donc, Pierre Kusspfennig, — le même qui a attaqué Häusern — a guidé les ennemis, et que Smassmann leur a permis, en tant que grand-bailli, de passer par le territoire autrichien.

Mais ce n'est pas la seule cause de la querelle entre Smassmann et les Hattstatt. Comme nous l'avons vu, Smassmann a acquis l'héritage de Jean Ulric vom Huse, la Pflixbourg, Günsbach et Griesbach. Le château de Pflixbourg avait été donné en 1280 par Rodolphe de Habsbourg aux Hattstatt. Le château changea plusieurs fois de propriétaire, et finalement la famille vom Huse l'avait acquis. Les Hattstatt cependant prétendent avoir des droits sur le château, de même que sur Günsbach et Griesbach. Les deux villages sont fiefs impériaux de la famille qui les a vendus en 1370 à Jean Ulric vom Huse. Naturellement les seigneurs de Hattstatt auraient voulu les réacquérir après la mort de Jean Ulric. Ils sont mécontents de ce que Smassmann achète ces biens. Aussi profitent-ils du premier prétexte pour commencer la guerre contre lui.

Le duc d'Autriche Frédéric IV, dont Smassmann est en ce moment encore le grand-bailli, s'occupe de l'affaire. Il écrit aux seigneurs de Hattstatt que le grand-bailli doit paraître devant lui le premier août et qu'il doit lui amener les malfaiteurs (81). Il prie les seigneurs d'y venir pour qu'il puisse juger l'affaire (Innsbruck, le 9 juillet 1436).

---

(80) Nous ne sommes pas surpris de voir ces seigneurs de l'Ouest envahir l'Alsace. Depuis la guerre contre Bernard I[er] de Bade, qui était allié aux Bourguignons, le danger est constant (voir R. Wackernagel: Geschichte der Stadt Basel, I volume), et parmi les seigneurs remuants ceux de Neuchâtel prennent une des premières places. Qu'ils aient causé des dommages aux adversaires de Smassmann ne nous étonne pas, car Smassmann passe toujours pour un ami des puissances de l'Ouest.

(81) R. U. III, 897.

Les Hattstatt se rendent à la journée de négociations; mais Smassmann juge que ce n'est pas nécessaire, ou bien il se sent coupable. Frédéric IV en est fort mécontent, et il fixe une nouvelle journée pour le 16 octobre 1436 (82).

c) *Complication: Smassmann contre les Hattstatt et contre le comte de Lupfen. — Réacquisition de la seigneurie de Hohnack* (*sept.* 1436—*août* 1438)

Le 5 septembre 1436 Jean de Lupfen et son fils Eberhard concluent une alliance avec les seigneurs de Hattstatt, et ils s'engagent à les aider contre Smassmann, si la guerre éclate (83).

Le même mois Jean de Lupfen meurt. Quelle joie pour Smassmann! Il a dû souhaiter cette mort depuis longtemps. Maintenant il pourra reprendre les terres qui jadis ont appartenu aux Ribeaupierre, perdues par ce malheureux mariage de Herzlaude, mais pas perdues irrémédiablement, car le traité, conclu le 18 juin 1400 (84) par Léopold IV entre Smassmann et Jean de Lupfen, a laissé à Smassmann un rayon d'espoir. En effet, il y était dit que, si « celui de Lupfen et son premier fils légitime sont morts, toute la seigneurie de Hohnack avec toute la vallée... doit revenir à Smassmann et à Ulric ou à leurs héritiers. » Or, c'est ce qui est arrivé. Le 28 septembre 1436 Smassmann écrit aux « habitants des vallées et paroisses faisant partie de Hohnack » (85): « Comme... Jean de Lupfen est mort, et comme déjà longtemps avant son premier fils légitime est mort (86), vous devez m'appartenir... selon le contenu de ma lettre scellée... » Mais comme le deuxième fils de Jean de Lupfen, le comte Eberhard ne veut pas obéir à cette lettre, Smassmann invite les gens de la seigneurie de Hohnack à agir selon la lettre qu'ils ont jurée jadis.

Smassmann prévoit cette difficulté de la part du comte Eberhard. Aussi écrit-il à Louis III, l'électeur palatin, et il

---

(82) R. U. III, 898.
(83) R. U. III, 902.
(84) Voir Première Partie, p. 44.
(85) R. U. III, 904.
(86) Nous ne savons pas quand.

demande son appui contre le jeune comte. Louis III, convaincu de la justesse des revendications de Smassmann, exprime son mécontentement à Eberhard, s'il n'obéit pas aux ordres de Smassmann (87). Eberhard n'obéit pas.

A partir de ce moment Smassmann mène de front les deux querelles, l'une contre les Hattstatt, l'autre contre le comte de Lupfen. Les événements se passent simultanément, s'entrecroisent et se compliquent. Mais je crois que pour Smassmann, la querelle contre les Hattstatt n'est plus que d'importance secondaire. Il sait qu'il est plus fort que les Hattstatt, et il lui importe plus de réacquérir les terres de ses ancêtres que de lutter contre ces seigneurs qui sont ses vassaux.

Smassmann n'assiste pas aux deux journées fixées par Frédéric IV à Innsbruck ce qui lui vaut les attaques d'Antoine l'Aîné de Hattstatt. Celui-ci lui lance l'accusation que les excuses de Smassmann sont « des mensonges », et que lui, Antoine, a parlé devant Frédéric IV contre le seigneur de Ribeaupierre et qu'il a dit quelque chose « qui touche votre honneur »; si Smassmann veut savoir ce qu'il a dit qu'il paraisse avec lui devant le duc (88). Smassmann se fâche; il veut absolument savoir ce qu'on a dit au sujet de son honneur, et il est prêt à venir à une journée de discussion, si Antoine lui déclare auparavant ce qu'il a dit (89) (19 novembre 1436). La réponse du seigneur de Hattstatt est une nouvelle offense: Antoine l'Aîné demande à Smassmann de paraître devant Frédéric IV; devant le duc il dira tout; mais si Smassmann a honte de paraître devant le duc, Antoine est également prêt à s'en référer à Louis ou Etienne, les comtes palatins ou à l'évêque de Strasbourg (15 décembre 1436) (90). Les seigneurs de Hattstatt veulent provoquer Smassmann et le pousser à bout.

Celui-ci ne réagit pas, mais s'occupe activement de la seigneurie de Hohnack. Les seigneurs de Hattstatt se fâchent de plus en plus, s'entendent avec leurs alliés, et le 1er janvier 1437, Antoine l'Aîné, Jean Ulric et leur cousin Antoine,

(87) R. U. III, 905.
(88) R. U. III, 907.
(89) R. U. III, 908.
(90) R. U. III, 911.

Pierre de Reichenstein et un grand nombre de seigneurs et des gens alliés déclarent la guerre à Smassmann (91). Le 5 janvier et le 8 janvier, d'autres listes d'hommes qui déclarent la guerre à Smassmann suivent (92). Smassmann cherche également des alliés; il signe plusieurs accords, surtout avec Oswald Messinger de Strasbourg, Heinz Schick d'Ostheim, Heinz Isenhofer de Bonndorf du pays de Bade, qui, moyennant traitement, servent Smassmann contre les Hattstatt (93), de même que les frères Jean et Claus Sigfried de Rosheim (94).

Pour la seigneurie de Hohnack les choses s'enveniment également. Le 26 décembre 1436, Smassmann a solennellement fait savoir aux habitants de la seigneurie qu'il en est le maître légitime, qu'à lui seul doivent revenir cens et redevances, que par conséquent rien ne doit plus être donné à Eberhard, et que personne ne doit plus lui obéir (95). Eberhard, se voyant chassé des biens de son père, prépare également la guerre, et le 15 janvier 1437, il y a toute une liste d'hommes alliés à Eberhard de Lupfen qui déclarent la guerre à Smassmann (96).

De cette façon Smassmann se trouve en face de deux adversaires redoutables, chacun entouré d'un grand nombre d'alliés, et les deux se donneront la main, quand il s'agira de marcher contre Smassmann. Ils se sont concertés pour pouvoir le frapper et l'abattre d'un seul coup.

En vain nous tendons l'oreille pour percevoir un bruit de guerre. Aucun fait d'armes ne nous est signalé. Le 27 janvier 1437, Antoine de Hattstatt écrit de nouveau à Smassmann, lui reprochant une fois de plus tous ses torts et l'invitant ensuite à la journée de Colmar pour le 4 février, à laquelle il veut s'expliquer sur tout ce qu'il a dit au sujet de Smassmann (97). On a l'impression que les seigneurs de Hattstatt ont voulu effrayer et intimider Smassmann pour obtenir des concessions. Voyant qu'ils n'aboutissent pas par la

(91) R. U. III, 921-930.
(92) R. U. III, 933, 934.
(93) R. U. III, 935, 936.
(94) R. U. III, 943.
(95) R. U. III, 913.
(96) R. U. III, 940.
(97) R. U. III, 942.

menace, ils reculent, et ils recommencent une correspondance plus conciliante.

Enhardi par cette première retraite du seigneur de Hattstatt, Smassmann lui envoie au contraire une réponse véhémente: «... sache, que je veux venir et entendre tous tes mensonges, et aussi t'opposer un homme qui est un compagnon d'armes, qui veut défendre ma responsabilité avec son corps contre le tien;... (98) que tu as menti d'une façon honteuse, méchante, fausse, criminelle et pleine d'embûches... » Smassmann est prêt aussi à paraître devant Jacques, le margrave de Bade, devant l'évêque de Strasbourg, la ville de Strasbourg, de Bâle, de Colmar, de Sélestat (31 janvier 1437) (99). En réponse, Antoine refuse le duel avec un « lon kemppfen », c'est-à-dire contre un homme qui se bat pour le salaire, il est prêt à se battre avec Smassmann en personne. Si Smassmann ne veut pas, il est prêt à paraître à une journée (3 février 1437) (100).

On dirait que les seigneurs du 15e siècle ont peur du duel: le 7 février 1437, les envoyés de Strasbourg, Bâle, Colmar et Sélestat, aidés par Otton, le comte palatin, par l'évêque de Strasbourg et le margrave de Bade établissent la « paix » ou plutôt une trêve qui doit durer jusqu'au 23 avril 1437. Pendant cette trêve des négociations auront lieu devant l'évêque de Strasbourg et les délégués des villes (101). Smassmann a sans doute accepté cette paix avec soulagement, car de cette façon les forces ennemies se divisent, et il est plus libre pour s'occuper de l'héritage de Jean de Lupfen.

Son espoir est vain. En mars, les négociations de Strasbourg échouent (102). A cause de cela, les Hattstatt envahissent les possessions des Ribeaupierre malgré l'interdiction de Frédéric IV de rompre la paix. Ils causent beaucoup de dommages à Smassmann. Finalement l'évêque de Strasbourg prolonge la trêve jusqu'au 19 mai 1437 (103).

(98) A ajouter: [pour te prouver] que...
(99) R. U. III, 944.
(100) R. U. III, 945.
(101) R. U. III, 947.
(102) R. U. III, 950.
(103) R. U. III, 956.

En juillet la querelle menace de reprendre; déjà Henri Zorn et Henri Kapler, seigneur du Sundgau, vassaux de Smassmann, se déclarent ennemis des seigneurs de Hattstatt (104), mais de nouveau l'accord est établi grâce aux efforts de Henri de Gestringen, bailli à Kaysersberg, et des envoyés de Colmar: l'évêque de Strasbourg jugera la querelle avant le 25 juillet; les deux parties s'engagent à paraître devant lui et à exécuter les décisions de l'évêque (105).

Nous les attendons en vain. C'est en octobre 1437 seulement que Smassmann s'adresse au conseil de Colmar, pour qu'il prenne l'affaire en main. Il écrit aussi que jusqu'à ce moment, il n'a pas reçu de réponse de l'évêque de Strasbourg. C'est pour cela qu'il demande au conseil de lui fixer une journée de négociations (106). Le conseil hésite: Smassmann écrit des lettres pressantes, il reproche au conseil son inaction, et il l'accuse de ne pas remplir ses devoirs (107).

Les Colmariens, pressés de la sorte, proposent une journée pour le 9 décembre 1437 (108), mais les Hattstatt n'y viennent pas. Le conseil de Colmar veut abandonner l'affaire; Smassmann refuse (109).

Pendant ce temps, Smassmann a tenu ferme dans la querelle contre Eberhard de Lupfen. Nous ne savons pas si vraiment il y a eu la guerre, car nous n'avons pas de déclaration d'hostilités par Eberhard ou par Smassmann. Smassmann, s'appuyant sur la lettre de juin 1400, demande impérieusement son droit (110). Le 15 mars 1437, Frédéric IV d'Autriche lui accorde officiellement la seigneurie de Hohnack, en mentionnant toutes les parties, Hohnack, Judenburg, les quatre paroisses, le droit de patronat à Brisach, le village de Heitersheim (111), et également Landsberg, gage des Habsbourg (112).

---

(104) R. U. III, 967, 968.
(105) R. U. III, 969.
(106) R. U. III, 98.
(107) R. U. III, 986.
(108) R. U. III, 997.
(109) R. U. III, 999.
(110) R. U. III, 948.
(111) Heitersheim=Heiteren. (Fief des Ribeaupierre).
(112) R. U. III, 949.

Mais Eberhard ne veut pas céder. Il s'adresse à l'empereur Sigismond qui écrit à Smassmann. Celui-ci lui répond; en se fondant sur l'accord de 1400, il fait valoir ses prétentions, et il fait appel à la protection impériale (2 avril 1437) (113). Malgré cette mise au point, Sigismond, par la lettre du 22 juillet 1437 (114) accorde à Eberhard et à ses frères, Henri, Sigismond et Jean tous les fiefs qu'avait leur père, et parmi ces fiefs il mentionne Hohnack et Landsberg.

L'empereur est loin, Smassmann désobéit à l'ordre impérial. Le comte palatin aussi s'en soucie peu; car le 3 octobre 1437 il établit un accord entre Smassmann, Eberhard et ses frères: l'inimitié doit cesser complètement, et les deux parties se soumettront à la décision du comte en ce qui concerne Hohnack. Les deux parties lui enverront par écrit leurs prétentions, et elles s'engagent à observer l'accord établi (115).

Smassmann envoie ses prétentions en ce qui concerne Hohnack, et peu après il répond aux prétentions d'Eberhard (décembre 1437) (116).

L'affaire traîne encore quelque temps, mais Otton, le comte palatin, frère de Louis III, qui appuie activement Smassmann, s'en occupe sans cesse. Le 11 mars 1438, il publie sa décision (117): comme la seigneurie de Hohnack doit revenir après la mort de Jean de Lupfen et de son fils aîné aux Ribeaupierre, suivant le document de Léopold IV, Otton la donne à Smassmann qui doit entrer en possession de ses biens le dimanche Judica (31 mars). Les cens et redevances qu'Eberhard a déjà perçus seront rendus à Smassmann pour la Pentecôte (1er juin). Les habitants de la seigneurie sont libérés de leur serment à Eberhard et jureront un nouveau serment à Smassmann. Smassmann a demandé une indemnité de 8.000 florins pour tout le dommage que lui a causé Eberhard, mais comme celui-ci doit déjà lui retourner toutes les redevances, cette indemnité doit tomber.

---

(113) R. U. III, 951.
(114) R. U. III, 973.
(115) R. U. III, 983.
(116) R. U. III, 987 et 996, mais Albrecht les mentionne seulement sans les publier.
(117) R. U. III, 1012.

Le duc d'Autriche, Frédéric IV a déjà donné Hohnack à Smassmann. L'empereur, insuffisamment au courant des documents le lui a enlevé. Mais le deuxième juge, le comte palatin n'hésite pas, et, malgré l'empereur, il accorde Hohnack à Smassmann. Nous voyons donc nettement, comment Smassmann, solidement arc-bouté sur les maisons de Wittelsbach et de Habsbourg, qui sont alliées, prend de plus en plus l'avantage contre l'empereur même.

Tout de suite (le 5 mars 1438), Smassmann donne à Walther de Guirsberg, à Ulric de Ribeaupierre, son frère bâtard, à Frédéric de Tieringen et à Frédéric de Waibstatt l'ordre d'occuper Hohnack le 31 mars (118).

Une deuxième fois les frères de Lupfen s'adressent à l'empereur, en appellent contre la décision du comte palatin et publient leur appel à Heidelberg le 1er avril, à Spire le 3, devant Ribeauvillé le 9, à Kaysersberg et à Colmar le 19 avril (119).

En ce moment l'empereur Sigismond meurt. Les électeurs élisent Albrecht II, roi de Bohème, et celui-ci n'a pas le temps de s'occuper des réclamations des comtes de Lupfen.

Otton, d'ailleurs, ne se soucie pas de la réclamation des seigneurs de Lupfen, et il écrit le 29 avril à Smassmann qu'il fera exécuter sa décision du 11 mars (120). Le même jour il écrit à Eberhard: il repousse sa requête et sa demande de paraître devant l'empereur Sigismond, non pas seulement parce que celui-ci est mort, mais encore parce que Eberhard s'est engagé par l'accord du 3 octobre 1437 à accepter sa décision. Et comme dans cet accord il a été stipulé aussi qu'Otton sera l'ennemi de celui qui n'exécute pas l'accord, il sera son ennemi (121).

Eberhard s'obstine. Quelques mois passent. Il faut un troisième arbitrage: une nouvelle journée entre Smassmann et les Lupfen est arrangée à Brisach par l'initiative du conseil de Colmar surtout. Cette fois-ci ce sont les envoyés des villes, de Sélestat, Strasbourg, Bâle, Haguenau, Fribourg, Brisach, Mulhouse et Kaysersberg, alliées d'ailleurs à la maison

---

(118) R. U. III, 1013.
(119) R. U. III, 1017.
(120) R. U. III, 1022.
(121) R. U. III, 1023.

palatine, qui jugent l'affaire, le 3 août 1438 (122). La décision est la même: les seigneurs de Lupfen doivent abandonner la seigneurie de Hohnack à Smassmann jusqu'au 17 août 1438, les habitants doivent jurer un nouveau serment de fidélité et d'obéissance à Smassmann. Dans les quinze jours les seigneurs de Lupfen doivent emporter ce qui leur appartient.

Cette fois-ci les seigneurs de Lupfen s'inclinent. Condamnés à trois reprises, Sigismond étant mort, tout espoir s'étant évanoui, ils s'engagent à observer l'accord.

Une fois de plus, le 16 août 1438, Smassmann donne à Walter de Guirsberg, à Frédéric de Waibstatt et à Adam d'Andolsheim l'ordre d'occuper la seigneurie de Hohnack (123), et, le 17 août 1438, Smassmann publie un document attestant que ce jour-là les comtes de Lupfen lui ont cédé la seigneurie de Hohnack (124).

Smassmann laisse cependant aux Lupfen le gage de Hohlandsberg que les Ribeaupierre tenaient comme gage autrichien depuis 1363, mais que l'empereur Sigismond avait enlevé à l'Autriche en 1415 et l'avait donné aux Lupfen qui le gardent pendant tout le 15e siècle.

Après une longue lutte de deux ans (de septembre 1436 à août 1438) Smassmann a remporté la victoire, et il reprend les terres que ses aïeux avaient acquises. De cette façon l'intégrité du domaine des Ribeaupierre est rétablie.

d) *La victoire sur les Hattstatt* (1438-1441)

La querelle avec les Hattstatt n'a pas cessé; c'est une longue guerre de plume: chaque adversaire reste sur ses positions et veut assommer l'ennemi par des lettres, des menaces, des offenses, des propositions et des refus pour des journées de pacification.

D'abord, comme nous avons vu, les Hattstatt ont fait des efforts pour terminer la querelle: Smassmann ne veut pas.

---

(122) R. U. III, 1043.
(123) R. U. III, 1047.
(124) R. U. III, 1048.

Puis, quand Smassmann désire la paix, les Hattstatt ne viennent pas aux journées. A son tour Smassmann abandonne de nouveau toute initiative dès le début de l'année 1438.

Les Hattstatt écrivent alors à l'évêque de Strasbourg pour qu'il leur fixe une journée (23 janvier 1438) (125), mais l'évêque répond que Smassmann refuse d'y assister (29 janvier) (126).

Le 29 mars, les Hattstatt, impatientés de ce que Smassmann refuse de venir, veulent connaître ses desseins (127). Smassmann leur reproche dans sa réponse de ne pas avoir assisté à la journée fixée par les Colmariens, et il leur demande de paraître devant Otton, le comte palatin, devant le margrave de Bade ou devant Louis, comte de Würtemberg (30 mars) (128).

Les Hattstatt veulent venir devant l'évêque de Strasbourg (15 mars) (129), Smassmann refuse, et il veut paraître devant un des trois seigneurs indiqués par lui le 30 mars (130). Les Hattstatt sont têtus: le 26 avril ils écrivent encore qu'ils veulent paraître devant l'évêque de Strasbourg (131). Smassmann de son côté s'obstine (1er mars) (132). Les Hattstatt réfléchissent jusqu'au 9 juin, puis ils proposent quelques arbitres, et finalement, à la fin du mois de juin, ils se mettent d'accord pour Jacques, le margrave de Bade (133). Mais l'affaire traîne de nouveau (134).

En ce moment Smassmann prend possession de la seigneurie de Hohnack. C'est une défaite pour les seigneurs de Hattstatt: Smassmann, vainqueur, d'une force maintenant beaucoup plus considérable, ne manquera pas de les soumettre. Aussi, avant qu'une négociation n'ait eu lieu, Antoine de Hattstatt de Wihr-au-Val implore le pardon de Smassmann: le 15 septembre 1438 il se soumet; d'après le docu-

---

(125) R. U. III, 1008.
(126) R. U. III, 1009.
(127) R. U. III, 1014.
(128) R. U. III, 1016.
(129) R. U. III, 1018.
(130) R. U. III, 1019.
(131) R. U. III, 1021.
(132) R. U. III, 1024.
(133) R. U. III, 1027, 1029, 1032, 1033.
(134) R. U. III, 1034, 1039.

ment qu'il publie, il veut servir Smassmann et mériter sa reconnaissance; il s'engage par serment d'observer les conditions suivantes: lui et ses héritiers ne s'opposeront plus jamais à Smassmann et à ses héritiers. Mais si le cas se présentait ils remettraient un mois auparavant la ville et le château de Wihr-au-Val avec toutes les dépendances aux Ribeaupierre. Antoine s'engage également à ne pas aliéner Wihr-au-Val et le château sans le consentement de Smassmann. Il proclame qu'il a Wihr-au-Val avec les dépendances comme fief des Ribeaupierre. A cause de cela Wihr sera ouvert à tout moment aux Ribeaupierre. Antoine renonce aussi — c'est maintenant seulement que nous l'apprenons — à ses prétentions sur les villages de Günsbach et de Griesbach, mais il garde les droits et les cens qu'il y possède. Il s'engage encore à servir Smassmann avec dix glaives pendant six semaines par an (135).

Antoine de Hattstatt meurt d'ailleurs en 1440, sans laisser de fils, et l'évêque de Bâle accorde de nouveau à Smassmann Wihr-au-Val qui avait été séparé du domaine des Ribeaupierre depuis 1346 (11 avril 1440) (136).

A la fin de 1438 donc, le premier des Hattstatt est abattu, humilié et il se reconnaît vassal et serviteur du seigneur de Ribeaupierre.

La querelle contre les Hattstatt de Herlisheim continue. Le margrave de Bade fixe aux adversaires une nouvelle journée à Bade pour le 30 octobre. Mais Smassmann refuse d'y assister (137).

Cette journée n'est plus nécessaire. Vers la fin de l'année 1438 — nous n'avons malheureusement plus que la relation des Annales Rappoltsteinenses — Jean Ulric de Hattstatt de Herlisheim se soumet également à Smassmann et se réconcilie avec lui: en présence de gens nobles et non nobles, il demande pardon à Smassmann qui le reçoit de nouveau en sa grâce. Jean Ulric renonce également à ses prétentions sur Günsbach et Griesbach (138).

---

(135) R. U. III, 1051.
(136) R. U. III, 1107 a.
(137) R. U. III, 1056, 1057, 1059, 1060.
(138) R. U. III, 1095.

Reste Antoine l'Aîné de Hattstatt. Il ne se soumet pas. Mais la querelle s'endort. D'après une lettre d'Antoine l'Aîné à Smassmann du 27 novembre 1439, le seigneur de Hattstatt veut que Smassmann écrive — il en fera autant — au margrave de Röteln pour que celui-ci se charge de leur affaire « et qu'elle soit jugée » (139). Mais le seigneur de Hattstatt n'est plus dangereux. Cette affaire ennuie Smassmann qui ne s'en occupe plus. Aussi le 20 février 1440, Antoine écrit de nouveau à Smassmann pour la même chose (140). Selon une lettre du conseil de Strasbourg à Antoine de Hattstatt, la querelle n'est pas encore close en juin 1441 (141). Les adversaires ont dû cependant se réconcilier en 1441 ou 1442, car en septembre 1442, il y a une correspondance administrative toute amicale entre Smassmann et Antoine l'Aîné concernant le village de Soultzbach (142). Nous ignorons pourtant complètement le moment et les conditions de l'accord, car Antoine est sans doute le plus tenace des adversaires de Smassmann, et il ne s'est pas humilié comme ses parents.

Après de longues années de luttes, Smassmann a donc triomphé de tous les obstacles et de tous les adversaires. Il est rentré en possession de tout le domaine des Ribeaupierre; en outre il l'a agrandi considérablement. Il a porté plus loin que ses aïeux son pouvoir, sa domination et son ambition (143).

3) LE DOMAINE DE SMASSMANN DE 1440-1451

Dans la dernière période de sa vie, il n'y a presque plus d'agrandissements. Smassmann se contente avant tout de conserver ce qu'il a acquis (144).

Le 13 août 1441 Smassmann reçoit, comme il l'atteste par un document (145), le château de Guémar et le « vordere »

---

(139) R. U. III, 1112.
(140) R. U. III, 1167.
(141) R. U. III, 1131 (des citoyens de Günsbach et de Griesbach ont peur d'une attaque d'Antoine de Hattstatt).
(142) R. U. III, 1167.
(143) Voir Carte II.
(144) A cause de cela il m'a paru inutile d'établir à ce sujet un paragraphe spécial dans la Quatrième Partie.
(145) R. U. III, 1136.

et le « hintere hof » (146), dans la même ville de l'évêque Ruprecht et du chapitre de Strasbourg; mais il n'y a aucune indication pour la moitié de Guémar qui est au duc de Lorraine.

En 1441 Smassmann acquiert de nouveau après la mort du dernier seigneur d'Aweline (147) la moitié de Bonhomme que cette famille avait en fief depuis 1372 (148).

De janvier 1446 à juillet 1447 le village de Walbach, que Smassmann a acquis comme héritier du seigneur de Guirsberg (1422), lui est disputé par Pierre Fulweiss, citoyen et magistrat de Colmar. Nous apprenons que le père de Fulweiss avait donné le village en gage aux Ribeaupierre. Il y a de longues négociations entre les deux hommes (149). Smassmann doit rendre le village. Nous ne savons pas ce qu'il fait, mais Walbach reste aux mains des Ribeaupierre.

Smassmann négocie avec le duc d'Autriche pour la réacquisition des fiefs badois de Wyhl, Wellingen et la forteresse de Schafgiessen « qui ont été enlevés de façon injuste à la maison de Ribeaupierre par le duc Frédéric d'Autriche au concile le Constance et engagés à la ville d'Endingen, ce qui a fâché beaucoup le seigneur Smassmann qui avait ce fief pendant un certain temps de la maison d'Autriche et aujourd'hui encore selon le contenu de la lettre d'investiture » (150). L'affaire n'est pas jugée, et Luck dit qu'elle est encore en suspens en 1624.

Dans ces dernières années de sa vie, Smassmann accorde de nombreux fiefs: un cens à Riquewihr (151), « le droit de patronat du village de Pfaffenwiller dans le diocèse de Constance avec tous les droits et dépendances » (152), la cour colongère d'Eguisheim (153), le village d'Ohnenheim (154), que les Ribeaupierre rachètent bientôt, des cens à Kerzfeld, Huttenheim, une maison à Erstein (155), puis le village d'Ober-

---

(146) « la propriété à l'avant et la propriété à l'arrière ».
(147) Nous ne connaissons pas la date de mort.
(148) R. U. III, 1144 et Grimm, V, p. 359 et suiv.
(149) R. U. IV, 137, 138, 143, 150, 161, 169, 205, 213.
(150) R. U. III, 1179.
(151) R. U. III, 1103.
(152) R. U. III, 1109.
(153) R. U. III, 1126.
(154) R. U. IV, 2.
(155) R. U. IV, 30.

hausbergen (156), près de Strasbourg — propriété que nos documents n'ont jamais mentionnée —, un « cens de blé à Innenheim situé près du Glöckelsberg » (157), le « hof » situé derrière l'église de Saint-Pierre à Colmar (158), la dîme du foin à Brisach (159), le « hof » à Hessenheim près de Sélestat avec les champs, prés et dépendances (160).

Ce qui nous frappe surtout dans cette énumération incomplète (161), ce sont les nombreuses propriétés et les droits multiples des seigneurs de Ribeaupierre dont aucun document ne nous a parlé. La seigneurie de Ribeaupierre était plus grande que nous ne le soupçonnons, et les Ribeaupierre avaient des biens, des cens et des droits dans toutes les régions de l'Alsace, depuis Strasbourg jusque dans la vallée de Guebwiller.

Est-ce qu'on peut dégager un trait général de la politique territoriale de Smassmann? Y a-t-il une direction systématique? Sûrement non. Cependant on peut dire qu'après 1430 sa politique territoriale s'est détournée définitivement (et définitivement aussi pour la maison de Ribeaupierre) de l'Ouest; Smassmann avance vers l'Est, tend à la fois dans un grand arc de cercle vers l'Ill et vers le Rhin. Les droits du seigneur dans les localités à l'Est augmentent; les jalons sont posés depuis Kaysersberg et Riquewihr par Colmar, Wihr-en-Plaine et Andolsheim; plus au Nord l'Ill est franchie près de Guémar; sur le Rhin Heiteren et Balgau et les droits à Brisach marquent la politique rhénane des Ribeaupierre (162).

4) L'AGRANDISSEMENT DU CHATEAU DE SAINT-ULRIC (1435).

Pendant la plus grande partie de sa vie Smassmann habite le château de Grand-Ribeaupierre qu'on a appelé dans la suite le château de Saint-Ulric. Les ruines de ce château sont aujour-

---

(156) R. U. III, 1220.
(157) R. U. IV, 217.
(158) R. U. IV, 250.
(159) R. U. IV, 261.
(160) R. U. III, 340.
(161) Voir pour plus de détails: Quatrième Partie, les Vassaux des Ribeaupierre.
(162) Voir Carte II.

d'hui parmi les plus belles des Vosges. On admire surtout les magnifiques fenêtres romanes de la salle des chevaliers, une des principales beautés de l'architecture laïque du Moyen-Age.

Le château a été construit au 13e siècle. A ce moment sans doute fut entreprise la construction de la salle des chevaliers avec ses baies en plein cintre. Des historiens des Ribeaupierre, Jean-Jacques Luc et Rathgeber, affirment que Smassmann a agrandi le château et qu'il y a construit une chapelle en l'honneur de Saint-Ulric.

Dans les Annales Rappoltsteinenses, Luck dit que le dimanche après la saint Michel de l'année 1435 l'autel de la chapelle de Saint-Ulric a été consacré en grande solennité. Le vicaire général du diocèse de Bâle, Henri « episcopus Siginensis » (163), d'après le document conservé (164), a consacré le 2 octobre 1435 « un autel dans le plus grand des châteaux des Ribeaupierre en l'honneur de Saint Ulric, évêque, des Sts 10.000 martyrs et des Stes Barbe et Dorothée... », et il accorde des indulgences à tous ceux qui visitent le sanctuaire.

Sans doute Smassmann a fait construire cette chapelle en mémoire de son frère Ulric, mort à Bulgnéville, quatre ans auparavant; et à cause de cette chapelle, le château de Grand Ribeaupierre a eu plus tard le nom de château de Saint Ulric.

Cette chapelle est écroulée aujourd'hui. On la voyait encore au début du 19e siècle. Dans les « Antiquités d'Alsace » de Schweighäuser et Golbéry, publiées à Mulhouse en 1828, il y a deux reproductions du château de Saint Ulric avec la chapelle. Elle se trouvait juste au-dessus de la salle des chevaliers et comprenait une série de minces fenêtres gothiques jumelées qui contrastaient avec les larges baies romanes d'en dessous.

Est-ce que Smassmann a agrandi d'une autre façon encore son château? Nous n'en savons rien. Mais il a dû être fier de sa demeure seigneuriale qui n'avait pas d'égale dans le pays, et dont les ruines sont encore si imposantes.

---

(163) Nous ne connaissons pas cet évêché.
(164) R. U. III, 858.

CHAPITRE V

Le Prestige de Smassmann
Smassmann, protecteur du Concile de Bâle

La force grandissante de Smassmann attire les regards. Son énergie et sa ténacité suscitent l'admiration. Aussi de nombreux documents nous montrent le respect pour Smassmann, les prières et les invocations, les appels de secours qu'on lui adresse. C'est à ce moment, à partir de 1430 environ que Smassmann jouit d'un grand prestige.

Dès 1430 le conseil de Strasbourg prie Smassmann et son frère Ulric d'être les arbitres des querelles entre les seigneurs Claus, Rodolphe et Hugues Zorn von Bullach d'une part et Georges de Schönau d'autre part, et de leur fixer une journée de négociations (165). En mars 1431 à la diète de Nüremberg, les villes délibèrent sur l'organisation d'une armée; entre autres Smassmann y est proposé comme capitaine (166). Après la bataille de Bulgnéville (2 juillet 1431), Elisabeth, duchesse de Bar et de Lorraine, écrit à Smassmann (14 juillet 1431): après avoir mentionné la défaite et la captivité de son mari, le duc René, de même que l'attitude menaçante du comte de Vaudémont, elle prie Smassmann de rassembler autant de soldats qu'il peut et d'accourir avec eux à Nancy (167). En 1432, Smassmann doit être arbitre (168) d'une querelle entre Jean de Bolsenheim (169) et les gens de Obermackenheim (170). En juin 1433 Smassmann écrit à Eberhard, comte de Kirchberg, maître de cérémonies du comte de Würtemberg qu'il ne lui est pas possible de s'occuper des disputes entre lui et le duc Reinhold d'Urslingen, parce qu'il a des affaires trop pressantes (171). En décembre de la même année l'empereur Sigismond, par une charte spéciale, datée de Bâle, donne à la ville

---

(165) R. U. III, 657.
(168) R. U. III, 675.
(167) R. U. III, 692.
(166) R. U. III, 735.
(169) Bolsenheim: village de l'arrondissement d'Erstein.
(170) Obermackenheim: dans l'arrondissement de Sélestat, village dans le « Ried ».
(171) R. U. III, 756.

de Lauffenburg, Smassmann comme «juge et protecteur» (172). Et la même année encore Margueritte de Clèves, épouse du comte palatin du Rhin, prie Smassmann de lever la condamnation d'exil qu'en tant que grand-bailli il a prononcé contre Antoine de Wittenheim, à cause de plusieurs attaques et brigandages; suivant les Annales Rappoltsteinenses, Smassmann permet à ce seigneur de rentrer (173). — En 1434 une querelle éclate entre St-Hippolyte, Oberbergheim et Orschwihr d'une part et Liepvre d'autre part, à cause de leurs forêts: le duc de Lorraine prie Smassmann de s'occuper de l'affaire et de la juger (mai 1434) (174). Smassmann fixe des journées de discussion, les préside (175) et finalement juge l'affaire en avril 1436 (176). — En même temps Smassmann est arbitre d'une affaire entre Claus et Jean-Georges Krieche et la ville suisse de Soleure. Il leur fixe également des journées (octobre 1435) (177).

Nous sommes surpris par ce grand nombre d'affaires dont le règlement dépend de Smassmann. Avant cette période nous n'avons guère d'actes pareils; jamais on ne s'adresse à Smassmann pour qu'il juge les litiges. Maintenant ces actes abondent. Certes sa charge de grand-bailli y est pour quelque chose, mais avant tout sa puissance et sa valeur sont reconnues par ses contemporains de l'Alsace et des pays environnants.

En l'année 1435 le prestige de Smassmann augmente considérablement. Depuis longtemps l'Eglise était en grande tribulation. Le concile de Constance (1414-1418) avait pu vaincre le Grand Schisme d'Occident, mais il avait provoqué les guerres hussites, et la Réforme générale « in capite et in membris ,» réclamée impérieusement avait échoué. C'est pour cela qu'en 1431 se réunit un nouveau concile à Bâle. Il contribua à achever les guerres hussites, et il s'occupa de la Réforme générale. Mais il fut impuissant à la mener à bien, à cause de l'hostilité du pape qui ne voulait pas d'un concile qui lui fût supérieur. Cependant Sigismond s'était occupé activement du concile, et

(172) R. U. III, 772.
(173) R. U. III, 776.
(174) R. U. III, 785.
(175) R. U. III, 794, 811, 829.
(176) R. U. III, 870.
(177) R. U. III, 885.

il en avait désigné un protecteur, le duc Guillaume de Bavière (octobre 1431).

Ce n'est qu'en 1434 que le pape reconnait le concile après avoir couronné Sigismond comme empereur (le 31 mars 1433). Une nouvelle activité commence au sein du concile; on veut en faire une assemblée splendide, respectée, puissante. La paix générale est proclamée, et il faut faciliter à tout le monde, aux ecclésiastiques comme aux seigneurs et aux bourgeois, d'y venir. En ce but Smassmann est appelé à jouer un rôle considérable.

Le 2 novembre 1435 le concile nomme l'évêque de Strasbourg, Guillaume von Diest, et Smassmann comme capitaines pour racheter ceux qui ont été faits prisonniers sur le chemin vers le concile de Bâle. Ils reçoivent également la mission de veiller à la sûreté des routes, de réprimer les brigandages pour permettre aux voyageurs et aux gens d'Eglise d'aller sans entraves à Bâle et de réprimer tout ce qui pourrait être au préjudice du saint concile (178).

Peu après, par une lettre datée de Weissenburg en Hongrie, du 17 janvier 1436, Sigismond nomme Smassmann protecteur du concile de Bâle (179). Il y écrit: «... et comme nous avons une assurance et une confiance particulière en le noble Smassmann, particulièrement aussi parce que le sus-nommé Smassmann est bien placé par rapport au saint concile, avec notre aide et l'aide des hommes fidèles de l'Empire, il pourra faire des bons efforts pour la paix... Pour cela nous l'avons nommé notre représentant, vicaire et protecteur du sus-nommé saint concile, et nous lui avons donné et donnons en vertu de cette lettre impériale le droit de présider à notre place le même saint concile et d'y faire ce que nous-mêmes nous voudrions y faire... Et si quelqu'un offensera, détroussera ou abattra un des membres du concile qui s'y rendent, ou qui en viennent, qu'il le punisse, aille devant ses châteaux et le réduise autant que c'est dans ses forces. Nous lui donnons aussi le pouvoir de commander tous les prélats, princes, seigneurs et villes et tous les sujets de l'Empire (180), de leur

(178) R. U. III, 862.
(179) R. U. III, 873.
(180) en affaires du concile.

adresser des demandes, de les exhorter et de les menacer de punitions... de même d'ordonner de par nous-mêmes à tous les sujets impériaux d'accompagner à travers leur pays, villes, châteaux ou territoires, en sécurité et en liberté, tous les gens qui vont au saint concile ou qui en viennent... Si quelque guerre éclate qui puisse faire du dommage au concile, [nous donnons le pouvoir à Smassmann] de la juger à notre place, de la terminer et de l'interdire. Aussi ordonnons-nous à ce sujet à tous les princes, laïques ou ecclésiastiques, comtes, seigneurs libres, chevaliers, serviteurs, villes et communes de même qu'à notre grand-bailli en Souabe et en Alsace, par la présente lettre d'obéir au dit Smassmann qui est à notre place et d'être à sa disposition en toutes choses qui concernent la protection du saint concile... » Sigismond adresse une même lettre au margrave Guillaume de Hochberg qui devient également protecteur du concile.

C'est une charge importante que Sigismond offre de cette façon à Smassmann, un pouvoir international qui le met en évidence devant les prélats, les ecclésiastiques, les seigneurs et bourgeois de plusieurs pays chrétiens qui en grand nombre se rendent à Bâle.

Mais Smassmann ne paraît pas avoir pris cette charge trop au sérieux. Nous n'entendons pas parler de son action au profit du concile: avant d'être nommé protecteur il s'occupe du rachat des prisonniers; en juillet 1436 l'évêque d'Augsbourg lui écrit (181) qu'il doit juger les seigneurs de Neuchâtel qui ont rompu la paix et ne sont pas venus à Bâle; il doit les laisser entrer à Altkirch, de même que les envoyés de Bâle, pour qu'il n'y ait pas encore d'autres troubles. Mais nous n'apprenons pas si Smassmann a exécuté l'ordre. Par une lettre du 23 janvier 1438, Conrade, seigneur de Weinsberg, camérier de l'Empire, également protecteur du concile de Bâle, demande à Smassmann de venir le 29 janvier à Brisach pour réconcilier le concile avec l'évêque de Bâle (182). C'est tout.

Néanmoins Smassmann reste protecteur du concile. Il n'abandonne sa charge qu'en 1447 (183), et en 1449 encore,

---

(181) R. U. III, 896.
(182) R. U. III, 1007.
(183) R. U. IV, 225.

suivant J.-J. Luck, il est mêlé aux affaires du concile, il est l'ambassadeur du roi Frédéric III auprès de l'antipape Félix V et contribue à sa déposition (184).

Car dès 1438 le concile est en pleine décadence. En 1437 le pape Eugène IV proclame sa dissolution tout en convoquant un autre concile à Bologne. C'est la révolte à Bâle: un certain nombre de membres du concile, surtout des prélats et des princes allemands, refusent de se soumettre au pape; ils prononcent sa déchéance et élisent l'antipape Félix V (1439), qui d'ailleurs ne parvient pas à s'imposer. Le concile perd de plus en plus de force; le roi Frédéric III ne fait rien pour lui; au contraire, il se prononce pour le pape Eugène IV. Dans ces circonstances Smassmann a pris le parti le plus prudent: il ne s'est plus occupé de l'affaire.

Pourquoi Smassmann travaille-t-il si peu pour le concile et pour l'Eglise afin de mériter la confiance impériale? C'est le moment où Smassmann est en guerre avec les seigneurs de Hattstatt et les seigneurs de Lupfen pour réacquérir le domaine de ses ancêtres. Cette lutte absorbe son activité. En outre le concile avait proclamé la paix générale. Ce n'est pas l'idée de Smassmann: son domaine, l'intégrité, l'agrandissement de son domaine avant tout! Au prix de toutes les difficultés et querelles! Après, on verrait pour le concile... Smassmann agit donc tout à l'opposé de l'ordre impérial; au lieu de protéger le concile et de faire observer ses ordres, il ne les observe pas lui-même. Au lieu de veiller à la paix, il la rompt lui-même et se querelle contre deux familles seigneuriales.

De cette façon Smassmann ne mérite pas la confiance de Sigismond. Mais le document a une grande valeur, car il nous montre de quelle considération Smassmann jouit en ces années. La passivité de Smassmann vis-à-vis de cette charge fournit en outre la preuve du grand égoïsme seigneurial, égoïsme d'ailleurs compréhensible et justifié, et la preuve encore de la faiblesse et du peu d'autorité de l'empereur dans ses pays de l'Ouest.

---

(184) R. U. IV, 283.

Ajoutons encore que le concile de Bâle se termine peu glorieusement. En juin 1448 il se réunit pour la dernière fois à Bâle, puis il se transfère en 1449 à Lausanne où il déclare sa dissolution; la même année le pape du concile, Félix V, donne sa démission dont Smassmann s'est occupé.

Dans d'autres circonstances, le prestige de Smassmann se manifeste. En février 1436, Smassmann est juge entre Antoine de Wittenheim et Jean Burckart, prieur du couvent de Saint-Pierre à Colmar, qui se disputent un jardin à Colmar (185). En septembre 1438 l'abbesse du couvent de Sainte-Catherine à Colmar implore la protection de Smassmann contre Jean Feure de Zellenberg qui sans droit demande « vier omen ewiges wingeltz » (186) de tous les biens que possède le couvent à Ammerschwihr (187).

Mais ce tableau du prestige de Smassmann n'est pas sans ombre. C'est ainsi que le 22 juin 1434 le comte Jean de Sulz, juge de la cour de Sigismond, annonce à Smassmann qu'il doit paraître le 8 juillet devant le tribunal de la Cour impériale à Rottweil, parce qu'il a fait prisonnier l'envoyé de ce tribunal, Jean Schreczen, nommé Legeulentrager (188). Mais Smassmann ne paraît pas. Sigismond lui-même lui envoie une sommation; il lui ordonne de libérer immédiatement l'envoyé qu'il a fait prisonnier — nous ignorons pourquoi — et de paraître au plus tard le 24 août devant son tribunal pour se justifier (Ulm, le 15 juillet 1434) (189). Smassmann n'a pas d'oreille. Aussi, le 1er octobre 1434, Sigismond déclare que « par la puissance et la force d'empereur romain, nous avons mis le même Smassmann, seigneur de Ribeaupierre dans notre ban et dans le ban de l'Empire...; nous l'avons mis hors de notre paix et de notre protection et hors de celles de l'Empire... » (190).

(185) R. U. III, 879.
(186) traduction: « 2 hl. de vin comme cens perpétuel sur le vin. »
(187) R. U. III, 1050.
(188) R. U. III, 793.
(189) R. U. III, 797.
(190) R. U. III, 813.

Le même jour, l'empereur élargit la sentence (191) : sur la plainte de Claus Hiltprun, citoyen de Bâle, qui a cité Smassmann, le prévôt et toute la commune de Ribeauvillé devant le tribunal impérial, Sigismond les met tous ensemble au ban de l'Empire, parce que, cités à trois reprises, ils n'ont pas paru (Ratisbonne, le 1er octobre 1434).

Mais deux mois après, Sigismond se rétracte déjà. Le 4 décembre 1434 il écrit de Bâle à Rodolphe de Sulz, le juge impérial à Rottweil, que Smassmann, Berchthold de Staufen, Martin, Louis et Melchior de Blumeneck et d'autres se sont plaints de ce qu'on a voulu les faire paraître hors de leur pays devant le tribunal de Nüremberg (192).

L'affaire est assez obscure. Smassmann a été convoqué d'abord à Rottweil, puis plusieurs documents parlent uniquement du « hofgericht ». Il se peut donc que Smassmann ait été convoqué à un autre tribunal impérial qu'à celui de Rottweil en Souabe. Il y a donc eu une erreur de justice.

Les terres impériales ou immédiates d'Empire sont subordonnées aux tribunaux de la cour impériale (Hofgerichte). Au cours des siècles ces tribunaux disparaissaient dans certaines régions, puisque l'autorité impériale diminuait; ils devinrent des institutions territoriales.

Certains cependant au Sud de l'Empire restent impériaux. Pour le grand-bailliage (Landvogtei) de Franconie il y a le « Hofgericht » de Nüremberg, pour la Souabe et également l'Alsace le tribunal de Rottweil. Ces tribunaux sont supérieurs aux tribunaux seigneuriaux et territoriaux; ils ont le droit d'évoquer devant eux toutes les affaires, et chacun peut s'adresser en matière de justice à l'empereur qui, par l'intermédiaire du « Hofgericht », juge ses affaires. Ces tribunaux prononcent également la mise au ban.

Smassmann aurait donc dû être jugé par le tribunal de Rottweil, mais comme on a évoqué son affaire devant le tribunal de Nüremberg, le jugement est sans valeur. Aussi l'empereur fixe une nouvelle journée pour parler de l'affaire (193).

---

(191) R. U. III, 814.
(192) R. U. III, 826.
(193) Pour cet acte, il n'y a plus que le regeste, le document n'a pas été retrouvé (note d'Albrecht dans R. U.). Voir Schröder: Lehrbuch der Rechtsgeschichte, p. 624, 625.

Nous n'avons pas d'autres documents concernant ce procès, mais sans doute Sigismond a bientôt levé le ban, et peu de temps après il nomme Smassmann protecteur du concile de Bâle et lui témoigne de cette façon toute sa confiance.

A ce moment Smassmann est à l'apogée de sa puissance. Il a agrandi considérablement son domaine. Partout il a remporté l'avantage, et ses adversaires sont obligés à s'humilier devant lui.

CHAPITRE VI

Autres affaires de Smassmann de 1430—1440

A côté des grandes querelles qui absorbent presque toute son activité, Smassmann en a d'autres, de peu d'importance, au sujet desquelles d'ailleurs les documents sont rares et fragmentaires. D'ordinaire nous n'en avons plus que la mention dans les Annales Rappoltsteinenses, mais les documents sur les causes, les querelles elles-mêmes, la paix et les conséquences manquent. C'est ainsi qu'en 1430 Smassmann est en querelle avec Jean Zorn de Bulach, son vassal, à cause de fiefs et « d'autres choses », que les Annales Rappoltsteinenses n'indiquent pas, et plusieurs hommes déclarent la guerre à Smassmann (194). — En mars 1432, Pierre de Helfenstein (195) et Anselme de Bitche, deux seigneurs lorrains, envoient leur déclaration de guerre à Smassmann à cause d'un seigneur du pays de Bade, Pierre d'Achern (196). — La même année Smassmann a des discussions avec Dietrich Beyer de Boppard, seigneur de Château-Bréhain et de Magnières, qui en 1416 déjà a eu des prétentions sur la ville haute de Ribeauvillé et qui en ce moment reprend ses réclamations (197). — En juillet

---

(194) R. U. III, 659.

(195) Helfenstein probablement à côté du Falkenstein, près de l'étang de Hanau, découvert en 1927 par M. A. Malye. Voir: Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Haguenau (Haguenau, 1930, p. 9-38.

(196) R. U. III, 717.

(197) III, 736.

1433, Smassmann est mêlé du côté de Georges de Schönau, son vassal, dans une querelle contre Hugues Zorn de Bulach (198). En 1434, Smassmann est en guerre avec Frédéric, comte de Mörs-Saarwerden. Nous n'avons plus que le document du 3 novembre 1434 (199), émanant d'Etienne, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, qui établit la paix entre les deux adversaires. — Nous sommes encore plus mal renseignés sur une querelle de Smassmann avec la ville de Sélestat. A ce sujet nous n'avons plus que les notes du « Kaufhausbuch » de Colmar qui mentionnent seulement les négociations qui ont lieu entre Smassmann et Sélestat d'avril à juin 1436 (200). — Smassmann a des difficultés avec Reinhold Urslingen, peut-être pour le château de Haut-Ribeaupierre que ce seigneur détenait avant la mort d'Ulric de Ribeaupierre (201). Quelles sont les péripéties? Nous l'ignorons, comme pour les querelles précédentes; le 17 octobre 1437 — c'est tout ce que nous savons — doit avoir lieu une journée à Brisach, fixée par Georges de Géroldseck. — En 1438 nous voyons que Smassmann est de nouveau en querelle avec les comtes de Lupfen (202), ou bien la grande querelle n'était pas encore complètement réglée. Le même document nous apprend que Smassmann est en mauvais termes avec Rodolphe de Ramstein, mais le conseil de Bâle prie Smassmann de venir à une journée et d'observer la trêve avec son adversaire jusqu'au 25 janvier 1439.

Pendant cette période, Smassmann demande de nouveau et à plusieurs reprises au duc de Bourgogne de le payer; les sommes qu'il réclame sont très élevées, mais nous n'apprenons pas que, malgré ses instances, il ait pu se faire payer (203).

Pour toutes ces affaires secondaires, nous sommes très mal renseignés. C'est comme si, à côté des grandes actions, elles n'avaient pas été importantes, ni pour Smassmann, ni pour la postérité.

---

(198) III, 761.
(199) R. U. III, 817.
(200) III, 887-892.
(201) III, 984.
(202) III, 1068.
(203) Pour plus de détails voir: 4e Partie, Les rapports de Smassmann avec la maison de Bourgogne, pages 171-174.

CHAPITRE VII

Smassmann, roi des ménétriers de l'Alsace

Au Moyen-Age il y eut en Alsace comme dans les autres pays, pour chaque métier, une corporation. Parmi ces corporations il y avait celle des musiciens, des ménétriers, les « Pfeiffer » (204).

Cette corporation ou plutôt confrérie, dont les origines remontent à l'époque des croisades sinon plus haut encore, comprenait tous les gens qui du Hauenstein à la Forêt sainte de Haguenau, du Rhin à la crête des Vosges, gagnaient leur vie en jouant un instrument quelconque. Les vieilles chroniques les appellent « varende lüt, Pfiffer, u. andere ehrlose, onechte lüte », vagabonds, ménétriers et autres gens sans honneur. Aussi étaient-ils méprisés, et l'Eglise les exclut de la communauté des fidèles et leur interdit l'accès aux sacrements.

L'histoire de cette corporation est étroitement liée à celle des Ribeaupierre: à un moment inconnu les Ribeaupierre devinrent les rois des ménétriers. Comme les origines de la corporation sont inconnues, les origines des rapports entre les musiciens et les seigneurs de Ribeaupierre également sont plongées dans la nuit de l'oubli.

Il est évident que les documents les plus anciens relatifs à cette royauté des Ribeaupierre ont disparu. Les premiers documents, que nous avons sur les ménétriers d'Alsace, datent de Smassmann qui apparait dans l'histoire comme le premier roi des « Pfeifer » de l'Alsace. Le 20 avril 1400, Smassmann publie un document qui nous donne des renseignements précieux sur la royauté et sur l'organisation de la confrérie. Smassmann écrit: « Feu mon cher seigneur et père, le feu seigneur Brunon, jadis seigneur de Ribeaupierre, a donné dans le temps la royauté des ménétriers entre la forêt de Haguenau et la Birse (207), le Rhin et la crête [des Vosges] à Heintzmann

---

(204) Voir surtout: E. Barre: Ueber die Bruderschaft der Pfeifer im Elsass (conférence), Colmar, 1873.

(205) La Birse, rivière suisse qui se jette à Bâle dans le Rhin.

(206) « Ambacht »: la fonction de roi en remplacement et à la place du seigneur, donc la vice-royauté.

(207) R. U. II, 643.

Gerwer, le ménétrier... Le sus-nommé feu mon seigneur et père et ses ancêtres, seigneurs de Ribeaupierre ont eu cette royauté en vrai fief héréditaire du Saint-Empire romain tellement longtemps que personne ne peut plus s'en souvenir, et moi et mon frère Ulric, également seigneur de Ribeaupierre, nous l'avons à ce moment en fief du Saint-Empire romain... Le sus-nommé Heintzmann Gerwer, le ménétrier, a remis entre mes mains la ambacht (208) de la royauté des fifres à cause de la maladie de son corps... » A cause de cela Smassmann donne la « ambacht », la vice-royauté, avec l'assentiment de Heintzmann Gerwer à Henselin, qui doit l'avoir comme ses prédécesseurs (209).

Ce qui nous frappe surtout dans ce document c'est l'affirmation de Smassmann que les Ribeaupierre possèdent la royauté des musiciens de toute l'Alsace depuis des temps immémorables et qu'ils ont cette royauté comme fief de l'Empire. Aucun document ne nous le prouve pour le temps de Smassmann; en 1481 seulement l'empereur Frédéric III accorde la royauté des ménétriers en fief à Guillaume I^er^ de Ribeaupierre, le fils de Smassmann, « royauté qui est fief impérial et que ses ancêtres de Ribeaupierre » ont eu en fief; mais le document ne dit pas non plus depuis quel moment (210).

Ce n'est d'ailleurs pas une fonction agréable que les seigneurs de Ribeaupierre avaient acceptée, quoique ce titre de roi des musiciens leur donne une certaine popularité dans le pays. Les « joueurs d'instruments » étaient dans l'Empire des gens sans droit ni loi; ils ne pouvaient pas plaider devant un tribunal ordinaire; et en plus ils étaient exclus de la communauté religieuse. Guillaume I^er^ seulement obtient en 1461 de l'évêque de Bâle la permission pour les ménétriers de pouvoir assister de nouveau aux offices reigieux et de recevoir les sacrements; en 1480 finalement le pape lève la sentence d'excommunication.

Le seigneur de Ribeaupierre délègue son autorité à un lieutenant qui porte lui aussi le titre de roi des ménétriers:

---

(208) R. U. V, 588.

(209) R. U. III, 808, 809, 810.

(210) « sester », sétier, boisseau était une mesure qui variait entre 15 et 30 livres (d'après Hanauer).

celui-ci administre la confrérie, surveille le budget, préside les fêtes et le tribunal des musiciens.

Jusqu'à Smassmann la royauté était une fonction purement honorifique. En 1434, Smassmann, nommant « Loder le trompette » comme roi des « ménétriers dans le même royaume qui m'appartient », change l'état des choses (205). Comme chaque roi lève des redevances sur ses sujets, Smassmann ordonne que chaque homme des « cinq confréries des ménétriers et des varende lute qui sont de ma royauté » doit donner au seigneur de Ribeaupierre comme impôt « zwey fiertel habern » (deux sacs d'avoine), et il donne l'ordre à Loder de le faire rentrer. Mais le vice-roi nommé par le seigneur de Ribeaupierre accomplit tout le travail. Pour cette raison Smassmann ordonne encore que chaque musicien donnera à Loder, et sans doute après lui à chaque roi des musiciens, chaque année pour le 25 juillet au plus tard « une poule et un setier d'avoine » (28 août 1434) (206).

Nous avons encore le document, sans date cependant, d'après lequel Loder ordonne à un autre musicien, Durschnabel, de ramasser auprès des musiciens la redevance qui revient à Smassmann et l'autre qui lui revient personnellement (211).

Ce qui nous étonne, c'est que Smassmann parle de cinq confréries de ménétriers. Nous ne savons pas ce qu'il veut dire au juste. Primitivement tous les musiciens formaient une seule corporation. Ils avaient leurs réunions d'abord à Villé, dans le Val de Villé, puis à Ribeauvillé. Plus tard, nous ne savons pas quand, sans doute déjà à l'époque de Smassmann, la confrérie s'est subdivisée en trois groupes: il y a la confrérie supérieure du Hauenstein au Ottmarsbühel (212), qui tient ses réunions à Vieux-Thann, la confrérie moyenne du Ottmarsbühel à Epfig dont les fêtes ont lieu à Ribeauvillé, et enfin la confrérie inférieure, d'Epfig à la Forêt sainte de Haguenau qui a ses « Pfeiffertage » à Bischwiller. Le seigneur de Ribeaupierre est le souverain des trois confréries, et il délègue ses pouvoirs à un seul lieutenant. — Mais jamais nous n'entendons parler des cinq confréries; ou bien il y a eu à

(211) R. U. III, 815.

(212) Ottmarsbühel = Ottensbühl, Colles Ottonis, collines à l'ouest de Herlisheim, entre Herlisheim et Hattstatt; elles séparaient jadis deux décanats de l'évêché de Bâle.

l'époque de Smassmann une autre organisation des ménétriers qui nous est absolument inconnue, ou bien Smassmann ou son secrétaire se sont trompés.

La confrérie des musiciens avait donc son organisation et ses statuts, établissant les droits et les devoirs de chacun. Les Ribeaupierre les publient, ils fixent le jour de la fête, nomment le roi et les autres dignitaires, comme le « maître » et les « Zwölfer », c'est-à-dire les douze qui forment le jury du tribunal des ménétriers. Nous ne connaissons pas les premiers statuts, mais seulement ceux de 1606, publiés par Eberhard de Ribeaupierre, selon des modèles antérieurs. A l'époque de Smassmann la fête annuelle est déjà une grande cérémonie. Elle a lieu à Ribeauvillé le 8 septembre. Ce jour-là, le roi et les autres dignitaires sont nommés, les nouveaux membres agréés, le budget réglé; le tribunal se réunit et juge toutes les affaires civiles et criminelles des confrères. Le seigneur de Ribeaupierre cependant forme à sa cour un tribunal d'appel. La fête se termine par des concours de musique, des chants et des danses.

Sous Smassmann, la confrérie n'avait pas encore atteint sa période de splendeur, qui va de la fin du 15e au milieu du 16e siècle. Mais à ce moment déjà, les Ribeaupierre y jouent le rôle important. Ils apparaissent comme les mécènes de l'art musical en Alsace; sans doute les ménétriers les chantent comme des seigneurs puissants et victorieux, comme des rois bienveillants, et ils nouent autour des figures des Ribeaupierre des couronnes de poésies et de légendes (213).

La confrérie a décliné pendant la guerre de Trente Ans, mais elle a subsisté, bien réduite, jusqu'à la Révolution française. Aujourd'hui encore, le « Pfiffertag », la fête des ménétriers, à Ribeauvillé et à Bischwiller, rappelle le souvenir de cette association poétique du Moyen âge.

---

(213) Certes je ne peux pas citer des textes écrits, mais on n'a qu'à penser aux nombreuses légendes, aux poésies récentes et aux généalogies rimées du 17e siècle (dans Rathgeber, p. 165-174), pour confirmer cette assertion.

CONCLUSION

Après une longue période de luttes et de difficultés Smassmann a fait des progrès rapides. En 1430 il a bientôt 50 ans. Dans les années précédentes il a acquis l'estime et le respect par sa vie active et entreprenante. Mûri, désillusionné, il a liquidé tous les projets hardis et chimériques. Il restreint son cercle d'action de plus en plus à l'Alsace. Sa politique est réaliste, précise et sans préjugés. Libéré de l'étreinte de toute puissance étrangère, favorisé par les circonstances, il constitue une puissance de plus en plus importante et étend considérablement son domaine seigneurial. Smassmann pose les bases solides de la seigneurie, il reconquiert Hohnack, que son père avait perdu, il rend donc au domaine des Ribeaupierre sa forme primitive. En plus, il achète plusieurs localités, il acquiert par héritage d'autres domaines importants, il augmente le nombre de ses vassaux. C'est ains i que, par les acquisitions précieuses de Smassmann, le domaine des Ribeaupierre prend sa forme définitive, que ses successeurs n'auront plus qu'à arrondir en y ajoutant quelques localités. De cette façon l'activité de Smassmann pour les possessions est la plus heureuse. C'est à cet agrandissement du domaine aussi qu'il s'applique le plus.

Que lui importent les entreprises de l'empereur Sigismond et les agissements des princes allemands, les péripéties de la politique anglaise, française et bourguignonne, l'affaiblissement du duc de Lorraine? Il s'en réjouit au contraire, parce que de cette façon aucun danger ne pèse sur lui, qu'il est plus libre d'agir. — Il se réjouit encore des nombreuses querelles en Alsace même, car il peut en profiter, et, par le jeu d'alliances nombreuses, devenir plus fort. — Vis-à-vis des Habsbourg Smassmann jouit d'une grande estime. Ceux-ci sont plongés dans des soucis multiples, ils aspirent à la couronne allemande, et par conséquent ils ne peuvent pas administrer eux-mêmes leurs pays alsaciens. Smassmann comme grand-bailli autrichien domine toute la Haute-Alsace.

Après avoir réduit le comte de Lupfen et les prétentieux seigneurs de Hattstatt, Smassmann est vraiment le maître de la plaine alsacienne de la vallée de Munster jusqu'à Sélestat.

Pourquoi donc l'invoquerait-on si souvent? Pourquoi doit-il protéger le concile de Bâle? Partout sa force est connue et respectée. Après les Habsbourg et l'évêque de Strasbourg, à côté des seigneurs de Lichtenberg et des villes impériales, Smassmann apparaît comme un des premiers seigneurs sur le cours supérieur du Rhin, comme une des premières puissances de l'Alsace.

QUATRIÈME PARTIE

LES DERNIÈRES ANNÉES DE SMASSMANN 1440—1451

CHAPITRE I

L'Activité de Smassmann de 1440—1450

Pendant les dix dernières années de la vie de Smassmann la situation politique reste à peu près la même. Les noms des princes régnants changent, mais ceci influe peu sur les relations réciproques. Au plus on peut constater que Smassmann s'écarte des puissances de l'Ouest, de la France et de la Bourgogne. Il s'occupe toujours activement de son domaine; il tâche de l'augmenter, et en tout cas de le défendre contre toute agression. Pourtant ces années sont plutôt tranquilles. Smassmann garde son prestige et sa force.

Nous le voyons dans de nombreuses circonstances. Souvent encore entre 1440 et 1450 on fait appel à Smassmann pour juger des querelles et pour pacifier les esprits. Le 2 octobre 1439 Smassmann publie un document par lequel il accorde l'abbé et la ville de Munster avec Henri de Ramstein le Bâtard (1). En novembre 1440 il est l'arbitre d'une querelle entre la commune de Zellenberg et celle de Beblenheim (2). Surchargé d'affaires, Smassmann décline quelquefois l'offre d'être arbitre, par exemple en mars 1442, les Colmariens doivent s'adresser au conseil de Kaysersberg au sujet de leur querelle avec Conrade Stamler (3) et en 1447 Smassmann

(1) R. U. III, 1091.
(2) R. U. III, 1121.
(3) R. U. III, 1152, 1155.

n'accepte pas la charge d'arbitre entre Colmar et Antoine de Wittenheim (4).

En juin 1443 Smassmann aidé de quelques nobles et de citoyens de Ribeauvilé juge les litiges entre la ville de Colmar et le préposé de l'ordre des Chevaliers de Saint-Jean (5). La même année, d'après une communication de Jean-Jacques Luck, Smassmann s'est efforcé de réconcilier les Suisses et la maison d'Autriche (6), et en 1446 encore une fois Smassmann est juge entre Albrecht VI d'Autriche et Bâle (7). Mais bientôt il tombe malade et doit abandonner son poste à Wernher de Staufen. En 1444, après de longues négociations Smassmann établit la paix entre les Colmariens et Albrecht Harst, citoyen de Guémar et sujet de Smassmann (février à octobre 1444) (8). En mai 1446 Smassmann publie son jugement de la querelle entre la ville de Mulhouse et Jean-Guillaume Berwart au sujet du château d'Illzach (9).

En août 1448 l'abbesse du couvent des Underlinden implore l'aide de Smassmann, qu'elle appelle « notre seigneur et protecteur et père unique dans tous nos maux... », contre la ville de Colmar qui, sans droit, réclame du couvent un cens plus élevé sur le blé, et elle prie Smassmann d'intercéder pour le couvent auprès de la ville (10).

L'année après, Smassmann, aidé par le conseil de Bâle, s'occupe longtemps à accorder Rodolphe de Neuenstein avec les villes de Berne et de Soleure (nov. 1449 à juin 1450) (11), sans grand succès d'ailleurs.

Pendant ces années, il y a aussi quelques petites querelles dont nous apprenons peu et qui ont dû être sans grande

---

(4) R. U. IV, 202.
(5) R. U. IV, 21.
(6) R. U. IV, 50.
(7) Depuis la bataille de Sempach (1387), les difficultés entre la maison d'Autriche et les Suisses n'avaient pas cessé: la guerre avait repris en 1409, puis de nouveau en 1442; à ce moment déjà Smassmann était intervenu; après l'invasion des Armagnacs, le comte palatin Louis veut réconcilier les adversaires en 1446 : l'évêque de Bâle et deux arbitres de chaque partie doivent juger la querelle. L'Autriche prend comme arbitres Jean Erhart de Staufenburg et Smassmann. (Heusler: Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter. Bâle, 1860, p. 305).
(8) R. U. IV, 64, 67, 91.
(9) R. U. IV, 165.
(10) R. U. IV, 249.
(11) R. U. IV, 304, 305, 307, 317, 323, 325, 354.

importance. C'est ainsi qu'en juillet 1440 « Kraft von Dürmencz » et ses frères déclarent la guerre à Smassmann à cause de « Martin von Dürmencz », mais nous ignorons tout sur cette querelle (12). L'année suivante, Smassmann est en désaccord avec la maison d'Autriche: le 24 juin 1439, Frédéric IV était mort, et Smassmann avait réclamé à son successeur une indemnité pour le dommage qu'il a eu au sujet de l'administration du grand-bailliage d'Autriche. A cause de cette réclamation, il se dispute avec le grand-bailli autrichien (13).

Une fois de plus aussi Smassmann frappe à la porte de la Bourgogne pour être payé. Le 27 mai 1443, le duc Philippe le Bon accorde à Smassmann le libre passage à travers ses possessions (14). Nous ne savons pas si Smassmann est allé en Bourgogne; le résultat de sa tentative est cependant le même que les fois précédentes.

En août de la même année Smassmann est mis — pour la troisième fois — au ban de l'Empire par le roi Frédéric III, en même temps que Rodolphe de Neuenstein, bailli de Ribeauvillé, et la commune de Ribeauvillé « à cause de Jean Ohnheim à Sélestat » (16 août 1443) (15). Le document ne nous en dit pas plus long; nous ne connaissons pas la cause de cette condamnation.

Quelques années après nous percevons encore la rumeur de quelques querelles: en août ou septembre 1449 Jean de Wangen (16), vassal de l'évêque de Strasbourg, envoie à Smassmann une déclaration de guerre (17). La même année, Smassmann est en querelle avec Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim à cause de ses sujets dans « la vallée », c'est-à-dire dans la vallée de la Weiss (18). Le conseil de Colmar fixe aux deux parties une journée de négociations pour le 2 décembre; nous n'apprenons pas si elle a lieu.

---

(12) R. U. IV, 1115. Nous ne savons pas qui c'est. Albrecht écrit: « Turmentz », mais se demande où? Il ne semble pas que ce soit Durmenach au Sundgau dont le nom n'a jamais la forme de Durmeucz.
(13) R. U. III, 1084.
(14) R. U. IV, 18.
(15) R. U. IV, 31.
(16) Wangen près de Wasselonne.
(17) R. U. IV, 293.
(18) R. U. IV, 306.

En 1450 encore, Smassmann est en querelle avec la seigneurie de Würtemberg « à cause de ceux de Beblenheim et et de Zellenberg »; sans doute il y a eu des contestations de propriétés entre les deux puissances (19). Le conseil de Colmar veut arranger l'affaire et fixe une journée de négociations à Hunawihr; les essais des Colmariens sont sans succès (20); mais une nouvelle journée doit avoir lieu à Hunawihr le 14 octobre, mais nous n'apprenons plus rien de l'affaire.

Une autre querelle, secondaire elle aussi, mais de longue haleine, occupe Smassmann pendant plusieurs années. C'est la querelle avec un seigneur badois, Louis de Blumeneck, qui dure de 1443-1448.

Le 1er janvier 1443 Smassmann écrit à Louis de Blumeneck (21). C'est une réponse à une lettre de ce seigneur qui réclame pour lui et son cousin Melchior le château de Kastelberg, près de Waldkirch en Bade. Smassmann avait occupé ce château comme grand-bailli des ducs d'Autriche (22), et il y a placé Jean de Bolsenheim comme avoué (23); il refuse donc de livrer Kastelberg, ce qui provoque la querelle.

Louis de Blumeneck est un seigneur important de la Bade du sud. Ses domaines se trouvent sur le versant Est de la Forêt-Noire, autour de son château de Blumeneck et autour de Bonndorf, dans la vallée de la Wutach; il a également des biens en Alsace, fiefs des évêques de Strasbourg et de Metz, des archiducs d'Autriche et des comtes de Lupfen.

Louis de Blumeneck prend l'offensive. Puisque Smassmann ne veut pas céder Kastelberg, Louis de Blumeneck s'en empare par la force, comme il l'écrit le 3 juin 1443, à Jacques, seigneur de Stauffen en Bade (24): « sachez, écrit-il, que j'ai pris Kastelberg selon la faveur et la volonté du roi et aussi pour ma juste dette que me doit le seigneur Smassmann. » Dans une lettre à Smassmann (8 juin 1443), Louis de Blumeneck nous donne des précisions (25): Louis présentait à

---

(19) R. U. IV, 334, 337.
(20) R. U. IV, 342.
(21) R. U. IV, 1.
(22) R. U. IV, 167.
(23) R. U. IV, 212.
(24) R. U. IV, 20.
(25) R. U. IV, 22.

Smassmann une lettre du roi, ordonnant au seigneur de Ribeaupierre de rendre le château de Kastelberg, et une lettre du « margrave », sans doute du margrave de Bade, suzerain de Louis de Blumeneck, du même contenu. Ce château est, comme il le dit, gage du roi pour 2.000 florins et pour cette somme il rendrait le château à Smassmann.

Smassmann lui répond le 12 juin (26) : naturellement Louis de Blumeneck a tort. La querelle continue, ennuyeuse guerre de plume, d'une négociation à l'autre, et sans intérêt. Louis de Blumeneck a proposé comme arbitre Guillaume de Hochberg, grand-bailli autrichien, Smassmann refuse, puis il accepte l'arbitrage du conseil de Fribourg (27). Ils reviennent à Guillaume de Hochberg et veulent se présenter devant lui (octobre 1443) (28). Cela ne se fait non plus, nous ne savons pas pourquoi; d'autres arbitres doivent intervenir: le margrave de Bade (29), plusieurs seigneurs alsaciens, Jean Maus, Jean de Bergheim, Jean de Wettolsheim, Adam Anshelme (30), puis de nouveau on s'adresse aux villes de Fribourg, Brisach et Neuchâtel (31); finalement ils tombent d'accord pour paraître devant le conseil de Brisach (mars 1444) (32). Mais l'arbitrage n'a pas lieu. En juin Smassmann propose l'évêque de Strasbourg, le comte palatin ou le margrave de Bade (33). Louis refuse et propose de nouveau le grand-bailli autrichien, parce que Kastelberg appartient à la seigneurie d'Autriche (34).

Puis Louis de Blumeneck adresse à Smassmann une nouvelle réclamation (35): Smassmann doit lui payer la somme due, et après seulement il veut paraître devant un arbitre; si Smassmann n'accepte pas, il rompra toute négociation avec lui, et il le menace de guerre (10 juillet 1444). Il paraît donc qu'à un moment inconnu Louis de Blumeneck était au service de Smassmann, mais le seigneur de Ribeaupierre ne l'a pas

---

(26) R. U. IV, 23.
(27) R. U. IV, 26.
(28) R. U. IV, 39, 42, 47 .
(29) R. U. IV, 47.
(30) R. U. IV, 51.
(31) R. U. IV, 53.
(32) R. U. IV, 56, 57, 65.
(33) R. U. IV, 74.
(34) R. U. IV, 75.
(35) R. U. IV, 78.

payé pour ses services. Smassmann n'accepte pas les conclusions du seigneur de Blumeneck.

L'invasion des Armagnacs interrompt la querelle en automne 1444. Mais le 11 juin 1445 déjà, au moment où la menace d'une nouvelle invasion des Armagnacs pèse encore sur tous les esprits, Louis de Blumeneck écrit à Smassmann: il le blâme d'avoir empêché jusqu'à ce moment tout arrangement, il veut paraître devant un seigneur suisse, le comte de Thierstein, et il réclame sa solde (36).

La journée fixée pour le 19 août 1445 est sans résultat (37), et finalement, après de nouvelles négociations (38), Jean de Thierstein renonce à l'arbitrage. C'est alors que plusieurs seigneurs déclarent la guerre à Smassmann (39). Mais les négociations continuent, et Smassmann fait appel au duc Albrecht d'Autriche pour juger la querelle (mars 1446) (40).

Cependant les deux adversaires s'adressent successivement à plusieurs seigneurs (41); rien n'est fait. Cet échec cause un assez long arrêt. Jusqu'en novembre 1446 nous n'entendons plus parler de l'affaire, et à partir de ce moment elle s'endort de plus en plus, sans être réglée d'ailleurs. Smassmann refuse tout paiement de solde à Louis, tout paiement de frais que celui-ci réclame pour l'occupation de Kastelberg (42). Suivant une lettre adressée à Albrecht VI d'Autriche, Smassmann veut que le duc juge l'affaire et que Louis soit puni (9 novembre 1446) (43).

En janvier 1447 Albrecht VI auquel Louis de Blumeneck a même voulu livrer le château de Kastelberg se charge de l'arbitrage (44). Naturellement Smassmann y consent (45).

Nous n'apprenons plus rien jusqu'en juin 1447. Suivant une lettre, Smassmann est prêt à abandonner Kastelberg, si Louis lui rembourse les sommes qu'il a dépensées pour le

---

(36) R. U. IV, 110.
(37) R. U. IV, 118.
(38) R. U. IV, 123, 127, 135.
(39) R. U. IV, 145.
(40) R. U. IV, 148.
(41) R. U. IV, 153, 154, 156, 160.
(42) R. U. IV, 185.
(43) R. U. IV, 186.
(44) R. U. IV, 191.
(45) R. U. IV, 192.

château pendant les années qu'il l'avait occupé. Quant à la solde, que Smassmann doit à Louis, il refuse de la payer, parce que Louis a fait prisonnier l'avoué de Smassmann, Jean de Bolsenheim. A cause de ce méfait il doit en outre céder à Smassmann une étendue de terres dont la valeur est de 1.000 florins, terres qu'il recevra de nouveau en fief (46). Il devra donc se reconnaître comme vassal de Smassmann.

Louis de Blumeneck n'est pas d'avis qu'il est obligé de céder à Smassmann. Six mois s'écoulent; le 27 décembre 1447 Smassmann écrit à Albrecht VI que toutes les tentatives pour terminer la querelle ont échoué, et il prie instamment le duc de s'occuper de l'affaire (47).

Six mois s'écoulent encore; le 1er août 1448 Smassmann envoie de nouveau à Albrecht VI une lettre dans laquelle il demande l'arbitrage du duc et la condamnation de Louis « pour que l'affaire vienne à bout et à un accord » (48). C'est le dernier document de cette querelle.

Après cinq ans donc, la querelle est encore à son point de départ. Smassmann a perdu Kastelberg: probablement il a abandonné définitivement le château; mais il ne paie pas Louis de Blumeneck. La querelle s'endort; aucune décision n'est prise; nous n'apprenons plus rien; peut-être aussi les documents importants manquent. Tout cela nous prouve que la querelle est d'importance secondaire et que les deux seigneurs en sont las.

CHAPITRE II

L'Invasion des Armagnacs 1439—1444

Mais pendant ces années de querelles insignifiantes surgit un grave danger pour l'Alsace et pour le domaine de Smassmann: l'invasion des Armagnacs, l'événement le plus terrible de l'histoire d'Alsace du 15e siècle.

---

(46) R. U. IV, 212.
(47) R. U. IV, 222.
(48) R. U. IV, 247.

La guerre de Cent Ans s'interrompt à ce moment. Les armées de mercenaires, les Compagnies de routiers de Charles VII, appelés les Armagnacs (nom dont les Alsaciens font « Arme Gecken », pauvres gueux), sont sans solde, sans nourriture et cherchent un champ d'activité. Le comte de Vaudémont, toujours en lutte contre le duc de Lorraine, les appelle. La Lorraine est affreusement pillée par les Armagnacs. Aussi le comte de Vaudémont qui craint pour ses propres terres, veut se débarrasser d'eux, et les chefs de bandes décident d'envahir l'Alsace (janvier 1439) (49).

Longtemps déjà on avait parlé de l'invasion. On n'avait pas oublié les « Anglais » qui en 1365 et en 1375 avaient envahi et dévasté le pays. Mais c'est l'indice d'une faiblesse politique lamentable, qu'en face d'un danger aussi terrible les puissances de l'Alsace n'arrivent pas à se concerter: pendant toute l'année 1438 les négociations traînent et n'aboutissent à rien. Quand on entend que les Armagnacs sont à court de ravitaillement en Lorraine, les puissances alsaciennes présentent tout juste le projet d'une alliance défensive, au lieu de s'opposer à l'ennemi, de lui interdire l'accès du pays et de grouper en ce but fortement et solidement toutes les puissances du pays dans une ligue générale.

Finalement le 5 février 1439 l'alliance défensive est signée entre les différentes puissances, parmi lesquelles Smassmann est nommé en deuxième lieu, tout de suite après l'évêque Guillaume de Strasbourg (50). Les puissances se sont coalisées pour trois ans contre « die Armiacken und Schinder » (51). Des capitaines doivent être nommés, et une troupe de trois cents cavaliers se réunira.

Cette alliance ne sert à rien. Les Alsaciens ne sont pas unis, la force politique est paralysée, car les coalisés ne cherchent qu'une chose, la protection et la sûreté individuelles. L'égoïsme, ce vice si caractéristique du 15e siècle, apparaît brutalement.

---

(49) Voir pour ce chapitre: Heinrich Witte: « Die Armen Gecken oder Schinder u. ihr Einfall ins Elsass im Jahre 1439 » et « Die Armagnaken im Elsass 1439-1445 ». Strasbourg 1888, 1890.

(50) R. U. III, 1077.

(51) « les Armagnacs et les Ecorcheurs ».

Le traité conclu, les négociations continuent, mais il n'y a pas d'action. Les Armagnacs arrivent : l'évêque de Strasbourg, qui possède Saverne, ne fait rien pour leur interdire le col de Saverne : le flot se déverse sur le pays, et il ne rencontre guère de résistance: pendant un mois 12.000 hommes peuvent impunément dévaster et piller l'Alsace. La négligence et l'égoïsme des puissances alsaciennes en sont la cause. C'est un peu aussi la faute de Smassmann. Seigneur des plus puissants de l'Alsace, il aurait pu prendre la tête du mouvement, organiser la résistance, s'opposer à l'ennemi, surtout parce que l'évêque de Strasbourg était soupçonné d'être de connivence avec les Armagnacs. Mais âgé, voyant la mauvaise volonté des autres, préoccupé aussi de la protection de ses propres domaines, ayant (52) par ailleurs une partie de ses intérêts du côté français, il n'a pas pu prendre l'initiative de la résistance. Peut-être n'aurait-il pas voulu le faire. Mais Smassmann — nous l'avons déjà dit — n'est pas au-dessus de son temps, il n'est pas un idéaliste qui se sacrifie pour les autres: il est de son milieu et de son époque, qui est une époque de décadence.

Ses propres terres sont ravagées par les Armagnacs qui, après avoir saccagé la Basse-Alsace, traqués par les paysans furieux et par des troupes rassemblées en toute hâte, passent en Haute-Alsace. Les villages flambent et la destruction est immense. Finalement vers le milieu du mois de mars les Armagnacs quittent l'Alsace, après que le grand-bailli autrichien, Guillaume de Hochberg, leur a payé une grande rançon.

Cette invasion aurait dû être un avertissement pour les puissances alsaciennes. Mais en vain nous cherchons la trace d'une organisation solide, prévenant toutes les attaques et invasions, d'une confédération des puissances en un faisceau impossible à rompre.

Toujours l'épée de Damoclès menace le pays, en 1441, 1442 et 1443. Certes, des tentatives sont faites pour prendre des mesures de défense. En 1443 surtout: en février déjà (53),

---

(52) Le traité de 1386 n'était pas lettre morte, et Smassmann pouvait espérer voir son domaine respecté par les troupes françaises. Voir plus loin page 156.

(53) R. U. IV, 5.

en avril de nouveau (54), comme le mentionne le « Kaufhausbuch » de Colmar, il y a des pourparlers de la ville avec Smassmann à cause de l'invasion étrangère; en octobre de nouveau (55). Rien n'est fait. L'absence d'une puissance centrale, capable de prendre la direction du mouvement, se fait sentir cruellement.

En mai 1444 les Français et les Anglais signent l'armistice de Tours qui doit durer jusqu'au 1er avril 1446. Quoi faire en France des mercenaires, des routiers si nombreux qui ruineraient complètement le pays? Déjà l'Alsace entière sent peser sur elle cette main dure, froide, terrible qui va l'étreindre. D'un bout à l'autre du pays passe un frisson: la peur désorganise toute résistance. Le 16 juillet 1444 seulement, l'évêque de Strasbourg et le jeune comte palatin Rupprecht appellent les Etats d'Empire de l'Alsace, les « Reichsstände », à une journée à Molsheim. D'autres journées suivent, mais nous n'en savons rien; sans doute, elles étaient sans résultats pratiques. Pendant ce temps se réunit l'armée des Armagnacs.

Et finalement, comble de malheur, le roi romain lui-même, Frédéric III, de la maison de Habsbourg, l'appelle. Plus soucieux des intérêts de ses domaines que des intérêts de l'Empire, il veut reprendre aux Suisses les territoires perdus par sa famille. Comme il est sans armée, il appelle les Armagnacs qui, au nombre de 40.000 environs, sous le commandement du dauphin, le futur Louis XI, marchent vers l'Est. Mais pour le roi de France, Charles VII, et pour le dauphin le but est tout autre: c'est la première poussée de la France vers le Rhin pour s'approprier la rive gauche du fleuve.

Les Suisses n'hésitent pas: le 26 août 1444, 1500 des leurs se sacrifient héroïquement dans la bataille de Saint-Jacques près de Bâle. Le dauphin préfère se jetter sur l'Alsace, et il conclut un peu plus tard la paix avec les Suisses.

L'Alsace est envahie. Rapidement le dauphin se rend maître de toute la Haute-Alsace; il échoue seulement devant les villes fortes, Mulhouse, Colmar, Munster, Kaysersberg et Sélestat.

---

(54) R. U. IV, 10.
(55) R. U. IV, 40.

Suivant un traité de 1399 conclu pour dix ans et renouvelé encore une fois en 1431, le duc de Lorraine René d'Anjou offre sa protection à Colmar, Sélestat et Kaysersberg. Comme Smassmann est le vassal du duc, il est son porte-parole, et il propose aux villes le renouvellement de l'accord. Colmar se méfie, car René d'Anjou est un prince français; elle répond en ce sens à Smassmann (56) et elle entraîne avec elle les deux autres villes qui étaient déjà prêtes à accepter les propositions de Smassmann (57). Fidèle à ses traditions lorraines, celui-ci apparaît dans une position assez équivoque, presque comme l'auxiliaire des Armagnacs contre les Alsaciens.

En effet le roi de France le place à part, favorise donc cette attitude de Smassmann. Tandis que le plat pays, à l'exception des villes, est affreusement pillé, brûlé, saccagé par les « Schinder », vrais borreaux et monstres de cruauté, Charles VII publie le 6 octobre 1444 le document suivant en faveur de Smassmann, de ses biens et de ses sujets: ... « Savoir vous faisons que pour consideracion des bons et agreables services à nous faiz ou temps passe par nostre chier et bien ame damoisel Maxim, seigneur de Ribeaupierre et de Honnach, homme vassal et subgiet de nostre treschier et tresame frere le roy de Secille (58)... nous vous mandons, commandons et neantmoins deffendons sur tant que nous doubtez desplaire et encorir nostre indignacion, que vous ne autrui de vous ne soyez doresnauant tant hardiz de aucune chose entreprendre, meffaire ne porter dommaige ou ennuy audit Maxmin ne en aucunes de ses places et seigneuries ne aux subgiez et habitans en icelles en corps ne en biens, en quelque maniere que ce soit ou puisse estre, aincois (59) les laissez en icelles aler, venir et faire leurs besoignes et affaires, ainsi quilz ont acoustume ou temps passe, sachans pour certain ceulx que trouverons avoir fait le contraire, que nous en ferons ou ferons faire tele et si griefue punicion, que tous

---

(56) R. U. IV, 88.

(57) R. U. IV, 89.

(58) le roi de Sicile: le duc d'Anjou et de Lorraine avait été en même temps roi de Naples.

(59) « aincois » = ainsi.

les autres y prendront exemple pour le temps avenir » (60). Au lieu de combattre les envahisseurs qui dévastent l'Alsace, Smassmann se place donc de leur côté et favorise leur entreprise. Son pays d'Alsace? Cette conception n'existe pas pour lui. Il n'y a que ses biens. C'est là toute sa patrie.

Mais sans doute l'ordre de Charles VII n'est pas observé: les bandes des écorcheurs n'obéissent plus à personne; le roi est loin, l'hiver proche; la faim et le froid font oublier les ordres et les défenses du roi. Aussi Smassmann se met-il bientôt du côté de ses compatriotes. Plusieurs documents nous le prouvent: le 21 décembre 1444 il y a une journée à Kientzheim pour prendre des mesures de défense contre les Armagnacs et une lettre de Jean de Lupfen nous dit que Smassmann y a assisté (61). Au début du mois de janvier 1445 Smassmann a chassé les Armagnacs de Saint-Hippolyte. Bernhart Hertzog dans son « Edelsasser Chronik » (62) nous raconte l'événement: le 1er janvier les « Gecken » pillèrent Saint-Hippolyte; des gens de Bergheim les expulsent. Mais les Armagnacs reviennent, et beaucoup de paysans sont tués. Les gens de Bergheim implorent le secours du seigneur de Ribeaupierre et d'autres nobles. Ceux-ci accourent et chassent les Armagnacs qui ont incendié Saint-Hippolyte.

Pendant l'hiver les Armagnacs restent en Alsace. Le roi Frédéric avait convoqué la diète à Nuremberg. Mais la proposition de rassembler une armée impériale et de l'envoyer contre les Armagnacs ne reste qu'un projet parmi les paperasses innombrables du Saint-Empire romain germanique. Le peuple alsacien, irrité de l'inaction du roi et des princes, poussé à bout par les envahisseurs, se défend lui-même. Les villes et surtout Strasbourg infligent de lourdes pertes aux Armagnacs qui, en retour, commettent des cruautés indescriptibles et innombrables selon les récits des anciens chroniqueurs alsaciens.

Finalement la paix est conclue à Trêves le 13 février 1445: jusqu'au 20 mars les Armagnacs évacuent le pays tout en subissant encore de grandes pertes.

---

(60) R. U. IV, 90.
(61) R. U. IV, 94.
(62) R. U. IV, 96. Bernhart Hertzog: Edelsasser Chronik, livre 2, page 115.

Le pays respire, le joug est enlevé. Mais la menace reste: les Armagnacs sont encore fortement établis à Montbéliard. Pour prévenir un nouveau fléau, les puissances alsaciennes, Conrade de Bussnang, l'abbé de Murbach, le comte de Lupfen, Smassmann, Ulric de Ratsamhausen, Colmar, Sélestat et d'autres villes de la Décapole, qui ne sont pas nommées, forment une ligue contre les Armagnacs (24 juin 1455) (63). Peu après, le 6 juillet, on décide de réunir une armée pour marcher contre Montbéliard et de former un conseil des Cinq dans lequel entre Smassmann avec le seigneur de Bussnang, l'abbé de Murbach, le seigneur de Lupfen et un délégué des villes (64). Mais malgré une dernière poussée des Armagnacs jusqu'aux environs de Colmar, la ligue alsacienne n'agit pas. Heureusement les Armagnacs évacuent Montbéliard en octobre pour ne plus revenir.

CHAPITRE III

Les Rapport de Smassmann avec les Puissances voisines

Pour exposer le système politique de Smassmann il faut se rendre compte, comment Smassmann agit en face des différentes puissances qui l'entourent et quelle place il occupe lui-même. Le problème le plus important est de définir le rang de Smassmann et de sa famille en Alsace et dans le Saint Empire.

Dans la première partie (65), nous avons établi le rang des Ribeaupierre: Smassmann occupe le quatrième degré de la hiérarchie fédérale, il est seigneur libre («freier Herr »). Les échelles du « Heerschild » cependant n'existent plus au 15e siècle, les coutumes féodales sont en décadence et se décomposent peu à peu.

Mais une autre question se pose, à savoir si Smassmann est suzerain (Landesherr) et immédiat d'Empire par suite de

---

(63) R. U. IV, 113.
(64) R. U. IV, 115.
(65) Voir page 22-25.

son rang comme seigneur libre, ou s'il n'est dans le cadre autrichien qui a absorbé les autres seigneuries de la Haute-Alsace qu'un simple médiat.

1) SMASSMANN IMMEDIAT D'EMPIRE OU MEDIAT DE L'AUTRICHE? (66)

La suzeraineté « Landesherrlichkeit » ou « Landeshoheit ») se forme du 9e au 13e siècle. A l'époque de la décadence de la dynastie carolingienne, les fonctionnaires, comtes et ducs, accaparaient le pouvoir et gardaient héréditairement les domaines dont ils n'avaient reçu que l'administration. Ce furent les premiers suzerains. Plus tard sous les empereurs allemands, surtout à partir de Frédéric II de Hohenstaufen, les seigneurs encore une fois parvinrent à s'emparer de la « Landeshoheit », et dès ce moment le droit de haute justice (« hohe Gerichtsbarkeit ») apparaît comme un de ses attributs principaux. Puis le Grand Interrègne provoqua la décadence de toute la constitution judiciaire. Aussi à côté des princes proprement dits, qui détenaient la suzeraineté, de nombreux seigneurs, laïques et ecclésiastiques accaparaient la suzeraineté. Toujours le droit de justice, la haute justice et la basse justice (« Zwing u. Bann »), restent le noyau de cette prérogative. En même temps les suzerains sont immédiats d'Empire, ils ne relèvent donc que de l'Empereur ou du roi.

En Alsace la suzeraineté appartenait au temps des Mérovingiens au duc d'Alsace, mais déjà deux comtés, celui du Nordgau et celui du Sundgau s'étaient formés. Le duché des Etichons disparut, mais non les deux comtés. Les comtes étaient primitivement des fonctionnaires, mais peu à peu l'hérédité s'établissait, et les comtes, qui, à partir de 1200 environ, s'appelaient landgraves, devinrent souverains. Au 12e siècle,

---

(66) Pour ce paragraphe voir: R. Brieger, Die Herrschaft Rappoltstein, — F. W. Müller, Die elsässischen Landstände, — A. Overmann, Die Abtretung des Elsass an Frankreich... — Das Reichsland Elsass-Lothringen, premier volume. — Die alten Territorien des Elsasses nach dem Stand vom 1. Januar 1648. — F. Keutgen: Der deutsche Staat des Mittelalters. — R. Schröder, Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte, etc. Voir Bibliographie.

la maison de Habsbourg se mit en possession du landgraviat de la Haute-Alsace, et elle le gardait jusqu'en 1648. Le landgraviat ne consistait pas seulement en territoires, mais surtout en droits judiciaires, financiers et militaires dont l'exercice s'étendait sur tout le territoire qui faisait jadis partie du comté du Sundgau au Sud jusqu'à l'Eckenbach au Nord, qui séparait les deux comtés.

Ce territoire n'appartenait pas entièrement aux Habsbourg. Il y avait différents domaines ecclésiastiques, des villes impériales, des seigneuries. Mais la juridiction du landgrave s'étendait sur tous ces domaines. Le tribunal du landgraviat était présidé par le landgrave en personne, c'est-à-dire par le duc d'Autriche régnant, puis, plus tard, par le grand-bailli. Peu à peu avec le déclin du Moyen-Age cette juridiction était en décadence. Ou plus précisément: les Habsbourg cherchaient à réaliser l'unité de la juridiction de leurs possessions alsaciennes (67). Dès 1325 Ensisheim était devenu le siège à la fois du « Hofgericht », du tribunal de la cour des Habsbourg (donc tribunal d'appel pour tous les sujets habsbourgeois) et de celui du landgraviat qui auparavant avait siégé à Meienheim surtout. Le tribunal du landgraviat disparaît derrière le Hofgericht, et les Habsbourg essaient de faire de celui-ci la haute cour judiciaire de toute la Haute-Alsace. Tandis que la justice du domaine des Habsbourg est donc organisée de plus en plus fortement, le tribunal du landgraviat décline, et en 1478 il se réunit pour la dernière fois. Le tribunal de la cour d'Ensisheim au contraire devient le rouage moderne aux mains des suzerains autrichiens qui, au 16e siècle l'organisent encore plus fortement (68).

Au 15e siècle, c'est-à-dire au temps de Smassmann cette fusion entre le tribunal de la cour et le tribunal du landgraviat n'est pas encore réalisée complètement.

Quelle est la place de Smassmann vis-à-vis de l'Autriche et de son organisation judiciaire?

---

(67) Pour cette explication je me base surtout sur: J. Schmidlin: Ursprung u. Entfaltung der habsburgischen Rechte im Oberelsass, Fribourg, 1902.

(68) Voir W. Beemelmans : Organisation der vorderösterreichischen Behörden in Ensisheim im 16. Jahrhundert. (Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins vol. 22 et 23, 1907-1908).

1) Les biens des Ribeaupierre sont situés dans le landgraviat. Les Ribeaupierre relèvent donc du tribunal du landgraviat d'Ensisheim. Cependant nous n'avons trouvé aucun document qui cite les Ribeaupierre devant ce tribunal qui, d'ailleurs se réunit probablement de plus en plus rarement. Nous ne pouvons donc pas écarter complètement l'idée que ce droit de juridiction des Habsbourg sur les Ribeaupierre est très vague et nominal.

2) Les Ribeaupierre ont de nombreux fiefs autrichiens. Sont-ils des seigneurs médiats de l'Autriche? Dépendent-ils du tribunal de la cour d'Ensisheim?

A ce sujet on peut répondre par la négative. Car d'une part les Ribeaupierre ont des biens alleux, la rive droite de la Lièpvre, Walbach et Zimmerbach, d'autre part des fiefs de l'Empire, Ellenwiller, Ohnenheim, Günsbach, Griesbach, la Pflixbourg. Cela ne suffirait pas pour démontrer leur indépendance vis-à-vis de l'Autriche.

Mais les Ribeaupierre sont encore immédiats d'Empire. En 1431 Ulric de Ribeaupierre plaide pour l'assassinat de 200 de ses gens, et pour appuyer son accusation il dit qu'il est «un des seigneurs libres et un membre du Saint-Empire» (69). Pour le mariage de Smassmann, Sigismond déclare qu'Else Wetzel et ses enfants sont « reichsfrei », c'est-à-dire immédiats d'Empire (73).

En plus les Ribeaupierre étaient « reichständig », c'est-à-dire faisaient partie des Etats de l'Empire. Or, les immédiats d'Empire seuls pouvaient en être. En 1422, Smassmann est inscrit sur la liste des Etats qui payent une contribution pour la guerre contre les Hussites (71); en 1426 il doit fournir comme membre des Etats de l'Empire « une lance d'hommes braves à savoir trois chevaux et deux hommes armés pour le moins » pour une nouvelle expédition contre les Hussites (72). A la diète de Nüremberg en 1431, Smassmann est de nouveau nommé dans la liste des Etats de l'Empire (73). Au 16e siècle

(69) R. U. III, 683.
(70) R. U. III, 781.
(71) Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund par Dietrich Kerler, vol. VIII, p. 166.
(72) Même ouvrage, vol. VIII, p. 470, 471.
(73) Même ouvrage, vol. IX, p. 530 et 550.

encore, en 1521, les Ribeaupierre sont inscrits dans le registre matricule de l'Empire (« Reichsmatrikel ») (74).

Dans d'autres circonstances encore, les Ribeaupierre se montrèrent complètement indépendant des Habsbourg. Comment expliquerait-on l'alliance de Brunon avec le roi de France, Charles VI, en 1386, si Brunon n'avait été que le médiat de l'Autriche ? Comment les Ribeaupierre seraient-ils membres des lignes publiques pour la paix à côté des Habsbourg (1338, 1345, 1352, 1362, 1366) ? Comment feraient-ils partie des « Landstände », des Etats de l'Alsace en 1519 et en 1528, où on n'admettait que les princes et les puissances immédiates d'Empire ?

De tout cela il résulte que les Ribeaupierre — et au temps de Smassmann cela apparaît très clairement — sont immédiats d'Empire, et qu'ils font partie des Etats de l'Empire.

3) Est-ce que cependant Smassmann est pleinement indépendant de l'Autriche? Au point de vue du droit public la situation des Ribeaupierre reste peu claire malgré tout. Car si Smassmann a une situation analogue à celle d'un « Landesherr », il y a néanmoins une barrière qu'il n'ose pas franchir.

C'est le landgraviat. En 1411, Catherine, duchesse d'Autriche, écrit au sujet de la seigneurie de Ribeaupierre qu'elle « est donc située dans notre landgraviat » (75). En 1451 Caspar de Ribeaupierre, le fils de Smassmann, affirme lui-même cette dépendance (76). En ce moment cependant le landgraviat n'est plus qu'une vague survivance, une ombre. Les seigneurs n'éprouvent pas le besoin de se débarrasser de cette dépendance. C'est pourtant le seul lien qui empêche les Ribeaupierre d'être de véritables immédiats d'Empire, c'est la chaîne qui les lie et qui les retient du côté des Habsbourg. Et cette dépendance du landgraviat a fait affirmer à Overmann (77), que les Ribeaupierre étaient toujours dans la dépendance de

---

(74) Dans Reichsland Elsass-Lothringen; Troisième Partie, II, article d'Albrecht sur les Ribeaupierre, p. 859.

(75) R. U. III, 52.

(76) R. U. IV, 1225.

(77) A. Overmann: Die Abtretung des Elsass an Frankreich im Westfälischen Frieden (Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins, 1905).

l'Autriche, que juridiquement ils faisaient partie des domaines habsbourgeois, qu'ils ne pouvaient donc pas devenir des immédiats d'Empire, et que c'est par erreur qu'ils ont été inscrits dans le registre-matricule de l'Empire.

Cette théorie est exagérée. Mais il y a quelque chose quand même: c'est la situation équivoque des Ribeaupierre entre l'Empire et l'Autriche. Cette situation n'est pas extraordinaire. Elle contribue à marquer l'extrême décadence des conceptions juridiques et la terrible confusion du droit à la fin du Moyen-Age dans le cadre vermoulu du Saint-Empire.

Immédiats d'Empire et indépendants de l'Autriche, les Ribeaupierre le sont en fait du temps de Smassmann, de Guillaume Ier et de Guillaume II.

Mais après coup l'état des choses change. Au 16e siècle, la maison d'Autriche devient de plus en plus forte, la chambre et le gouvernement d'Ensisheim sont solidement organisés et les Habsbourg étendent leur pouvoir de toutes les façons. Comme la situation des Ribeaupierre n'est pas très claire, les Habsbourg se servent de ce vieil instrument qu'est le landgraviat pour se soumettre la puissante famille. Peu à peu, imperceptiblement, les Ribeaupierre tombent à partir du 16e siècle, dans une dépendance de plus en plus étroite de l'Autriche, ils n'apparaissent plus aux diètes d'Empire, is sont médiatisés, et ils ne sont plus qu'une maison vassale de l'Autriche. Toute la Haute-Alsace devient un territoire unifié des Habsbourg.

2) LES RAPPORTS DE SMASSMANN AVEC L'EMPIRE (78).

Vers la fin de sa vie, Brunon reçut de nombreuses faveurs de la part du roi Wenceslas. Mais Smassmann quitte la voie, et pendant longtemps, il regarde plutôt vers l'Ouest. Car Wenceslas, indolent et inactif, se désintéresse complètement des régions occidentales de l'Empire, et il laisse agir les princes et seigneurs à leur guise. Le roi Rupprecht (1400-1410), au contraire, joue un rôle important en Alsace; il est allié à la

(78) Voir pour ces différents paragraphes la carte III, les Fiefs de Smassmann.

maison de Habsbourg dont Smassmann est alors le serviteur. Nous n'apercevons cependant pas des traces de relations entre le roi et Smassmann. Puis Smassmann se détourne pour de longues années vers la Bourgogne et la France. Le roi Sigismond (1411-1437) séjourne en Asace, il reporte donc ses efforts vers ses pays occidentaux où il préside le concile de Constance. Sous son règne Smassmann, ayant des déboires en Bourgogne, se tourne de nouveau vers l'empire: en 1421 il participe à une croisade contre les Hussites, dont nous avons la lettre adressée à son frère (79). En 1426 de nouveau Sigismond demande à Smassmann son aide qui doit consister en une lance d'hommes pour la guerre contre les Hussites (80).

Smassmann possède toujours les mêmes fiefs impériaux que son père, Ohnenheim et Ellenwiller, en plus la Pflixbourg, gagnée par héritage, Günsbach et Griesbach qu'il a achetés.

A cause de cela l'empereur n'hésite pas à confier des charges à Smassmann: en 1433 il est nommé « juge et protecteur » de la ville de Lauffenburg (sur le Rhin supérieur) par Sigismond (81). En 1436 celui-ci accorde une fonction très importante à son seigneur de Ribeaupierre en le nommant protecteur du concile de Bâle (82). Smassmann cependant ne paraît pas flatté de cette distinction, et nous n'entendons rien au sujet de son activité comme protecteur du concile.

L'empereur Sigismond s'occupe aussi de lui pour la validation de son mariage, il le fait convoquer aux diètes, il lui permet de gagner des fiefs impériaux, Günsbach et Griesbach (83). Smassmann cependant ne lui est pas reconnaissant. A trois reprises et une fois à cause d'une désobéissance très grave (84), l'empereur le met au ban de l'Empire; mais cette mesure n'a pas des conséquences désastreuses.

Sous le règne de Frédéric III (1440-1493), de la maison de Habsbourg, il n'y a plus de difficultés entre le roi et le seigneur de Ribeaupierre.

---

(79) R. U. III, 223; voir Deuxième Partie, p. 78.
(80) R. U. III, 429.
(81) R. U. III, 772.
(82) Voir Troisième Partie, p. 132-135.
(83) Voir Troisième Partie, p. 113 et 114.
(84) Voir Troisième Partie, p. 136-138.

On a l'impression que Smassmann ne s'occupe guère de l'empereur et de ses intérêts. Il ne regarde pas au-delà de l'Alsace, tandis que l'empereur est d'ordinaire loin, toujours débordé par les difficultés, toujours lent et faible. Smassmann est son vassal, mais sans zèle et sans ardeur.

3) LES RAPPORTS DE SMASSMANN AVEC LES ARCHIDUCS D'AUTRICHE.

Tout autres sont les rapports de Smassmann avec la maison de Habsbourg. Les Ribeaupierre sont tellement attachés à cette puissance qu'ils ne cessent de graviter autour d'elle.

A travers les générations, la puissance des Habsbourg a augmenté sans cesse, surtout à partir de Rodolphe de Habsbourg. C'est une des plus grandes familles du Saint-Empire et la famille de beaucoup la plus puissante de l'Alsace. A l'époque de Smassmann, ce sont les fils d'Albrecht III, mort à Sempach (1386), Léopold IV le Magnifique d'abord, mort en 1408, puis Frédéric IV à la Bourse vide, qui gouvernent les possessions autrichiennes d'Alsace (85).

Smassmann est leur vassal; de nombreux fiefs des Ribeaupierre viennent des Habsbourg: Hohnack et trois des paroisses de la vallée de la Weiss, Heiteren, la Judenburg et Bonhomme, des droits dans de nombreuses localités, comme le droit de patronat à Brisach, à Ammerschwihr, à Sigolsheim et à Guémar (86). Pour tous ces fiefs les Ribeaupierre rendent l'hommage aux ducs, et pour garder ces nombreuses possessions, ils doivent vivre en bons termes avec leurs suzerains autrichiens et travailler pour eux.

En plus les biens des Ribeaupierre sont situés dans le landgraviat dans lequel les Habsbourg exercent le droit de haute justice, et, par ce fait, les Ribeaupierre se trouvent encore plus dans leur dépendance (87).

Smassmann ne se soustrait pas à cette dépendance. Tout jeune encore, le duc Léopold IV s'occupe de lui en terminant

---

(85) Voir Deuxième Partie, p. 57.
(86) Voir Quatrième Partie, p. 194-198.
(87) Voir Quatrième Partie, p. 160-163.

la querelle entre Smassmann et le comte de Lupfen (88). Peu de temps après les deux frères de Ribeaupierre promettent au même duc de ne jamais faire la guerre à la maison d'Autriche, et si le cas se produisait, ils abandonneraient d'abord tous leurs fiefs habsbourgeois; en retour Léopold IV prend les deux frères sous sa protection spéciale (89).

Peu d'années après, Léopold se sert du jeune Smassmann comme grand-bailli des biens autrichiens d'Alsace, et il le place de cette façon au poste le plus en vue de toute l'Alsace. Il est vrai, Smassmann se bute à de grandes difficultés. Finalement il s'accorde avec le duc d'Autriche (90), en gardant cependant pour quelques années une attitude plutôt hostile.

C'est alors qu'il collabore avec Catherine de Bourgogne à la constitution d'une puissance bourguignonne en Alsace. Le duc d'Autriche se rend compte de la situation qui lui est défavorable. Il essaie de regagner Smassmann. C'est le but de la démarche du duc Frédéric IV, le 29 juin 1412 (91). Frédéric IV prend Smassmann sous sa protection, lui, ses gens et ses biens. Mais il veut se servir de Smassmann contre la puissance bourguignonne. Il l'envoie auprès du roi de France, il lui promet de lui rendre la charge de grand-bailli et de le mettre de nouveau en possession des biens de l'héritage paternel, perdus, et aux mains du comte de Lupfen, si sa mission est couronnée de succès.

Au même moment, presque, il donne à Smassmann l'autorisation de racheter le gage de Landsberg pour 7.500 florins, et il lui donne le château d'Oberbergheim en fief (92).

Le rapprochement escompté ne se fait pas. Smassmann se lie de plus en plus avec Catherine de Bourgogne contre la maison d'Autriche. En 1414, il est en guerre avec Frédéric IV. C'est la rivalité manifeste. Frédéric IV se voit menacé par Smassmann. Il lutte pour détruire ses plans ambitieux.

La querelle se termine par un échec grave pour Smassmann. Dans la suite il voit qu'il avait tort de se mettre à la remorque de la puissance bourguignonne. Il se rapproche de

---

(88) Voir Première Partie, p. 44.
(89) Voir Première Partie, p. 45.
(90) Voir Première Partie, p. 47-54.
(91) Voir Deuxième Partie, p. 62.
(92) Voir Deuxième Partie, p. 62.

nouveau de la maison de Habsbourg. Aussi Frédéric IV le nomme de nouveau grand-bailli autrichien, et il garde cette charge de 1430-1437. Pendant ces sept années il travaille activement et avec zèle pour les intérêts de la maison de Habsbourg (93).

Jusqu'à sa mort, Smassmann ne cesse d'être le serviteur fidèle de la seigneurie d'Autriche. Après la mort de Frédéric IV en 1439, Smassmann donne son aide à Albrecht VI de Habsbourg: en 1446 il essaie de le réconcilier avec les Suisses (94), en 1447 pendant l'absence du duc, Smassmann est gouverneur du grand-bailliage avec le comte de Thierstein et avec Conrade de Bussnang (95). Et vers la fin de sa vie, encore une fois, en 1449, il part hors du pays, comme nous le dit Luck, sans préciser d'ailleurs, en affaires importantes de la maison d'Autriche (96).

Nous pouvons donc distinguer trois périodes dans l'évolution des rapports entre les deux puissances:

De 1400-1410 Smassmann est le serviteur de l'Autriche.

De 1410-1425 environ, Smassmann est en opposition avec les Habsbourg à cause de Catherine de Bourgogne.

A partir de 1430, Smassmann est de nouveau l'allié et le serviteur de l'Autriche.

Mais nous n'avons aucun document qui pourrait nous renseigner sur les charges imposées par les Habsbourg aux Ribeaupierre; probablement elles se réduisent à peu de choses au 15e siècle. Par ailleurs les Habsbourg ne demandent dans aucune circonstance, des services aux Ribeaupierre, ni au point de vue militaire, ni au point de vue judiciaire.

Cependant les archiducs d'Autriche sont les principaux suzerains des Ribeaupierre. Les rapports de Smassmann avec les autres puissances sont secondaires à côté des relations avec les Habsbourg. Mais Smassmann garde sa liberté d'action et son indépendance. Certes sa position juridique vis-à-vis des archiducs est compliquée et confuse, mais il jouit entièrement de sa liberté.

---

(93) Voir troisième Partie, p. 99-102.
(94) Voir quatrième Partie, p. 147.
(95) R. U. IV, 1221, et Chroniques de Bâle, V, p. 403.
(96) R. U. IV, 282.

4) LES RAPPORTS DE SMASSMANN AVEC LE DUC DE LORRAINE.

Les ancêtres de Smassmann étaient toujours dévoués aux ducs de Lorraine. Ils en avaient reçu plusieurs fiefs, Saulcy, Fraize, Plainfaing, qu'ils avaient abandonnés au 14e siècle, et des biens à Bergheim et à Rohrschwihr, que Smassmann possède encore. Pour ces fiefs les Ribeaupierre sont les vassaux de la Lorraine. Les rapports intenses avec le duc de Lorraine s'expliquent par le voisinage des domaines, et en outre par le fait que le duc de Lorraine a des possessions en Alsace.

Smassmann est le vassal du duc de Lorraine. Aussi celui-ci lui demande à plusieurs reprises de lui prêter main-forte et de lui amener des soldats (lettres de 1402, 1406 et 1408) (97). La dernière de ces lettres surtout est surprenante, car le duc de Lorraine, Charles II, appelle Smassmann son « cher neveu et homme fidèle ». Or, nous ne connaissons pas de parenté directe entre le duc de Lorraine et Smassmann. Il est vrai, Ulric de Ribeaupierre, l'oncle de Smassmann, a épousé une duchesse Marguerite de Lorraine, mais une pareille parenté est fort vague. Les ducs de Lorraine ne se trouvent donc pas humiliés par le fait de compter Smassmann parmi les membres de leur famille.

Quant aux services que Smassmann doit au duc de Lorraine, nous ne savons pas quelles sont les dispositions du contrat précis qui lie les Ribeaupierre. Nous ne savons pas non plus si Smassmann satisfait toujours aux demandes du duc. Il est probable qu'il y manque souvent, car en ce temps de décadence, la liberté des seigneurs s'accroit de plus en plus.

Smassmann n'est pas un des hommes des plus dociles et obéissants. La longue querelle, qu'il soutient au sujet de Guémar contre le duc, prouve assez la justesse de cette assertion. De 1424-1429 Smassmann tient tête à toutes les menaces du duc dont il est « l'homme » (98). La conception de la vassa-

---

(97) R. U. II, 677, 721, 753.

(98) Nombreux documents: voir le chapitre III de la deuxième Partie, p. 73-82.

lité a bien changé depuis le Grand Interrègne. Le 17 décembre 1429 seulement la paix est conclue, mais Smassmann traite de pair à égal avec le duc. Il s'engage à être de nouveau « l'homme » du duc, de lui ouvrir ses châteaux et forteresses contre tous ses ennemis, mais en retour il garde la moitié de Guémar.

A partir de ce moment, Smassmann vit en paix avec la Lorraine. D'ailleurs de grands changements y ont lieu. Charles II meurt en 1431 ne laissant qu'une fille Isabelle, mariée à René I[er] d'Anjou. Une première guerre de la succession de Lorraine a lieu, car Antoine, comte de Vaudémont, neveu de Charles II revendique l'héritage. C'est la défaite de René à la bataille de Bulgnéville, où il est fait prisonnier par les Bourguignons, alliés à Antoine de Vaudémont. En juillet 1431, Elisabeth, sa femme, implore l'aide de Smassmann contre ses ennemis, et dans sa tribulation elle le prie de rassembler autant d'hommes qu'il peut pour l'aider à sauver son duché (99).

Puis, pendant de longues années on n'entend pas parler des relations entre la Lorraine et les Ribeaupierre. Smassmann semble avoir accompli ses devoirs de vassal à la satisfaction du duc. Car le 19 mars 1450, Jean, duc de Calabre, fils de René I[er], gouverneur à la place de son père du duché de Bar et de Lorraine, récompense Smassmann pour ses services en le nommant « camérier, conseiller et serviteur » des ducs de Lorraine; son fils aîné Caspar, est appelé « serviteur et homme fidèle » du duc. En retour Smassmann encore une fois promet de secourir le duc dans tous les dangers et de rester son vassal fidèle (101).

Les Ribeaupierre restent donc vassaux des ducs de Lorraine, mais c'est une vassalité très relâchée qui n'est pas une charge pour les seigneurs de Ribeaupierre. Les intérêts des deux puissances ne sont pas antagonistes; tandis que les ducs de Lorraine se tournent de plus en plus vers l'Ouest, les Ribeaupierre concentrent leur force dans l'Alsace moyenne.

---

(99) R. U. III, 692.

(100) R. U. IV, 316.

(101) R. U. IV, 316 a et b. Voir plus loin, p. 232.

5) LES RAPPORTS DE SMASSMANN AVEC LE DUC DE BOURGOGNE ET LE ROI DE FRANCE

Pendant la vie de Smassmann, la puissance bourguignonne se constitue. Philippe le Hardi jette les bases du vaste domaine, Jean-sans-Peur et Philippe le Bon surtout l'agrandissent. Pendant ce temps la France est toujours en guerre avec l'Angleterre, mais après le règne brillant de Charles V, c'est la folie de Charles VI (1380-1422) et la faiblesse du gouvernement, c'est la lutte entre les Armagnacs et les Bourguignons, le meurtre de Jean-sans-Peur sur le pont de Montereau par le dauphin, le futur Charles VII (1419), et, à partir de ce moment la puissance bourguignonne s'oppose ouvertement à la France.

Les deux souverains, duc de Bourgogne et roi de France, s'efforcent de gagner te puïssant seigneur alsacien à leur cause respective.

D'après les Annales Rappoltsteinenses, Smassmann a passé sa jeunesse à la cour de France (102). Il y a appris à connaître les moeurs de la cour et de la chevalerie, toute cette fine politesse de mise dans l'entourage du roi de France.

Mais tandis que le roi de France avait accaparé Brunon, le duc de Bourgogne met la main sur Smassmann, car à ce moment les ducs de Bourgogne ont une politique allemande suivie et attentive. Dès l'année 1399, Philippe le Hardi confère à Smassmann a lignité d'échanson et le seigneur doit jouir de tous les « droiz, honneurs, prérogatives, prouffiz et emolumens acoustumez et qui au dit office appartiennent... » (103). Nous n'apprenons pas quels sont les droits et les émoluments de cette fonction. C'est une charge secondaire, comme celle de chambellan, d'écuyer ou de pannetier; les ducs les accordent comme des récompenses honorifiques et s'attachent de cette façon des serviteurs.

En même temps, Smassmann a, suivant plusieurs documents, le titre de chambellan. En 1410 le duc de Bourgogne parle de « dilecti et fidelis cambellani nostri domini Maxi-

---

(102) R. U. II, 624.
(103) R. U. II, 637.

mini » (104); un peu plus tard encore il écrit « à nostre ame et feal conseiller et chambellan le seigneur de Ribeaupierre » (105).

Ce sont donc ces biens honorifiques qui lient le seigneur de Ribeaupierre à la puissance bourguignonne. Aucun fief n'est mentionné; jamais le duc de Bourgogne n'appelle Smassmann son vassal.

Dès les premières années du 15e siècle Smassmann entre en relations avec la soeur du duc Jean-sans-Peur, Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche. Il devient son serviteur fidèle et dévoué, prêt à la défendre contre tous les ennemis et surtout contre son suzerain, le duc d'Autriche. Aussi le duc de Bourgogne ne manque aucune occasion pour dire que Smassmann est un serviteur excellent: en 1409 il publie un document dans lequel il écrit : «... dictumque Maximinum semper in omnibus agendis dicte sororis nostre (106) ac eciam nostris verum et fidelem reperimus servitorem... » (107).

Mais en 1414 Smassmann est mécontent du duc de Bourgogne. Impérieusement il lui réclame une grande somme d'argent (108). Longtemps nous n'apprenons rien sur la provenance de cette créance. En 1414, Smassmann prétend qu'il a subi des dommages nombreux au service du duc (109). Un document de 1432 (110) nous donne d'autres raisons. Dans une lettre à des seigneurs bourguignons inconnus, Smassmann réclame un cens, dot de sa mère de 150 francs par an, qui n'a pas été payé pendant près de 60 ans « sur le village de Noie et d'autres biens, situés près d'Authume que ma mère, mon père et moi aussi avons réclamé pendant longtemps sans le recevoir ». De même il réclame « beaucoup de bijoux, de vaisselle d'argent et d'autres choses que ma mère laissa lorsqu'elle trépassa en Bourgogne et mourut. » On lui doit encore d'autres sommes: le seigneur de Châlon deux ou trois mille francs, d'autres seigneurs bourguignons 18.000 ou 19.000 francs, d'au-

(104) R. U. III, 116.
(105) R. U. III, 70.
(106) Catherine de Bourgogne.
(107) R. U. III, 11.
(108) R. U. III, 89, 90, etc.
(109) R. U. III, 94a.
(110) R. U. IV, 1216.

tres seigneurs encore une somme de 50.000 florins. Le duc de Bourgogne a pris sur lui de payer les 8.000 florins que le roi de France doit encore à Smassmann. Le seigneur de Ribeaupierre a une autre créance sur le duc de Bourgogne de 28.000 francs, mais dont il n'indique pas la provenance. Comme le duc de Bourgogne supprime quelquefois les pensions de ses officiers pour réaliser des économies, il se peut que Smassmann réclame ses « émolumens » pour les charges d'échanson et de chambellan. L'ensemble de ces réclamations représente une somme très élevée.

Le chancelier de Bourgogne, Jean de Sauls, seigneur de Courtivron, promet à Smassmann le paiement de sa créance dans le plus bref délai (111); le 3 avril 1414, la duchesse de Bourgogne lui écrit encore, le rassurant que son mari le payera à son arrivée à Dijon (112).

Smassmann s'y rend : il n'est pas payé. Mécontent il retourne en Alsace sans prendre congé de la duchesse. Celle-ci lui écrit en hâte: elle a entendu que Smassmann est parti mécontent « de ce que les gens du conseil et des comptes de monseigneur à Dijon ne vous ont fait l'appointement que vous querez ». Mais elle le prie de rester l'ami de son mari, et elle fera tout son possible pour le faire payer (113). Elle écrit aussi à Catherine de Bourgogne que « Maximin », est parti de Dijon « très mal content et sens retourner devers moy », et elle prie la duchesse d'insister auprès de Smassmann qu'il reste au service de la Bourgogne (114).

Smassmann encore une fois écrit au duc de Bourgogne: s'il n'est pas payé il abandonnera le service du duc et de sa soeur (115). Celle-ci, dans une lettre à la duchesse de Bourgogne parle en termes très élogieux de Smassmann: «... a este tant leaul a moy quil a mis corps et biens pour moy aidier, et ait moult souffert avec moy quant le dit bel frère et tous ceulx de nostre linage mont eu faillit et laissiet sens aide et confort... » (116).

---

(111) R. U. III, 89.
(112) R. U. III, 90.
(113) R. U. III, 92.
(114) R. U. III, 93.
(115) R. U. III, 94a.
(116) R. U. III, 96.

Le duc de Bourgogne s'excuse auprès de Smassmann: « que ce que par vos dittes lettres nous avez signifie navons peu (pu) pour le present et ne povons acomplir ne faire obstans les grans affaires qui nous sont survenuz et surviennent journelment... Et pour tout nous vous prions... que vous vueilliez encores atendre de ce que par icelles vos lettres vous requerez... » (117); la duchesse prie encore une fois Smassmann de rester l'ami du duc (118). En effet, malgré toutes leurs ressources, les ducs de Bourgogne manquent souvent d'argent à cause de leurs entreprises nombreuses, de leurs constructions et du luxe trop grand. Ils sont forcés de fabriquer des monnaies de moins de valeur, et ils empruntent l'argent de tous les côtés (119).

Mais le duc et la duchesse de Bourgogne tiennent extraordinairement au service de Smassmann: le seigneur de Ribeaupierre est un point d'appui, un jalon d'un des tronçons des possessions bourguignonnes vers l'autre, il est la main droite de Catherine de Bourgogne qui essaie de se mettre en possession de la Haute-Alsace au profit de la maison bourguignonne.

Smassmann de son côté joue son propre jeu. Pour le moment il met ses réclamations en poche, et il attend. Il veut avant tout réaliser son union avec Catherine de Bourgogne.

Elle n'aboutit pas.

Immédiatement, dès janvier 1421 Smassmann reprend ses réclamations (120). Mais le jeune Philippe le Bon n'est pas plus large que son père. Il se méfie de Smassmann et de ses intentions. Il négocie, il promet, il prie d'attendre, il écrit à Smassmann qu'il doit venir pour négocier, il a de bons mouvements, mais en fait Smassmann est leurré. En novembre 1423, Smassmann reprend ses demandes « pour certaine somme d'argent » (121). Et souvent encore il reprend la même demande: en 1426 (122), en 1427 (123), en 1428 (124), en

(117) R. U. III, 102.
(118) R. U. III, 103, 105.
(119) Voir A. Kleinclausz, Histoire de Bourgogne, Paris 1909.
(120) R. U. III, 208 et suivants.
(121) R. U. III, 260.
(122) R. U. III, 483.
(123) R. U. III, 555.
(124) R. U. III, 557.

1431 (125). En 1432 (126), il énumère toutes les sommes qu'on lui doit, et il se plaint amèrement du duc de Bourgogne. Il a rendu, comme il écrit, beaucoup de services au duc, il a été le serviteur le plus dévoué de Catherine de Bourgogne; à cause de la maison de Bourgogne, il a subi de grands dommages; quatre fois ses vignes ont été coupées, et tandis qu'il lutte partout pour la puissance du duc celui-ci ne le remercie aucunement pour ses services.

Mais rien ne nous indique que Smassmann est payé; aucun document ne parle de la liquidation de la dette sous Smassmann. Beaucoup plus tard, en 1467, Guillaume Ier de Ribeaupierre reprend les réclamations de son père. Il adresse plusieurs lettres à Philippe de Bourgogne, à Charles le Téméraire et à Pierre de Hagenbach (127) dans lesquelles il énumère les sommes qui étaient dues à son père et qui ne furent jamais payées; dans sa première lettre en 1467 il établit la liste de toutes les sommes que le duc doit à la maison de Ribeaupierre; elles s'élèvent à plus de 100.000 francs.

Mais Guillaume Ier n'est pas payé non plus. Smassmann, occupé après 1421 en Alsace surtout, rompt le lien avec le duc de Bourgogne, il se détourne de plus en plus de l'Ouest, et Guillaume Ier lutte à côté des Lorrains et des Suisses contre Charles le Téméraire et contribue à l'effondrement de la puissance bourguignonne.

Avec le roi de France les relations sont plus lâches et beaucoup moins suivies. Smassmann doit encore réclamer une partie de la somme promise par le roi de France au traité d'alliance de 1386, comme un document concernant la Bourgogne nous l'apprend (128).

Mais la puissance du roi diminue. Charles VI lui-même est devenu fou, le gouvernement est sans force, c'est l'anarchie intérieure et la défaite contre les Anglais. Aussi on a l'impression que la politique française dans l'Est du royaume faiblit, tandis que la poitique bourguignonne l'emporte. En

---

(125) R. U. III, 705.
(126) R. U. IV, 1216.
(127) R. U. IV, 860 (1467); R. U. IV, 896 (1468); R. U. IV, 966 (1469); R. U. IV, 1017 (1470).
(128) R. U. IV, 1216 et voir p. 198.

1416, après le désastre d'Azincourt le comte de Kybourg invite Smassmann à participer à la guerre contre les Anglais (129). Mais Smassmann, en ce moment fiancé à Catherine de Bourgogne, n'est pas du parti armagnac, et il reste en Alsace. Beaucoup plus tard seulement, en 1430, il combat, au dire de Luck, contre les Anglais, et il se couvre de gloire (130). Et cette fois-ci encore ce n'est qu'une courte campagne, provoquée peut-être par le prestige de Jeanne d'Arc, et sans grand profit.

Quelques années après, le danger français menace l'Alsace même: c'est l'invasion des Armagnacs qui ravagent l'Alsace. Charles VII se souvient de l'allié de son père, et il défend de mettre la main sur les propriétés du seigneur de Ribeaupierre. Mais le roi est loin, les Armagnacs ont faim. Smassmann, comme nous l'avons vu, doit lutter contre eux, et il les chasse de Saint-Hippolyte. De cette façon il déchire le traité d'alliance de 1386 (131).

Avant Brunon, aucune liaison avec les puissances à l'Ouest des Vosges n'existe (sauf avec le duc de Lorraine, voisin immédiat). Ce sont des circonstances spéciales qui en expliquent la naissance.

La France est lancée en pleine guerre contre l'Angleterre: le roi cherche partout des alliés pour se défendre et pour causer des pertes aux envahisseurs. En plus la puissance de la maison de Bourgogne se forme, et le duc est en quête d'alliés pour pouvoir imposer sa domination dans le Sud-Est de la France. C'est de cette façon que la maison de Ribeaupierre se lie à la fois à la France et à la Bourgogne.

Par là Smassmann apparaît comme un homme de double culture. Les documents eux-mêmes nous renseignent. Certes avec le roi de France il n'y a pas d'échange de lettres; un seul document de Charles VII, rédigé en français, est pour Smassmann (1444) (132). La correspondance avec le duc de Bourgogne, au contraire, est active, en 1414 surtout et plus tard encore. De nombreuses lettres sont adressées à Smassmann par le duc de Bourgogne ou par sa soeur Catherine;

---

(129) R. U. III, 139.
(130) Voir troisième Partie, p. 96-98.
(131) Voir quatrième Partie, p. 157.
(132) R. U. IV, 90; voir p. 179.

lui-même leur adresse des lettres en français (133). Cette double culture d'un seigneur alsacien du 15e siècle me paraît significative et mérite d'être signalée.

Les rapports de Smassmann avec les puissances de l'Ouest, intenses dans la première partie de sa vie, se relâchent dans la suite, puis disparaissent presque complètement. Lentement et imperceptiblement la maison de Ribeaupierre se détache de nouveau de la Bourgogne et de la France.

6) LES RAPPORTS DE SMASSMANN AVEC D'AUTRES PUISSANCES

Un des suzerains les plus importants de Smassmann est l'évêque de Bâle. Peu de jours après la mort de son père, Smassmann remplit les prescriptions de la coutume féodale en demandant à l'évêque de Bâle l'investiture de ses fiefs. Il se déclare « vassal de l'évêque », et il énumère les fiefs qu'il tient de lui: « le grand château de Ribeaupierre (134), et la ville haute et basse de Ribeauvillé avec tous les zwingen und bennen... et les vignes... item ma partie du pressoir et de la dîme... à Hagenach. » A côté de ces fiefs Smassmann énumère les cens relevant de l'évêque à Kientzheim, à Sigolsheim, où il possède encore le droit de patronat, la dîme à Kaysersberg. Les autres fiefs sont le Val de Fréland et la cour colongère auprès du village, de même Wihr-au-Val, château et ville, et le droit de patronat dans la même localité (135).

En 1440, l'évêque de Bâle meurt. Son successeur Frédéric, attribue le 11 avril 1440 (136), les fiefs relevant de l'évêché à Smassmann.

Les fiefs bâlois des Ribeaupierre sont donc nombreux et importants. Mais l'évêque de Bâle n'exerce aucune influence sur Smassmann. Les rapports entre les deux personnages sont quasi nuls; en ce moment l'évêque de Bâle se détourne de l'Alsace, car la maison de Habsbourg lui barre le passage; l'évêque est surtout intéressé aux affaires suisses.

---

(133) R. U. III, 89-106.
(134) Il s'agit du château de Saint-Ulric.
(135) R. U. II, 619.
(136) R. U. III, 1107.

A ce moment la famille la plus puissante du Rhin moyen est la maison des électeurs palatins du Rhin. Leur influence s'étend sur un vaste pays depuis Francfort et Heilbronn jusqu'à la frontière lorraine, de la Moselle et de la Lahn jusqu'en Alsace et au pays de Bade. Peu à peu par des accords, des alliances, des pactes, ils gagnent de nombreux nobles; leur puissance augmente sans cesse; un membre de la famille, Rupprecht, est roi romain de 1400 à 1410.

En 1408, l'électeur palatin acquiert comme gage le grand-bailliage d'Alsace que la famille garde pendant cent ans. De cette façon il a une grande force en Alsace; Strasbourg s'incline de son côté, et il gagne du terrain vers la Haute-Alsace.

Smassmann a su se concilier les faveurs des ducs, du roi Rupprecht I[er], de son fils aîné Louis III le Barbu, électeur palatin et vicaire d'Empire, et des cadets Etienne, duc de Deux-Ponts et de Simmern, et Otton, seigneur de Mosbach. Dans maintes difficultés, il s'adresse à eux, dans la lutte contre le duc de Lorraine, contre la maison d'Autriche et surtout contre Jean de Lupfen. Chaque fois les Palatins l'appuient et jugent les litiges en sa faveur. C'est à eux que Smassmann doit en grande partie sa puissance.

Aucun lien cependant ne noue Smassmann à la maison palatine. Si malgré cela les Palatins favorisent tellement Smassmann, c'est sûrement parce qu'ils comptent sur son alliance, son aide. Certes la Haute-Alsace leur échappe; leur territoire se trouve plus au Nord, mais leur sphère d'influence s'étend sur toute l'Alsace, et Smassmann est l'allié utile de leur politique alsacienne.

Smassmann tient un certain nombre de fiefs de l'évêque de Strasbourg. Avec ce suzerain les rapports sont très lâches. En 1399, à court d'argent, Smassmann vend la ville et le château de Guémar, fief de l'évêque, à Rodolphe de Hohenstein (137). Aussi prend-il soin de déclarer que cette vente s'effectue avec l'assentiment de son suzerain. A côté de Guémar, Zellenberg et Bennwihr sont fiefs de l'évêque de Strasbourg. Smassmann les a achetés du comte de Linange en novembre 1434 (138).

---

(137) R. U. II, 628.
(138) Voir troisième Partie, p. 114.

Une seule fois l'évêque de Strasbourg joue un rôle dans l'histoire de Smassmann, et encore avec peu de succès. Depuis 1424 Smassmann était en lutte avec le duc de Lorraine. Lévêque Guillaume de Diest intervient en septembre 1426, et il essaie de réconcilier les deux adversaires. Mais son pouvoir religieux n'impressionne pas les deux seigneurs. Ses lettres, ses conférences, ses journées restent sans effet, et finalement l'évêque, voyant l'inutilité de ses efforts abandonne la partie (mai 1427) (139).

Par ailleurs, l'évêque Guillaume de Diest (1393-1439) a une politique de guerre et de tapage. Il fait le plus de bruit en Alsace, et il joue le principal rôle dans l'histoire du pays, mais un rôle peu glorieux. Les disputes, les guerres, les violences, les rapines se suivent sans interruption. Pendant de longues années, l'évêque est en lutte contre la ville de Strasbourg; il est également l'adversaire de l'électeur palatin et auxiliaire de Bernhard I[er] de Bade; de cette façon, sauf vers la fin de sa vie, Smassmann, allié au Palatin, est l'adversaire de l'évêque de Strasbourg.

Le comte de Würtemberg est le suzerain de Smassmann pour plusieurs fiefs. En avril 1400 le comte Eberhard III donne à Smassmann les villages de Münzenheim, de Bischwihr et d'Andolsheim, situés près de Colmar, en fief (140). La maison de Ribeaupierre possède depuis longtemps d'autres fiefs du Würtemberg. Un document de 1420 (141), nous les indique: à côté des trois villages, qui viennent d'être nommés, « l'église et la dîme de l'église de Ribeauvillé avec tous les droits... » et la propriété de « Wulffersheim », c'est-à-dire Pulversheim près d'Ensisheim. Les trois villages cependant ne restent pas dans les mains des Ribeaupierre; Smassmann les a déjà probablement abandonnés, mais nous n'avons plus aucun document à ce sujet.

Il n'y a pas de trace d'autres rapports entre le comte de Wurtemberg et le seigneur de Ribeaupierre.

---

(139) Voir deuxième Partie, p. 88-89.
(140) R. U. II, 642.
(141) R. U. III, 203.

A côté de ces suzerains apparaît l'évêque de Bamberg. A deux reprises il prétend que le château de Haut-Ribeaupierre appartient à son évêché; aussi, comme le fief est vacant, et comme il le trouve dans des mains étrangères, c'est-à-dire dans celles de Smassmann, il l'accorde avec toutes les dépendances à un seigneur badois, Michel de Wertheim (1410) (142).

Cinq années après, l'affaire n'est pas encore réglée. Le 1er juin 1415, Gunther, comte de Schwarzburg, juge du tribunal impérial, publie un document concernant la querelle pour le château de Haut-Ribeaupierre. Comme Smassmann déclare que lui et ses pères ont le château comme fief de l'évêque de Bâle, le juge impérial décide qu'il peut garder provisoirement le château jusqu'à ce que les deux évêques aient tranché leur litige (143). Mais nous n'en entendons plus parler, et Smassmann garde Haut-Ribeaupierre comme fief bâlois.

Smassmann est en relations avec les familles nobles les plus puissantes de l'Alsace et des pays environnants. Nous ne savons que peu de choses de ces rapports. La plupart des lettres a dû disparaître. Quand un document nous donne des renseignements, il ne s'agit que de querelles et de réclamations. Nous avons étudié les démêlés de Smassmann avec Bernhard, le margrave de Bade (144) avec les comtes de Lupfen (145), avec les seigneurs de Lichtenberg, de Mörs-Saarwerden, avec Henri Beyer von Boppard (146), et nous nous sommes rendus compte des succès de Smassmann. Les querelles sont plus ou moins importantes, mais Smassmann s'oppose toujours avec ténacité aux familles les plus puissantes de l'Alsace ou de la région du Rhin moyen, et celles-ci ne remportent aucun avantage sur lui.

Quelle est la politique de Smassmann vis-à-vis des villes? La rareté des documents ne nous permet pas de marquer une ligne de conduite très nette de Smassmann vis-à-vis de la puissance des villes alsaciennes.

---

(142) R. U. III, 20.
(143) R. U. III, 124.
(144) Voir Première Partie, p. 45-46 et Deuxième Partie, p. 79-82.
(145) Voir Première Partie, p. 43-45 et Troisième Partie, p. 117-124.
(146) Voir Deuxième Partie, p. 74-75.

Dès décembre 1409, Smassmann est en « querelle et mauvais rapports » avec « ceux de Sélestat » à cause de « Claus Kueffer » (147). C'est une querelle fort insignifiante. Elle a éclaté à cause de Claus Küffer Rebemann, originaire de Nothalten, citoyen de Ribeauvillé, donc sujet de Smassmann, puis citoyen de Sélestat (148). Comme Smassmann l'a privé d'une partie de ses biens à Ribeauvillé, le conseil de Sélestat proteste, prétextant que Smassmann n'est pas son juge et qu'il doit rendre les biens à Claus Küffer.

Des arbitres, citoyens de Strasbourg, se prononcent contre Smassmann (149), qui, naturellement, refuse de se soumettre au jugement. Finalement en 1411, l'électeur palatin, Louis III, encore une fois condamne Smassmann (150).

C'est une affaire sans importance. Une de ces nombreuses querelles entre seigneur et ville. Le citadin ne recule pas devant le seigneur, et il ne se laisse rien imposer par lui.

Smassmann ne paraît pas être l'ami des villes à ce moment. En septembre 1410 le maître et le conseil de Strasbourg écrivent au conseil de Bâle une longue lettre qui n'est qu'une liste de plaintes contre le seigneur de Ribeaupierre: il nuit aux citoyens de Strasbourg à cause de Heinz de Müllenheim dont Smassmann est le débiteur, il ne paie pas les 50 florins qu'il doit chaque année à l'hôpital de Strasbourg, il ne paie pas ses dettes et retient l'héritage d'une Strasbourgeoise. Le conseil prie les Bâlois de parler à Smassmann, en ajoutant que Strasbourg commencera les hostilités, si Smassmann ne cesse pas de maltraiter les Strasbourgeois, et s'il ne paie pas ses dettes (151).

Mais ce ne sont que des querelles d'importance secondaire, pas des querelles de principes. Jamais nous n'apercevons le grand antagonisme qui oppose seigneur et ville, passé et avenir. Smassmann n'apparaît plus jamais comme l'adversaire des villes; il n'est pas gêné par le développement de leur puissance.

---

(147) R. U. III, 14.
(148) R. U. III, 21, 22.
(149) R. U. III, 27.
(150) R. U. III, 40, 49.
(151) R. U. III, 30.

Bien au contraire, tandis que son père Brunon était pendant de longues années l'ennemi de Strasbourg, Smassmann est l'allié et l'auxiliaire des villes.

En 1414 la ville de Brisach prie Smassmann de protéger la maison de l'ordre de Saint-Jean à Heitersheim en Bade (152). Peu d'années après, Smassmann est nommé par les villes capitaine de la ligue contre Bernhard I^er^ de Bade. Dans la lutte qui s'ensuit entre Smassmann et le duc de Lorraine, les villes de Colmar, Sélestat et Kaysersberg sont ses alliées, et pendant la querelle elles tiennent fidèlement du côté du seigneur de Ribeaupierre (153).

Aussi avons-nous l'impression que dans ses rapports avec les villes Smassmann n'a pas une attitude hostile, comme tant d'autres seigneurs. A part les deux petites querelles que nous venons de citer, nous n'entendons jamais des plaintes de bourgeois ou de commerçants assaillis ou rançonnés par Smassmann. Il paraît donc que Smassmann est plutôt l'ami que l'ennemi des villes.

7) LES VASSAUX DE SMASSMANN.

Smassmann a des vassaux nombreux dans l'Alsace moyenne et dans l'Alsace du Sud et même en Suisse et au pays de Bade. Par là encore le seigneur de Ribeaupierre se révèle comme un des seigneurs les plus puissants de l'Alsace. Nous avons de nombreux documents qui mentionnent ces vassaux, mais ces documents n'indiquent jamais, quelles sont les obligations des vassaux. Au 15^e^ siècle, d'ailleurs, les institutions féodales sont en décadence. Les services des vassaux se réduisent à peu de choses, surtout à certaines obligations militaires. Nous ignorons les rapports entre Smassmann et ses vassaux; son autorité sur eux ne paraît pas très grande.

En plus les familles vassales des Ribeaupierre sont encore vassales d'autres puissances; ce sont des chevaliers d'Empire, des vassaux de l'Autriche, de l'évêque de Strasbourg et d'autres seigneurs, ou bien ce sont des familles patriciennes des

---

(152) R. U. III, 87.
(153) Voir Deuxième Partie, p. 83-92.

villes; ces vassaux ne dépendent donc pas des Ribeaupierre seuls, sauf quelques petits nobles, bourgeois de Ribeauvillé, de Guémar ou de Kaysersberg.

Il eût été intéressant aussi de dresser la liste des ministeriales des Ribeaupierre, c'est-à-dire des petits nobles, d'origine non libre et dépendant des Ribeaupierre seuls. Mais les documnts font défaut. Au 15e siècle d'ailleurs les ministeriales se sont confondus dans la masse de la noblesse inférieure, et toute différence s'est effacée.

Il y a une liste des vassaux des Ribeaupierre dressée entre 1330 et 1336 (154), qui donne 58 noms, mais cette liste n'est plus exacte au 15e siècle, de sorte qu'on ne peut plus se baser sur elle. Sous Smassmann une liste analogue n'a pas été rédigée; il y a cependant un document du tribunal des vassaux des Ribeaupierre datant de l'année 1443 (155) qui nous indique trente familles vassales. Mais d'une façon générale les renseignements que nous avons sur les vassaux des Ribeaupierre sont trop rares, et il est impossible d'en donner un aperçu historique. Nous devons nous contenter d'une liste alphabétique (156).

Noms:	*Fiefs:*	*Année:*
Berthold et sa femme Erbin d'*Altenkastel,* derniers membres de la famille (157).	Cens de blé dans de nombreuses localités de la Haute-Alsace.	1427 (158)
Jean de Saint-Amarin nommé Nortwint, famille noble de Saint-Amarin.	pas indiqués.	1405 (159)
Walter, Rodolphe et Petermann *d'Andlau,* une des plus vieilles familles d'Alsace, qui fait partie de la chevalerie d'Empire.	Gage du village de Hausen,	1416 (160)
	le village de Diebolsheim, (arrondissement de Sélestat)	1422 (161)
	cens à Rouffach, près dans la banlieue d'Ensisheim.	1423 (162)

(154) R. U. I, 466.
(155) R. U. IV, 122.
(156) Voir la carte IV, les Vassaux des Ribeaupierre.
(157) Berthold mentionné en 1419 encore (R. U. III, 183).
(158) R. U. III, 536; les noms en italiques figuraient déjà sur la liste des années 1300-1336.
(159) R. U. II, 704.
(160) R. U. III, 148.
(161) R. U. III, 239.
(162) R. U. III, 240.

Noms:	*Fiefs:*	*Année:*
Adam d'Andolsheim (village à l'Est de Colmar).	Cens du vin à Bergheim.	1433 (163)
La famille d'*Awelin.*	Moitié du Bonhomme.	14e siècle (164).
Dietrich et Jean Baselwinde, vieille famille patricienne de Guebwiller.	Propriété et cens à Guebwiller.	1424, 1429 (165)
Les seigneurs de *Bergheim,* mais sous Smassmann aucune indication.		14e siècle (166)
Conrade Bock et Jean Conrade Bock, famille patricienne de Strasbourg divisée en plusieurs branches.	En communauté des cens et des biens à Rossfeld, Diebolsheim, Mutzig et Obernai.	1431 (167)
Jean de Bolsenheim.	Droit de patronat à Edenburgheim (168), propriété et dîme du blé à Biesheim.	1451 (169)
Les seigneurs de *Dahn.*	Le village de Birlenbach.	1457 (170)
Erhart d'Ellenwiller, Walter d'Ellenwiller, famille noble du village d'Ellenwiller, près de Ribeauvillé.	Champs et droits à Ribeauvillé, Hagenach, Hunawihr. Cens du vin à Mutzig.	1424 (171) 1436 (172)
Henri de Fleckenstein.	Propriété («hof»), à Strassburg, cens du vin à Ribeauvillé.	1451 (173)
Richard Flippis (?).	Vigne à Ammerschwihr, cens à Bergheim.	1400 (174)
Jean de Fürdenheim « Meister » à Colmar.	Vin et cens du vin dans la banlieue de Ribeauvillé.	1443, 1452 (175)

(163) R. U. III, 768.
(164) R. U. I, 466; I, 400; II, 99.
(165) R. U. III, 321; III, 604.
(166) R. U. I, 466.
(167) R. U. III, 699.
(168) Odenburgheim=Edenburgheim, village disparu dans l'arrondissement de Colmar, de même que Biesheim.
(169) R. U. IV, 361.
(170) R. U. IV, 576.
(171) R. U. III, 299.
(172) R. U. III, 916.
(173) R. U. IV, 412.
(174) R. U. II, 657.
(175) R. U. IV, 122 et 437.

Noms:	*Fiefs:*	*Année:*
Guillaume Füll de Geispolsheim.	Biens à Geispolsheim.	1418 (176)
Hannemann am Graben, famille noble de Colmar « Meister » à Colmar.	Prés à Guémar, champs et vignes à Bebelnheim et à Sigolsheim.	1407 (177)
Jean de Guémar.	Droits à Guémar.	1420 (178)
Jean-Guillaume de *Guirsberg*, tué en 1422.	Château de Guirsberg, Walbach, Zimmerbach, vignes, champs et droits.	1401 (179)
Walther de Girsberg, «Edelknecht », habite à Ribeauvillé (180).	Droits à Colmar et à Ungersheim, vignes à Ammerschwihr (181), maison à Ribeauvillé (182).	mort en 1448 (183)
Les seigneurs de *Hattstatt*. Antoine de Hattstatt de Wihr-au-Val.	Wihr-au-Val et dépendances	1438 (184)
Frédéric de Hattstatt, père de Jean-Ulric de Hattstatt de Herlisheim et Antoine l'Aîné de Herrlisheim.	Moitié du château d'Echery, biens à Soultzbach.	1399 (185) 1442 (186)
Goetzemann de Hergheim (arrondissem. de Guebwiller).	Moitié du village de Niederhergheim.	1410 (187)
Jacques de *Hunawihr « Edelknecht »*, habite à Ribeauvillé (188).	Propriété à Ribeauvillé et des cens (ces fiefs nous sont indiqués à sa mort en 1453)	1453 (189)
Jean de Hunawihr « genant von Ratsamhausen » « Edelknecht », citoyen à Ribeauvillé (190), meurt sans enfants.	Propriété et cens à Ribeauvillé, pré et cens à Riquewihr (ces fiefs sont donnés à sa mort à Rodolphe de Neuenstein).	1438 (191)

(176) R. U. III, 178.
(177) R. U. II, 739.
(178) R. U. III, 192.
(179) R. U. II, 660.
(180) R. U. IV, 21.
(181) R. U. III, 874.
(182) R. U. IV, 558.
(183) R. U. IV, 404.
(184) R. U. III, 1051, 1073 etc.
(185) R. U. II, 636.
(186) R. U. III, 1167.
(187) R. U. III, 39, 42.
(188) R. U. III, 195.
(189) R. U. IV, 488a.
(190) R. U. III, 197.
(191) R. U. III, 1010.

Noms:	*Fiefs:*	*Année:*
Le seigneur de *Hungerstein* chevalier, habite à Colmar.	Cens sur la cour colongère de Kientzheim.	1423 (192)
Jean-Ulric vom Huse d'Isenheim, beau-frère de Smassmann, seigneur important de la vallée de Guebwiller.	Biens et cens à Soulzmatt.	1430 (193)
Reinbolt Jungzorn.	Champs à Rotenkirchen (Schiltigheim).	1416 (194)
Conrade de Kaysersberg avoué à Riquewihr.	Pas indiqués.	1443 (195)
Henri Kappler de la Chapelle-s.-Rougemont, seigneur dans la vallée de Saint-Amarin et dans la vallée de Masevaux, s'engage a servir Smassmann avec quatre hommes.	Pour un fief qui a la valeur de 300 florins rhénans.	1437 (196)
	En outre: cour colongère d'Eguisheim.	1441 (197)
Gilge Kempf, stettmeister à Colmar, famille patricienne de cette ville.	Maison à Colmar.	1448 (198)
Jean et Guillaume Knobloch, famille noble de Strasbourg.	Vignes dans la banlieue de Mutzig.	1422 (199)
Gerige Krepflin, citoyen de Riquewihr.	Vigne à Riquewihr.	1424 (200)
Petermann de Küttolsheim et Bernacker de Küttolsheim, famille de ministeriales de l'évêque de Strasbourg.	Biens à Tränheim et à Westhoffen.	1407 (201) 1416 (202)
Jean de Künheim.	Biens à Künheim (village près du Rhin, à l'Est de Colmar).	1436 (203)

(192) R. U. III, 263.
(193) R. U. III, 632.
(194) R. U. III, 145. Il s'agit probablement d'un membre de la famille des Zorn; lire Jung Zorn d'après R. U.
(195) R. U. IV, 122.
(196) R. U. III, 957.
(197) R. U. III, 1126. Voir Th Vulpinus: Ritter Fr. Kappler, Strasbourg, 1896.
(198) R. U. IV, 250.
(199) R. U. III, 234.
(200) R. U. III, 307.
(201) R. U. II, 742.
(202) R. U. III, 154.
(203) R. U. III, 881

Noms:	*Fiefs:*	*Année:*
Jos Lempisch et son fils de Rosheim.	Une créance et un cens Mutzig.	1421 (204)
Paulus Morser de Fribourg, seigneur du pays de Bade.	Pas indiqués.	1405 (205)
Henri et Hannemann Muchteler (?).	Ferme, champs et cens à Hunawihr.	1424 (206)
Wendlin de *Müllenheim.*	Le village de Fessenheim avec tous les droits, droit de patronat et dîme laïque dans la même localité.	1451 (207)
Rodolphe de Neuenstein.	Champs et vignes à Riquewihr, biens à Hunawihr (héritage de Jean de Hunawihr).	1438 (208)
Sifrit d'Oberkirch, chevalier, avoué à Barr, puis à Kaysersberg.	Cens à Innenheim «près du Glöckelsberg » (héritage de Jean Waffler), dîme à Ammerschwihr.	1452 (209)
Claus et Jean-Ulric d'Orschwihr.	Un quart de la dîme à Sundhofen, bois et prés dans la banlieue de Wettolsheim.	1451 (210)
Jean Bernard d'*Ostheim.*	Cens à Mulhouse et à Guebwiller, un champ à Bergholz (près de Guebwiller), la dîme et le droit de patronat à Edenburgheim, le cens du blé à Biesheim, le cens du vin à Wettolsheim.	1453 (211)
Hugues Pfaff de Ribeauvillé, peut-être famille de ministeriales des Ribeaupierre (212)	Champs, vignes, droits et maison à Ribeauvillé.	1408, 1416 (213)
Jean Werner von Pforr et son frère Gervaise, seigneurs badois.	Cens du blé à Schalstadt au Brisgau.	1457 (214)

(204) R. U. III, 226.
(205) R. U. II, 703.
(206) R. U. III, 300.
(207) R. U. IV, 399, 400.
(208) R. U. III, 1010.
(209) R. U. IV, 444a.
(210) R. U. IV, 396.
(211) R. U. IV, 483.
(212) Voir Kindler von Knobloch: Alter Adel im Ober-Elsass, p. 66.
(213) R. U. II, 758, III, 140.
(214) R. U. IV, 579.

Noms:	*Fiefs:*	*Année:*
Jacques de Ramstein.	Pas indiqués.	1443 (215)
Lutolt de Ramstein, chevalier.	Fiefs en communauté avec les seigneurs de Schönau.	1437 (216)
Les *Ratsamhausen*, famille de la chevalerie impériale d'Alsace, Egloff et Henri.	Propriété à Hessenheim (près de Markolsheim).	1428 et 1435 (217)
Ulric von Ratsamhausen vom Stein et son frère Dietrich.	Cens à Kerzfeld.	1427 (218)
Jean-Henri de Reguisheim.	Champs et cens de blé à Sausheim (près de Mulhouse).	1451 (219)
François-Ulric de *Reichenstein*, prévôt à Kaysersberg (le Reichenstein est un château-fort près de Kaysersberg)	Droit de patronat à « Mochinsheim », moitié de la dîme à Riquewihr et vigne à Riquewihr.	1420 (220)
Claus et Jacques Richter et Hermann et Jacques Richter, cousins des précédents, citoyens nobles de Strasbourg, ministeriales de l'évêque.	En communauté: cens et biens à Kerzfeld et Hüttenheim, une maison à Erstein et un cens du vin à Riquewihr.	1443 (221)
Conrat vom Rust (ou: zum Rust), famille patricienne de Colmar, d'origine badoise.	Cens du vin et vignes à Kientzheim.	1440 (222)
Marquart vom Rust et ses frères Antoine, Jean et Claus.	Le gage de Hausen champs, vignes et cens à Kientzheim.	1434 (223) 1440 (224)
	Les fiefs de Walter d'Ellenwiller.	1450 (225)
Obrecht de *Rynach*, seigneur suisse (près de Bâle).	Droit de patronat à Pfaffenweiler (Bade).	1440 (226)
Jean de Saint-Pierre, nommé Balmer « Edelknecht », citoyen de Bergheim.	Pas indiqués, mais en 1449 il reconnaît Smassmann comme son suzerain.	1449 (227)

(215) R. U. IV, 122.
(216) R. U. III, 998.
(217) R. U. III, 620 et 849.
(218) R. U. III, 490.
(219) R. U. IV, 398.
(220) R. U. IV, 1170.
(221) R. U. IV, 30.
(222) R. U. III, 532.
(223) R. U. III, 823.
(224) R. U. III, 1117.
(225) R. U. IV, 351.
(226) R. U. III, 1109.
(227) R. U. IV, 296.

Noms:	*Fiefs:*	*Année:*
Les seigneurs de Schönau.	En communauté avec Lutolt de Ramstein, les villages de Schönau, Linkenheim, Birkenheim avec toutes les dépendances.	1422, 1437 (228)
Guillaume Schultheiss, prévôt de Guebwiller.	Vignes à Guebwiller.	1404 (229)
Jean Wolff de Sigolsheim.	Vignes à Riquewihr, bien à Zellenberg.	vers 1420 (230)
Jean Spitzenbach de Brisach, secrétaire de la ville.	Dîme du foin à Brisach.	1448 (231)
Hessemann Stamler de Kaysersberg, Georges et Burchard, ses frères, Henri et Conrade, ses cousins, famille de Kaysersberg.	Dîme du blé à Sigolsheim, cens du blé à Alspach, des prés et des vignes.	1431 (232)
Bertschin Stör, de la famille équestre de Guebwiller, mais vassaux aussi de Murbach et de l'Autriche.	Cens à Ribeauvillé.	1448 (233)
Hugues Sturm, de Strasbourg.	Une maison à Strasbourg.	(234) 1457
Frédéric von Tieringen, seigneur du Würtemberg, avoué de Smassmann à Guémar.	Maison et cens à Guémar.	1458 (235)
Cunon zum Trubel (?).	Vignes et cens à Mutzig.	1452 (236)
Jean et Walter *Waffeler de Bischofsheim.*	Prés, champs et cens du blé à Innenheim.	1423, 1447 (237)
Frédéric von Waibstadt, seigneur du pays de Bade, habite à Ribeauvillé.	Pas indiqués.	1430 (238)
Rodolphe de Wegsot, famille noble de Türckheim.	Vignes à Ingersheim.	1450 (239)

(228) R. U. III, 237 et 998.
(229) R. U. II, 693.
(230) R. U. III, 1120 et IV, 1170.
(231) R. U. IV, 261.
(232) R. U. III, 667.
(233) R. U. IV, 229.
(234) R. U. IV, 580.
(235) R. U. IV, 623.
(236) R. U. IV, 436.
(237) R. U. III, 250 et 516, IV, 217.
(238) R. U. III, 630.
(239) R. U. IV, 352.

Noms:	*Fiefs:*	*Année:*
Jean de Wettolsheim, seigneur des environs de Colmar.	Ecurie du château d'Angrett, près de Guebwiller.	1428 (240)
Hannemann Wetzel, citoyen de Colmar, mentionné comme serviteur des Ribeaupierre.	Pas indiqués.	1460 (241)
Dietrich de Wihr-au-Val.	Cens à Wihr-au-Val et à Günsbach.	1452 (242)
Philippe de Wihr-au-Val.	Pas indiqués.	1419 (243)
Jean von Wintertur, seigneur suisse (canton de Zurich).	Cour colongère de Melsheim (arrondissement de Strasbourg-Campagne).	1452 (244)
Jean Wirich de Hohenbourg, chevalier.	Cens du blé dans la banlieue d'Innenheim.	1452 (245)
Werner von Wisswiller, seigneur badois (Weisweil).	Une partie d'Echery.	1409 (246)
Bartholomé Wurmlin de Colmar.	Fiefs à Zellenberg, vignes et cens à Ribeauvillé, vignes à Riquewihr et à Sigolsheim, cens et vignes à Kientzheim.	1440 (247) 1451 (248)
La *famille des Zorn:*		
a) les Bulach, Claus Bernard, Zorn de Bulach.	Vassal.	1418 (249)
Hugues Zorn de Bulach,	Cens du vin à Ribeauvillé.	1422 et 1426 (250)
Jean Zorn de Bulach.	Champs à Rotenkirchen (localité disparue près de Schiltigheim).	1433 (251)
Rodolphe Zorn de Bulach.	Cens du vin à Ribeauvillé.	1435 (252)
Georges et Claus Zorn de Bulach.	Cens à Riquewihr.	1440 (253)

(240) R. U. III, 588.
(241) R. U. IV, 671, 676.
(242) R. U. IV, 433.
(243) R. U. III, 191.
(244) R. U. IV, 435.
(245) R. U. IV, 446.
(246) R. U. III, 2.
(247) R. U. III, 1120.
(248) R. U. IV, 417, 418.
(249) R. U. III, 164.
(250) R. U. III, 233 et 475.
(251) R. U. III, 746.
(252) R. U. III, 846.
(253) R. U. III, 1103.

Noms:	*Fiefs:*	*Année:*
b) les Zorn nommés Lapp:		
Jean Zorn genant Lapp en communauté avec Hugues Zorn de Bulach.	Champs à Rotenkirchen.	1426 (254)
Henri Zorn Lapp.	Biens à Molsheim.	1437 (255)
c) les Zorn d'Echery:		
Jean Zorn d'Echery.	Village d'Oberhausbergen près de Strasbourg.	1446 (256)

De cette façon nous avons 72 familles vassales de Smassmann dont certaines sont très puissantes et comptent parmi les familles les plus illustres du pays. Les Ribeaupierre accordent à leurs vassaux de nombreux fiefs: 10 villages (à la fin de la vie de Smassmann 7 encore: Wihr-au-Val, Walbach et Zimmerbach sont devenus possessions directes) : Schönau, Linkenheim, Birkenheim, Oberhausbergen, Diebolsheim, Fessenheim, Birlenbach, en plus la moitié de Niederbergheim; dans dix localités les Ribeaupierre ont donné en fief 14 propriétés, maisons ou fermes, à Ribeauvillé, Strasbourg, Colmar, Guebwiller et au château d'Angreth, à Erstein, Guémar, Hunawihr, Hessenheim et Biesheim, 2 cours colongères, celles d'Eguisheim et de Melsheim, dans 34 localités des biens, champs champs, prés, vignes ou bois depuis Ensisheim et Guebwiller au Sud jusqu'à Molsheim et Strasbourg au Nord, de même dans 49 localités 80 cens et droits à percevoir (257). — Faute d'indications précises nous ne pouvons cependant pas établir quelle est la valeur des cens ni l'étendue des champs ou des prés, ce qui nous permettrait de marquer ce que représente la totalité des fiefs et de dresser le tableau de la force totale des Ribeaupierre, qui par les vassaux s'étend sur une très grande partie de l'Alsace et contribue à augmenter leur réputation (258).

(254) R. U. III, 401.
(255) R. U. III, 1000.
(256) R. U. IV, 1220.
(257) Voir la carte.
(258) Voici encore la liste des seigneurs vassaux des Ribeaupierre nommés au quatorzième siècle (R. U. I, 466) et qui ne sont plus mentionnés comme vassaux des Ribeaupierre au quinzième siècle. Ce sont:

CHAPITRE IV

Le Domaine de Smassmann
Son organisation

1) LES POSSESSIONS — L'ETENDUE DES DROITS

Nous avons vu comment le domaine des Ribeaupierre s'est formé, et comment Smassmann a agrandi ce domaine. Il faut préciser l'étendue exacte de ces domaines et l'étendue des droits dont jouissent les Ribeaupierre.

A ce moment la division territoriale est extrême. Le seigneur territorial possède dans certaines localités le droit de haute justice, dans d'autres la basse justice seulement. Les propriétés foncières peuvent être situées à l'intérieur de ces circonscriptions judiciaires, mais souvent aussi elles sont situées en dehors d'elles. A côté, le seigneur jouit de nombreux

---

les seigneurs de Landsberg et ceux du Scharrach;
le seigneur de Hausbergen;
« Burcart Flesche »
le seigneur de Kientzheim;
le seigneur de Dessenheim;
Rodolphe de Hohnack;
« her Johannes der Gire u. die Schedeler »
« her Johannes des Schultheissen sun von Kolmer »;
le « schultheiss » de Wattwiller
le seigneur d' « Ogheim » et ses frères
« der Riche von Kunesheim »;
« Giselbrechtes sun von Buyxensheim » (Biesheim)
les seigneurs d'Angreth
les seigneurs de Rädersdorf
« Schernecke » et ses frères
« Johannes der alte Loeselin »
« her Johannes Dirlin »
« hern Guntrammes sune von Epfiche »
« die zu Loube »
« die von Trottehofen »
« von Winecke »
« Wüsthoffen »
le seigneur Dietrich de Burgheim
le seigneur Hermann de Reuelingen
« her Johannes Burggrave daz Wildefür »
« Heinzelin Sneppekin »
« Cunrat Kurtze von Turkheim »
le seigneur Wolfram de Hohenstein
« Gerung von Surburg ein edelkneht »
« Hesse » de Dambach
les seigneurs de « Wintertur » (Suisse)
« her Gros Diether von Lampartheim »

droits, de cens très divers, et ceci encore dans son domaine et en dehors de lui. C'est donc à un ensemble très complexe de droits judiciaires, fonciers et financiers que nous avons affaire au 15e siècle.

Smassmann possède un domaine dans lequel la souveraineté avec la plupart des droits judiciaires et financiers lui appartient. En dehors de ce domaine, il possède en outre des propriétés, des fermes, des droits, des cens et des redevances dans des localités dans lesquelles il n'a pas de droits souverains. Il faut donc distinguer ces deux sortes de propriétés (259).

a) *Le domaine.*

Dans le domaine Smassmann possède des droits de souveraineté. Ces droits lui sont donnés par la supériorité territoriale (« Landeshoheit »). Le droit de juridiction (« Zwing und Bann ») est un des principaux droits du seigneur territorial. « Zwing u. Bann », c'est le droit d'ordonner et de défendre, de faire arrêter et d'emprisonner, d'imposer des services; c'est le droit de se procurer l'obéissance en employant la force. L'expression est synonyme de supériorité territoriale. D'après M. Kiener (260), supériorité territoriale (Gebietsherrschaft) et supériorité judiciaire (Gerichtsherrschaft) s'amalgament tellement qu'on ne peut les séparer que rarement. Ce droit donne donc au seigneur avec l'autorité judiciaire la domination sur la localité. On l'appelle « Ortsherrschaft », souveraineté sur la localité, et « Bannherrschaft » souveraineté sur la banlieue.

L'expression de « Zwing u. Bann » ne désigne que la basse justice. Elle donne le droit de juger les affaires de droit

---

(259) Voir carte III.

(260) F. Kiener: Studien zur Verfassung des Territoriums der Bischöfe von Strassburg. Voir encore: Ch. Schmitt, Les Seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au Moyen-Age. — R. Brieger: Die Herrschaft Rappoltstein, ihre Entstehung und Entwicklung. — O. von Dungern: Der Herrenstand im Mittelalter. — F. Keutgen: Der deutsche Staat des Mittelalters. — R. Kötzschke: Deutsche Wirtschaftsgeschichte bis zum 17. Jahrhundert (dans A. Meister, Grundriss der Geschichtswissenschaft). — R. Schröder: Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte. — M. Véron-Réville: Essai sur les Anciennes Juridictions d'Alsace. Voir Bibliograpie.

civil. A côté d'elle il y a la haute justice (« Hochgerichtsbarkeit ») qui n'appartenait primitivement qu'au roi et aux fonctionnaires auxquels il la déléguait. Mais les princes et les grands seigneurs l'acquirent dans la suite. Les Ribeaupierre l'avaient obtenue dans différentes localités, dans d'autres elle restait aux suzerains. Mais le droit de « Zwing u. Bann » suffit pour donner la propriété souveraine.

Smassmann possède la supériorité territoriale dans son domaine. A son avènement en font partie:

Ribeauvillé fief bâlois avec « Zwing u. Bann », depuis 1341 (261). Il y lève de nombreux droits, les impôts, des droits du péage et du marché. D'après un document de 1442, il est en possession des tribunaux: « gerichte hohe u. nieder » (haute et basse justice) sont mentionnés (262).

Ellenwiller, fief impérial: basse justice en 1362 (263) et « Bannherrschaft ».

Guémar, fief de l'évêque de Strasbourg est aux Ribeaupierre depuis 1337. Ils y possèdent « twing u. bann mit aller herlichheit, friheit u. andern rechten, nutzen, geueffen u. zugehörden, hohe u. nieder (264). En 1399 Smassmann vend la localité; en 1406 il en réacquiert un quart (265), la moitié est aux Ribeaupierre en 1419 (266); la localité entière n'est regagnée qu'en 1471 (267). Le renouvellement des droits seigneuriaux en 1441 indique la haute justice (268).

La vallée de la Lièpvre est bien alleu qui appartient aux Ribeaupierre dès 1320 (269). Après l'extinction de la famille d'Echery ils arrondissent leur possession (270). Ils y ont « Zwing u. Bann » et « volle gerichte », tous les droits judiciaires, donc la haute justice.

---

(261) R. U. I, 521.
(262) Grimm: Weisthümer, vol. V, p. 360, 361.
(263) R. U. I, 746.
(264) R. U. I, 487: « Zwing und Bann avec toute souveraineté, liberté et autres droits, jouissances, redevances et dépendances [justice] haute et basse... »
(265) R. U. II, 728
(266) R. U. II, 180.
(267) R. U. IV, 1055a.
(268) R. U. III, 1144.
(269) R. U. I, 355.
(270) R. U. III, 1185.

Ohnenheim est d'abord gage, puis fief impérial. Smassmann vend le village en 1443 (271) «mit luten, gerichten, zwingen, bennen », avec les gens, les tribunaux, « Zwing u. Bann ».

Hausen est gage aussi, puis fief impérial depuis 1389. Les Ribeaupierre y ont la haute et la basse justice en 1434 (272). Mais Smassmann vend la localité en 1416 (273), et ses successeurs seulement la réacquièrent de même que Ohnenheim.

Heiteren, fief autrichien; le tribunal du village (basse justice) est mentionné depuis 1270; les Ribeaupierre lèvent dans la localité des redevances et des impôts, et ils y ont « Zwing u. Bann » en 1314 (274).

A ce domaine Smassmann ajoute:

Hohnack et les quatre paroisses de la vallée de la Weiss qui, à l'exception de Fréland sont fiefs autrichiens. Depuis longtemps les Ribeaupierre possèdent la basse justice à Orbey et à Lapoutroie (275), la haute justice à Hohnack (276) « Zwing u. Bann » sont mentionnés pour Fréland et Lapoutroie (277), et les Ribeaupierre possèdent peut-être le droit de haute justice dans toute la vallée, car le renouvellement des droits de 1441 indique la « herlichkeit », la souveraineté (278).

Judenburg et Bonhomme, fiefs autrichiens depuis 1317 (279). La moitié de Bonhomme fut donnée en fief à la famille d'Awelin, mais Smassmann réacquiert la localité, et en 1441 le seigneur de Ribeaupierre y a « Zwing u. Bann » et la haute et la basse justice (280).

Walbach et Zimmerbach, fiefs impériaux acquis par héritage du seigneur de Guirsberg (1410, 1422) (281) avec « Zwing u. Bann » et haute justice; mais la moitié de Zimmerbach reste comme fief impérial aux Hattstatt.

Wihr-au-Val, possession des Ribeaupierre depuis 1146 comme fief bâlois; en 1306 ils y ont « Zwing u. Bann » (282),

---

(271) R. U. IV, 2.
(272) R. U. III, 823.
(273) R. U. III, 148.
(274) R. U. I, 311.
(275) R. U. I, 628.
(276) R. U. I, 507.
(277) R. U. II, 117.
(278) Grimm, V, p. 357 (R. U. III, 1144).
(279) R. U. I, 338, 339, 400.
(280) Grimm, V, p. 359.
(281) R. U. III, 31.
(282) R. U. I, 261.

en 1442 la justice (283). La localité est réacquise par Smassmann après la mort d'Antoine de Hattstatt.

Günsbach et Griesbach sont acquis en 1434. On ne mentionne pas les droits des Ribeaupierre (284), mais sans doute c'étaient des droits souverains; les deux villages sont biens alleux.

Pflixbourg appartient à Smassmann comme fief impérial avec « justice, haute et basse » (1441).

Le château de Guirsberg avec toutes les dépendances fait retour à Smassmann par la mort de Jean Guillaume de Guirsberg en 1422 (281).

Zellenberg et Bennwihr, fiefs de l'évêque de Strasbourg sont acquis par Smassmann en 1435 avec Zwing u. Bann, haute et basse justice (285).

Balgau est venu aux mains de Smassmann comme fief autrichien, mais nous ne savons pas comment. En 1448 Smassmann publie un règlement où aucun droit de souveraineté n'est mentionné, mais Smassmann institue un prévôt qui a des fonctions judiciaires (286). Le seigneur de Ribeaupierre possède donc au moins la basse justice et la « Ortsherrschaft ».

Wasserburg, fief de l'abbaye de Payerne appartient aux Ribeaupierre (1441) avec « Zwing u. Bann » et la « Bannherrschaft » (287).

Les Ribeaupierre avaient possédé encore d'autres localités dans lesquelles ils avaient des droits souverains par ex. Kogenheim (288), Saasenheim et Linkenheim près de Sélestat (289), Fessenheim dans le Kochersberg (290), Oberhausbergen (291), Birlenbach près de Wissembourg (292), mais ils les avaient donnés en fief à des vassaux.

Dans le domaine le seigneur de Ribeaupierre possède l'autorité et la plupart des droits; il y lève les cens, les impôts

---

(283) R. U. III, 1167, 1171.
(284) R. U. III, 824.
(285) R. U. III, 841.
(286) Grimm V, p. 354-357: « Ordenung zuo Baligou ».
(287) Grimm V, p. 341.
(288) R. U. I, 354.
(289) R. U. I, 733.
(290) R. U. IV, 399.
(291) R. U. IV, 1220.
(292) R. U. I, 466.

directs et indirects, des redevances, il y perçoit des droits de péage et de justice, des droits sur les pressoirs, les moulins, la forêt, les eaux et le marché. Son droit de souverain se manifeste par la faculté de donner des prescriptions judiciaires et administratives et d'envoyer des administrateurs chargés de percevoir tous les droits et de faire observer les règlements du seigneur.

b) *Les propriétés.*

A côté de ce domaine Smassmann possède de nombreuses propriétés, des maisons, hôtels et fermes, des champs, vignes, prés et forêts dont il tire des revenus importants par les cens en argent ou en nature que les tenanciers lui doivent. Il possède encore des droits nombreux, les droits de percevoir des redevances et cens de différentes nature et origine, puisque la propriété de ces droits peut être achetée et vendue comme la propriété foncière. Smassmann possède des propriétés foncières et la propriété de droits, dans son domaine et en dehors au pied des Vosges et dans la plaine de l'Alsace jusqu'au Rhin. C'est une deuxième source de revenus pour le seigneur.

Dans le domaine Smassmann a de nombreux biens; à Ribeauvillé on nous mentionne (293) « des pâturages, des bois et des champs, les eaux, les tribunaux dans la banlieue de la ville » (294). Smassmann possède encore « l'eau du Dusenbach et les autres eaux » et il perçoit des droits nombreux. D'après un document de 1436 le seigneur de Ribeaupierre possède 60 champs près de Ribeauvillé (295), tandis qu'un document de 1398 n'en indique que treize (296). Les vignes sont détaillées pour Ribeauvillé en 1436 également; la seigneurie cultive 31 « acker » à peu près à Ribeauvillé et dans les environs; onze « acker » à peu près qui avaient été loués sont devenus vacants, et 22 « acker » à peu près sont encore loués (297).

(293) Grimm, V, p. 360, 361.
(294) « wunne u. weide, holz u. veld, wasser, gerihte... zu der stat gehörende... »
(295) R. U. III, 920.
(296) R. U. II, 609.
(297) R. U. III, 920.

Dans beaucoup d'autres localités du domaine ces propriétés sont mentionnées: à Hohnack et dans les quatre paroisses, à Bonhomme, dans la vallée de la Lièpvre, à Wihr-au-Val, à Zimmerbach, à Günsbach et à Griesbach; mais nous ne pouvons pas établir quelle est l'étendue des propriétés des Ribeaupierre dans le domaine; les documents ne les précisent pas et mélangent constamment les droits de souverain et les propriétés familiales. Ils indiquent à peu près toujours la même formule: telle localité (Guémar) appartient au seigneur avec « les gens, impôts directs, impôts indirects, amendes, droits de douane, champs, prés, cens, forêts, eaux, pâturages, avec toute souveraineté, droits et dépendances » (298). Un autre acte mentionne de la façon suivante la propriété d'un village qui appartient à la seigneurie avec « tribunaux, impôts, amendes, impôts indirects, eaux, bois, biens communaux, pâturages, avec toute souveraineté, droits et dépendances, avec tout sans exception » (299).

L'inventaire est mieux fait en ce qui concerne les propriétés des Ribeaupierre hors du domaine, parce que les Ribeaupierre y doivent veiller plus.

A Brisach, les Ribeaupierre possèdent le droit de patronat (Kirchensatz) de l'église. Ce droit qui a pour origine une fondation pieuse est fief autrichien depuis 1342 (300); il donne au seigneur le droit de nommer le desservant de l'église et de jouir des droits qui dépendent de cette église. Ces droits ne sont pas précisés.

A Riquewihr, Smassmann possède également le droit de patronat, des vignes et des cens (301). En outre il possède dans les localités qui appartiennent au comte de Wurtemberg les « gezöge », à Riquewihr, Bebelnheim, Mittelwihr, Ostheim (302), où il a en outre des biens et des terres.

---

(298) « luten, gewerffen, ungelten, freueln, zoellen, ackern, matten, zinsen, gulten, weldern, wassern, wunnen u. weiden, mit aller herlicheit, rechten u. zugehoerden (R. U. III, 180).

(299) « gerichten, gewerffen, besserungen, freueln, ungelten, wassern, hoeltzern, almenden, wunnen, weiden mit aller herlicheit, rechten u. zu gehorden, besucht u. unbesucht, nutznit ussgenommen... » (III, 39) (Document concernant Niederhergheim).

(300) R. U. I, 533.

(301) R. U. I, 277.

(302) R. U. I, 223.

Smassmann a des biens et des droits nombreux, des vignes, la dîme du vin et des gens qui lui doivent le cens à Ammerschwihr (303), des vignes, fermes et terres à Sigolsheim, Kaysersberg, Morschwihr depuis 1298 (302). A Minnwiller (304) il a la dîme, des biens, des gens qui lui doivent le cens (305). Un document de 1441 nous mentionne les droits des Ribeaupierre à Kaysersberg et dans un certain nombre d'autres localités que nous venons de nommer, mais sans précision (306). A Kientzheim les Ribeaupierre possèdent la dîme du vin (307), des champs et plusieurs cens. A Hunawihr, à Turckheim, à Ingersheim, à Wettolsheim les Ribeaupierre ont des fermes, des champs, des vignes, des prés et des cens (308).

Au Nord de son domaine, Smassmann possède des droits, des propriétés et des cens à Bergheim (309) et à Rohrschwihr (310).

En 1427 Smassmann reçoit de la veuve d'Erbin d'Altenkastel des droits nombreux, surtout les dîmes du blé dans de nombreuses localités: à Soulzbach, Thannenkirch, Bergheim, Ingersheim, Ostheim, Bischweier, Wihr près Horbourg, Rodern, Andolsheim, Colmar (311). Il possède des droits à Logelnheim et à Appenweier (312).

Smassmann possède encore plusieurs cours colongères. Ce sont la cour colongère de Guémar (313), celle de Wihr-au-Val (314), de Kientzheim (315), de Fréland (316), d'Eguisheim (317), mais que Smassmann donne en fief en 1441 (318), et celle de Zimmerbach, aliénée en 1450 (319). Par ailleurs il

---

(303) R. U. III, 824.
(304) Minnwiller = Meiwiller, village disparu près d'Ammerschwihr.
(305) R. U. III, 180.
(306) R. U. III, 1144.
(307) R. U. III, 760.
(308) R. U. III, 300.
(309) R. U. IV, 73.
(310) R. U. I, 321.
(311) R. U. III, 536.
(312) R. U. III, 300.
(313) Grimm, IV, p. 242-244.
(314) R. U. III, 425.
(315) R. U. IV, 1218.
(316) R. U. II, 619.
(317) R. U. III, 117.
(318) R. U. III, 1126.
(319) R. U. IV, 352.

y a des cours colongères dans le domaine des Ribeaupierre qui n'appartiennent pas au seigneur, qui échappent à sa domination, telle la cour colongère de Lapoutroie qui appartient à l'abbaye de Sainte-Croix, la cour colongère de Zellenberg qui est à l'abbaye d'Erstein, le « dinghof » à Ohnenheim qui relève de l'abbé de Munster; il est spécifié que « Zwing u. Bann » appartiennent à ces couvents (320).

L'histoire des cours colongères est assez obscure. D'après Hanauer (321), leurs origines remontent peut-être aux grandes invasions. Les rotules datent des 13e, 14e ou 15e siècles, mais elles sont d'ordinaire des copies de textes plus anciens. La curia dominicalis, « dinghof » en allemand, apparaît nettement à l'époque carolingienne; c'est un domaine d'étendue variable, appartenant à un propriétaire ecclésiastique ou laïque. Les terres de chaque cour colongère sont partagées en un certain nombre de manses (« huben » ou « hufen »), partagées entre les tenanciers héréditaires, les colongers, dont le nombre est variable (10 à 20 en général). Ils ont leurs maisons autour de la ferme principale, la cour colongère proprement dite où habite soit le propriétaire, soit le gérant, « villicus » ou « Meier », ou bien les colongers ont leurs habitations éparses sur un territoire plus ou moins vaste. Administrativement ils sont rattachés au « dinghof », régi par ses coutumes et rotules particulières. Une colonge est donc une organisation avec des caractères propres, à côté de l'organisation du village, et les colongers, qui habitent les villages, restent quand même soumis à leur rotule particulière. Le principal droit des colongers est la participation à la juridiction; le « dinghof » a son « ding », son tribunal (322) dont la juridiction s'étend sur le droit immobilier des colonges et leur exploitation. Le seigneur veille à la paix et à l'ordre et établit son administration, limitée à l'exploitation du « dinghof » (323). La redevance que les colongers payent au seigneur de la cour colongère en argent ou en nature, est peu élevée, et elle

---

(320) Grimm, IV, p. 200-242.

(321) A. Hanauer: Les Paysans de l'Alsace au Moyen-Age. Etude sur les cours colongères de l'Alsace. — Paris, Strasbourg, 1865, et Stephan Inglot: Essai sur la vie rurale et les colonges d'Alsace (onzième au treizième siècle), Strasbourg, 1932.

(322) Voir plus loin: l'organisation judiciaire.

(323) Voir le paragraphe de l'organisation administrative.

est fixée d'une façon invariable et immuable (324). — A l'époque de Smassmann l'organisation colongère est déjà en pleine décadence.

Les actes qui concernent les cours colongères des Ribeaupierre ne nous apprennent rien de neuf. Plusieurs de ces actes sont postérieurs à Smassmann, mais alors aussi leur origine remonte avant Smassmann. Ces documents nous mentionnent le cens que le seigneur perçoit, et ils nous donnent quelques précisions concernant l'administration et la justice dans ces cours colongères. La cour d'Eguisheim par exemple est très étendue: elle comprend de nombreuses vignes, des champs et prés et des bois sur lesquels les Ribeaupierre lèvent le cens (325). A Kientzheim Smassmann lève également des cens et une dîme sur la cour colongère (326). A Guémar Smassmann possède une cour colongère, où il a, suivant une traduction de la rotule de 1747, faite selon l'original dont l'un remonte à 1406 (327), « toute juridiction avec haute et basse justice, chasse, pêche, oiselerie, forêts et eaux et amandes ».

Le seigneur de Ribeaupierre apparaît aussi comme le seigneur de la marche de Guémar. Sous le nom de marche on entend les étendues de terrain, bois ou pâturages surtout qui sont restées indivises entre plusieurs localités, et ces localités en ont la jouissance commune. A la tête des marches se trouve un maître, un seigneur de la marche qui porte souvent le titre de comte (Holzgraf, p. ex.).

La marche de Guémar existe au 14e siècle déjà (328), mais l'histoire de son origine est obscure. Dans les affaires concernant la marche, le seigneur de Ribeaupierre exerce le droit de haute et de basse justice sur les membres de la marche, c'est-à-dire sur les propriétaires communs des champs, prés et bois de la région; ce sont les localités de Ribeauvillé, Guémar, Saint-Hippolyte, Orschwihr, Elsenheim et Ohnenheim. Sous Smassmann il n'y a aucun document concernant cette marche de Guémar, ce n'est que son fils Guil-

(324) D'après Ch. Schmidt: Les Seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au Moyen-Age, Paris, 1897.
(325) R. U. III, 31 et 107.
(326) R. U. IV, 1218.
(327) Grimm, IV, p. 242-244.
(328) Voir: Reichsland Elsass-Lothringen, article: Gemeinmark.

laume qui en 1476 est pour la première fois nommé comme son seigneur (329). Cependant il est très probable que les Ribeaupierre ont possédé les droits sur la marche déjà longtemps avant Smassmann.

De cette façon le seigneur de Ribeaupierre a un domaine étendu dans l'Alsace moyenne et en Haute-Alsace. Il jouit de nombreux revenus en nature ou en argent qu'il tire de son domaine en vertu de ses droits de souverain et de ses terres et biens en vertu de ses droits de propriétaire. Il a agrandi considérablement ses possessions; il pourrait être un seigneur riche, mais il a trop de dépenses, et en outre l'argent subit une forte dépréciation au 15e siècle, dont souffrent les seigneurs surtout, tandis que les paysans voient leurs charges allégées, car les chiffres des cens et des redevances sont fixés dans les rotules d'une façon immuable. — Le seigneur de Ribeaupierre donne encore de nombreux biens en fief; en retour il gagne de nombreux vassaux. C'est seulement en considérant tous ces points de vue que nous pouvons apprécier à leur juste valeur l'importance et la puissance du seigneur de Ribeaupierre et également les points faibles de cette puissance.

2) *L'organisation administrative*

Nous connaissons très mal l'organisation du domaine des Ribeaupierre, aussi bien au point de vue administratif qu'au point de vue judiciaire et financier. Mais ce n'est pas un fait extraordinaire. D'une façon générale nous connaissons très insuffisamment l'organisation territoriale du Moyen-Age. Les premiers documents manquent partout; les nouveautés, les changements passent inaperçus par nous. L'administration d'ailleurs ne se développe que lentement et acquiert peu à peu seulement des formes plus définitives, plus stables. En beaucoup d'endroits même l'administration ne se forme qu'au 15e siècle.

---

(329) R. U. V, 95. Je n'ai pas usagé d'élucider la question de la marche de Guémar qui est trop en dehors de mon sujet.

Aussi il y a d'une façon générale peu de clarté, et les différentes branches de l'administration ne sont pas distinguées; guerre, finances, justice, administration sont tantôt dans les mêmes mains, tantôt partagées. Cette confusion existe partout. D'après G. Dupont-Ferrier, dans son ouvrage « Les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen-Age » (330), la France n'a pas encore partout des institutions définitives à la fin du Moyen-Age. Souvent les noms sont donnés les uns pour les autres; bailliages, prévôtés, châtellenies ne sont pas strictement séparés, subordonnés, hiérarchisés. Il en est forcément de même pour les fonctionnaires. En plus il n'y a pas partout la séparation des pouvoirs pour les fonctionnaires. Le gouverneur d'une province par exemple est à la fois chef militaire et juge, et il a des pouvoirs financiers.

Peu à peu seulement au milieu des luttes et des difficultés se forme autour des seigneurs une classe de fonctionnaires, assurant la gestion de l'administration et de la justice.

Il en est de même dans le domaine des Ribeaupierre. Aucun seigneur n'a dressé un tableau de ses domaines et de ses possessions; aucun n'a laissé une liste de fonctionnaires, indiquant leur hiérarchie et leurs fonctions exactes. L'installation des fonctionnaires et des circonscriptions administratives s'est faite au hasard, au fur et à mesure des acquisitions et des nécessités. En tout cas, nous n'avons pas une image nette et précise de l'organisation du domaine des Ribeaupierre avant 1648.

A cette date le domaine est divisé en sept bailliages qui sont: Ribeauvillé, Guémar, Zellenberg, Sainte-Marie-aux-Mines, Hohnack, Wihr-au-Val, Heiteren, localités qui toutes sont déjà aux mains de Smassmann à l'exception de la moitié de Guémar; Sainte-Marie-aux-Mines n'existe pas encore, et sans doute la vallée de la Lièpvre ne forme pas encore un bailliage spécial. En 1648 il y a à la tête de chaque bailliage un bailli (Amtmann) qui administre la circonscription au nom de son seigneur. Au-dessous du bailli il y a dans chaque commune un prévôt (scultetus ou Schultheiss).

Comment et à quelle date se forme cette administration? Quelles sont les charges des officiers du seigneur? Nous ne

pouvons pas l'établir avec précision. Les documents sont quasi muets à ce sujet-là, et il n'y a guère de différence entre l'organisation administrative et l'organisation judiciaire, et les pouvoirs sont concentrés dans les mêmes mains.

Le domaine s'élargissant, les Ribeaupierre devaient nommer des fonctionnaires pour l'administrer. Très tôt ceci a eu lieu, dès le début du 13e siècle déjà. Un premier fonctionnaire des Ribeaupierre « Lampertus » est nommé en 1241 comme « villicus », c'est-à-dire prévôt de Ribeauvillé (331). Avec l'agrandissement du domaine cette organisation s'est étendue, précisée, hiérarchisée et fixée. Peu à peu nous apprenons à connaître, non pas l'organisation même, mais quelques noms et quelques titres.

A côté de lui le seigneur a son administration centrale. Le principal fonctionnaire en est le receveur de la cour, le « Hofschaffner », mentionné pour la première fois en 1391 (332). Au-dessous de lui il y a le secrétaire, le « schriber », cité dès 1355 déjà (333). Ces deux officiers sont nommés à plusieurs reprises sous Smassmann. Dans la guerre qui éclate entre le comte Henri de Saarwerden, Henri de Lichtenberg et Henri Beyer d'une part et Smassmann d'autre part, « Peter Bögkelin der schaffener u. Johans der schriber» combattent du côté de Smassmann (1416) (334). Ce Jean est nommé en 1417 comme « honeschaffener minre gnedigen herschaffte »... (335). Il est donc devenu dans l'intervalle receveur de la cour. Plus tard, en 1438, un document mentionne encore « Eberhard Vits » et Ulric comme secrétaires (336), donc il y en a deux; en 1439, le deuxième, Ulric, est nommé comme receveur de la cour (337).

Mais nous n'apprenons rien sur les fonctions de ces hommes. Le receveur de la cour s'occupe sans doute de tout ce

(330) Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, vol. 145, Paris, 1902.
(331) R. U. I, 75.
(332) R. U. I, 459.
(333) R. U. I, 459.
(334) R. U. III, 147.
(335) R. U. III, 1191.
(336) R. U. III, 1070.
(337) R. U. III, 1078.

qui concerne l'administration centrale, il a surtout des charges financières, et il veille à la rentrée des cens et des impôts.

Le secrétaire s'occupe de la correspondance, tient les registres, rédige et envoie les lettres. Sa fonction est moins importante que celle du receveur, mais sous Smassmann le secrétaire succède toujours au receveur.

Ribeauvillé a une administration qui diffère de celle du domaine en général. Le « Schaffner » de la commune est mentionné en 1241 « Anshelmus quondam procurator « (338). A partir de ce moment, le receveur de la ville, « schaffner » ou « stadtschaffner », toujours distinct du Hofschaffner, est nommé souvent; il y en a un dans la ville haute et dans la ville basse (339). A l'époque de Smassmann il y a comme receveur « Conrat von Hofen » (1399-1426), « Claus Bernhart » (1426-29), « Claus Altenpass » (1429-1443) et « Thenie Glötzner » à partir de 1443. De nombreux documents nous les mentionnent (340). Ce schaffner administre la ville au nom du seigneur de Ribeaupierre; il est nommé par le seigneur et exempt de toutes impositions et corvées (341).

Il a à côté de lui le secrétaire. De 1409 à 1418 c'est Jean Cremer, puis Nicolas Russ (1419-1439). En dessous de ce secrétaire il y a le ou les sous-secrétaires (unterschreiber).

Est-ce que la ville a une administration communale, un conseil? Sous Smassmann nous n'en apprenons rien. En 1403 un recueil de statuts et de prescriptions est publié (342), mais il ne concerne pas l'administration de la ville; il ne contient que des prescriptions de police et des règlements concernant les métiers. Le conseil de la ville, dont parle B. Bernhard dans

---

(338) R. U. I, 75. Procurator et Schaffner sont identiques. Cet Anselm est nommé dans un document allemand: Henri de Ribeaupierre vend la maison, le « hof, der schaffner Anshelmes was... » (R. U. I. 216).

(339) « Johans von Rufach, schaffener in der Obern stat ». — R. U. II, 4. — « Clewelin Gerwer, schaffener in der Nidern stat (1365), R. U. II, 19.

(340) R. U. III, 618 (année 1429), III, 661 (1431), III, 708 (1437), etc., etc.

(341) Voir B. Bernhard: Recherches sur l'histoire de la ville de Ribeauvillé, Colmar, 1888, p. 295 et suiv.

(342) Archives de Ribeauvillé, un volume in-folio de 41 pages, F. F. 5.

ses « Recherches sur l'histoire de la ville de Ribeauvillé », existe déjà, mais d'une façon obscure sous la forme du tribunal qui est mentionné assez souvent (343). Ailleurs, à Strasbourg, Colmar, Haguenau (344), il en était de même jusqu'au début du 14e siècle: Administration et justice étaient dans les mêmes mains. A Ribeauvillé le « stattschaffner » est à la tête de cette administration, les membres du tribunal-conseil sont au nombre de huit à seize, naturellement nommés par le seigneur, probablement à vie. Les documents, il est vrai, ne nomment toujours que le tribunal. Mais certains d'entre eux n'ont pas trait à des affaires judiciaires, mais à des affaires communales; en 1427 par exemple, Smassmann est obligé d'engager un quart de Ribeauvillé à Louis III, l'électeur palatin (345). C'est alors que « der schaffener u. die burgere des gerichtes u. die gemeynde « (le receveur et les citoyens du tribunal et la commune) promettent sur l'invitation de Smassmann la fidélité à Louis III. Le conseil prend donc forme et vie de cette façon. Il n'apparaît cependant clairement que sous Guillaume Ier vers 1470 (346).

A côté du receveur apparaît à la fin du 14e siècle un autre officier du seigneur de Ribeaupierre: le « vogt », bailli ou « amtmann ». Le premier bailli est nommé en 1376 (347). Sous Smassmann il y a comme baillis Pierre de Schüttern (1400-1409) (348), Rodolphe de Neuenstein (1431-1443) (349) et sans date, nommé en 1440 Henri de Wettolsheim (350), tous des hommes de basse noblesse.

Nos documents mentionnent seulement les baillis, mais il n'y a aucune indication sur leurs fonctions. D'après B. Bernhard le bailli est avant tout un fonctionnaire de la justice; il préside le tribunal. Mais en 1648 il est encore l'administrateur de la circonscription. Nous ne pouvons pas affirmer que

---

(343) Voir le paragraphe suivant, l'organisation judiciaire, p. 221.
(344) Voir mon article, L'avènement de la démocratie à Haguenau en 1332, dans Bulletin de la Société dHistoire et d'Archéologie de Haguenau, Haguenau 1930, p. 113.
(345) R. U. III, 502, a, b, c.
(346) Archives de Ribeauvillé, F. F. 2; les premiers jugements rendus par les magistrats communaux datent de 1468.
(347) R. U. II, 138.
(348) R. U. III, 12.
(349) R. U. III, 711, 778, 853, 1194, etc.
(350) R. U. III, 1121.

c'est déjà le cas sous Smassmann, mais c'est très probable. En tout cas, le bailli devient le principal officier dans le domaine, il est placé au-dessus du receveur, et de lui dépend le bailliage.

Du bailli de Ribeauvillé dépend probablement à côté de la commune de Ribeauvillé la localité d'Ellenwiller dont un prévôt, Petermann, est nommé; en 1362 son fils prend sa charge (351).

Dans le domaine nous ne discernons pas nettement les circonscriptions, les « Aemter ». Mais nous rencontrons les mêmes fonctionnaires qu'en 1648, le bailli (« vogt » ou « amtmann») et le prévôt (« schultheiss » ou « meyer »).

Le nom de la circonscription (« Amt ») n'apparaît nulle part dans les documents. Mais le nom de « Amtmann » se présente quelquefois. Le nom usuel cependant pour désigner le bailli est à ce moment le mot « vogt ».

Est-ce que le « vogt » a moins de pouvoirs que le bailli (« Amtmann ») du 17e siècle? Il se peut, mais nous ne pouvons pas nous en rendre compte. Il me semble cependant que le « vogt » est toujours placé au-dessus du prévôt. Nous trouvons ces deux fonctionnaires dans plusieurs localités appartenant à Smassmann.

A Guémar les documents mentionnent en 1374 « Philippes Susenberg, vogt zu Gemer » (352), puis sous Smassmann le bailli est nommé en 1426 (353) et en 1429 (354); c'est Hartmann Steinhammer; en 1433 (355), et en 1434 (356) le bailli est mentionné encore mais son indication d'un nom. A côté du bailli un prévôt exerce ses fonctions à Guémar: « Heintzeman, schultheiss zu Gemer » (357) qui est nommé à plusieurs reprises. La circonscription de Guémar comprend sans doute Ohnenheim encore, mais nous n'en apprenons rien.

(351) R. U. I. 746.
(352) R. U. II, 115.
(353) R. U. III, 462.
(354) R. U. III, 600.
(355) R. U. III, 740.
(356) R. U. III, 828.
(357) R. U. II, 452.

A Zellenberg nos documents mentionnent un bailli, un prévôt et des jurés en 1440 (358); Bennwihr dépend probablement de ce bailliage de Zellenberg.

A Hohnack et dans les quatre paroisses qui dépendent de cette seigneurie nous trouvons également ces deux officiers. En 1387 (359) un document de Henri de Saarwerden, qui en ce moment-là possède la seigneurie nomme « unsere vöget u. schaffener zu Obern Rapolczwiler u. zu Hohennach », Puis sous Jean de Lupfen, Jean Schnellemann est nommé comme bailli de Hohnack et de Landsberg en 1433 et en 1437 (360). Smassmann y installe un autre, Abry, nommé en 1441.

Dans les villages au contraire, il y a les prévôts: à Orbey en 1351 (Eberlin, unser schlutheisse ze Urbeis ») (362), à Fréland il y a en 1441 (361) un prévôt et des jurés, à Lapoutroie en 1366 « Wernisson Spiegeler, preuost de lai Poytroie » (363). Nous n'entendons rien pour Bonhomme et Labaroche. Ces communes dépendent de la seigneurie de Hohnack; les documents les indiquent toujours ensemble. Il y a donc une circonscription qui nous apparaît assez clairement; à la tête le bailli à Hohnack, les prévôts dans les villages (364).

Dans ce territoire de Hohnack nous sommes en pays de langue française. Les documents cités par H. Witte (365) révèlent des noms français depuis le 13e siècle; la frontière des langues d'ailleurs s'est fixée à cet endroit depuis la fin des invasions germaniques; la population est restée romane. De

---

(358) R. U. III, 1211.
(359) R. U. II, 281.
(360) R. U. III, 757, 933.
(361) R. U. III, 1144.
(362) R. U. I, 628.
(363) R. U. II, 34.
(364) L'organisation n'est cependant pas très claire non plus. En 1377, Ulric de Ribeaupierre nomme un « vogt... in Urbeystal », un avoué dans le Val d'Orbey (R. U. II, 142); en 1396, il y a comme bailli à Lapoutroie « vogt Sersey in Schöne erlachestal » (R. U. II, 518). Il se peut cependant qu'en nommant le bailli pour le Val d'Orbey ou pour la vallée de Lapoutroie le seigneur ait voulu désigner le bailli de Hohnack. Les documents ultérieurs s'accordent, par exemple, celui de 1536 (dans Grimm, V, p. 347-54), renouvellement de règlements antérieurs, indique « notre bailli à Hohnack, des prévôts et des jurés de la dite vallée ».
(365) Hans Witte: Zur Geschichte des Deutschtums im Elsass und im Vogesengebiet, Stuttgart, 1897, p. 67-72: le Val d'Orbey.

nouveau nous touchons à l'idée de la double culture. Pour les communes de Lapoutroie, Orbey, Labaroche, Fréland et Bonhomme nous rencontrons des documents aussi bien en français qu'en allemand (366). Certes, nous voyons qu'il n'y a pas de différence de l'organisation de Hohnack avec le reste du domaine; le seigneur de Ribeaupierre écrit en allemand, mais les fonctionnaires et les habitants des villages portent des noms français. En 1441 l'avoué à Hohnack est « Abry »; le même document nous fait connaître « Hory de Tanguenay, preuost dou vault d'Orbeis..., messire Demonge, demourant auxdit lieu, et lez juriez dondit lieu cest assauoir Conney, Tirion, Mertin et Jannerat ». Mais on trouve également des noms allemands: en 1351. Eberlin est schultheiss à Orbey, en 1466, Wernisson Spiegeler prévôt à Lapoutroie, en 1441 « Clewlin Reinbolt » à Fréland, comme jurés on y mentionne à côté de Mertin et de Colin « Mathis Muller » et « Hans Muller... der weibel Lucas... Dietrich Muller der weber...», etc. — Le seigneur est de langue allemande, les sujets sont de langue française. Il est probable que les fonctionnaires des Ribeaupierre connaissent les deux langues, de même que les autorités des villages. Des immigrants allemands viennent dans le Val d'Orbey (les noms ci-dessus l'indiquent), mais il ne semble nullement qu'il y ait des essais pour changer la langue de la population, et jusqu'à nos jours la langue française et le patois roman s'y sont maintenus en pleine vie.

A Wasserbourg il y a un « vogt » en 1434 (367), et en 1441 un autre document (368) qui fixe les droits des seigneurs de Ribeaupierre parle des « amptlute » qui doivent veiller au respect des droits du seigneur. Après Smassmann Wasserbourg perd son avoué, et le château est rattaché au bailliage de Wihr-au-Val (1648).

A Wihr-au-Val, le bailli existe en 1410 (369) et après la réacquisition de la localité il est nommé de nouveau en 1442 (370). La même année on fait mention d'un « ampt-

(366) R. U. III, 1144.
(367) R. U. III, 793.
(368) Grimm, V, p. 341-43.
(369) R. U. III, 31.
(370) R. U. III, 1154.

mann ». Pour la première fois nous apprenons à connaître les attributions de cet officier. Antoine l'Aîné de Hattstatt écrit à Smassmann d'envoyer son « amptmann à Wihr..... quand mes gens de Sulzbach viendront et le prieront de leur accorder justice devant votre tribunal à Wihr... » (371). Il a donc des fonctions judiciaires.

Nous n'apprenons rien au sujet de l'administration dans les localités acquises par Smassmann. Aucun fonctionnaire n'est nommé à Günsbach, Griesbach, Walbach et Zimmerbach. Probablement Smassmann les rattache au bailliage de Wihr-au-Val, car nous trouvons cette organisation dans la suite.

Nous ne savons rien non plus de Heiteren, tandis qu'à Balgau, dont nous n'avons pas appris la date de l'acquisition par les Ribeaupierre, un prévôt et des jurés sont nommés, de même que les « amptluten » (1448) (372).

Les documents restent presque muets sur les attributions des fonctionnaires des Ribeaupierre. Nous voyons que le prévôt a dans sa commune des attributions judiciaires comme les documents concernant Balgau et le Val d'Orbey nous le montrent. Mais sans doute ils ont aussi des attributions administratives, ils gèrent les intérêts de la commune, ramassent les cens et les redevances pour le seigneur, font appliquer les règlements seigneuriaux. Ils sont naturellement nommés par le seigneur et dépendent de lui.

Les « amptiute », agents du bailli ou du prévôt, dont le rôle n'est pas précisé, sont de petits fonctionnaires, agents de police (« weibel »), garde-chasses (« bannwarte »), etc.

Au-dessus des prévôts et des différents agents se trouvent les baillis avec des attributions judiciaires et probablement aussi administratives. Nos documents ne nous permettent pas de préciser leurs fonctions. Mais l'institution du bailli (et du prévôt) est générale dans le Saint-Empire romain germanique (373). Dans les possessions autrichiennes du Sud de l'Alsace, le bailli est un personnage puissant; au-dessous de lui il y a toujours plusieurs prévôts ou maires (374). Dans

---

(371) R. U. III, 1167.
(372) Grimm, V, p. 354-57.
(373) Voir R. Schröder: Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte.
(374) Voir W. Beemelmans, ouvrage cité.

le duché de Lorraine de même les baillis, qui sont des nobles ou des chevaliers, sont les plus hauts fonctionnaires, ils représentent le duc, publient ses ordonnances, jugent les gentilshommes, convoquent les vassaux pour la guerre. Au-dessous d'eux, il y a les prévôts qui sont des roturiers et qui ont à la fois des attributions judiciaires, financières et militaires (375). Au pays de Bade encore se dessine une forte organisation administrative sous Bernhard I[er]: en bas de la hiérarchie se trouve le « Schultheiss », c'est-à-dire le prévôt qui a des fonctions administratives et judiciaires. Au-dessus de lui il y a le « Amtmann » ou « Vogt », le bailli. Il préside le tribunal et en plus son activité s'étend sur le domaine militaire et administratif. Cependant la séparation de ces fonctions avec celles du prévôt n'est pas toujours nette (376).

La même organisation existe en plus petit dans le domaine des Ribeaupierre en 1648 (377). Ses origines remontent sûrement au 13[e] siècle, et elle est déjà assez développée sous Smassmann. Il est probable cependant que l'administration n'est pas encore définitivement organisée et qu'elle s'est développée dans la suite. Le bailli qui est d'ordinaire un petit noble (378) administre une circonscription plus ou moins étendue, qui prend, nous ne savons pas quand, le nom de bailliage. Nommé par le seigneur, le bailli est son représentant dans l'administration et la justice, il cumule en outre les attributions financières et militaires. Il assure l'exécution des jugements, veille à la paix et à l'ordre, surveille les fonctionnaires subalternes et leur donne des ordres. Fonctionnaire, il est payé par le seigneur, il reçoit de lui un traitement annuel, et il prélève une taxe sur ses administrés. Voilà comment nous apparaissent les baillis et l'administration seigneuriale aux Temps Modernes; les documents manquent pour les Ribeaupierre du 15[e] siècle.

---

(375) Voir R. Parisot: Histoire de Lorraine, I, p. 385, 386.

(376) Voir R. Fester: Markgraf Bernhard I. und die Anfänge des badischen Territorialstaates.

(377) Voir surtout: R. Brieger: Die Herrschaft Rappoltstein, ihre Entstehung und Entwicklung.

(378) Il serait intéressant de voir lesquels de ces baillis étaient à l'origine et au quinzième siècle des ministériales des Ribeaupierre; il nous est impossible de l'établir faute de documents.

Les seigneurs de Ribeaupierre n'ont pas une administration propre dans leurs biens et propriétés où ils n'ont pas la souveraineté. Il faut cependant excepter les cours colongères. Nous ne connaissons pas bien l'organisation des cours colongères des Ribeaupierre, mais elle est sûrement la même que partout ailleurs. A la tête de cours colongères importantes il y a un « vogt ». Un seul document concernant le « dinghof » de Wihr-au-Val, mais datant de la fin du 15e siècle seulement, mentionne un « amptmann » qui apparaît avec des attributions financières surtout (379). Dans le plus grand nombre des cours colongères il n'y a qu'un prévôt (« schultheiss ») ou un maire (« meyer ») avec des attributions judiciaires et financières. Les documents des cours colongères des Ribeaupierre citent un « meyger » à Eguisheim dont le salaire est de « 6 omen wins », et son secrétaire (salaire: « 1 omen wyns ») (380), un « schultheiss » à Wihr-au-Val (381), mais sans autres explications.

3) *L'organisation judiciaire*

Les droits judiciaires des Ribeaupierre varient suivant qu'ils ont la haute ou la basse justice dans les différentes parties de leur domaine. Le droit de « Zwing u. Bann » est la basse justice, c'est-à-dire le seigneur peut juger les affaires du droit commun et les affaires criminelles (police, droit civil, questions de propriété, d'usage, questions de redevances, d'impôts, de dettes, délits et crimes), mais il n'a pas le droit de condamner à la peine capitale. Pour cela il lui faut le droit de haute justice (Hochgerichtsbarkeit). Dans de nombreuses localités, Smassmann possède le droit de haute justice, mais dans certaines ce droit appartient encore au suzerain, p. ex. à l'archiduc d'Autriche.

Smassmann a la haute justice.

---

(379) Grimm, IV, p. 181-183.

(380) Grimm, IV, p. 165-168; « 6 omen » = 3 hl de vin, « 1 omen » = 0,50 hl de vin.

(381) Grimm, IV, p. 181-183.

à *Ribeauvillé:* le document de 1441 (382) dit: « gerichte, hohe u. nider... », tribunaux de haute et de basse justice; en 1420, « Conrat von Houe, stattschaffner » à Ribeauvillé signe un document d'après lequel il a siégé au tribunal « an offener des Richess strasse », sur la route d'Empire (383).

à *Guémar,* le tribunal de la haute justice est mentionné en 1399 (384); les Ribeaupierre y possèdent: « gerichte... hohe und nider... ».

à *Ohnenheim,* les Ribeaupierre possèdent le droit de haute justice; en 1443 Smassmann vend la localité avec « gerichten, twingen... begriffe u. rechte, hohe u. nyder... » (385).

à *Zellenberg et Bennwihr,* Smassmann acquiert en 1435 les droits souverains avec « twingen, bennen, gerihten hohe u. nohe... » (386).

dans la vallée de la Liepvre la possession comprend le sol avec les « twingen, bennen... vollen gerichten..... » (1397) (387).

a *Hohnack* le droit de haute justice est mentionné dès 1373 (388). Puis en 1441 le droit est expliqué plus explicitement: ... « et celui qui commet un meurtre et qui est enfermé comme prisonnier au château est jugé à Lapoutroie; c'est là que doit être le billot ,et le gibet est à Ergkers matte » (389). Ce droit de haute justice s'étend donc sur toute la vallée de la Weiss. Les Ribeaupierre ont aussi ce droit à Bonhomme (390) et à Judenbourg (391).

à *Wasserbourg,* le seigneur de Ribeaupierre a la haute justice en 1441 (392): « les tribunaux hauts et bas appartiennent à mon seigneur, et le tribunal de la haute justice se trouve... dans la banlieue de mon seigneur... »

---

(382) R. U. III, 1144.
(383) R. U. III, 193.
(384) R. U. II. 628.
(385) R. U. IV, 2.
386) R. U. III, 841.
(387) R. U. III, 1185.
(388) R. U. II, 507.
(389) Grimm, V, p. 357-60: «...u. welher ein todslaf tel u. gefangen wurd uf das slosz, ob dem richtet man zuo Schoenerlach, do sol der stoc sin u. der galge zuo Ergkers matte. »
(390) R. U. I, 400.
(391) Grimm, V, p. 357-60.
(392) Grimm, V, p. 341-43.

Pour *Wihr-au-Val* nous ne sommes pas fixés. Les documents indiquent seulement le « tribunal » (393), mais probablement les Ribeaupierre sont en possession de la haute justice, car en 1442 Antoine de Hattstatt fait juger ses gens de Soultzbach par le bailli de Smassmann à Wihr-au-Val (394).

De même nous sommes mal renseignés sur les *villages de la vallée de Munster*. Smassmann y possède « twing u. bann » et les « tribunaux » (395), mais ses droits y sont tellement étendus qu'il y a probablement aussi la haute justice en main.

A *Heiteren*, la haute justice est restée aux mains de la maison d'Autriche. Les Ribeaupierre n'y ont que le tribunal du village (Dorfgericht) c'est-à-dire la basse justice (396). A *Balgau* les Ribeaupierre ont un prévôt et un « hern — oder frefelgericht » (397) qui ne concerne sans doute que les affaires du droit commun.

Les Ribeaupierre ont aussi tous les droits à *Hausen* (1434) (398) avec « zwingen, bennen... gerichten hoch u. nider... », mais Smassmann engage le village, qui après lui seulement revient aux Ribeaupierre.

De cette façon les Ribeaupierre ont de nombreux tribunaux, chargés de rendre la justice et de faire observer les règlements du seigneur. Les baillis, le receveur de Ribeauvillé et les prévôts sont juges, et ils sont assistés du jury. Nous rencontrons cette institution du jury dans les différentes localités des Ribeaupierre, mais surtout à Ribeauvillé. Il s'agit toujours du tribunal du « schaffner », non de celui du bailli. La formule est à peu près toujours la même: le receveur rédige l'acte, explique l'affaire et termine: « Und sint dis die personen so in gerichte warent u. urteil harumbe gabent, mit nammen... » (et voici les personnes qui étaient réunies au tribunal et qui donnaient à ce sujet leur jugement; leurs noms sont...) (399). Une autre fois, Conrade von Hofen, receveur de la ville de Ribeauvillé, préside le tribunal de son seigneur Smassmann « an offener des Richess strassen »

---

(393) R. U. III, 1167, 1171.
(394) R. U. III, 1167.
(395) R. U. III, 31.
(396) R. U. I, 311.
(397) Grimm, V, p. 354-57.
(398) R. U. III, 823.
(399) R. U. II, 746 (en l'année 1408).

(auprès de la route d'Empire) assisté de son jury (400). Le nombre des membres de ce jury varie entre huit présents (401) jusqu'à seize hommes présents (402). Dix à douze jurés sont des moyennes, mais non la règle (403). Probablement les jurés sont désignés à vie; en tout cas ils restent longtemps en fonction. En 1432 quelques jurés sont les mêmes qu'en 1420, et en 1450 en partie les mêmes qu'en 1443. — Les affaires qui sont traitées par ce tribunal de Ribeauvillé sont de peu d'importance: il s'agit toujours d'achats, de ventes, d'héritages, au plus de procès ou contestations de propriétés; pas une seule fois il n'y a la mention de crimes ou de délits. — Cependant ce tribunal est assez important, parce que les jurés forment en même temps le conseil de la ville.

Nous connaissons moins bien les autres tribunaux du domaine des Ribeaupierre. Dans la seigneurie de Hohnack, d'après un document de 1536 (404), mais qui n'est qu'un renouvellement de règlements antérieurs, la justice est rendue dans les villages par le prévôt: le seigneur de Ribeaupierre institue selon sa volonté un « schultheiss » « avec lequel il doit y avoir encore seize citoyens jurés à savoir quatre de chaque paroisse pour maintenir le droit ». Si un juré meurt les trois autres jurés du village doivent désigner trois citoyens de la commune, parmi lesquels le prévôt choisit.

Le prévôt convoque les jurés, il préside le tribunal, proclame les sentences. Il doit siéger quatre fois par an, dans chaque paroisse une fois (405). Ailleurs encore, à Balgau, prévôt et jurés doivent se réunir deux fois par an et juger les fautes commises. On n'indique cependant pas quel est le nombre des jurés. Les habitants de Balgau doivent jurer le serment d'obéir au schultheiss (406).

Nous n'entendons parler que rarement de la fonction judiciaire du bailli. D'après B. Bernhard, le bailli de Ribeau-

---

(400) R. U. III, 193 (en 1420).
(401) R. U. IV, 237.
(402) R. U. IV, 8 et 312.
(403) R. U. II, 621, 625, 638, 746; III, 177, 193, 733; IV, 13, 45, 103, 104, 141, 142, 201, 211, 219, 226, 229, 270, 277, 315.
(404) Grimm, V, p. 347-54.
(405) Confusion cependant, puisqu'il y a dans chaque paroisse un prévôt et au-dessus des prévôts un bailli; peut-être y a-t-il la confusion dans le texte: on veut dire le bailli au lieu de « schultheiss ».
(406) Grimm, V, p. 354-57.

villé préside le tribunal formé par le conseil de la ville. A Wihr-au-Val nous apprenons une seule fois que le « amptmann » est chargé d'une affaire judiciaire (407), mais le document est tellement vague qu'on ne peut pas en tirer une conclusion.

Quelle est donc la différence entre la justice du bailli et celle du prévôt (du receveur à Ribeauvillé)? Nos documents ne l'indiquent pas. Il me paraît vraisemblable cependant que les prévôts et le receveur à Ribeauvillé s'occupent des questions de droit commun, des délits et des affaires de moindre importance. Le bailli au contraire juge les affaires qui correspondent au droit de haute justice. Il y a donc d'abord les tribunaux des prévôts ou du receveur et au-dessus d'eux le tribunal du bailli qui s'occupe des affaires importantes, des crimes.

Et au-dessus de ces deux tribunaux, il y a une haute instance formant cour d'appel; un seul document en parle: en 1450 un jugement rendu à Zimmerbach par les deux prévôts, celui de Ribeaupierre et celui de Hattstatt (408), mécontente un des condamnés; il fait appel au « hoffgericht », au tribunal de la cour qui siège à Ribeauvillé et qui donne le jugement (409). De cette façon le tribunal du bailli ne sert pas de tribunal d'appel; sans intermédiaire on passe du tribunal du prévôt au tribunal de la cour seigneuriale. Nous ne connaissons cependant pas l'organisation de ce tribunal supérieur; il est présidé sans doute par le seigneur de Ribeaupierre et en son absence par le « hofschaffner ».

Il y a encore un autre tribunal des Ribeaupierre: en mai 1419 (410) paraît devant Smassmann Dietsche von Hungerstein et sa femme pour des contestations d'héritage. Smassmann préside lui-même l'affaire; le tribunal est composé de neuf vassaux des Ribeaupierre, du receveur de Ribeauvillé et de son secrétaire et en outre de trois citoyens de Ribeauvillé qui par ailleurs nous sont connus comme jurés du tri-

---

(407) R. U. III, 1167.

(408) Le village est partagé entre les deux seigneurs.

(409) R. U. IV, 322: « von solchem urtheil appelirt Georg Friess warms fuss mit lebendiger stimm vir unserer gnedigen herschaft zu Rappoltstein hoffgericht, welches ihme dann in dem urtheil zeugnuss gegeben u. es unter solchem appel in forma expedirt worden. »

(410) R. U. III, 183.

bunal. La composition du jury est donc tout autre que pour le tribunal de Ribeauvillé; en effet, le procès concerne, non pas un citoyen de Ribeauvillé ou un paysan, mais un noble, un vassal de Smassmann. Le noble est jugé par des nobles, quoique trois roturiers prennent place également dans ce tribunal qu'on peut appeler le tribunal des vassaux (Lehnsgericht). — Une deuxième fois ce tribunal est mentionné au mois d'août 1443 (411). Cette fois-ci l'affaire est plus importante. Un seigneur de l'Ouest, Jean de Toulon (412) a des prétentions sur la moitié du château et des gens de « Judelinshuse » (Bonhomme). Le tribunal se réunit à deux reprises, le 12 août et le 31 août, et proclame à cette deuxième date sa sentence qui repousse la requête de Jean de Toulon. C'est Ulric von Ratsamhausen vom Stein qui « comme juge » de Smassmann rédige l'acte qui se termine par l'énumération des vassaux qui siègent à ce tribunal (« Und sint diss der obgenanten miner genedigen herschaft von Roppolczstein manne, so do by gewesen sint u. urteil har umb geben habent... »); ils sont au nombre de trente donc cinq chevaliers (« rittere »); mais cette fois-ci aucun roturier ne s'y trouve. Le document indique encore que Rodolphe Zorn von Bulach et Jean Wolf de Sigolsheim sont « beder parthen fürsprechen », les avocats des deux parties.

Nous avons donc nettement affaire à un tribunal spécial qui a comme mission de régler les litiges entre les nobles, vassaux des Ribeaupierre. Est-ce que c'est une institution permanente? On peut en douter: en 50 ans, il n'y a que deux actes qui le concernent; dans chaque cas la composition est tout-à-fait différente. Probablement ce tribunal n'est formé que suivant les besoins; alors le seigneur de Ribeaupierre le préside personnellement ou bien il nomme un juge spécial; il désigne les jurés, et suivant l'importance de l'affaire il en augmente ou diminue le nombre; il désigne également les avocats. Par ce tribunal qui, somme toute, n'a plus une grande importance, les nobles maintiennent leurs privilèges de caste vis-à-vis des roturiers; l'institution est déjà fort vieille et tout-à-fait générale dans l'Europe centrale et occidentale.

---

(411) R. U. IV, 122.

(412) « Jean de Toullon » = Toulon, dans le département de la Marne.

Dans les propriétés les Ribeaupierre n'ont pas de droits judiciaires sauf dans les cours colongères qui ont dans le domaine aussi une organisation judiciaire spéciale. Dans la cour colongère de Guémar, appelée «trockener Dinghof» (413), les Ribeaupierre possèdent « toute juridiction avec forêts et eaux et amandes » (414).

Les colongers sont soumis entièrement, au point de vue juridique, à leur rotule colongère. Le « dinghoffherr », le maître de la colonge doit réunir, d'après l'acte de la cour colongère d'Eguisheim, chaque année le tribunal aux séances duquel chaque colonger doit assister sans invitation (415). Le prévôt (« schultheiss ») a les attributions judiciaires. Les colongers forment le tribunal présidé soit par le « vogt », soit par le prévôt (cour colongère de Wihr-au-Val) (246). Ce tribunal est compétent pour toutes les affaires des colongers entre eux, et le maître, lié par la rotule n'a pas le droit de changer cette organisation judiciaire.

4) *L'organisation financière*

Les seigneurs de Ribeaupierre percevaient dans leur domaine des droits nombreux et variés. Pendant les premiers siècles de l'époque féodale les seigneurs vivaient des revenus de leur domaine, c'est-à-dire des cens et des redevances que les tenanciers leur payaient en argent et surtout en nature en vertu du contrat féodal. Ils devaient également au seigneur les corvées pour cultiver les terres seigneuriales.

Peu à peu s'établissaient les impôts. A l'origine le seigneur levait des contributions dans certaines circonstances par exemple quand il armait chevalier son fils aîné, quand il mariait sa fille, ou quand il partait en croisade. Cette contribution que le seigneur «demandait» s'appelait la bède (417). Elle était volontairement accordée par les sujets. Mais bien-

---

(413) Grimm, IV, p. 242-244: à Guémar, il y a quatre colonges dont deux qui appartiennent à la primatiale de Nancy, deux aux Ribeaupierre.
(414) Traduction française du document de 1406, faite en 1747.
(415) Grimm, IV, page 165-168.
(416) Grimm, IV, p. 181-183.
(417) bede: de l'allemand « bitten ».

tôt, à l'occasion de chaque guerre, le seigneur lève des contributions extraordinaires, payées par tous ceux qui ne font pas le service. Peu à peu, cet impôt est demandé annuellement, et la bède, appelée taille en France, devient un impôt régulier perçu sur la terre ou sur la fortune. Tous les seigneurs qui possèdent des droits souverains lèvent cet impôt direct, la bède; et inversement le droit d'imposer les sujets est une des principales bases des droits souverains. Le seigneur de Ribeaupierre possède ce droit.

A côté de l'impôt direct s'établissent les impôts indirects, issus également du droit souverain. La principale de ces impositions est le « ungelt » taxe sur l'entrée et la sortie d'un produit dans une localité et levée surtout sur le vin, semblable à l'octroi. Il y avait en outre — le seigneur de Ribeaupierre les possède tous — les droits de douane et de péage, les droits du marché, le droit d'amende, les banalités que les gens payaient pour l'utilisation du four, du pressoir et du moulin du seigneur.

Pour toute l'administration financière des Ribeaupierre, nous sommes très mal renseignés. Les documents ne nous donnent que des indications, mais presque aucune explication.

a) *Les cens et les redevances*

Dans leur domaine et dans les propriétés les seigneurs de Ribeaupierre perçoivent les « zinse », les « gulten » et « renten », c'est-à-dire les cens sur le sol, sur les fermes, champs, prés et vignes. A côté et ayant les mêmes caractères il y a les dîmes, les « Zehnte » que le seigneur lève sur les récoltes et qui ne sont pas seulement un droit ecclésiastique; ce n'est d'ailleurs pas la dixième partie des produits du sol. Ces droits étaient originairement payés en nature; le paysan fournissait les mesures exigées de blé, de vin, le nombre fixé d'animaux de la basse-cour; peu à peu, dès le 13e siècle les redevances sont payées en argent, et cet usage se généralise de plus en plus; cependant les seigneurs y perdent à cause de la dépréciation de la monnaie au 15e siècle.

Nous ne pouvons pas dresser un tableau complet des cens et des droits que lève le seigneur de Ribeaupierre, ni des

sommes approximatives qu'il recueille, car les documents sont beaucoup trop fragmentaires et imprécis. Il est absolument impossible d'établir le budget du seigneur de Ribeaupierre.

Dans le domaine, Smassmann possède un très grand nombre de cens et de redevances; en dehors du domaine, encore, il perçoit sur ses tenanciers, auxquels il a loué ses exploitations rurales et ses propriétés, des droits nombreux. Ces cens sont nommés à plusieurs reprises dans nos documents, mais sans ordre, sans explication et sans détail à Ribeauvillé (418), à Ammerschwihr et à Judenbourg au partage de 1373 (419), à Guémar (420), à Ohnenheim (421), dans la vallée de la Lièpvre (422), à Balgau en 1448 (423). Pour certaines localités on nous donne un peu plus d'indications: à Guémar, les Ribeaupierre possèdent le « Pfennig- Hühner- und Gänsegeld », c'est-à-dire le cens du sol, des poules et des oies (424); à Bebelnheim, Smassmann possède en 1449 (425) un cens sur le vin et sur les poules, cens qui est mentionné encore une fois en 1450 (426) avec plus de précision: la localité lui doit huit chapons, trois poules et en outre un cens en argent. A Kientzheim Smassmann lève les cens du vin et des poules, à Bergheim le cens du vin, des poules, des chapons (427). Par la veuve du seigneur d'Altenkastel il reçoit les cens du blé à Soultzbach, à Wihr près Guirsberg, à Orbey, Thannenkirch, Bergheim, Ellenwiller, Mittelwihr, Ingersheim, Ostheim, Bischwihr, Wihr-près-Horbourg, Rodern, Andolsheim, Colmar (428). La dîme est mentionnée à plusieurs reprises aussi: au partage de 1298 les Ribeaupierre possèdent déjà la dîme du vin à Kaysersberg (429); à Fréland Smassmann a la dîme du blé (430), à Logelnheim et à Appenwihr

(418) R. U. I, 223.
(419) R. U. II, 111.
(420) R. U. II, 628.
(421) R. U. IV, 2.
(422) R. U. III, 1185.
(423) Grimm, V, p. 354-57.
(424) R. U. I, 224.
(425) R. U. IV, 303.
(426) R. U. IV, 350.
(427) R. U. IV, 73.
(428) R. U. III, 536.
(429) R. U. I, 223.
(430) Grimm, V, p. 357-60.

il possède le « leigenzehenden », la dîme laïque (431), à Kientzheim la « grande dîme », c'est-à-dire la dîme sur le blé (432).

Le seigneur de Ribeaupierre a les « gezöge » c'est-à-dire il garde le droit de lever des redevances sur ses sujets qui quittent son domaine pour aller habiter les possessions du comte de Wurtemberg (partage de 1298).

Dans les cours colongères, le seigneur lève également des droits. Cependant nos documents ne les indiquent pas suffisamment. On nomme le cens pour le vin et pour la volaille et la dîme pour les champs, les prés et les vignes dans la cour colongère de Kientzheim (433). A Eguisheim les colongers doivent donner le cens pour tous les biens qui relèvent du « dinghoff » et en outre le cens du vin en automne, des cens sur la fortune et sur le blé (434). Pour la cour colongère de Wihr-au-Val on indique uniquement le cens (435).

Dans cette catégorie de droits il faut ranger encore les droits ecclésiastiques que possède Smassmann, c'est-à-dire le droit de patronat (Kirchensatz). Etant patron de certaines églises, le seigneur peut nommer le desservant et par conséquent percevoir une part des bénéfices, lever sur les églises certains droits, sans doute peu élevés. Smassmann possède le droit de patronat à Ribeauvillé (436), à Brisach (437), à Riquewihr (438), à Soultzmatt (436); le montant de ce droit n'est indiqué nulle part.

Les corvées dues au seigneur au Haut Moyen-Age ont comme partout diminué considérablement; au 15e siècle elles ont disparu en partie. Les documents ne nous indiquent que les corvées à fournir par les habitants de la seigneurie de Hohnack. Dans l'acte de renouvellement des droits des Ribeaupierre à Hohnack (1441) nous lisons: «... Item les habitants d'Orbey doivent faucher le pré de Tangnach qui dépend du château de Hohnack et ils doivent y faire les foins et les conduire au château ou dans la grange... Item quant au pré

(431) R. U. III, 37.
(432) R. U. IV, 1218.
(433) R. U. IV, 1218.
(434) Grimm, IV, p. 165-168.
(435) Grimm, IV, 181-183.
(436) R. U. I, 223.
(437) R. U. I, 498.
(438) R. U. II, 111.

dans l'avant-cour ce sont les gens de Lapoutroie qui doivent la faucher et ceux de Labaroche doivent faire les foins et les conduire dans la grange...» (439). Pour Labaroche on nous indique encore que chaque charrue doit trois journées de corvée, une pour le blé, la deuxième pour les jachères, la troisième pour l'avoine. S'il y a des constructions ou des réparations au château, la commune doit amener le bois de construction; en outre les gens de Fréland doivent conduire auprès des seigneurs le vin de Kaysersberg (440). Ce sont les seules mentions que nous avons au sujet des corvées; il est probable que dans certaines localités elles n'existaient plus et étaient remplacées par des redevances en argent.

b) *Les impôts directs*

Le droit d'établir des impôts est à côté du droit judiciaire une des principales émanations du droit de souverain. L'expression généralement employée pour désigner les impôts directs est le mot « steuer » (impôt), mais on trouve très fréquemment les mots de « bède » et « gewerff ». Est-ce que c'est un même impôt auquel on donne plusieurs noms? On peut le penser, et dans son ouvrage sur l'Alsace au 18e siècle, Charles Hoffmann dit que « bède, gewerff, steuer » sont un même impôt, la taille. Les documents cependant les mentionnent toujours les uns à côté des autres par exemple à Guémar: « sturen... betten, gewerffen... » (1399) (441), de même dans la vallée de la Lièpvre: ... « gewerffen, sturen, betten... », mais nos documents ne nous permettent aucune précision.

D'après Charles Hoffmann, il faut ranger dans la même catégorie les « schatzungen », mentionnés également à plu-

---

(439) « ...Item Tangnach matte zu dem sloss hohennack gehoerende... sollen die von urbeis meyen u. hoewen u. uff daz slozz fueren oder in die schuer... Item die matte im vorhoff die soellent die lute von Schoenerlach meyen, u. die von zelle sollen es hoewen u. in die schur fuehren... » (Grimm, V, p. 357-60 et Curiosités d'Alsace, II, p. 218-219).

(440) Grimm, V, p. 357-60 et Curiosités d'Alsace II, p. 218, 219.

(441) R. U. II, 628.

sieurs reprises dans nos documents, par exemple à Guémar (442).

Le premier de ces impôts est la bède. Son établissement date du 13e siècle, et à l'époque de Smassmann elle est depuis longtemps une institution régulière. La bède est perçue sur la propriété mobilière et immobilière. Dans le domaine de Smassmann, la bede est mentionnée pour la première fois au partage de 1298 à Ribeauvillé (443), mais sans explication. Smassmann la lève dans différentes localités, mais nous n'apprenons rien, ni sur l'origine, ni sur la nature, ni sur le montant de l'impôt à Ribeauvillé, à Guémar (444), à Ohnenheim (1443) (445), dans la vallée de la Lièpvre (446). On peut penser qu'elle est levée également dans les autres localités du domaine des Ribeaupierre.

On peut la comparer à la bède levée dans le domaine de l'évêque de Strasbourg. D'après Fritz (447), la bède est au 14e siècle la redevance principale et la plus régulière de l'évêque. Elle est levée deux fois par ans, et le montant est fixé exactement par des actes.

Comme la bède, la « steuer » et le « gewerff » étaient sans doute à l'origine des impositions levées dans des cas exceptionnels, surtout en temps de guerre (448), puis l'institution est devenue régulière. Nous ne pouvons rien établir à ce sujet; nos documents n'indiquent jamais plus que le nom. Le « gewerff » est mentionné à plusieurs reprises: à Wasserbourg (449), pour la vallée de Munster (450), à Ribeauvillé (451). C'est là que nous l'apprenons à connaître le mieux: il y a un « Märzengewerff », gewerff payé au mois de mars, et un « Herbstgewerff », payé en automne. Le premier est payé en argent (1442) (452); il rapporte 350 florins, somme

---

(442) R. U. III, 1185.
(443) R. U. I, 223.
(444) R. U. II, 628.
(445) R. U. IV, 2.
(446) R. U. III, 1185.
(447) J. Fritz: Das Territorium des Bisthums Strassburg um die Mitte des 14. Jahrhunderts.
(448) Ch. Schmidt: Les Seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au Moyen Age.
(449) R. U. III, 569.
(450) R. U. III, 31, 235.
(451) R. U. IV, 198.
(452) Grimm, V, p. 360-61.

assez considérable qui est partagée entre le seigneur, les gardiens des portes et les officiers du seigneur (453). Il est levée sur les personnes: dans la « ville neuve » sur 100 personnes, dans la « ville moyenne » sur 123 personnes, dans la « Altstat » sur 91 personnes, dans la « ville basse » sur 176 personnes. Le «Herbstgewerff» au contraire est un impôt sur le vin (454), mais nous n'apprenons rien d'autre.

De cette façon nous voyons que le Moyen-Age connaît le système des impôts et des impositions multiples, système compliqué qui ne s'est amélioré que beaucoup plus tard. Il y a plusieurs impôts directs de même nature. Il se peut qu'il y en ait plusieurs dans une localité, mais ils ne sont pas très élevés; dans certaines localités sans doute, il n'y a que l'une ou l'autre de ces impositions, non les trois: à Ohnenheim on ne nous indique que la bède; le gewerff est mentionné à Wasserbourg et dans la vallée de Munster, mais aucune autre imposition n'y est indiquée. De toute façon l'histoire financière de la fin du Moyen-Age est fort obscure, et pour le domaine des Ribeaupierre, il est impossible d'évaluer tant soit peu l'ensemble des revenus des impôts directs.

c) *Les impôts indirects*

Les seigneurs de Ribeaupierre perçoivent des taxes nombreuses qu'on peut ranger dans la catégorie des impôts indirects. Ils les lèvent toutes en vertu de leur droit de souverain. Le principal de ces impôts indirects est le «Ungelt», qui existe partout dans le Saint-Empire romain germanique. C'est une taxe sur la vente du vin, de la bière, des eaux-de-vie; elle ressemble au droit levé en France sous le nom d'aide. Aucun de nos documents ne fixe le montant de ce droit; il nous est donc impossible de donner plus de précisions. Nous savons que le seigneur de Ribeaupierre perçoit le « ungelt » à Ribeauvillé (455), à Guémar (456), dans la vallée de Mun-

(453) R. U. IV, 198.
(454) Grimm, V, p. 360-361.
(455) R. U. I, 223.
(456) R. U. II, 628.

ster (457), dans le val d'Orbey (458), où le document indique que « selon un vieil usage le ungelt ou « böser pfennig » (459) est perçu sur le vin et sur le pain.

Pour Ribeauvillé nous apprenons encore qu'il y a à côté du ungelt le « thorgeld », taxe sur les marchandises à l'entrée et à la sortie de la vīlle (460), analogue elle aussi à l'octroi.

A Ribeauvillé les seigneurs perçoivent encore les droits du marché (461), ils prélèvent donc des droits sur les produits du marché. Ces droits du « thorgeld » et du marché ne sont mentionnés que pour Ribeauvillé.

Sur les routes et sur les ponts de leur domaine, les Ribeaupierre lèvent les droits de douane et les péages. Les droits de douane sont mentionnés seulement sur la route de la Lorraine, traversant les Vosges à Judenburg et Bonhomme (1372) (462), les péages à Guémar et à Ribeauvillé (463), c'est-à-dire aux endroits où passent les routes. Nous avons encore deux documents intéressants: en 1426 Elisabeth, duchesse de Saxe, prie Smassmann de laisser sortir, comme dans les années précédentes, c'est-à-dire sans le soumettre au paiement de droits de transit, le vin qu'Andréas Hofmeister, le secrétaire de son père, a acheté en Alsace (464). Smassmann l'accorde, disent les Annales Rappoltsteinenses, de même qu'il permet aux ducs de Bavière et de Luxembourg le transport, de vin probablement aussi, à travers son territoire, sans le payement de droits douaniers (465). Nous apprenons donc en même temps que le vin de Ribeauvillé est à ce moment célèbre dans l'Allemagne du Sud et jusque dans l'Allemagne du Nord.

Il y a encore d'autres droits qu'on peut ranger dans la catégorie des impôts indirects: le droit d'amende, nommé pour Guémar (« frevel ») (466), les droits de justice et d'administration que nos documents ne nomment pas, les bana-

---

(457) R. U. III, 31, 235.
(458) Grimm, V, p. 341-343.
(459) En traduction peut-être « mauvais denier ».
(460) Grimm, V, p. 360-361.
(461) Grimm, V, p. 360-361 et R. U. I, 223.
(462) Grimm, V, p. 357-60 et R. U. II, 99.
(463) Grimm, V, p. 360-61 et R. U. II, 628,
(464) R. U. III, 477.
(465) R. U. III, 478.
(466) R. U. II, 628.

lités que le seigneur perçoit sur les moulins, pressoirs et fours. C'est ainsi que les Ribeaupierre ont le pressoir à Hagenach (467), à Ammerschwihr (468); « tous les moulins à Ribeauvillé », selon le document de 1442 (469), « appartiennent à la seigneurie sauf les moulins de l'hôpital qui jouissent sans doute de l'immunité.

Mais toutes ces indications sont vagues et imprécises. La plupart des éléments nous permettant de dresser un tableau des taxes imposées par le seigneur de Ribeaupierre manque.

d) *Les Officiers des finances*

Nous n'en apprenons presque rien. Un document concernant le « Märzengewerff » à Ribeauvillé nous nomme à côté du seigneur, du bailli et du receveur de la ville un « gewerffsammler », c'est-à-dire un collecteur de l'impôt direct (470). Il se peut qu'il y ait de ces collecteurs dans tout le domaine des Ribeaupierre, mais l'institution n'est sans doute pas encore développée, puisqu'une spécialisation complète n'est pas nécessaire.

Dans le domaine de l'évêque de Strasbourg (471), la bède est perçue au 14e siècle par les envoyés de l'évêque ou par les fonctionnaires épiscopaux de la localité, c'est-à-dire par le prévôt ou le maire. Sans doute il en est de même dans la seigneurie de Ribeaupierre. Le seigneur nomme peut-être à certains moments de l'année des hommes chargés de recueillir les impôts; mais il n'y a pas des collecteurs d'impôts permanents, ne s'occupant que des finances; les différents fonctionnaires effectuent ensemble ce travail.

La surveillance des finances est particulièrement organisée. Nous l'apprenons au sujet de deux cours colongères: le 12 septembre 1417, Claus Rudiger, curé à Ribeauvillé, règle avec Claus Alterpass, « meyger » de la cour colongère d'Eguisheim, les comptes de cette cour; comme assesseurs et respon-

(467) R. U. II, 111.
(468) R. U. I, 223.
(469) Grimm, V, p. 360-361.
(470) R. U. IV, 198.
(471) Fritz, ouvrage cité.

sables, il y a « Hug Loubnut, der schultheiss » et quatre autres hommes (472). — Le 27 mai 1426 a lieu le renouvellement des droits de la cour colongère de Wihr-au-Val. Plusieurs « amptlute » de Smassmann effectuent cette opération. Trait caractéristique, ce sont « der alte schaffener » et « der alte houeschaffener », donc des officiers d'administration sortis de charge qui sont choisis pour ce travail. Ils s'adjoignent dix colongers, et avec eux ils vérifient les livres de cens de la seigneurie pour que tous donnent le dû (473).

Nous pouvons généraliser: des vérifications des droits et des cens ont lieu assez fréquemment dans le domaine des Ribeaupierre surtout vers la fin de la vie de Smassmann: renouvellement des droits dans la cour colongère d'Eguisheim en 1414 (474) et en 1418 (475), de Wihr-au-Val en 1426 (476), de Kientzheim en 1442 (477), des droits dans la localité de Wihr en 1436 (478), dans toute la seigneurie de Hohnack en 1441 (479), à Zellenberg en 1449 (430), et à Bebelnheim en 1450 (481). Chaque fois que ces vérifications ont lieu les officiers d'administration n'opèrent pas seuls, mais ils s'adjoignent des hommes de la localité qui les aident dans leur tâche et qui se rendent également compte qu'aucune injustice n'est commise. La gestion financière du Moyen-Age n'est donc pas sans caractère égalitaire et démocratique.

---

(472) R. U. III, 160.

(473) R. U. III, 425.

(474) R. U. III, 91 et 107; les magistrats ne sont pas indiqués.

(475) R. U. III, 160; magistrats non indiqués.

(476) R. U. III, 425; les magistrats qui opèrent le renouvellement des droits sont: «Ulrich basthart von Rappolczstein, Conrat von Hove der alte schaffener, Niclaus Russ von Lare sin schriber u. Clauwelin Ziegeler, sin alt hoveschaffener ».

(477) R. U. IV, 1218; magistrats non indiqués.

(478) R. U. III, 868; les magistrats ne sont pas indiqués.

479) Grimm, V, p. 357-60; magistrats non indiqués.

480) R. U. IV, 303; les magistrats sont: « Hans Vener vogt zu Zellenberg » et le « schultheiss in gegenwurtikeit des gerichtes zu Zellenberg: item Heinrich Beringer, Cunz Grassman, Joergbrun der alt. »

(481) R. U. IV, 350; renouvellement des droits en présence du schultheiss, de trois jurés de Bebelnheim et « anderr erber lute vil daselbs. »

e) *La fortune des Ribeaupierre*

On peut maintenant se demander quelle est la fortune des Ribeaupierre au temps de Smassmann. Mais là encore, les documents nous font défaut. On ne peut pas dresser le budget de Smassmann, les chiffres manquent complètement.

Nous apprenons par Pierre d'Andlau que Brunon meurt laissant des dettes immenses, 90.000 florins (482). Si ce chiffre peut nous sembler exorbitant, il est sûr que Brunon doit à la seule maison de Habsbourg 21.000 florins en 1396. Sûrement il n'a pas pu payer cette somme jusqu'à sa mort en 1398 (483).

Aussi Smassmann se débat dans des difficultés financières dès le début; en 1399 déjà il doit vendre Guémar pour 12.000 florins (484). A ce moment l'argent a une valeur considérable. 12.000 florins présentent une somme très grande, la fortune d'un riche bourgeois. D'après R. Kötzschke (485), un riche bourgeois de Bâle possède au 15e siècle 14.000-15.000 florins; l'homme le plus riche de l'Allemagne du Sud, Lutfried Muntpart de Constance, a une fortune de 80-90.000 florins.

Les possessions des Ribeaupierre représentent à l'avènement de Smassmann une valeur immobilière considérable; puisque Guémar est vendu pour 12.000 florins, la valeur de tout le domaine doit être de près de 100.000 florins, valeur qui augmente considérablement par la réacquisition de la seigneurie de Hohnack et les différents achats de Smassmann; on peut admettre qu'elle double.

Les recettes des seigneurs sont considérables: ils lèvent des droits et des cens nombreux, perçoivent des impôts multiples, directs et indirects, ils vendent des produits agricoles,

---

(482) Pierre d'Andlau n'indique qu'un chiffre (Rathgeber, p. 34 indique « marks ») : « brun... hat vil Schulden ferlosen bey L XXXX dusent... » ; mais comme le même écrit pour Smassmann qu'il a laissé « L XXXIII dusent *gulden* Schulden », j'admets que pour Brunon aussi il s'agit de florins.

(483) R. U II, 568.

(484) Voir p. 43.

(485) R. Kötzschke: Deutsche Wirtschaftsgeschichte bis zum 17. Jahrhundert, dans: A. Meister, Grundriss der Geschichtswissenschaft, 2e vol., 1re partie, Leipzig 1908.

surtout, et en grande quantité probablement, le vin dont la réputation est grande dans toute la vallée du Rhin et en Allemagne (486). Nous ne pouvons cependant indiquer aucun chiffre.

Mais l'argent ne tient pas dans les mains des Ribeaupierre; les seigneurs ne sont pas économes. Les guerres surtout (487), les négociations, les agents diplomatiques à entretenir, les fêtes également et les constructions entraînent des dépenses nombreuses et lourdes auxquelles le seigneur de Ribeaupierre n'arrive que difficilement à faire face.

Smassmann doit vendre d'abord Guémar en 1399, peu après les cens et droits dans la ville basse de Ribeauvillé pour 2.000 florins (488). Puis dans les longues années de luttes sans profits il doit encore engager en 1427 à Louis III, l'électeur palatin, un quart de Ribeauvillé pour 12.000 florins (489).

A-t-il payé entre temps les dettes de son père? Nous n'en apprenons rien; il vaut peut-être mieux en douter. Cependant il nous semble que la situation financière de Smassmann s'améliore après 1430; car en 1434 il achète différentes localités, Günsbach, Griesbach, la Pflixbourg pour 600 florins, et le même mois Zellenberg et Bennwihr pour 800 florins (490). Pour ces deux dernières localités qui n'étaient que des gages, Smassmann paie en outre la somme d'engagement, 2.700 florins (1437) (491), pour plus de 4000 florins donc Smassmann acquiert des possessions. Peu après il remporte les succès sur les Lupfen et les Hattstatt, réacquiert des bien étendus, donc augmente très sensiblement ses revenus; encore une fois nous ne pouvons donner aucun chiffre. Smassmann dresse encore la liste de ses revendications bourguignonnes, car le duc et quelques seigneurs de ce pays lui doivent des sommes d'argent considérables (492): dans les 100.000 francs. Il nous est difficile d'ajouter foi à cette énorme créance. D'ailleurs nous

---

(486) Voir p. 224.

(487) Pour la seule préparation de la guerre contre l'Autriche en 1408, Smassmann réclame une indemnité de 20.000 florins. Voir p. 54.

(488) Voir p. 43.

(489) Voir p. 92.

(490) Voir p. 114.

(491) Voi p. 114.

(492) Voir p. 171-172.

n'apprenons pas que Smassmann ait été contenté par le duc de Bourgogne.

Probablement le budget de Smassmann n'a jamais été en équilibre. Ce n'est d'ailleurs pas la mode en ce temps dans le monde seigneurial. Combien de seigneurs ne se sont pas ruinés dans ces temps de troubles et de guerres continuelles en France comme en Allemagne? A peine la lutte contre les Lupfen et les Hattstatt est-elle terminée, c'est l'invasion des Armagnacs accompagnée des destructions les plus terribles. Puis cinq filles de Smassmann entrent au couvent, les unes aux Underlinden à Colmar, les autres à Alspach (493), et chaque fois ce sont des dépenses assez considérables. En outre ce sont les dépenses courantes, l'entretien des officiers d'administration, des soldats, les intérêts des dettes à payer, la vie sans doute large du seigneur.

Aussi Smassmann doit de nouveau mettre en vente une partie de son domaine, le village d'Ohnenheim (494), pour 1200 florins rhénans (495). Nous ne sommes donc pas étonnés d'apprendre par Ulric de Ribeaupierre, l'arrière-petit-fils de Smassmann au début du 16e siècle que Smassmann a laissé 73.000 florins de dettes (496), tandis que Pierre d'Andlau indique 83.000 florins (497). Les dettes de Brunon n'ont été guère diminuées.

Cependant, si nous y songeons, le chiffre est, pour les temps, fantastique. La somme équivaut à des millions actuellement. Elle dépasse la fortune des hommes les plus riches d'alors. On a vraiment le droit de dire que la seigneurie de Ribeaupierre est, à la mort de Smassmann, profondément endettée et qu'on ne voit plus guère d'issue. Cependant P. d'Andlau écrit que Guillaume, le fils de Smassmann, paie toutes les dettes que son père a laissées (498).

Au milieu du 15e siècle, la fortune immobilière de la seigneurie de Ribeaupierre est donc très grande, mais Smassmann est toujours à court d'argent, sa gestion financière est

---

(493) Voir plus loin, p. 233, 234.
(494) R. U. IV, 2.
(495) R. U. IV, 614.
(496) Voir plus loin, p. 233.
(497) Rathgeber, p. 34.
(489) Rathgeber, p. 35.

très mauvaise. Et si d'une part il augmente le domaine de ses aïeux, il fait peser sur les terres le danger d'hypothèques considérables. Sa politique financière ne vaut pas sa politique d'expansion.

5) L'IMPORTANCE DU GOUVERNEMENT DE SMASSMANN

Après avoir étudié l'organisation du domaine de Smassmann nous sommes surpris de voir ce grand nombre de documents administratifs rédigés pendant sa vie. Sous ses prédécesseurs, les documents concernant le domaine sont beaucoup plus rares, plus fragmentaires. Sous Brunon encore, nous ne pouvons pas dresser un tableau de l'organisation du domaine. Sous Smassmann au contraire, et vers la fin de sa vie surtout, beaucoup d'actes sont publiés: la fixation des droits du seigneur à Hohnack et dans les paroisses qui en dépendent Lapoutroie, Fréland, Orbey, Labaroche, Judenburg, et Bonhomme (1441); la même année celle de Wasserbourg. En 1442, les droits des seigneurs sont précisés entièrement pour Ribeauvillé, tandis que le règlement de la cour colongère de Guémar date de 1406 déjà; finalement nous avons encore la « Ordenung zu Baligou », le règlement de Balgau de 1448 (499). Beaucoup de documents ont sûrement disparu, mais malgré tout on a l'impression que Smassmann a voulu mettre son domaine en ordre.

Quant à l'administration, les fonctionnaires du seigneur apparaissent en grand nombre, les « vögte », les « schultheisse » et les « amptlute »; la liste chronologique des fonctionnaires les plus importants, c'est-à-dire des baillis et des receveurs à Ribeauvillé, peut être dressée à partir du début du 15e siècle. L'organisation administrative définitive se dessine. On est porté de parler des bailliages que nous ne voyons nettement qu'en 1648 (500); sous Smassmann six bailliages

---

(499) Voir Grimm, V, p. 354-357, voir plus haut, p. 224 et 247.

(500) Je me suis basé sur cette organisation de 1648 pour établir les circonscriptions administratives sous Smassmann. Pour l'organisation de 1648, voir surtout R. Brieger: Die Herrschaft Rappoltstein, ihre Entstehung u. Entwicklung.

existent dont cinq encore en 1648: Ribeauvillé, Guémar, Zellenberg, Hohnack, Wihr-au-Val.

Administration et justice apparaissent assez clairement; il n'en est pas de même pour les finances. Celles-ci d'ailleurs paraissent être le point faible de la seigneurie. Les dépenses sont plus élevées que les recettes; Brunon déjà est mort endetté; Smassmann à son tour n'arrive pas à remettre l'ordre dans le trésor.

Malgré cela il faut se rendre compte de l'importance du gouvernement de Smassmann. En faisant rédiger les coutumes, en fixant les droits, en nommant régulièrement des fonctionnaires, il apparaît comme le premier bon administrateur du domaine des Ribeaupierre. Il jette des bases solides sur lesquelles ses successeurs peuvent construire un édifice administratif définitif.

V) LES DERNIERS EVENEMENTS ET LA MORT DE SMASSMANN (MARS 1451)

Les années passent. Smassmann, né peu après 1380, s'approche de la vieillesse. A deux reprises nos documents nous disent qu'il est malade. En novembre 1446 Smassmann en parle lui-même dans une lettre à Louis de Blumeneck: « en vérité, écrit-il, tu n'as aucune plainte contre moi; que tu ne l'aies pas portée à cause de ma maladie, ce n'est qu'une excuse, tu voulais t'épargner la honte... » (501). Et une année plus tard, en août 1447, une note dans le « Kaufhausbuch » de Colmar nous apprend que des envoyés de Colmar vont à Ribeauvillé auprès de Smassmann qui « gît malade en ce moment... » (502).

Pourtant il guérit, et la même année, nous le voyons de nouveau actif. D'après les Chroniques de Bâle, Smassmann est parmi les gouverneurs du grand-bailliage en Alsace en 1447: « Dans l'absence du duc Albrecht d'Autriche étaient gouverneurs dans le pays: le comte Jean de Thierstein, le

(501) R. U. IV, 185.
(502) R. U. IV, 214.

seigneur Conrade de Bussnang et le seigneur Maximin de Ribeaupierre. Car en ce moment il n'y avait pas de grand-bailli; la cause en était qu'il n'y avait pas d'argent pour le payer, le pays était pauvre » (503).

En 1449 encore, Smassmann, comme il l'écrit à Hartung von Wangen, quitte le pays avec une mission du roi romain Frédéric III de Habsbourg (504). Nous apprenons par Luck (505) qu'il est auprès de Félix V, antipape nommé par le concile de Bâle, d'ailleurs sans puissance. Smassmann a été envoyé auprès de lui par Frédéric III, et il aide à déterminer Félix V, qui reçoit le titre de cardinal, à abdiquer, le 7 avril 1449.

En ce moment, les fils de Smassmann apparaissent dans les documents. Pour la première fois Caspar, l'aîné, et Guillaume de Ribeaupierre signent un document en 1448 (506). Caspar est mentionné de plus en plus ; il publie divers actes (507) et commence à jouer un rôle important du vivant encore de son père; probablement celui-ci lui abandonne en grande partie la gestion du vaste domaine.

Une dernière fois Smassmann est à l'honneur: le 19 mars 1450. Jean, fils du roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Calabre, gouverneur à la place de son père, René d'Anjou, du duché de Barr et de Lorraine, publie un document d'après lequel en reconnaissance « de l'amitié chère et fidèle, et des services infatigables et persévérants » il nomme Smassmann son « camerier conseiller et serviteur, et le noble Caspar, seigneur de Ribeaupierre son fils aîné » son serviteur et homme d'armes (508). En retour, Smassmann et son fils s'engagent une fois de plus à être fidèles à René et à Jean, à les soutenir dans n'importe quelle cause et à leur ouvrir leurs châteaux et forteresses (509).

Smassmann a 70 ans environ à ce moment. Sa vie a été bien agitée et troublée. Au début de l'année 1451 Smassmann tombe de nouveau malade, et cette fois-ci la mort triomphe.

(503) R. U. IV, 225 bis et dans les Chroniques de Bâle (Chronique de Henri de Beinheim). V. page 403.
(504) R. U. IV, 282.
(505) R. U. IV, 283.
(506) R. U. IV, 262.
(507) R. U. IV, 329, 330.
(508) R. U. IV, 316 a.
(509) R. U. IV, 316 b.

Nous ne savons pas la date exacte de la mort de Smassmann. Le 10 février 1451 déjà, Jean, le duc de Calabre écrit à Caspar: « Nous avons appris que le noble Smassmann est trépassé il y a peu de jours..... ce qui nous afflige beaucoup... » (510). Mais probablement il n'est que gravement malade à ce moment; car le 25 février 1451 encore, Swabs Jeckelin, citoyen de Guémar, promet de bien servir Smassmann et ses héritiers (511).

En tout cas Smassmann est mort avant le 15 mars 1451, date à laquelle Caspar signe son premier document comme seigneur de Ribeaupierre sans mentionner son père (512).

Nous avons encore la communication d'Ulrich de Ribeaupierre, l'arrière-petit-fils de Smassmann qui l'a rédigée entre 1512 et 1519 (513). Il écrit: « Smassmann avait comme épouse Else, dame von der Dick et de Spesbourg. Il a eu d'elle trois fils et sept filles... Caspar, Guillaume et Smassmann, Stéphanie, Béatrice, Emich, Frène, Ursule, Hélène et Afra. Et Smassmann est mort aussi (514) dans le ban de l'Empire (515), et il a laissé 73.000 florins de dettes..., et il est mort de chagrin (516), et il est enterré à l'hôpital » (517).

Puis Ulric indique le sort des filles de Smassmann. Il est fort remarquable qu'aucune des sept filles de Smassmann ne se soit mariée. La raison principale est sans doute l'irrégularité du mariage de leur père. A cause de cela la famille ne jouit pas de la même estime que les autres familles nobles d'Alsace, et malgré la noblesse des Ribeaupierre et l'étendue de leurs possessions, les filles de Smassmann restent sans maris, et elles préfèrent se retirer du monde.

En 1446, Stéphanie et Béatrice entrent au couvent des Underlinden à Colmar, et « elles y sont mortes », comme l'écrit Ulric. Hélène, Ursule, Afra prennent le voile au cou-

---

(510) R. U. IV, 358 bis.
(511) R. U. IV, 359.
(512) R. U. IV, 361.
(513) R. U. IV, 360.
(514) « aussi »: c'est-à-dire comme son père Brunon.
(515) Nous n'en savons rien.
(516) Nous n'avons aucun autre renseignement à ce sujet-là, et il nous est absolument impossible de vérifier les dires de l'arrière-petit-fils de Smassmann.
(517) A l'hôpital de Ribeauvillé. — Les tombeaux des seigneurs de Ribeaupierre n'existent plus.

vent d'Alspach, près de Lapoutroie et elles y meurent. Frène a tenu la maison de ses frères et elle est morte en 1485, tandis qu'Emich — c'est un nom d'homme — est morte dans sa jeunesse. L'histoire des filles de Smassmann est donc fort brève.

Dans le « Kaufhausbuch » de Colmar, il y a encore une notice concernant l'enterrement de Smassmann (518). Pour la semaine du 28 mars au 3 avril 1451 on y marque: « Item celui de Westhausen, celui de Bebelnheim et le prévôt vont à Ribeauvillé « zu unsers jungherrn seligen lipbeuill.. » (519).

« Magni nominis Vir »; c'est comme cela que Schöpflin appelle Smassmann (520). En effet, avec lui disparaît de la scène politique du 15e siècle un des grands seigneurs de l'Alsace.

CONCLUSION.

L'Importance de Smassmann dans l'histoire d'Alsace

Brunon, père de Smassmann, était un seigneur réputé. Il était courageux, hardi même, tenant tête à tout le monde, bravant le roi et le pape, le roi d'Angleterre et les Strasbourgeois. Son renom s'étendait au loin, au-delà des Vosges et du Rhin. Mais par sa politique imprudente il a ruiné ses possessions. Il se voyait acculé à l'abîme. Son domaine était démembré, sa force minée.

Smassmann est d'humeur plus pacifique, moins obstiné; sa politique est plus prudente, sa diplomatie plus perspicace. Aussi les résultats sont-ils heureux. Smassmann avait un lourd héritage. Mais son activité pleine de verve et sa conduite habile lui permettent de relever ses domaines de la ruine dans laquelle ils étaient, de se maintenir, puis de regagner la moitié de la seigneurie, perdue par la politique des ma-

---

(518) R. U. IV, 179.
(518a) R. U. IV, 368.
(519) « à l'enterrement de feu notre seigneur ».
(520) D. Schöpflin, Alsatia Illustrata, II, page 614.

riages, et d'agrandir considérablement son domaine. Son action moins brillante en certains points que celle de son père, mais aussi moins tapageuse, est beaucoup plus profitable et plus heureuse pour l'avenir du domaine des Ribeaupierre. Grâce à lui ce domaine est unifié, fortement organisé, et il prend sa forme définitive. Si les Ribeaupierre sont devenus une puissance alsacienne importante, ils le doivent à Smassmann avant tout. Anselme II le Hardi et Brunon leur ont donné le renom de seigneurs braves, entreprenants, téméraires: l'auréole, le « panache », Smassmann fait plus: il leur donne la force réelle, il construit pour les générations à venir.

D'une activité débordante, Smassmann a lutté et peiné. Bientôt il a connu l'honneur de remplir de hautes fonctions: grand-bailli autrichien, capitaine de la ligue publique de la paix, protecteur du concile de Bâle, il a joué un rôle important dans les affaires d'Alsace et par là s'est taillé une place de choix parmi les seigneurs alsaciens. Mais il n'a pas marqué de son empreinte l'histoire et les destinées de son pays. D'ailleurs la situation politique de l'Alsace a peu changé depuis la fin du 14e siècle.

La puissance des empereurs ou des rois romains est toujours peu considérable dans le pays. Sigismond a dû s'occuper avant tout de ses possessions lointaines, de la Bohème surtout et de la Hongrie. Son successeur Frédéric III (1440-1493), de la famille de Habsbourg, joue un rôle désastreux pour l'Alsace, car il appelle les Armagnacs contre les Suisses, mais ne fait rien pour arrêter les effets terribles de leur invasion en Alsace. L'Empire s'affaiblit de plus en plus. — Certains princes allemands ont des possessions en Alsace, mais ni le margrave de Bade, ni le comte de Würtemberg, ni l'électeur palatin du Rhin n'arrivent à y exercer une influence considérable. L'évêque de Bâle, de son côté, occupé en Suisse, s'en désintéresse de plus en plus.

Après 1420 les puissances de l'Ouest, la France et la Bourgogne, se détournent presque complètement de l'Alsace. La guerre de Cent Ans et l'ambition du duc de Bourgogne les tiennent suffisamment en haleine. — La puissance du duc de Lorraine est complètement affaiblie depuis la bataille de Bulgnéville en 1431; lui aussi regarde vers l'Ouest.

Une seule puissance encore est importante en Alsace: la maison d'Autriche. Mais les archiducs acquièrent la couronne du Saint-Empire romain germanique, et ils n'ont plus le loisir de s'occuper de leurs domaines en Alsace.

En Alsace il n'y a donc pas de puissance centrale. Le pays forme une mosaïque de petits Etats qui n'ont de commun que le roi romain et la Diète d'Empire dont ils sont membres. Mais comme le roi et la diète sont très faibles, les seigneurs, les villes, les puissances religieuses ont leur politique propre; chacun cherche à agir au détriment des voisins et à agrandir ses domaines. Ce n'est qu'au moment du danger extérieur que les puissances parviennent à s'unir, soit pour rétablir, soit pour maintenir la paix; ce sont les ligues pour la paix publique. La plus importante dans la première moitié du 15e siècle, est celle qui se forme contre les Armagnacs. Mais ce trait d'union entre les puissances alsaciennes reste trop fragile.

L'évêque de Strasbourg est un prince puissant, il joue toujours un grand rôle. Guillaume de Diest, mort en 1439, est violent et belliqueux, sa politique est nuisible à sa propre autorité et au pays tout entier.

Villes et seigneurs s'affrontent, ce sont les éléments rivaux. Les villes s'unissent, et dès le 14e siècle forment la Décapole. Les guerres entre les seigneurs et les villes sont nombreuses; les citadins, armés et organisés militairement, sortent des villes, assiègent et détruisent les châteaux féodaux. La petite seigneurie est déjà en décadence. De nombreux chevaliers et seigneurs s'appauvrissent, sont battus, disparaissent.

Les grandes familles seigneuriales sont peu nombreuses. En Basse-Alsace, il faut signaler à côté de l'évêque de Strasbourg, les seigneurs de Lichtenberg et de Fleckenstein, en Haute-Alsace à côté de la maison de Habsbourg, l'abbé de Murbach, la maison de Ribeaupierre et les Hattstatt,. Aucune de ces maisons n'arrive, à ce moment, à imposer sa domination aux autres. Entre elles, et avec les villes, c'est l'équilibre alsacien, cause en même temps de beaucoup de rivalités et de luttes. Aucune d'elles n'est assez forte pour changer l'état des choses.

Avec Smassmann disparaît un seigneur alsacien important. Mais il faut se garder de voir en lui un caractère exceptionnel; le 15e siècle n'en a pas de grand. — Cependant sans aller jusqu'à dire qu'il symbolise l'Alsace du 15e siècle, on peut bien affirmer qu'il en est une illustration.

Sa vie reflète l'histoire d'Alsace avec toute la faiblesse et tout l'égoïsme qui marquent cette période de décadence politique. En cette époque de transition où le Moyen-Age s'avoue suranné, tandis que de nouvelles forces commencent à poindre, Smassmann reste un homme du passé qui s'effrite.

Comme l'évêque de Strasbourg, Guillaume de Diest, il est un querelleur, mais il se bat prudemment. Comme tous les seigneurs et villes de son temps, il poursuit l'agrandissement de son domaine, sans jamais céder, en aucune circonstance, à personne, pas même au roi.

C'est la raison de l'extrême division du pays. Et cet âpre égoïsme se fait sentir au sein même des familles. Smassmann et son frère Ulric sont pendant des années en désaccord. Au lieu d'unir les forces des Ribeaupierre, les deux frères sont en lutte. Et l'on voit Ulric, allié du margrave de Bade, puis du duc de Lorraine, fait prisonnier par son frère. — Dans tout le pays la division éclate: l'évêque est contre sa ville, les familles seigneuriales se disputent âprement la moindre parcelle de terre; dans les villes, les familles notables se déchirent, l'artisan réclame. — Pour Smassmann il n'y a guère l'idée de patrie, ni d'obéissance à un souverain. Seul l'emporte l'intérêt personnel. Tout ce qui peut le servir est bon. Par surcroît la chance le favorise. Brunon avait voulu dominer son entourage; Smassmann s'adapte à la situation et cherche à en profiter. L'extrême division territoriale de l'Alsace fait fleurir une poussière de seigneuries et de territoires; la seigneurie de Ribeaupierre s'en détache nettement par l'importance que lui donne Smassmann grâce au labeur de toute sa vie.

Mais au sein de cette décadence ne cherchons pas un seigneur énergique, hardi, tenant bravement tête à tout et à tous. Smassmann n'est pas cet homme-là. Habile, tenace, rusé, il est plus diplomate que batailleur. Le temps est passé où on s'imposait par la bravoure. Dans l'Alsace du 15e siècle

on se bat avec la plume, on se complaît dans la paperasse, dans l'intrigue, les négociations et les manoeuvres. Nulle part il n'y a d'union, et chacun veut découper à son profit un lambeau du jardin alsacien.

Smassmann est bien ainsi. Puissant, il aurait pu compter beaucoup plus sur sa force. Il préfère écrire des lettres humbles, soumises, dévouées, pleines de réclamations mesquines et de plaintes amères. Il négocie au lieu de trancher. Il tergiverse et feint de se soumettre pour obtenir en fin de compte un résultat acceptable. Par là, sa vie est, en quelque sorte, l'aveu d'une situation politique misérable. L'invasion des Armagnacs est la plus terrible illustration de cet état de choses. Malgré les ligues de la Paix publique toute la région du Rhin supérieur semble se noyer dans la tourmente et l'anarchie croissantes.

L'Alsace ne s'y perd pas. Certes, la situation empire encore, mais il y a dans le pays une force, une faculté d'adaptation, une ténacité dans la souffrance qui résistent à toute épreuve; le désordre politique ne réussit pas à écraser la volonté de vivre, et une activité étonnante se manifeste dans tout le pays au 15e siècle. Nous sommes à la veille des temps modernes, les forces s'accumulent, la sève monte. Avant tout homme politique, Smassmann subit fortement l'influence de la décadence politique. Mais son activité toujours en éveil s'exerce dans toutes les directions et simultanément. Il affirme par tous ses actes la volonté de vivre et de vivre fortement. Agir, triompher des obstacles, vaincre les adversaires, agrandir le domaine, voilà son programme. Et il y a dans cette existence agitée et troublée, au milieu de la décadence générale comme un rayon de soleil: c'est le travail fécond et acharné qu'il entreprend pour sa seigneurie et pour la grandeur de sa famille. C'est là son mérite et son importance devant l'Histoire.

CONCLUSION

LES SEIGNEURS DE RIBEAUPIERRE APRÈS SMASSMANN Ier

CHAPITRE I

Les Ribeaupierre jusqu'à l'extinction de la ligne (1451—1672)

1) GUILLAUME Ier LE GRAND 1427-1507

Smassmann laisse son domaine agrandi et fortifié à ses trois fils, Caspar, Guillaume Ier et Smassmann II. L'aîné Caspar, meurt peu de temps après son père en 1457. Il avait épousé Imagina, comtesse de Linange (1) dont il a un fils, Brunon. Ce Brunon ne joue aucun rôle; il meurt en 1517 sans descendants.

L'oeuvre de Smassmann est continuée par son deuxième fils, Guillaume Ier, surnommé le Grand (1427-1507). C'est un seigneur très puissant. Il agrandit considérablement le domaine, et il joue un très grand rôle en Alsace et en Lorraine.

Sa politique extérieure diffère de celle de son père. Echanson du duc de Bourgogne, fiancé de Catherine de Bourgogne, Smassmann regarde longtemps vers l'ouest. Guillaume Ier, au contraire, est un seigneur de l'est. Il combat con-

(1) Comté important sur la rive gauche du Rhin près de Worms. Les comtes de Linange possédaient également le comté de Dabo.

tre la Bourgogne. A ce moment Charles le Téméraire essaie de s'emparer de l'Alsace. On connaît l'échec de sa tentative; son administrateur, Pierre de Hagenbach, est exécuté, les Bourguignon sont chassés de la Haute-Alsace, Charles le Téméraire est battu à deux reprises, à Granson et à Morat par les Suisses, et le duc lui-même est tué dans la bataille de Nancy (janvier 1477) (2). Dans cette lutte Guillaume I^er^ de Ribeaupierre joue un rôle très important; il est gouverneur de Nancy, lors du siège de la ville par le Grand-duc d'Occident, et dans la bataille de Nancy il commande la cavalerie des contingents alsaciens, accourus au secours du duc de Lorraine. Il collabore de cette façon à la ruine du duc de Bourgogne.

Guillaume I^er^ regarde surtout vers l'Autriche et vers l'Empire. Lui aussi est grand-bailli des possessions autrichiennes en Haute-Alsace; l'empereur Frédéric III lui accorde le droit de chasse dans toute l'Alsace.

Comme son père, il s'occupe de l'agrandissement de ses domaines. Seigneur de Ribeaupierre et de Hohnack, il acquiert le titre de seigneur de « Geroldseck am Wasichen » en achetant en 1485 une partie de la marche de Marmoutier, qui avait appartenu aux seigneurs de Geroldseck jusqu'à l'extinction de la famille en 1390 et qui, partagée en plusieurs tronçons, passait de main en main. Les Ribeaupierre gardent toujours le titre et les armoiries des seigneurs de Geroldseck, c'est-à-dire le lion dans un champ d'argent parsemé de paillettes d'azur, et leur partie de la marche de Marmoutier de 1485 à 1626 (3). Guillaume I^er^ acquiert encore Wihr-en-Plaine (1478), Illhäusern, Weckolsheim (1486), Hettenschlag (1498). En 1470 il acquiert définitivement Thannenkirch en achetant tout ce qui appartient à l'hôpital de Sélestat (4). En 1471 il reprend la moitié de Guémar qui appartenait au margrave de Bade et qui l'avait eu du duc de Lorraine (5).

Sous Guillaume I^er^, aussi, sont ouvertes, vers 1486, les premières mines d'argent dans la vallée de la Lièpvre qui

---

(2) Voir Heinrich Witte: ses divers ouvrages sur les guerres de Bourgogne (voir Bibliographie).
(3) 1626 ou 1665.
(4) R. U. V, 1396.
(5) Voir carte II.

au 16e siècle, ont une très grande extension et qui enrichissent le trésor des Ribeaupierre, tout en augmentant par la naissance de Sainte-Marie-aux-Mines, de Fertrupt et d'Echery le nombre de leurs sujets.

En ce moment, l'Humanisme et la Renaissance triomphent. De nouvelles formes d'art apparaissent. Les seigneurs délaissent leurs châteaux froids et peu commodes: le seigneur de Ribeaupierre est un des premiers qui se fait construire un château neuf dans le style de la Renaissance à Ribeauvillé même. C'est là que les seigneurs résident dorénavant, et après la guerre de Trente Ans, les autres châteaux sont définitivement abandonnés.

De cette façon Guillaume Ier est vraiment un des plus grands seigneurs de Ribeaupierre qui gouverne avec plus d'éclat encore que son père des domaines étendus et agrandis.

Comme nous l'avons déjà dit, les filles de Smassmann entrent toutes au couvent, ne jouent donc aucun rôle.

Le trosième fils de Smassmann Ier est Smassmann II. Comme Smassmann Ier et Ulric, Guillaume Ier et Smassmann II s'opposent. Smassmann II, chambellan du duc de Bourgogne, continue la tradition de son père: il sert les intérêts de Charles le Téméraire. Il est donc contre son frère. Mais après la mort du duc, déçu peut-être et en mauvais termes avec son frère, il quitte le pays et fait un voyage en Terre-Sainte, et en Egypte (1483). A son retour il agrandit l'église du pèlerinage de Dusenbach, où il fait élever un Mont des Oliviers avec de belles statues (1494); il fait sculpter une nouvelle statue de la Vierge douloureuse après la disparition de la première lors de l'invasion des « Anglais » en 1365; elle est aujourd'hui encore vénérée par les pieux pèlerins d'Allace.

Mais Smassmann II ne peut pas rester à côté de son frère trop puissant. Nous ne connaissons pas les rapports des frères entre eux; en tout cas Smassmann II préfère quitter le pays, et il s'en va en Bourgogne. Nous nous étonnons cependant qu'il n'ait pas reçu une partie de l'héritage paternel. Probablement Guillaume Ier a refusé d'amoindrir le domaine familial. Nous ignorons quel est le sort ultérieur de Smassmann II, de même que nous ignorons le nom de sa femme et celui de

son fils. Celui-ci est administrateur du domaine d'Autrey en Haute-Marne qui appartient aux seigneurs de Vergy (6). Le petit-fils de Smassmann II, Antoine change de résidence; il devient l'administrateur du domaine de Champvent près de Granson qui appartient également aux seigneurs de Vergy. Ses descendants s'établissent à Granson dont ils deviennent citoyens en 1649. D'après M.-E. Meaume dans son article sur les seigneurs de Ribeaupierre (7), cette famille suisse, descendant de Smassmann II ne s'est pas encore éteinte. Mais cette famille est sortie du cadre des Ribeaupierre. Elle n'a plus aucun rapport avec eux; les Ribeaupierre d'Alsace et les Ribeaupierre de Suisse s'ignorent complètement. De cette façon les descendants de Smassmann II ne comptent plus dans l'histoire de la famille.

Guillaume I[er] épouse Jeanne de Neuchâtel dont il a de nombreux enfants: Agnès, Georges I[er], Hélène, Smassmann III, Guillaume II, Anselme V, Stéphanie, Béatrice, Elisabeth, Bastien, Guillaume I[er] meurt en 1507.

2) GUILLAUME II (1468-1547)

De ses onze enfants, le troisième fils, Guillaume II, né en 1468, seul joue un grand rôle. Tandis que tous les autres ne restent que des ombres, Guillaume II continue la politique de Smassmann I[er] et de son père Guillaume I[er]. C'est lui aussi — le seul de onze enfants — qui transmet le flambeau de la vie. Il maintient l'unité de la seigneurie; il agrandit le domaine, il augmente sa force; il est un seigneur très puissant et très illustre. On peut dire qu'après les luttes et les aventure des ancêtres, Smassmann I[er] a posé les bases solides de la puissance des Ribeaupierre. Guillaume I[er] et Guillaume II en profitent: grâce à l'oeuvre réalisée par Smassmann ils peuvent devenir plus grands, plus forts que leurs pères. Avec

---

(6) Les Vergy, puissante famille bourguignonne. Guillaume de Vergy avait épousé une demi-soeur de Smassmann I[er].

(7) M.-E. Meaume: Les seigneurs de Ribeaupierre, famille de la chevalerie lorraine en Alsace et en Suisse (article dans les Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, Nancy, 1873).

ces deux seigneurs, la maison de Ribeaupierre arrive vraiment à son apogée. Certes après eux la famille reste une des plus respectées et des plus importantes de l'Alsace. Il n'y a pas de déclin. Cependant les successeurs n'ont plus le pouvoir, l'initiative, l'énergie de ces deux seigneurs magnifiques, de Guillaume I^er^ et de Guillaume II. Mais ils le doivent en grande partie à Smassmann I^er^ qui revit en eux.

Guillaume II est entièrement un seigneur allemand. Lui aussi est grand-bailli autrichien et l'ami respecté des archiducs; il domine le cours supérieur du Rhin. Bien plus, il est le favori d'empereurs puissants, de Maximilien I^er^, de Charles-Quint, de Ferdinand I^er^. Il les représente aux diètes de l'Empire; il les accompagne dans leurs expéditions; il est un capitaine connu.

A ce moment les mines d'argent de la vallée de la Lièpvre sont exploitées avec beaucoup de succès; leur renom résonne dans toute l'Europe, et le seigneur de Ribeaupierre devient un des seigneurs les plus réputés de l'Europe.

La Réforme éclate. Guillaume II, conservateur tenace, n'en veut rien savoir; il veut garder la foi de ses ancêtres. La tradition familiale trouve en lui son défenseur le plus dur.

Il devient de plus en plus l'ennemi du mouvement par suite de la guerre des paysans en 1525. Grand-bailli autrichien en ce moment, il est réduit à se défendre dans sa résidence d'Ensisheim. Les paysans de ses domaines se joignent aux révoltés, les habitants de Ribeauvillé forcent Ulric, le fils de Guillaume, chargé en l'absence de son père de l'administration de la seigneurie, d'ouvrir les portes aux paysans. Il doit accepter le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, la messe en langue allemande, en un mot les principes de la Réforme.

Mais après la bataille de Scherwiller, le vieux seigneur, libéré de l'emprise des paysans autour d'Ensisheim, accourt dans ses domaines, et y châtie sévèrement les révoltés. Son fils Ulric nous a laissé le récit de ces événements tragiques (8). Puis tous les sujets doivent jurer un nouveau serment de fidélité, et personne ne peut plus porter une arme sans la per-

(8) Dans: Rathgeber, Die Herrschaft Rappoltstein (1874).

mission du seigneur. De cette façon la population paysanne est désarmée et plus durement traitée qu'auparavant.

Guillaume II épouse Marguerite, comtesse de Deux-Ponts Bitsch, dont la famille était très puissante au Palatinat et dans la Lorraine allemande. De cette union sont nés dix enfants: Catherine, Georges, Kunigonde, Ulric IX, Smassmann IV, Sigismond, Margueritte, Jean-Jacques, Guillaume III et Henri. Mais la famille s'affaiblit. Guillaume II déjà était le seul de onze enfants qui transmettait la vie à la postérité. La force de la famille s'épuise; les mariages avec des membres de vieilles familles seigneuriales n'amènent pas un sang jeune et fécond. Aussi en 1511 l'empereur accepte le pacte de famille d'après lequel à défaut d héritiers mâles, les femmes seraient admises à la succession paternelle. Car des fils de Guillaume II, seul Ulric IX continue la famille. Il a dû être assez faible; il meurt en 1531 déjà, bien avant son père. De son mariage avec Anna Alexandrina von Fürstenberg, de cette famille princière si importante du pays de Bade, sont nés plusieurs enfants: Elisabeth, Jean VII, Jeanne, Susanne et finalement, né en 1527, Egenolphe IV. — Guillaume II meurt en 1547 en bon catholique.

3) EGENOLPHE IV (1527-1585) — LA REFORME

A ce moment la Réforme a déjà pénétré dans la famille par Anna Alexandrina et par son jeune fils Egenolphe qui après la mort de son frère Jean, devient l'héritier de la seigneurie de Ribeaupierre. Egenolphe est le seigneur le plus cultivé de la famille: il fait mettre les archives en ordre, et il possède une bibliothèque fameuse.

Sa mère et lui sont en correspondance régulière avec les réformateurs strasbourgeois et suisses et surtout avec Mathias Erb, né à Ettlingen au pays de Bade, prédicateur en Suisse dès 1531, puis depuis 1538 réformateur dans les terres alsaciennes du comte de Würtemberg, à Riquewihr, où il reste pendant 24 ans.

A peine son grand-père mort, Egenolphe essaie d'introduire la Réforme dans ses domaines. Mais il n'en a pas le

droit. L'Autriche catholique le tient trop en tutelle. Toujours encore l'Allemagne est déchirée par les guerres de religion, et ce n'est qu'à la paix d'Augsbourg en 1555 que la liberté religieuse est accordée aux princes protestants, mais non à tous les protestants: « cujus regio, huius religio ». La tolérance n'existe pas. Le seigneur de Ribeaupierre n'est pas suzerain, il est le vassal de l'Autriche, il n'a le droit d'introduire la Réforme que dans ses biens alleux, c'est-à-dire dans une partie de la vallée de Munster et dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines. Mais Egenolphe passe outre: il établit un prédicant réformé à Heiteren, organise avec l'aide de Mathias Erb qu'il appelle de Riquewihr, et de Nicolas Regius le culte à Ribeauvillé, où il ouvre également une école protestante. Lui-même proclame publiquement son adhésion au nouvel Evangile en 1563. A ce moment la Réforme triomphe surtout dans la vallée de la Lièpvre où les mineurs l'acceptent en grande majorité. Les communautés de réformés deviennent de plus en plus fortes, mais en même temps aussi, à partir de 1565 environ, les difficultés surgissent, de plus en plus grandes, suscitées par le gouvernement autrichien et par les évêques de Strasbourg et de Bâle. Ils ne veulent pas de la Réforme en Alsace, ils redoutent l'influence très grande qu'a le seigneur de Ribeaupierre, et ils craignent qu'il ne donne un exemple néfaste aux autres seigneurs d'Alsace.

Egenolphe résiste avec ténacité. Ses auxiliaires sont à côté des réformateurs mêmes, de Mathias Erb surtout, qui meurt à Ribeauvillé en 1571, sa mère, Anna Alexandrina qui lutte avec fermeté et conviction pour la cause de l'Evangile, et sa douce femme, Maria von Erbach (9), la mère des pauvres, aimée et vénérée pour sa clémence, sa bonté et par ses bonnes oeuvres. Encouragé, soutenu de cette façon, Egenolphe ne cède pas.

Signalons aussi que la seule monnaie des Ribeaupierre que nous possédons est un florin d'argent au nom d'Egenolphe avec les têtes de corbeaux des seigneurs de Hohnack et datant de l'année 1564. Nous avons vu que le roi Wenceslas a donné le droit de battre monnaie à Brunon, le père de

(9) Maison comtale très vieille et très importante dont le domaine se trouvait entre le Main et le Neckar.

Smassmann. Il semble cependant que les Ribeaupierre n'ont pas profité souvent de ce droit.

Les quatre enfants du premier mariage d'Egenolphe IV sont morts jeunes; de son deuxième mariage avec Maria von Erbach il a plusieurs enfants dont un seul fils, Eberhard, survit. Egenolphe meurt en 1585, sa mère Anna Alexandrina quatre ans après, en 1589.

4) EBERHARD I[er] (1585-1637).

A la mort d'Egenolphe, Eberhard est encore mineur. Les deux comtes d'Erbach et un seigneur de Fürstenberg qui est même catholique, deviennent ses tuteurs. C'est une époque difficile pour la jeune Réforme. Les tuteurs sont dociles aux injonctions autrichiennes, et le gouvernement autrichien obtient tout ce qu'Egenolphe avait refusé. Par ordre d'Innsbruck, les offices religieux protestants doivent cesser partout, les écoles protestantes sont fermées, les prédicateurs renvoyés, et les fonctionnaires protestants doivent se démettre de leurs charges. Dans toutes les possessions des Ribeaupierre, sauf dans la vallée de la Lièpvre, la Réforme perd du terrain; elle est opprimée, voire supprimée complètement. Pendant plusieurs années les protestants de Ribeauvillé sont sans culte.

En 1590, Eberhard I[er] qui a fait ses études à Bâle devient majeur. Tout de suite il reprend l'oeuvre de son père. Les ordres autrichiens ne sont plus observés. Le culte protestant est de nouveau introduit à Ribeauvillé, les écoles protestantes sont rouvertes. Avec tenacité, énergie et hardiesse Eberhard défend la Réforme contre toutes les attaques nombreuses et menaçantes; il maintient le culte nouveau, et il le fait triompher.

Eberhard est un seigneur important et puissant. Il agrandit ses domaines par l'acquisition de Heidolsheim, Mussig et Jebsheim sur la rive droite de l'Ill.

Mais la guerre de Trente Ans éclate; l'oeuvre protestante des seigneurs de Ribeaupierre est gravement menacée, surtout que l'empereur et le catholicisme triomphent dans la pre-

mière période de la guerre. A ce moment la maison d'Autriche et l'évêque de Bâle redoublent les ordres pour interdire le culte protestant dans les possessions d'Eberhard; ce n'est qu'à la cour du seigneur qu'ils autorisent l'exercice du culte réformé. Eberhard se défend avec toute la force qui lui reste.

La Suède intervient pour secourir la cause protestante. Dans l'anarchie et dans la décadence croissantes, les ordres sont oubliés et toutes les dissensions religieuses en même temps. La tempête passe avec les massacres, les incendies, les pillages et les dévastations. Partout c'est la décadence, dans l'Empire et en Alsace comme dans le domaine des Ribeaupierre. En 1630, Eberhard I[er] doit quitter ses châteaux et il se rend à Strasbourg où les Ribeaupierre ont leur hôtel. Ses domaines sont ravagés par les Impériaux, par les Suédois et finalement par les Français. En 1634 déjà, les Français s'emparent de Hohnack qui est démoli en 1654. Au milieu du désastre, Eberhard I[er] succombe en 1637.

De sa première femme, Anne de Kybourg (10), qu'il avait épousée en 1590 il avait eu six fils et trois filles. Après la mort d'Anne en 1608, il épouse en deuxièmes noces Agathe, comtesse de Solms-Laibach, de la vieille famille des comtes de Solms dont les domaines s'étendaient sur les deux rives de la Lahn, à l'ouest de la Hesse. C'est une femme courageuse; fidèlement elle partage avec son mari tous les malheurs de la guerre. Après sa mort, elle revient à Ribeauvillé. Mais partout il n'y a que des villages détruits, la famine, les épidémies. Elle supporte tous les maux, et elle assume la tâche de secourir partout les pauvres et les malades, de consoler, d'adoucir, d'alléger de son mieux. Elle est digne d'une Anna Alexandrina et d'une Maria von Erbach. Elle exerce aussi une grande influence sur le jeune Philippe-Jacques Spener, dont elle est la marraine. Plus tard, devenu le père du Piétisme et imprimant de cette façon une force nouvelle au protestantisme, il garde à la dame de Ribeaupierre une reconnaissance ineffaçable. Agathe meurt peu de temps après la conclusion des traités de Westphalie (1648).

---

(10) La famille de Kybourg était une famille seigneuriale très puissante de la Suisse.

5) LES DERNIERS RIBEAUPIERRE DIRECTS (1637-1673.

Du premier mariage d'Eberhard (avec Anna de Kybourg) deux fils avaient survécu, Georges-Frédéric et Jean-Jacques. Georges-Frédéric gouverne la seigneurie de Ribeaupierre depuis 1637. Par les traités de Westphalie les possessions et les droits de la maison de Habsbourg en Alsace sont cédés à la France de même que tous les fiefs de l'Autriche. La Suède propose de ranger les Ribeaupierre parmi les puissances immédiates d'Empire en Alsace. Mais la demande est repoussée. Vassaux de l'Autriche, les Ribeaupierre seront donc Français. Les deux jeunes seigneurs acceptent sans protestations. Bien plus, ils sont parmi les premiers seigneurs alsaciens qui reconnaissent la suzeraineté française (1665).

En 1648 aussi apparaît clairement l'organisation des domaines des Ribeaupierre. Sous Smassman déjà nous avons vu apparaître plusieurs bailliages, avec le bailli et les prévôts. En 1648, le domaine des Ribeaupierre comprend sept bailliages (Aemter); ce sont les bailliages de Ribeauvillé, Guémar, Zellenberg, Sainte-Marie-aux-Mines, Hohnack, Wihr-au-Val et Heiteren. Vers la fin du 17e siècle, s'y ajoute le bailliage de Bergheim.

Les rois de France remercient les seigneurs de Ribeaupierre de leur dévouement à la cause française et de l'exemple qu'ils donnent aux autres seigneurs d'Alsace: après la mort de son frère, Jean-Jacques peut porter le titre de comte de Ribeaupierre. Quoiqu'il ne lui ait pas été conféré officiellement, il lui est toujours attribué dans les documents français. Mais il est bien tard. Celui qui porte le titre de comte l'emporte avec lui dans le tombeau familial en 1673: c'est un hommage aux ancêtres.

Georges-Frédéric et Jean-Jacques ont chacun plusieurs enfants. Mais la famille est tellement affaiblie que tous les fils meurent au bout de quelques jours. De cette façon la ligne directe des Ribeaupierre s'éteint. Reste la lignée par les femmes.

CHAPITRE II

Les Comtes de Birkenfeld et les Ducs de Deux-Ponts (1673—1789)

Georges-Frédéric était mort en 1651 sans laisser de descendants. Jean - Jacques laisse deux filles : Anne - Dorothée, 1667 épouse Chrétien II, comte palatin du Rhin et de Birmorte en 1723 sans s'être mariée, et Catherine-Agathe qui en kenfeld, qui a une principauté très puissante dans le Hunsrück et des deux côtés de la Nahe supérieure. C'est l'héritier du comté de Ribeaupierre. Contre reconnaissance de la suzeraineté française, Louis XIV accorde en 1668 les biens des Ribeaupierre en fief à ce prince allemand. A la mort de Jean-Jacques de Ribeaupierre, son beau-père (1673), il prend sa succession et devient comte de Ribeaupierre.

Chrétien II et ses successeurs gardent le domaine des Ribeaupierre jusqu'à la grande Révolution française (11). Ils agrandissent encore le domaine en 1679 par l'achat de Bergheim, Rodern et Rohrschwihr qui avaient appartenu aux Habsbourg jusqu'en 1648 et que tenait le duc de Montausier jusqu'à ce moment.

En 1731 les comtes de Birkenfeld deviennent par héritage ducs de Palatinat-Deux-Ponts et ils portent dorénavant ce nom. Ils sont alors les princes les plus puissants du Rhin moyen. Chrétien II dont la femme Catherine-Agathe meurt en 1717, a comme successeur Chrétien III. Celui-ci partage ses possessions entre ses deux fils: Chrétien IV obtient les terres de Deux-Ponts et de Birkenfeld, tandis qu'à Frédéric-Michel échoit le comté de Ribeaupierre (1746-1767).

Frédéric-Michel est bon vis-à-vis de ses sujets. Mais c'est un grand seigneur; il vit presque toujours à Paris et à la cour du roi de France, ne faisant que des séjours assez courts dans ses domaines. Pour plaire au roi il se convertit au catho-

---

(11) Voir: Chr. Pfister, Pages Alsaciennes, Strasbourg 1927, p. 140 à 167: La ville de Ribeauvillé et le comté de Ribeaupierre sous la domination française (1648—1789), et l'article de G. Moeder, Les Princes Palatins de Birkenfeld et de Deux-Ponts en Alsace, dans La Vie en Alsace, avril 1933.

licisme, mais soit par tolérance, soit par indifférence il n'incommode nullement ses sujets protestants.

Son frère Chrétien IV meurt en 1775 sans enfants. Les deux fils de Frédéric-Michel partagent l'héritage: l'aîné Charles-Auguste, prend Birkenfeld et Deux-Ponts, le cadet Maximilien-Joseph, né en 1756 devient en 1778 comte de Ribeaupierre. C'est un prince populaire et bon, aimé de ses sujets. Il commande le Régiment Royal-Alsace qui est stationné à Strasbourg.

Mais quand la grande Révolution éclate il doit s'enfuir comme les autres seigneurs. A grand'peine il échappe aux menaces révolutionnaires, et seul, la nuit, il franchit en barque le Rhin. Comme il est Allemand, prince possessionné en Alsace, ses biens sont annexés par l'Etat français. Maximilien-Joseph les perd définitivement par le traité de cession du 24 août 1801; le comté de Ribeaupierre cesse d'exister.

La famille de Maximilien-Joseph ne s'est pas éteinte. En 1799 Maximilien-Joseph devient électeur, en 1806 roi de Bavière; ses descendants qui portent toujours les armoiries des seigneurs de Ribeaupierre règnent sur le trône de Bavière jusqu'en 1918.

Vu et lu,

Le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université

Gabriel MAUGAIN.

Strasbourg, le 22 mai 1933.

Vu et permis d'imprimer:

Strasbourg, le 23 mai 1933.

Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université.

DRESCH.

TABLE DES MATIERES

pages

Introduction

LES SEIGNEURS DE RIBEAUPIERRE AVANT SMASSMANN I .. 1

I) *L'Historiograhie de la Seigneurie de Ribeaupierre* 1

II) *Les seigneurs de Ribeaupierre* 4

1. Les origines 4
2. Egenolphe d'Urslingen 7
3. De la mort d'Egenolphe à Brunon, père de Smassmann I (1188—1361) 9
4. Brunon, père de Smassmann I (1361—1398) 10

III) *Le domaine des Ribeaupierre jusqu'à Smassmann* 13

1. Les trois châteaux de Ribeaupierre 13
2. Ribeauvillé 15
3. Les possessions des Ribeaupierre 15

IV) *Les Ribeaupierre et les puissances voisines jusqu'à Smassmann I* 22

1. Le rang politique et social des Ribeaupierre 22
2. Les rapports avec l'Empire 26
3. Les rapports avec les archiducs d'Autriche 27
4. Les rapports avec les ducs de Lorraine 28
5. Les rapports avec les évêques de Bâle et de Strasbourg 30
6. Les rapports avec le duc de Bourgogne et le roi de France 31
7. Les rapports avec diverses autres puissances 33
8. Les vassaux des Ribeaupierre 34

V) *Tableau de l'Alsace à la fin du quatorzième siècle* 35

Première Partie

LES DEBUTS DE SMASSMANN 1398—1410 39

I) *Smassmann — Généralités — Sa jeunesse* 39

II) *Les débuts de Smassmann — Les efforts de Smassmann dans ses propriétés* (1398—1406) 42

III) *Smassmann, grand-bailli autrichien* (1406—1409) 47

Conclusion 54

pages

Deuxième Partie

LA PERIODE DES LUTTES ET DES DIFFICULTES (1410—1430) 56

I) *Smassmann et Catherine de Bourgogne* (1410—1421) 56

1. L'alliance de Smassmann avec Catherine de Bourgogne jusqu'à la rupture avec Frédéric IV d'Autriche — La querelle avec Jean de Lupfen (1410—1413) 56
2. Un beau projet: Smassmann fiancé à Catherine de Bourgogne (1414—1418) 64
3. L'effondrement du projet: la rupture des fiançailles 1418—1421) 70
4. L'activité de Smassmann en marge de l'affaire bourguignonne 73

II) *Smassmann capitaine de la Ligue de la paix contre Bernhard I, margrave de Bade* (1422—1424) 79

III) *La querelle de Smassmann avec le duc de Lorraine* (1424 à 1429) 83

1. La querelle au sujet de Guémar — Complication: querelle de Smassmann avec son frère Ulric — Echec de toutes les négociations (1424—1428) 83
2. Accord de Smassmann avec Ulric (1428) 90
3. Accord de Smassmann avec le duc de Lorraine (1429) 91
4. Les autres querelles de Smassmann pendant ce temps (1423—1429) 92

Conclusion 93

Troisième Partie

LES ANNEES DE SUCCES 1430—1440 95

Introduction 95

I) *L'Expédition de Smassmann en France* (1430) 96

II) *Smassmann de nouveau grand-bailli autrichien* (1430—1437) 99

III) *Le mariage de Smassmann — Sa famille* 102

IV) *Les possessions de Smassmann — Agrandissement et querelles* 107

1. Le domaine de Smassmann jusqu'en 1430 107
   a) de 1398—1419 108
   b) le partage de 1419 110
   c) les premiers agrandissements 111
2. Le domaine de Smassmann de 1430—1440 112
   a) les acquisitions de Smassmann de 1430—1434 112
   b) la querelle avec les seigneurs de Hattstatt (1434—sept. 1436) 114
   c) Complication: Smassmann contre les Hattstatt et contre le comte de Lupfen — Réacquisition de la seigneurie de Hohnack (sept. 1436—août 1438) 117
   d) La victoire sur les Hattstatt (1438—1441) 124
3. Le domaine de Smassmann de 1440—1451 127
4. L'agrandissement du château de St-Ulric (1435) 129

pages

V) *Le prestige de Smassmann — Smassmann protecteur du Concile de Bâle* 131
VI) *Autres affaires de Smassmann de* 1430—1440 138
VII) *Smassmann roi des ménétriers de l'Alsace* 140
Conclusion 144

Quatrième Partie

LES DERNIERES ANNEES DE SMASSMANN (1440—1451) 146
I) *L'Activité de Smassmann de* 1440—1450 146
II) *L'invasion des Armagnacs* 1439—1444 152
III) *Les Rapports de Smassmann avec les puissances voisines* .. 158
1. Smassmann immédiat d'Empire ou médiat de l'Autriche? 159
2. Les rapports de Smassmann avec l'Empire 163
3. Les rapports de Smassmann avec les archiducs d'Autriche 165
4. Les rapports de Smassmann avec le duc de Lorraine 168
5. Les rapports de Smassmann avec le duc de Bourgogne et le roi de France 170
6. Les rapports de Smassmann avec d'autres puissances .. 176
7. Les vassaux de Smassmann 181
IV) *Le Domaine de Smassmann — Son organisation* 191
1. Les possessions — L'étendue des droits 191
a) le domaine 192
b) les propriétés 196
2. L'organisation administrative 201
3. L'organisation judiciaire 211
4. L'organisation financière 217
a) les cens et redevances 218
b) les imjôts directs 221
c) les impôts indirects 223
d) les officiers de finances 225
e) la fortune des Ribeaupierre 227
5. L'importance du gouvernement de Smassmann 230
V) *Les derniers événements et la mort de Smassmann* (mars 1451) 231
Conclusion: L'importance de Smassmann dans l'histoire d'Alsace 234

Conclusion

LES SEIGNEURS DE RIBEAUPIERRE APRES SMASSMANN I 239
I) *Les Ribeaupierre jusqu'à l'extinction de la ligne directe* (1451 à 1672) 239
1) Guillaume I le Grand (1427—1507) 239
2. Guillaume II (1468—1547) 242
3. Egenolphe IV (1527—1585) — La Réforme 244
4. Eberhard I (1585—1637) 246
5. Les derniers Ribeaupierre directs (1637—1673) 248
II) *Les Comtes de Birkenfeld et les Ducs de Deux-Ponts* (1673 à 1789) 249

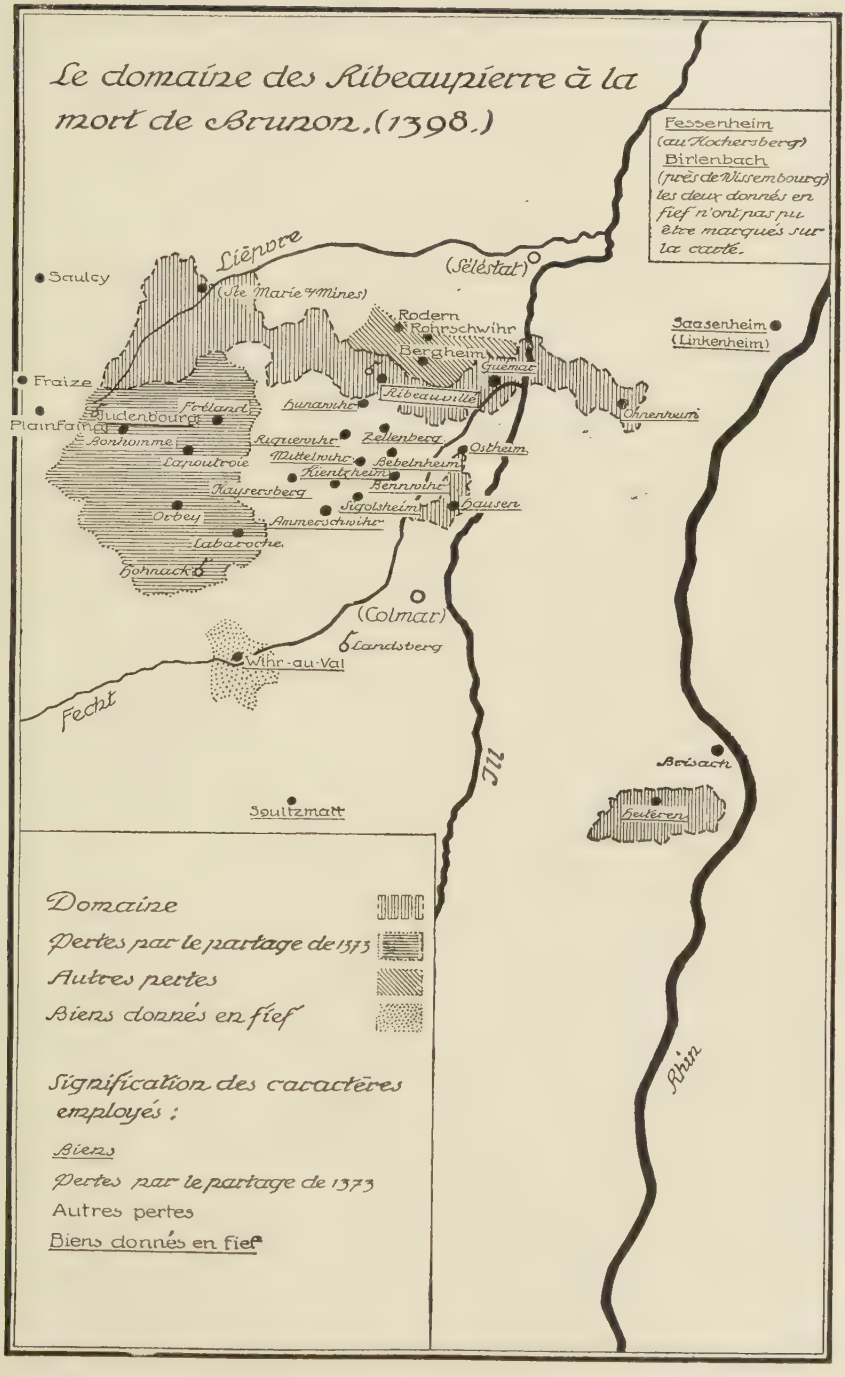

D'après la carte de l'Alsace en 1648 dans : Die alten Territorien des Elsasses. Strasbourg, 1896.

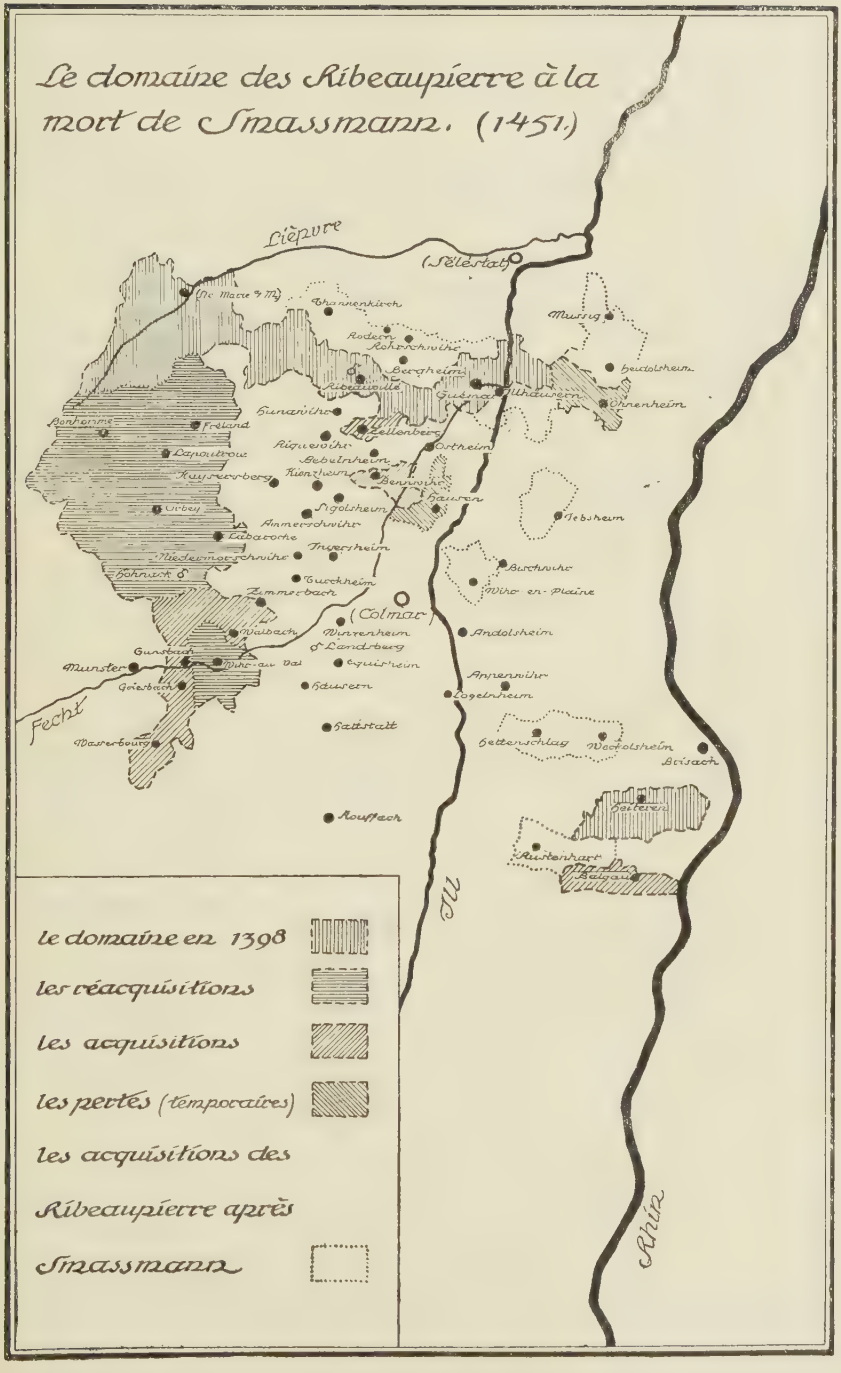

D'après la carte de l'Alsace en 1648 dans : Die alten Territorien des Elsasses. Strasbourg, 1896.

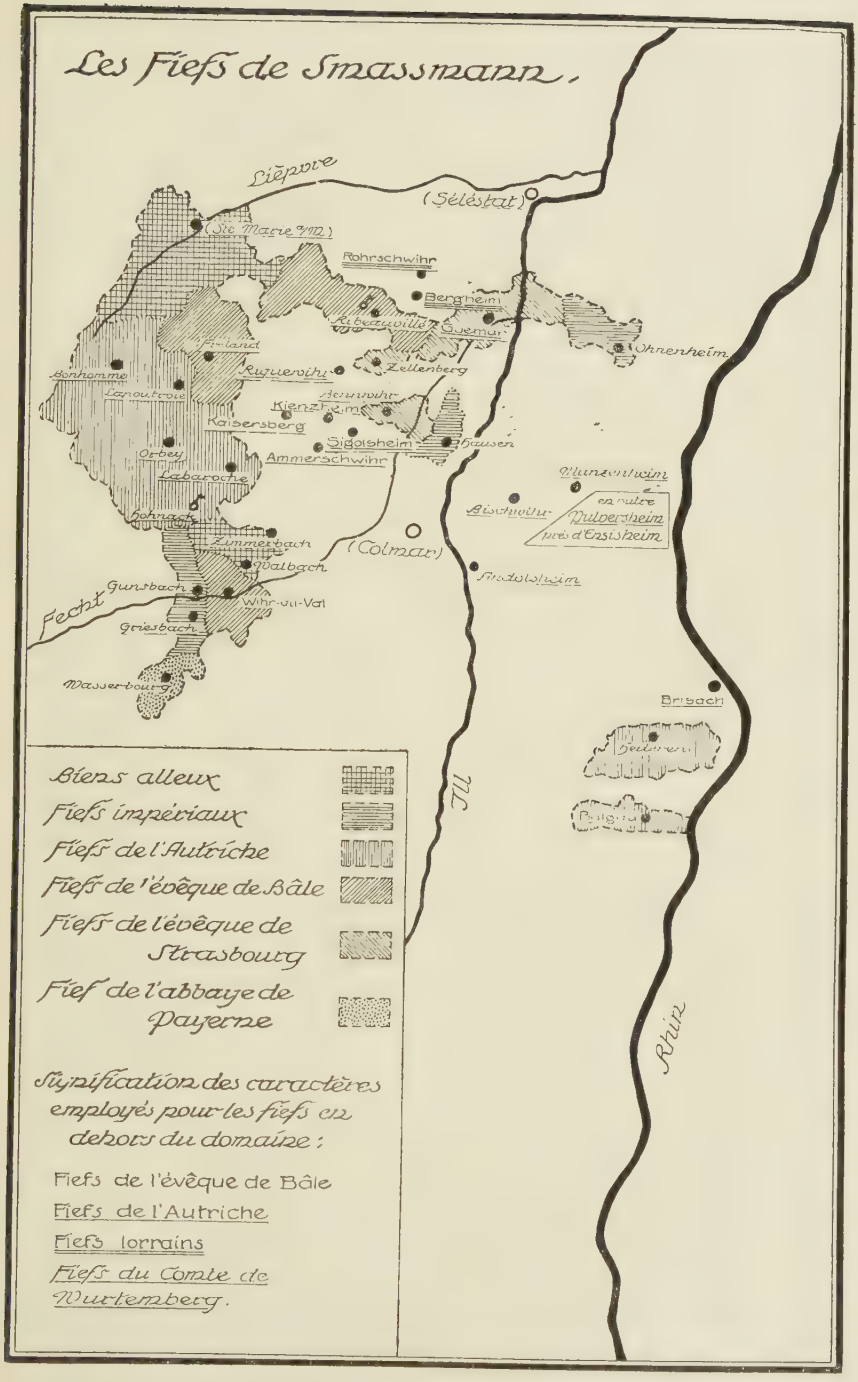

D'après la carte de l'Alsace en 1648 dans : Die alten Territorien des Elsasses. Strasbourg, 1896.

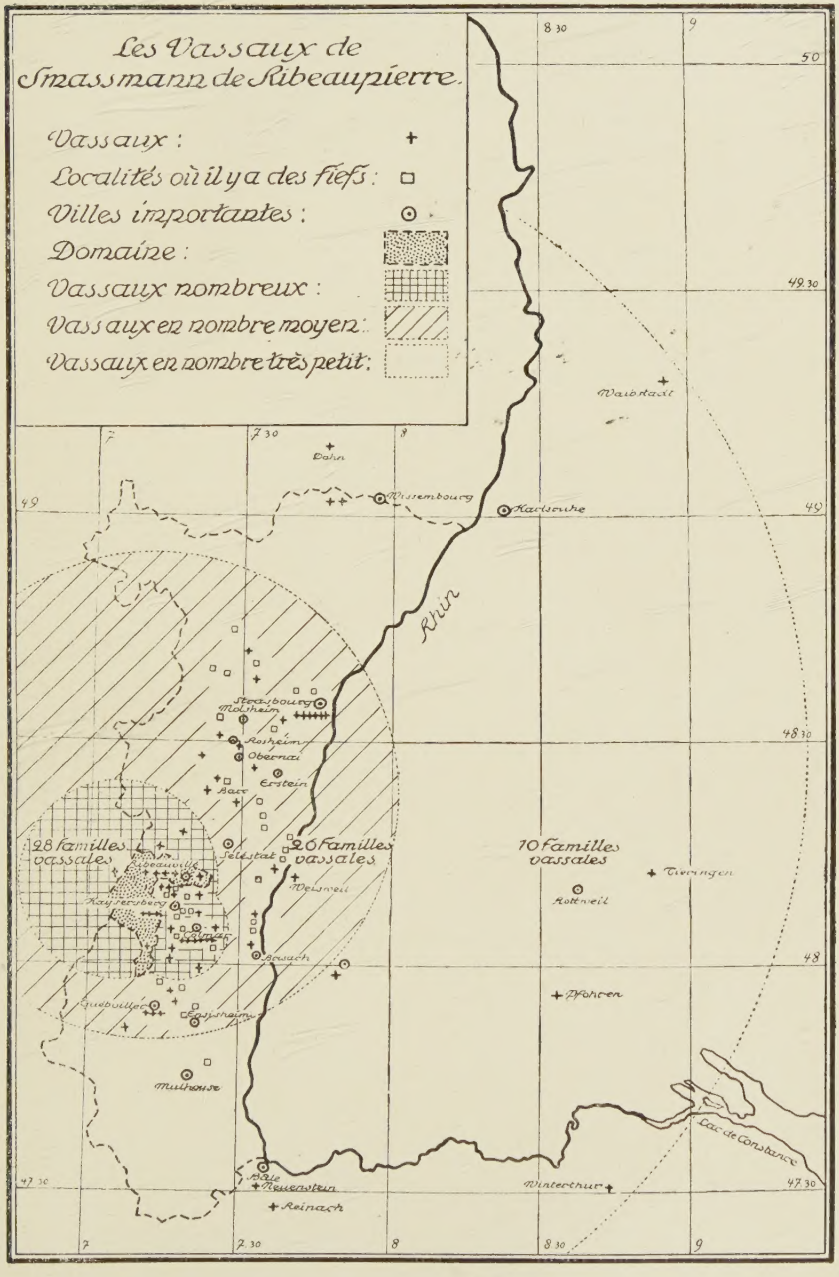
Les Vassaux de Smassmann de Ribeaupierre.
Vassaux :
Localités où il y a des fiefs :
Villes importantes :
Domaine :
Vassaux nombreux :
Vassaux en nombre moyen :
Vassaux en nombre très petit :
8 30
9
50
49 30
Waldstadt
7 30
Bahn
Wissembourg
Karlsruhe
49
Rhin
Strasbourg
Molsheim
Rosheim
Obernai
Erstein
Barr
28 familles vassales
26 familles vassales
70 familles vassales
Sélestat
Weisweil
Kolbsheim
Tiengen
Kaysersberg
Beinach
Pfohren
Guebwiller
Ensisheim
Mulhouse
Lac de Constance
Bâle
Rheinau
Winterthur
47 30
Reinach
7
7 30
8
8 30
9